UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01307844 9

SOUVENIRS

SUR

MADAME DE MAINTENON

LES CAHIERS

DE

MADEMOISELLE D'AUMALE

Droits de reproduction et de traduction réservés pour tous les pays,
y compris la Suède, la Norvège et la Hollande.

597-02. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — 4-03.

Madame de Maintenon vers 1684

portrait appartenant à M. Léon Dru

SOUVENIRS

SUR

MADAME DE MAINTENON

PUBLIÉS PAR

LE C^TE D'HAUSSONVILLE & G. HANOTAUX

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

LES CAHIERS

DE

MADEMOISELLE D'AUMALE

AVEC UNE INTRODUCTION PAR

G. HANOTAUX

30/7/06
70989

PARIS

CALMANN-LÉVY, ÉDITEURS

3, RUE AUBER, 3

INTRODUCTION

Madame de Maintenon voulut — ce sont ses propres expressions — être « une énigme pour le monde[1] » : elle voulut être aussi « une énigme pour la postérité[2] ». « Pétrie de gloire et d'amour-propre[3] », — c'est encore elle qui parle, — elle avait l'orgueil raffiné de la modestie. Il lui plaisait qu'on sût mal ce qu'elle avait été et par quels chemins elle avait passé. Comme elle avait disposé et arrangé sa vie, elle prétendit disposer et arranger sa mémoire : femme singulière et vraiment unique, qui poursuivit les soins de la prudence et l'entreprise de la séduction jusque par delà la tombe.

1. Th. Lavallée, *Madame de Maintenon et la maison royale de Saint-Cyr*. Paris, Plon, 1862, in-8°, p. 34.
2. *Correspondance générale de Madame de Maintenon*, Introduction, p. 1.
3. A. Geffroy, *Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique*. Paris, Hachette, 1887, in-12, t. I, p. 44.

Il faut observer, d'abord, comment une femme s'habille. Selon la figure et l'air qu'elle se donne, on découvre le personnage qu'elle joue. Écoutez celle-ci : « J'ai soutenu dans ma jeunesse et au milieu du plus grand monde de ne porter qu'une simple étamine dans un temps où personne n'en portoit. Je n'avois pas assez de bien pour égaler les autres dans la magnificence de leur habillement; j'aimois mieux me jeter dans l'extrémité contraire... Je ne saurois vous dire l'estime que cela m'attira; on ne pouvoit se lasser d'admirer qu'une jeune personne, au milieu du monde, eut le courage de soutenir un habillement si modeste; il l'étoit, en effet, et n'avoit rien de bas ni de rebutant; si la qualité de l'étoffe étoit simple, l'habit étoit bien assorti et fort ample, le linge étoit blanc et fin, rien ne sentoit la mesquinerie. Je paroissois plus avec cela que si j'avois eu un habit de soie décolorée... »

Rien qu'à ce trait, le grand-père Agrippa eût reconnu, chez Françoise d'Aubigné, le sublime détour du « paroistre ».

Le confesseur, le bon abbé Gobelin, qu'on eût pu croire plus myope, ne s'y trompe pas. Mademoiselle d'Aumale nous a conservé la remontrance où il glisse un de ces éloges divins aux-

quels aucune femme ne serait insensible. « Vous n'avez que des étoffes communes; mais je ne sais ce qu'il y a : je vois tomber avec vous, quand vous vous mettez à genoux, une quantité d'étoffes à mes pieds qui a si bonne grâce que je trouve quelque chose de trop bien[1] ».

« Trop bien », c'est le mot exact. Des volumes d'Instructions édifiantes, un art exquis de l'arrangement épistolaire, avec la pensée perpétuelle « de ce qu'on en pensera », les aveux, les confessions, les sincérités sont moins éloquentes et moins persuasives que ce geste où, dans l'ampleur des plis, la belle pénitente tombe aux pieds du confesseur.

Elle était la perfection même : les traits délicats et menus, la figure ronde et poupine, le teint d'une blancheur éclatante sous la chevelure sombre tout envolée autour d'un front de déesse, des sourcils légèrement arqués où la volonté était inscrite, un nez droit à peine renflé du bout comme pour insinuer une promesse discrète de fine sensualité, une bouche petite, minaudière, roulant un sourire charnu où la discrétion l'emporte décidément sur la volupté, une gorge

1. Voir premier volume, p. 52.

faite au moule, froide et blanche, une taille pleine, un corps proportionné, enlevé d'un rythme souple, sain et juste, toute la personne illuminée par un regard de velours noir, obscur et clair, souverain s'il repose, mais s'il s'éveille, ardent, vif, animé, mutin, fier, prévenant, enchanteur, révélant par son intensité profonde, les supériorités ataviques de cette race des d'Aubigné : la vigueur, l'esprit, l'entreprise, et, en plus, un sens de la règle et de la mesure qui avait manqué à tous les ancêtres.

Elle était belle, tous ses contemporains et même les femmes le proclament, d'une beauté calme où la maturité mit une grâce savoureuse. L'intelligence ne peut être mise en doute. Selon l'observation de La Beaumelle, on ne saurait monter si haut et soutenir un tel vol, si l'on n'a des ailes.

Quant au moral et au caractère, il faut savoir d'abord ce qu'elle voulait que l'on sût d'elle; car elle s'étudie et se décrit sans cesse : « Dès mon enfance, j'étois ce qu'on appelle un bon enfant, tout le monde m'aimoit... Après cela, je fus, dans le monde, recherchée d'un chacun... Je m'occupois beaucoup plus des autres que de moi... J'ai vu de tout, mais toujours en tout honneur...

Je voulois faire un beau personnage et qu'on dît du bien de moi; c'étoit là mon idole[1]... »

» Dans le temps où je demeurois à Paris, j'allois ordinairement chez ma bonne amie madame de Montchevreuil; je travaillois sans penser au chaud et au beau temps et sans sortir une fois pour prendre l'air. Une petite mignonne auroit dit bien souvent : Ah! qu'il fait chaud! Quoi! par un si beau temps, ne pas aller se promener. — Je ne pensois à rien de tout cela tant je travaillois avec affection... Je voudrois avoir fait pour Dieu ce que j'ai fait dans le monde pour conserver ma réputation[2]...

» Croiriez-vous bien que ce qui a d'abord servi de fondement à cette étonnante fortune, sans que j'y pensasse le moins du monde, sont tous les services d'amie que madame de Montespan remarqua que je rendois à madame d'Heudicourt... Je faisois là les mêmes choses que chez madame de Montchevreuil. Jamais six heures ne me prenoient dans mon lit, et pendant que la maîtresse du logis ne se levoit qu'à midi, je donnois ordre à tout dans sa maison et mettois en train les tapissiers et les ouvriers qui y étoient, leur

1. Geffroy, t. I, p. 20.
2. *Ibid.*, p. 22.

aidant souvent quand je voyois qu'ils en avoient besoin[1]. »

Lisez le « Projet de la conduite que je voudrois tenir si j'estois hors de la cour » : la prière, les œuvres, des mœurs irréprochables, tout tend vers Dieu : « Lever à sept heures en été, à huit heures en hiver; rester une heure en prière avant que d'appeler mes femmes... Je destinerois trois jours de la semaine : un pour visiter les pauvres de ma paroisse, l'autre pour aller à l'Hôtel-Dieu et l'autre pour les prisonniers; — passer mes soirées à travailler et à lire... être habillée modestement et ne porter jamais ni or, ni argent; donner le dixième de mon revenu aux pauvres[2]... — Je disois, il y a bien des années, à M. de Barillon, qu'il n'y a rien de si habile que de n'avoir point tort, et de se conduire toujours, avec toutes sortes de personnes, d'une manière irréprochable[3]... Je n'ai point de passion, disait-elle encore, point de haines, point de vengeances, point d'intérêt, nulle ambition[4]. »

Si elle accepte la position qu'on lui offre près des enfants de Louis XIV et de madame de

1. Geffroy, t. I, p. 32.
2. *Ibid.*, p. 62.
3. *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 75.
4. Lavallée, *Madame de Maintenon*, etc...., p. 36.

Montespan c'est pour servir *lui*, parce qu'il est le Roi, non *elle*, qui la présente cependant. Cette sorte de docilité hautaine et orgueilleuse la relève aux yeux du monde et à ses propres yeux. De madame de Montespan, elle supporte les vivacités, les caprices, les rudesses, dans un esprit de résignation chrétienne, et, aussi, parce qu'elle aime ces enfants qu'on lui a confiés, qu'elle les élève et les soigne comme une véritable mère.

Quand elle se sent assez forte pour livrer le combat dont le cœur royal est le prix, c'est la vertu chrétienne qui lui donne l'autorité et lui impose l'action. A cette heure, elle résume en elle et coalise autour d'elle les convenances, les pudeurs, les devoirs, dont l'orgueilleuse maîtresse a fait litière. La petite madame Scarron est un concile : elle parle au nom de la Reine délaissée, des évêques scandalisés, du bon curé Hébert, de toutes les dignités froissées à la Cour et dans le royaume. La religion, la piété, la vertu dictent sa conduite : « Ceux qui disent que je veux me mettre à sa place ne connaissent ni mon éloignement pour ces sortes de commerce, ni l'éloignement que je voudrois en inspirer au Roi[1]. »

1. Lavallée, *Madame de Maintenon*, etc..., p. 24.

« Je suis trop glorifiée de quelque bonne intention que je tiens de Dieu [1]. »

Quand la Reine, femme de Louis XIV, mourut, « elle parut dans un si grand deuil, avec un air si affligé que, lui, dont la douleur étoit passée, ne put s'empêcher de lui faire quelques plaisanteries [2]. »

Elle s'apitoie sur la situation que ce veuvage fait au Roi. Elle demande des prières à l'abbé Gobelin : « Ne vous lassez point de prier pour le Roi ; il a plus besoin de grâce que jamais pour soutenir un état contraire à son inclination et à ses habitudes [3]. »

Quand Louis XIV, six mois après, l'épouse elle-même, elle se soumet à cette volonté royale ou à cette décision de la Providence pour le bien du royaume, par des motifs d'édification et pour couper la racine des exemples déplorables que le Roi et la Cour donnent au peuple. Rien n'altère ces sentiments de modestie et d'effacement qui ont toujours été les siens. Elle aime le Roi : Rœderer l'a finement démontré [4]. En tout cas,

1. *Lettres historiques et édifiantes*, t. I, p. 21.
2. Geffroy, t. I, p. 146.
3. *Ibid.*, p. 150.
4. Voir la minutieuse étude, très favorable à madame de Maintenon, qui occupe la moitié du volume de Rœderer,

visant si haut elle se porte vers le bien, et c'est ainsi qu'elle se résigne à cette existence, tout à la fois cachée et reconnue, en pleine Cour et en marge de la Cour, sous les yeux de tous ces gens qui savent, se taisent, jugent et n'oseraient se permettre ni une allusion, ni un sourire, tant elle sait mettre de netteté et de justesse dans cette incertitude et cette obscurité, tant cette position occulte est autre chose qu'une position fausse; elle dit elle-même : « Il n'y en a jamais eu, il n'y en aura jamais de semblable. »

Sa fortune se consolide : sa modération s'affirme. Il est vrai qu'elle case son monde et encombre un peu, de ses parents, les hautes situations ecclésiastiques et militaires. Mais ce sont les mœurs du temps. Pour elle, elle ne demande rien, satisfaite de ce qui lui est accordé.

Elle subit cette vie rude qu'est la vie de Cour, sans joie, mais, quoi qu'on en ait dit, sans pédantisme morose. Le Roi est un maître exigeant, même pour ceux qu'il aime, — s'il aime. Il faut faire ce qui lui plaît et tout pour lui plaire. Elle ne gagne pas plus sur lui que le reste de la Cour. Il vient à des heures régulières, deux ou trois

Mémoire pour servir à l'Histoire de la Société polie en France, pp. 259 et suiv.

fois par jour; s'assoit dans le grand fauteuil, de l'autre côté de la cheminée, reste là longtemps, cause peu et, au fond, se méfie toujours. Ayant le corps et l'esprit dispos, il est, rien que par sa présence, pour ceux qui l'entourent, une écrasante fatigue : « Je vais presque tous les jours à Saint-Cyr avant le jour; le Roi est dans ma chambre quand j'en reviens et j'ai grand besoin de repos quand il est parti[1]... Il n'y a point de milieu dans mon état; il faut en être enivrée ou accablée. — Je meurs de tristesse dans une fortune qu'on aurait peine à s'imaginer. — Je me trouve dans un état à en avoir, comme on dit, jusqu'à la gorge; je n'y peux plus tenir; je voudrais être morte[2]. »

Mais elle règne; du moins, l'ambition est satisfaite : on se trompe; elle n'y tient pas : « Bien des personnes croient que c'est par mon industrie et par un dessein prémédité que je me trouve à la place que j'occupe. Il n'y a pas même jusqu'à mes amis qui ne soient dans cette pensée. Le maréchal de Créquy dit à l'abbé Testu : « Ha ça! » monsieur l'abbé, parlons, je vous prie, de cette

1. Voir tout le tableau dans Lavallée, p. 38, et comparer avec le chap. III du présent volume.
2. Geffroy, Introduction, t. I, p. XLV.

» femme-là. Il faut qu'elle ait un grand esprit et » un génie bien supérieur pour avoir imaginé au » coin de son feu et conduit comme elle l'a fait le » dessein d'une fortune aussi élevée que la sienne ! » — Oh non ! assurément, je ne me suis pas mise où je suis ! C'est Dieu tout seul. Je ne l'aurais ni pu, ni voulu[1] ».

Un concert unanime la charge de tout ce qui se fait, et surtout du mal. Combien injustement ! Si le peuple est misérable, si la guerre se prolonge, si le blé manque, on l'accuse : dans les mauvais temps, lors de cet affreux hiver de 1709, elle ose à peine sortir en carrosse : « On veut me lapider », écrit-elle[2].

Or, elle ne sait rien, ne fait rien, ou bien peu. Le Roi vient chez elle avec ses ministres; c'est vrai. Mais elle est dans l'embrasure d'une fenêtre, écoutant à peine, le plus souvent distraite, bâillant, priant; elle ne se mêle au débat que si elle est directement interpellée[3]. Elle ne conseille que rarement et avec les plus grandes pré-

1. *Manuscrits de Versailles. Lettres édifiantes*, t. VII, cité par Geffroy, t. I, p. XXVI.
2. *Ibid.*, t. II, p. 208.
3. *Ibid.*, t. II, p. 48-50. Comparer plus loin, p. XXXVIII de l'Introduction, et, dans le texte, le chapitre *Madame de Maintenon et Louis XIV*.

cautions. Même dans les matières de la religion, elle a peu d'influence sur le Roi, et si elle insiste pour lui conseiller de bonnes lectures, le ramener dans la voie du salut, il détourne la conversation et répond « qu'il n'est pas homme de suite, voulant dire qu'il ne suivoit rien[1] ».

Que ce contact est froid. Et il est si rude, le plus souvent! On lui reproche d'exercer une tyrannie domestique; elle est la première esclave : « Quand le Roi est revenu de la chasse, il vient chez moi; on ferme la porte et personne n'entre plus. Me voilà donc seule avec lui. Il faut essuyer ses chagrins s'il en a, ses tristesses, ses vapeurs; il lui prend quelquefois des pleurs dont il n'est pas le maître; ou bien il est incommodé. Il n'a point de conversation. Il est tard; je suis debout depuis six heures du matin; je n'ai pas respiré de tout le jour; il me prend des lassitudes, des bâillements, je me trouve si fatiguée que je n'en puis plus. Le Roi s'en aperçoit quelquefois et me dit : « Vous êtes bien lasse, n'est-ce pas? Il faudroit » vous coucher. » Je me couche donc; mes femmes viennent me déshabiller; mais je sens que le Roi veut me parler; il reste encore quelque ministre...

1. Geffroy, t. I, p. 261.

Enfin, me voilà dans mon lit. Le roi s'approche et demeure à mon chevet. Pensez-vous bien ce que je fais là. Je suis couchée, mais j'aurois besoin de plusieurs choses, car je ne suis pas un corps glorieux... Je n'ai pas là une femme... Le Roi est le maître partout; il fait tout ce qu'il veut; il n'imagine pas que l'on soit autrement que lui[1]... »

Quand elle est seule avec ses amies de Saint-Cyr, elle va jusqu'à dire que ce roi, non glorieux non plus, sent mauvais. Il y a d'autres exigences au sujet desquelles, à soixante-dix ans, — lui soixante-sept, — elle consulte encore son directeur[2]. Ah! combien de larmes elle a cachées « sous cette grande coiffe noire où elle est enveloppée comme en un nuage[3]. »

Voici ce qu'elle dit à son élève, sa chère préférée, madame de Glapion : « Ne voyez-vous pas que je meurs de tristesse dans une fortune qu'on auroit peine à imaginer et qu'il n'y a que le secours de Dieu qui m'empêche d'y succomber? J'ai été jeune et jolie, j'ai goûté les plaisirs; j'ai

1. *Entretien particulier d'une confiance intime de Madame de Maintenon avec Madame de Glapion*, dans Geffroy, t. II, p. 43-52.
2. Voir *Correspondance générale*, 1705, t. V, et Taphanel, *La Beaumelle et Saint-Cyr*, Plon, 1898, in-8°, p. 219.
3. Mot de l'abbé de Valincourt, cité par Geffroy, t. II, p. 38.

été aimée partout. Dans un âge un peu plus avancé, j'ai passé des années dans le commerce de l'esprit; je suis venue à la faveur et je vous proteste, ma chère fille, que tous ces états laissent un vide affreux, une inquiétude, une lassitude, une envie de connoître autre chose, parce qu'en tout cela rien ne satisfait entièrement. On n'est en repos que lorsqu'on s'est donné à Dieu. »[1]

Voilà le triste crayon de cette vie enviée, les traits qu'elle fixe elle-même pour l'avenir. A la fin, que trouve-t-on? L'élan mystique vers Dieu, si fréquent en ce siècle de grandes fautes et de grandes repentances, le besoin de repos pour l'âme, la nostalgie du cloître.

Et, en effet, au fur et à mesure que cette existence se déroule, elle s'attache à une œuvre qui, un jour, l'absorbera toute. La fin et le couronnement de cette fortune, la plus étonnante qu'une femme ait pu rêver, c'est une fondation pieuse, c'est un couvent, c'est Saint-Cyr.

II

Madame de Maintenon aimait les enfants. Elle les aimait comme il faut les aimer, pour les

1. Geffroy, t. II, p. 8.

soigner, les nourrir, les élever, les instruire, les corriger. S'occuper d'eux ce n'était pas pour elle une fantaisie, une attitude, un caprice de femme stérile, c'était un devoir et presque une fonction.

Quand elle fut arrivée à la faveur, son premier soin fut de faire du bien aux enfants : elle était portée par un sentiment naturel, une vocation : « Tout le monde croit, disait-elle, que la tête sur mon chevet, j'ai fait ce beau plan de Saint-Cyr; cela n'est point... Beaucoup de compassion pour la noblesse indigente, parce que j'avois été orpheline et pauvre moi-même, un peu de connoissance de son état me fit imaginer de l'assister pendant ma vie... Dieu sait que je n'ai jamais pensé à faire une si grande fondation[1]. » Remarquez qu'elle se défend toujours d'avoir eu l'intention du bien qu'elle fit.

Elle réunit donc, autour d'elle, deux cent cinquante filles appartenant à la noblesse pauvre. Enfin, elle va avoir qui aimer, instruire, diriger. Parmi cette vie légère et passante de la Cour, elle a où se tenir, un fond où se prendre, une trame où broder son rêve. Quand elle bâtit Saint-Cyr, elle dit : « Ce qui me fait plaisir en

1. Lavallée, p. 46.

voyant ces murs, c'est que j'y vois ma retraite et mon tombeau[1]. »

Entreprise admirable, qu'il s'agisse de la terre ou du ciel. Devant Dieu et devant les hommes, cette œuvre plaidera, témoignera, et, au besoin, rachètera. C'est, ici, le bien pour lui-même, le bon, le parfait, le bienfait.

La dernière main sera mise et le but réel atteint quand, par une évolution naturelle, nécessaire, l'institution sera devenue monastère et couvent. Alors, madame de Maintenon, presque reine, femme du roi — et de quel roi! — sera devenue, effectivement, une mère de l'Église, une fondatrice d'ordre, une sainte Marie de Chantal. Dans sa « solidité », elle aura mis de la sainteté.

Saint-Cyr est une occupation.

Dans le train de la Cour, si plein et si vide, les heures réservées pour la maison chère sont les meilleures, les premières. « C'est mon lieu de délices, » disait-elle[2]. Dès l'aube, elle accourt : « Je l'ai vue souvent arriver avant six heures du matin afin d'être au lever des demoiselles et suivre ensuite toute leur journée en qualité de première maîtresse... Elle aidoit à peigner et à

1. Lavallée, p. 71.
2. *Ibid.*, p. 47.

habiller les petites, parfois deux ou trois mois de suite à une classe, y faisoit observer l'ordre dans la journée, leur parloit en général et en particulier... ses discours étoient vifs, simples, naturels, intelligents, insinuants, persuasifs[1]. » La voilà dans son rôle : on ne peut nier qu'il n'y ait toujours en elle quelque chose de l'institutrice et de la pédagogue. Mais, souveraine par l'esprit et par le rang, elle s'abaisse, avec joie et humilité, jusqu'à ces soins pieux.

Saint-Cyr est une édification.

Une édification pour elle, pour le Roi, pour la Cour : « Mes intentions sont droites, dit-elle; je n'ai envisagé, en tout cet établissement, que la gloire de Dieu, le bien du royaume et le soulagement de la noblesse[2]. » « Elle n'avait en vue que l'édification de Saint-Cyr, qui devait, disait-elle, s'étendre sur toute la France. » Elle revient sur l'idée, insiste, explique toute sa pensée; elle est chrétienne plus encore que femme du monarque. « *Les affaires que nous traitons à Versailles sont des bagatelles*; celles de Saint-Cyr sont les plus importantes, parce qu'elles tendent toutes à établir le royaume de

1. Lavallée, p. 73 et 119.
2. *Ibid.*, p. 124.

Dieu. — La vocation d'une dame de Saint-Louis est sublime... Sanctifiez votre maison et, par votre maison, toute la France [1]. »

Saint-Cyr, enfin, est une précaution.

« C'est là ma retraite et mon tombeau ». Si le Roi meurt, le refuge sera là. Pour l'œuvre du salut, la justification sera là. Et pour l'histoire enfin, — car il ne faut rien négliger — le témoignage permanent, le plaidoyer actif et vivant, dévoué et passionné sera recueilli et transmis là, de génération en génération, par ces vestales de sa mémoire, traditionnellement.

Pour cette cause suprême, — selon la méthode de ne rien négliger et ne rien laisser au hasard de ce qu'on peut lui enlever, — tout est réglé d'avance, des ordres ponctuels sont donnés. On écrit à ces filles chères et dévouées ce qu'il convient qu'elles sachent et ce qu'il convient qu'elles disent. On arrête leur ingénue curiosité là où il convient qu'elles ignorent. On brûle, on supprime devant elles, assuré de leur discrétion pour ce qui est, pour ce qui fut et pour ce qui n'est plus.

« Dans ce temps (1696), nous rassemblâmes

1. Lavallée, p. 160.

les lettres que madame de Maintenon avait écrites à chacune de nous en particulier sur différents sujets... Nous en fîmes faire des copies que nous fîmes relier en plusieurs livres qu'on mit dans une armoire dans la salle de la communauté...

« Nous mîmes aussi au net le recueil des instructions que nous avions reçues de madame de Maintenon... Nous les montrâmes à Madame; elle les lut, d'un bout à l'autre, y mit un bon et une apostille à chaque cahier, par lesquels elle adopte tout ce qui y est contenu et le reconnaît pour avoir été dit par elle et être de son esprit[1]. »

En sens inverse : madame de Maintenon a détruit toute sa correspondance avec Louis XIV « dont il ne reste pas une ligne »; elle brûle ses lettres avec la plus secrète et la plus intime de ses amies, madame de Montchevreuil; elle se fait restituer ses lettres à l'abbé Gobelin et brûle encore[2]; de toutes les lettres qu'elle lui avait

1. Lavallée, *Madame de Maintenon*, p. 30, note.

2. On a gardé quelques-unes de ces lettres, mais à son insu. Sur ces destructions méthodiques, voir la note de Lavallée, *Madame de Maintenon*, p. 30. — Cf. Geffroy, t. I, p. LXXVI et *Correspondance générale : Des Lettres de Madame de Maintenon*. Introduction du premier volume; voir aussi le passage si précis de Mademoiselle d'Aumale dans notre tome I, p. 112 : « Me voilà hors d'état de prouver que j'ai été bien avec le Roi... », etc.

adressées, une seule échappe. Elle brûle les lettres échangées avec son autre directeur, l'évêque de Chartres. En 1713, toujours mue par une même pensée, elle brûlait encore. Voilà ce qu'écrit madame de Glapion : « Madame de Maintenon a donné ce livre, qui est écrit de sa main, à madame de Glapion, après en avoir brûlé d'autres et toutes les lettres qu'elle avoit du Roy, surtout un grand nombre pendant la campagne de Mons ; ce fut une perte irréparable que tout ce qu'elle mit au feu ce jour-là, l'année 1713 ; mais elle ne voulut pas le laisser après elle. »

Pourquoi ces précautions, pourquoi ces hécatombes? Il est loisible de chercher à les expliquer. Dans cette vie si contrastée, il y avait des passages sur lesquels il était inutile d'éveiller la curiosité des élèves de Saint-Cyr. Puisque la physionomie définitive avait pris cette grande et noble allure qui accompagne si dignement la fin du grand Roi, à quoi bon évoquer un passé aboli pour jamais?

Le mariage avec ce pauvre Scarron, c'est bien loin et c'est bien bas. La période des Villarceaux, des Ninon de Lenclos est périlleuse, non à défendre certes, mais à expliquer ; les relations avec madame de Montespan ont, dans leur origine et dans leur développement, des endroits sca-

breux pour ces oreilles pures. Sur le mariage et sur les conditions dans lesquelles il s'est préparé et accompli, comment distinguer, faire un choix entre tous ces moments, couverts et sanctifiés par l'acte final? Il semble que l'on trouve aussi quelque difficulté à s'expliquer sur la part prise à la révocation de l'Édit de Nantes, peut-être à cause des origines protestantes, peut-être parce que les choses ont mal tourné. Enfin sur la limite exacte de l'autorité exercée sur le Roi, les versions données oralement varient : l'embarras est réel, là aussi. Mieux vaut détruire.[1]

Ce ne sont pas de simples hypothèses. On les verra bientôt s'appuyer sur des renseignements précis. Deux ordres de faits, en tout cas, sont incontestables : c'est, d'une part, l'amas soigneusement expurgé de documents favorables et édifiants, d'autre part les destructions opérées méthodiquement. Ainsi préparé, colligé, revisé, le lot des manuscrits est confié aux saintes filles. Elles travailleront à l'augmenter, à l'enrichir sans cesse dans l'esprit où il a été, une première fois, réuni. C'est leur honneur, c'est leur intérêt, c'est leur gloire. Elle ont une mission toute simple et toute

1. Voir ci-dessous, p. XXXVIII .

claire, défendre la mémoire de leur fondatrice, travailler, — car il faut dire le mot, — à l'*hagiographie*.

Fondatrice d'ordre, c'est l'honneur suprême où aspire madame de Maintenon, et quand elle mourra, elle qui a été la femme du plus grand roi du monde, l'acte de sépulture mentionnera le seul titre dont sa fière modestie se réclame devant les hommes et devant Dieu : « Le dix-septième jour du mois d'avril mil sept cent dix-neuf a été inhumée en un cercueil de plomb et dans un caveau construit au milieu du chœur de cette église (de Saint-Cyr), très haute et très puissante dame Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon, institutrice de cette royale maison de Saint-Louis et y jouissant de tous les honneurs et privilèges des *fondateurs*[1]!... »

III

Le silence va se faire. Le corps repose dans le cercueil de plomb et l'histoire sous les triples ser-

1. Voir l'acte de décès *in extenso*, dans Lavallée, p. 405. L'épitaphe est non moins frappante. C'est la femme forte de l'Évangile : « Une autre Esther dans la faveur, une seconde Judith dans la retraite et l'oraison, — la mère des pauvres, — l'asyle toujours sûr des malheureux... » (p. 407).

rures. Celles-ci ne s'ouvriront qu'à bon escient.

Vanité des dispositions humaines : voici dans quelles circonstances elles s'ouvrirent.

Madame de Maintenon était morte depuis trente et un ans. Le XVIIIe siècle était à son apogée. Voltaire, Montesquieu, avaient orienté les esprits vers les idées nouvelles. Le règne de Louis XIV était bien loin. A Saint-Cyr, cependant, on gardait le souvenir et le culte de madame de Maintenon. On travaillait à son histoire, assez mollement, comme il convient à des gens que rien ne presse; on continuait à réunir des documents précieux; on interrogeait les survivantes, s'éteignant l'une après l'autre, avant que le dernier témoignage direct eût disparu; on avait écrit les *Notes pour servir à l'Histoire de Saint-Cyr*, on avait chargé un intendant de la maison, le bon M. Manseau, de préparer un travail complet; on avait prié mademoiselle d'Aumale, l'évêque Languet de Gergy d'écrire leurs souvenirs; en un mot, l'œuvre hagiographique couvait lentement dans la sainte maison maintenant très délaissée, quand débarqua à Paris, en juin 1750, un jeune Cévenol, frais émoulu des études, joli homme et huguenot. Ayant passé par Genève et par le Danemark où il avait

paru ou s'était cru une manière de personnage, il venait à Paris pour prendre ses diplômes de grande naturalisation dans la République des Lettres.

Laurent Angliviel de la Beaumelle, né en 1726, avait à peine vingt-quatre ans. Précoce comme un Méridional, il avait l'esprit vif, primesautier, le caractère hardi, le goût des aventures, de l'originalité, de la vivacité, du trait, une plume alerte et acérée, de la conversation, de l'entregent, l'art de se glisser et de se faire accepter, un aplomb imperturbable avec des manières douces, une tenue soignée, en un mot tout ce qu'il fallait pour réussir dans les temps à la fois éveillés et indulgents où il arrivait à Paris. On obtenait alors, assez facilement, un brevet d'homme du monde quand on se targuait de belles lettres et de philosophie.

La société reçut La Beaumelle comme elle devait recevoir Jean-Jacques Rousseau. Le type a quelque ressemblance. Celui-là vient aussi de Genève : il est imbu des maximes de la « ville sainte » ; ayant pris le vent des idées nouvelles, il a la main prompte et vigoureuse, l'esprit hardi et incisif. Puisque la cognée est mise à l'arbre antique, il s'enrôlera dans l'équipe. Il a une idée

en tête, c'est de reprendre, dans l'histoire de Louis XIV, les relations avec madame de Maintenon.

On sent et on sait d'où l'idée lui était venue. Né dans ce massif des Cévennes où le souvenir des dernières luttes religieuses était encore frémissant, fils de réformé, ayant reçu le « baptême obligatoire », élevé par les jésuites, retourné au protestantisme, son enfance, sa jeunesse n'ont entendu que ces noms mille fois répétés, et mille fois maudits; Louis XIV, madame de Maintenon. Celle-ci huguenote, petite-fille du grand Agrippa, évadée du « Désert » pour la Cour, maîtresse du corps, du cœur et de l'esprit du roi, avoir laissé consommer l'acte impie!...

A Genève, il retrouve les mêmes souvenirs, les mêmes indignations : elles le font historien. La société est étroite, froide et fermée, pourtant elle accueille le nouveau converti; il a le don de plaire aux femmes et filles mûres, il les amuse, les occupe, les passionne comme un charmant et dangereux enfant. Une demoiselle de Baulacre, qui tient bureau d'esprit, s'intéresse à lui, le fait pénétrer dans les familles parentes des d'Aubigné où se conserve, avec l'horreur de la petite fille qui a trahi, la vénération du grand-père qui a

chanté la gloire réformée. On commence à réunir pour La Beaumelle les premiers documents. Sa curiosité est éveillée et fixée. Le dégoût des études théologiques le prend. Le métier d'homme de lettres convient à son caractère, à son humeur. Il entrevoit, dans l'œuvre qui l'intéresse d'abord et le passionne ensuite, le gain et la gloire. Il quitte Genève et se met à courir le monde [1].

Précepteur d'un jeune noble en Danemark, il met le temps à profit, ajoute au vernis du monde le prestige de l'éloignement. Il essaye sa plume. Quoique jeune, il sait se faire écouter. Par un coup de maître, il prend la défense de l'*Esprit des Lois* et attire ainsi l'attention de Montesquieu. Quand il arrive à Paris, en juin 1750, il est presque considéré, il compte.

Il n'a pas perdu de vue son projet sur madame de Maintenon. Il s'introduit, se fait accepter partout; il est si sage, si modeste, il vient de si loin. Louis Racine, qui sait tout sur Saint-Cyr, qui est le confident de ces dames, d'ailleurs

1. Tous ces détails sont empruntés au livre si précieux de M. Taphanel, qui les a empruntés lui-même aux archives des La Beaumelle. Par cette publication capitale, toute l'histoire de madame de Maintenon se trouve, en quelque sorte, renouvelée. Voir *La Beaumelle et Saint-Cyr*, par Ach. Taphanel, Plon, 1898, in-8°.

paresseux et un peu lourd, le reçoit et, bonnement, lui ouvre ses cahiers les plus précieux; en collectionneur glorieux, il lui montre ses livres, les documents qu'il détient; ayant le goût du troc inné chez tous les amateurs, il lui cède ces documents en échange de livres, de produits du Nord, de fourrures, avec un certain appoint d'argent[1].

Notre homme retourne dans son Danemark, emportant le paquet. Il tient le bout du fil, il ne le lâchera pas. Je n'entreprends pas de rappeler ses aventures en Danemark, à la cour de Frédéric, à Gotha, sa querelle avec Voltaire, qui lui donne une sorte d'illustration, sa fuite de Gotha qui le déconsidère, sa rentrée en France, après trois ans d'absence, en 1753. C'est un Roman Comique que M. Taphanel a raconté.

La Beaumelle est encore jeune; il a couru le monde. Il s'est attaqué à ce puissant Dieu, Voltaire; il s'est fait des amis comme Montesquieu, Maupertuis, La Condamine, Diderot. Il a du talent, du courage, de la notoriété; on ignore le reste.

En 1752, il avait fait paraître un premier

1. Cf. sur le rôle de Louis Racine : Lavallée, Introduction à la *Correspondance générale*, et Taphanel, pp. 40-56.

ouvrage sur madame de Maintenon : peu de chose [1]. Pourtant, c'était le premier livre publié sur la marquise. Grâce aux documents recueillis par la Beaumelle et surtout fournis par Louis Racine, il présentait assez de vérité et de nouveauté pour éveiller la curiosité et fixer l'attention.

Voilà la clef qui ouvre toutes les serrures. La maison très haute et très fermée des Noailles accueille La Beaumelle. Le maréchal le reçoit à sa table, ouvre ses archives. Bientôt l'habile entregent du personnage a raison des dernières méfiances. On n'a plus de secret pour lui. Un homme d'affaires du maréchal lui cède, lui *vend*, entendez-vous bien, le choix le plus précieux parmi les documents concernant la marquise, c'est-à-dire les *Mémoires de mademoiselle d'Aumale*, les *Mémoires de Saint-Cyr*, les *Lettres de la maison de Noailles*, les *Lettres de la Reine d'Angleterre*, les *Lettres de madame de Caylus* [2].

Et c'est le maréchal de Noailles encore, ce hautain et froid maréchal de Noailles, qui le prend par la main et l'introduit à Saint-Cyr.

1. Deux petits volumes de *Lettres* précédés d'une « préface au lecteur », Nancy, 1752, chez Deilhau (en réalité imprimés à Francfort).
2. Taphanel, p. 131.

Voltaire a beau fulminer; — c'est peut-être contre lui que s'affirme cet étonnant accueil fait à La Beaumelle; — Voltaire a beau intéresser la police, les ministres, l'opinion, madame de Pompadour. La Beaumelle est jeté à la Bastille, mais il conserve l'amitié et la faveur des Montesquieu, des La Condamine, des Diderot. Surtout, il garde la confiance extraordinaire que, d'emblée, lui a faite la sainte maison.

Car voilà le miracle, et, comme on dirait parmi les pieuses âmes, les desseins insondables de la Providence : ce huguenot, cet aventurier, ce gascon, cet indiscret, ce risque-tout est reçu à bras ouverts par la communauté. Pour lui, pas d'interdiction, pas de clôture, pas de secret. Il entre partout, mange à la table, couche dans le lit de l'évêque de Chartres, directeur de la maison, à l'insu de celui-ci, fait ce qu'il veut, écrit ce qu'il lui plaît, emporte ce qui lui convient. On s'en remet à lui. On lui confie le palladium et l'arcane : on lui délègue la mission traditionnelle : c'est lui qui écrira l'œuvre prévue, préparée, méditée depuis un demi-siècle : la Vie et l'Histoire de madame de Maintenon. L'hagiographe sera ce huguenot!

Nous avons dit l'habileté, le savoir-faire du

personnage, nous avons dit la vaillante attitude à l'encontre de Voltaire, la faveur des Noailles, l'heureuse rédaction du premier *Recueil*, la réputation déjà acquise, le joli tour littéraire. Ajoutons que La Beaumelle promet tout ce qu'on exige de lui : il soumettra son manuscrit aux dames de Saint-Cyr et à leurs conseillers; il cachera à tout jamais l'origine des communications. Il jure enfin de se comporter comme un vénérateur de la mémoire de la fondatrice; et alors, quelle valeur prend soudain, dans sa bouche, cet argument : l'hommage rendu à la mémoire de madame de Maintenon sera d'autant plus fort qu'il émanera d'un esprit indépendant, impartial, d'un homme que, d'après ses origines, on eût pu croire prévenu!

Cela n'eût pas suffi pour lever les hésitations et les derniers scrupules. Les dames responsables de la conduite de la communauté froncèrent le sourcil jusqu'à la fin. Il fallut autre chose, il fallut la séduction personnelle que La Beaumelle lui-même, sa personne, son esprit, ses aventures, exercèrent sur quelques-unes des dames et notamment sur l'une d'entre elles, madame de Louvigny, jusqu'à faire de celle-ci la plus enthousiaste, la plus dévouée, la plus tendre des

collaboratrices et des « complices ». Décidément, les dames mûres l'aimaient.

Celle-ci, dans la correspondance si longue, si confiante, si abandonnée qu'elle eut avec La Beaumelle, s'explique très clairement sur ce qui se passa : « Il est plus vrai que vous ne le pensez que nostre république *en corps* vous eut refusé tout net la communication des matériaux que vous avez. Et si tost qu'on vous a sçu disciple de Calvin on a témoigné des oppositions que la mère supérieure n'a enlevées qu'en nommant le maréchal. On lui devoit donc envoïer tout [c'est par ces mains que les envois devaient passer]. Vous voïés ce qui en seroit résulté. Ma sœur de Montorcier et moy plus hardies que les autres, avons osé interpréter les sentiments de la mère supérieure. Elle a fermé les yeux et j'ai écrit tout ce que j'ay pu. Ainsi deux particulières vous ont effectivement fourni la plupart de vos matériaux. C'est encore un mistère pour nos dames[1]... »

Dans la préface du premier volume de la présente publication, le comte d'Haussonville a tracé un portrait délicat d'une des élèves préférées de Saint-Cyr, madame de Glapion[2]. On connaît,

1. Taphanel, p. 203.
2. Voir tome I. Introduction, p. XLII.

d'autre part, la vive et spirituelle physionomie de madame de Caylus. Voici, dans la génération suivante, une troisième figure aussi fine, aussi expressive, plus rare peut-être, madame de Louvigny.

Ces charmantes personnes ont réalisé, chacune avec les nuances de leur caractère particulier, l'idéal que se proposait madame de Maintenon dans la première conception de l'institution de Saint-Cyr. Elle entendait préparer ces jeunes filles, non pour le cloître, mais pour le monde, développer l'esprit, ménager les grâces, le charme, les garder du pédantisme et de la bigoterie.

On sait que son projet, si libre et si hardi, échoua en partie. En préparant pour Racine les diseuses d'Esther et d'Athalie elle pensa les gâter. Les prétentions, les vanités, les faiblesses humaines et féminines envahirent la maison : l'ivraie poussa avec le bon grain. « Ce ne sont plus des novices, disaient les mauvaises langues, ce sont des comédiennes[1]. »

Il fallut donc, sur l'avis des personnes pieuses et sages, rentrer dans la tradition et accomplir la réforme.

1. Lavallée, p. 111.

Il n'en reste pas moins que les premières leçons et certaines traditions qui se perpétuèrent formèrent des âmes exquises. A la fin du grand siècle, on vit s'épanouir, — fleurs d'esprit et de grâce, — les meilleures parmi les élèves de Saint-Cyr.

Il n'y a rien à ajouter au portrait que M. Taphanel a tracé de la sœur de Louvigny : le tableau est achevé et digne du modèle : « C'était une frêle personne, toujours souffrante et en proie aux migraines, mais gaie, vaillante, soutenue par une foi enthousiaste, par la passion du dévouement et du sacrifice, par l'intensité de la vie intérieure. Ses compagnes l'aimaient, l'admiraient, proclamaient bien haut la supériorité de ses lumières et de son esprit. Elles ne songèrent jamais cependant à lui confier le gouvernement de la communauté. Elle-même n'y aspirait pas : elle se jugeait impropre à cette charge; et elle l'était, en effet, moins par l'absence de certaines qualités professionnelles que par l'excès de certaines autres. Sa vivacité, sa générosité lui auraient fait commettre mille imprudences. Elle n'entendait rien aux affaires; mais elle disait très bien les vers, chantait à ravir, jouait en perfection du clavecin et de la basse de viole : « Elle est musi-

cienne comme sainte Thérèse, écrit La Beaumelle[1]. »

Nous savons, d'après ses lettres qu'a publiées M. Taphanel, comment elle écrivait; elle écrivait divinement. Elle se prit d'une belle passion pour le jeune La Beaumelle, même avant de le connaître. Femme d'esprit, et d'esprit singulièrement libre, appartenant à cette génération qui prépara, dans les dernières années du grand roi, les hardiesses du siècle nouveau, elle savait, avec une piété vive, droite et ferme, laisser la bride à l'imagination et au sentiment. La différence d'âge qu'il y avait entre elle et La Beaumelle l'autorisait à mettre, dans son enthousiasme, du tendre et même du passionné. Elle le dit elle-même joliment : « Je me pare de ma vieillesse, comme une jeune fille le ferait de sa quinzième année. Sans ma caducité, je ne pourrais vous écrire ni recevoir de si jolies lettres d'un homme de vingt-sept ans. Avouez qu'il est assez commode, en pareil cas, d'être une petite bonne femme, à l'abri de la critique et du scrupule[2]. » Elle exagère un peu : elle avait alors cinquante ans.

1. *Loc. cit.*, pp. 178 et suiv.
2. P. 179.

C'est elle, celle que La Beaumelle appelait « l'ardente religieuse », qui, ayant foi dans le talent et dans la loyauté de celui-ci, résolut de tout dire et de tout livrer à cet historien déjà éprouvé de la fondatrice. Comment ne pas croire en un homme qui écrivait au sujet de madame de Maintenon : « Quelle femme c'étoit! et que je me sais bon gré de m'en être fait, sur des notions assez confuses, une idée que les témoignages les plus authentiques confirment tous les jours! Cette sainte maison, où vous m'avez permis de voir par mes yeux tant de choses... ne me sort pas de l'esprit... Que vous êtes heureuse de l'habiter! Que ces enfants le sont d'y être élevés! » Sincère, madame de Louvigny crut à l'accent de la sincérité.

Par elle fut organisée cette « cabale » qui défendit contre tous La Beaumelle, qui fit de lui « l'enfant gâté », « l'auteur favori », qui travailla pour lui jour et nuit, qui le guida, le conseilla, lui livra tous les secrets. On avait entrepris de le convertir. On érigea dans la maison une confrérie pour son salut. « L'élite des saintes y sont enrôlées, écrit madame de Louvigny. J'y suis, moi, misérable. Je n'ai osé le demander.... » Elle écrit pour lui ces lettres confiantes, pleines d'esprit,

de sens, de droiture, de force, qui eussent touché « Lucifer »; elle usa ses nuits, sa santé, se brouilla avec sa supérieure, avec la sœur qui l'avait aidée et qui s'accusait d'être devenue, par elle : « compagne de larcins »; elle agit ainsi par une conviction entière, sans réserve, par un entraînement peu réfléchi peut-être, mais où il y avait surtout, il faut bien le dire, une confiance rare, et presque virile, dans la force de la vérité.

Ainsi, sur les points que madame de Maintenon considérait comme réservés et où elle avait voulu couvrir et recouvrir de silence le mystère, madame de Louvigny n'hésita pas à lever les voiles : elle parla. Elle parla sur les origines, sur ce passage difficile des relations avec Villarceaux et avec Ninon, et elle osa même raconter l'histoire singulière du portrait nu de madame Scarron « sortant du bain » que Villarceaux avait fait peindre, peut-être pour se venger, et que la mère supérieure, l'ayant racheté à une vente à Versailles, couvrit d'habits décents[1].

Elle parla sur le mariage : c'est elle qui raconte l'histoire de l'acte de célébration perdu dans la culotte de M. de Harlay[2]; c'est par elle

1. Taphanel, p. 205.
2. *Ibid.*, p. 207.

que madame d'Havrincourt obtient pour La Beaumelle la communication de cette *lettre très secrète* de Godet des Marais sur le mariage, dont les dames de Saint-Cyr disent elles-mêmes : « Nous n'avons rien de plus fort[1]. » C'est elle enfin qui procure l'étonnante lettre de l'évêque de Chartres à madame de Maintenon sur les « occasions pénibles » auxquelles celle-ci était encore assujettie à soixante-dix ans. Communiquer cette lettre c'est toucher presque au secret de la confession. Mais madame de Louvigny dit, avec une hardiesse singulière : « Le respect auroit fait supprimer cette lettre; mais elle constate un fait trop essentiel pour qu'on le taise[2]. »

Elle parle sur le fait de la révocation de l'Édit de Nantes, et c'est elle qui fournit le mémoire attribué à madame de Maintenon, dont La Beaumelle devait tirer un si grand parti[3].

Elle parla, enfin, de cette question si débattue, la part prise par madame de Maintenon dans les affaires de l'État. Un moment, elle avait hésité. Mais, ici encore, la force de la vérité l'emporte; elle écrit à La Beaumelle : « Il est

1. P. 240.
2. P. 221.
3. Voir ci-dessous, p. 254, et le *Mémoire* dans Geffroy, t. I, p. 293.

vrai et je vous le confesse que j'ay supprimé un petit mot dans les Entretiens de madame de Maintenon avec madame de Glapion... C'est quand elle dépeint les soirées du Roy travaillant avec ses ministres, et elle à son ouvrage. Elle dit : « Quand on veut de moy, on m'appelle. » Et il faut mettre : *Quand il travaille avec ses ministres et qu'on ne m'appelle pas, ce qui est très rare.* Du reste comptés que j'ay été fidelle et plus fidelle que bien d'autres ne l'eussent été; je ne sçai comment allier ce trait qui marque, en effet, la part que madame de Maintenon avoit dans les délibérations avec ce qu'elle a dit mille fois, qu'on s'abusoit quand on s'imaginoit que tout passoit par elle[1]. »

Cet abandon, cette confiante, cette naïve et droite sincérité ont fourni à La Beaumelle les traits que son parti-pris a soulignés et qui ont tant contribué à arracher l'auréole qu'un art savant et une discrétion fidèle avaient si soigneusement préparée et respectée.

La Beaumelle profita de tout. Il ne tint ses promesses que dans la mesure où elles cadraient avec ses propres convenances. On sait ce qu'il

1. P. 215.

faut penser de lui. La « complicité », trop démontrée maintenant, de la sœur de Louvigny lui fournit les matériaux d'une histoire qui devint tout autre chose qu'une apologie et qui ne fut pas plus une œuvre d'édification qu'une œuvre de vérité.

On trouvera, dans le livre de M. Taphanel, tous les détails de cette étrange aventure, et la surprise et le désespoir de Saint-Cyr, de la « cabale » de la sœur de Louvigny, au fur et à mesure que les volumes du livre de La Beaumelle leur furent communiqués. Madame de Louvigny écrit bientôt ce mot : « J'en suis consternée ». Elle trouve son ami intempérant, licencieux, « républicain », « huguenot comme Lucifer » ; « Voltaire, écrit-elle encore, en diroit à peine autant ». Un moment elle veut rompre... « Adieu, monsieur, lui écrit-elle, je vous ay souhaité du bonheur; j'ay fait plus; je me suis donné bien de la peine pour contribuer au vôtre, pour vous faciliter une grande réputation, des protections puissantes; tous mes projets ont échoué, malgré l'étendue d'un beau génie qui auroit pu prétendre à tout, s'il avoit été accompagné de prudence et d'un jugement plus mûr... Ce sera là ma dernière lettre[1]. »

1. P. 265-270.

Ce ne fut pas la dernière lettre. Elle restait encore sous le charme. Elle admire toujours l'écrivain et ne peut rompre tout commerce avec son jeune ami. Elle reprit donc cette correspondance à la fois maternelle et caressante qui, à défaut « d'auteur favori », s'adressait encore à « l'enfant gâté ». D'ailleurs, elle se sentait trop engagée, et avec elle la communauté entière, pour qu'on pût se dégager facilement. On félicita officiellement La Beaumelle; on lui offrit une écritoire et des flambeaux d'argent. On lui écrivit une lettre habilement rédigée pour le remercier : « Notre reconnaissance vous venge aujourd'hui, monsieur, de toutes nos méfiances, de toutes nos réserves et *mesme de tous nos refus*[1]. »

La Beaumelle goûta de nouveau de la Bastille : l'hostilité de Voltaire veillait. On le plaignit; on intervint pour lui. Quand il fut délivré, on entretint encore avec lui quelque correspondance; on laissa les relations se détendre lentement, on le ménageait. Il savait tant de choses!

La sœur de Louvigny ne renia jamais complètement le rêve ou l'illusion où elle avait vécu. Dans une lettre qu'elle écrivait en 1757, deux ans

1. P. 276.

avant sa mort, elle racontait à La Beaumelle un mot que la Reine Marie Leczinska avait dit en parlant de lui, quand on la priait d'intervenir pour obtenir sa sortie de la Bastille : « C'est un huguenot que j'aime de tout mon cœur. » Et se tournant vers nous : « Je vous charge, dit la Reine, du soin de le convertir[1]. »

Madame de Louvigny était bien la seule qui pût croire encore à la possibilité d'une conversion !

IV

Ces illusions, cet enthousiasme persistant, tout le monde ne les partageait pas à Saint-Cyr. Depuis longtemps, les esprits prudents, les directeurs, les mères responsables avaient assisté avec une méfiante croissante à l'intrusion du huguenot dans l'arche sainte. Une contre-cabale s'était formée. Intimidée d'abord par l'autorité du maréchal de Noailles et par les sentiments connus sinon avoués de la mère supérieure, ce groupe manifesta bientôt des inquiétudes et des dispositions hostiles que la publication du livre de La Beaumelle devait trop justifier.

1. P. 293.

Le grand reproche qu'on faisait aux amies de La Beaumelle c'était, en livrant tous les documents à celui-ci, d'avoir violé le devoir de piété envers la mémoire de madame de Maintenon. Que répondrait-on maintenant aux adversaires, puisqu'ils détenaient les armes préparées pour la défense? Quant à « l'hagiographie », il n'y fallait plus songer. Qui accepterait, sans contrôle, la pieuse légende, quand certains détails précis étaient livrés à la circulation où remis à la discrétion du moins sûr des confidents? Le projet longtemps caressé d'une histoire de la fondatrice, rédigée pour Saint-Cyr dans l'esprit de Saint-Cyr, était, maintenant, de réalisation difficile, puisque les pièces étaient divulguées, et, qui pis est, altérées, suspectes.

Les personnes qui témoignaient le plus hautement leur blâme et leur douleur étaient les derniers représentants de la génération qui avait connu madame de Maintenon dans sa gloire : elles n'étaient pas faites, encore, à l'indiscrétion du siècle nouveau. Ces procédés leur paraissaient tout bonnement scandaleux. L'opposition se groupait autour de la femme qui avait été la préférée, l'amie, la confidente des derniers jours : mademoiselle d'Aumale. Elle était secondée par

son frère et son neveu MM. d'Aumale, par plusieurs des dames de Saint-Cyr et surtout par l'homme qui, étant, à l'origine, responsable du mal, n'en montrait que plus d'ardeur pour le dénoncer et le réparer, Louis Racine[1].

C'est à l'instigation de ce groupe que La Beaumelle avait été arrêté, une première fois, et mis à la Bastille en 1754. Le grief était qu'il détenait un exemplaire manuscrit des *Mémoires de Mademoiselle d'Aumale*, et nous avons vu, en effet, qu'il s'était procuré ce document avec plusieurs autres par le secrétaire du maréchal de Noailles. Pour autoriser la mesure arbitraire, on accuse La Beaumelle de détenir des papiers d'État. A la suite d'explications aussi délicates qu'embarrassées de part et d'autre, La Beaumelle sortit de la Bastille. Mais la rupture était un fait accompli. La Beaumelle gardait les documents; il avait mis les plus précieux en lieu sûr; on n'avait pu les saisir chez lui.

Le groupe adverse s'avise alors d'une autre procédure; il songe à préparer, lui aussi, une publication sur madame de Maintenon et à devancer celle de La Beaumelle. Madame de Louvigny pré-

1. Taphanel, p. 189.

vient celui-ci, dès le 16 juillet 1755 : « Racine m'est suspect, écrit-elle; il est ami des d'Aumale; il ne serait pas impossible qu'ils lui eussent mis dans l'esprit de faire cet ouvrage avec les matériaux qu'ils ont ou prétendent avoir[1]. »

Mais Racine était bien paresseux. Ce projet, il le caressait depuis de longues années : son zèle s'était borné à réunir les documents que son imprudence avait livré à La Beaumelle. Irait-il plus loin? On le croit, un instant, à Saint-Cyr : « Supposez qu'il soit vrai que Racine *ou quelque autre* écrive la Vie de madame de Maintenon; leur projet sûrement est de vous devancer et pour y réussir de vous susciter tous les embarras imaginables[2]. » Et madame de Louvigny ajoute « que ce soupçon est, de sa part, des mieux fondés » : on écrivait donc dans le camp adverse.

La Beaumelle n'eut pas de peine à devancer ces lentes et prudentes démarches. Son livre parut. Il dut y avoir, dans le camp des fidèles, un véritable désarroi. Cependant l'idée d'un livre conçu dans un esprit tout différent et d'où les endroits difficiles seraient écartés est tellement persistante, elle est tellement dans l'atmosphère de

1. Taphanel, p. 105.
2. *Ibid.*, 249.

Saint-Cyr que madame de Louvigny la reprend à son compte; et à qui prétend-elle confier le soin de le rédiger? — à La Beaumelle lui-même!

Elle voudrait qu'il écrivît rapidement ce livre nouveau et que, pour le publier, il prît le nom et le ton d'une ancienne élève de Saint-Cyr, une Méridionale, une Languedocienne, qui s'appellerait, par exemple, mademoiselle de Cardaillac : « Écoutés, lui écrit-elle, écoutés une folie qui me passe par la teste. Je voudrais que mademoiselle de Cardaillac écrivît une *Vie* de madame de Maintenon où madame de Montespan, madame de La Vallière (c'est-à-dire les maîtresses notoires) ne seroient qu'en groupe, en lointain; les belles vertus, les vertus chrétiennes feroient la principale figure à ce nouveau tableau. Le coloris seroit simple, doux, naïf et tel qu'il appartient à un pinceau féminin... Je voudrois du vrai, du solide... Il faudroit peindre Louis XIV plus grand homme... On vous reproche de dire du mal de tout le monde, de médire pour le plaisir de médire... Vous avés des ennemis outrés; vous ferés très bien de retrancher ce qui allume leur bile, car il n'est pas possible que vous l'ignoriés[1]. »

1. Taphanel, pp. 279 et suiv.

La Beaumelle entra, paraît-il, un instant, dans ces vues. La plaisanterie et le gain le séduisirent peut-être. Mais sa vie haletante ne lui laissait plus de suffisants loisirs. Madame de Louvigny dut renoncer à ce nouveau rêve.

L'idée cependant faisait son chemin. Quand le livre de La Beaumelle fut publié et qu'on put mesurer la grandeur du mal, on ne songea que davantage à sauver ce qui pouvait être sauvé. Le groupe des d'Aumale et de Louis Racine se remit à l'œuvre. Il est probable que, de Saint-Cyr même, on s'adressa à mademoiselle d'Aumale et qu'on la supplia, elle qui savait tant de choses et qui avait reçu les dernières confidences, elle qui avait déjà rédigé ces premiers Mémoires dont le récit agréable et touchant était goûté depuis longtemps, de reprendre la plume et d'écrire enfin un tableau complet de la Vie de la fondatrice, tableau que l'on pourrait opposer à la malheureuse publication de La Beaumelle. Il semble bien que, depuis longtemps, mademoiselle d'Aumale y travaillât d'elle-même.

La situation était délicate. Une réponse directe était impossible. Mais ne pourrait-on pas, en reprenant toute la trame de l'existence, en ne se servant que de documents soigneusement con-

trôlés, en prenant pour guides la candeur et la piété, là où La Beaumelle n'avait mis qu'infidélité et irrespect, en employant des documents aussi précieux que les *Mémoires de mademoiselle d'Aumale* et les *Souvenirs de madame de Caylus*, encore inédits, ne pourrait-on pas rédiger un livre nouveau, intéressant, piquant, qui se substituerait, par l'intérêt qu'il présenterait et par l'accent de la vérité, au livre de La Beaumelle, sans qu'on affectât de vouloir le réfuter.

C'était reprendre, sous une autre forme, le travail de Pénélope qui se poursuivait depuis si longtemps. Mademoiselle d'Aumale n'avait qu'à continuer ses recherches et sa rédaction. Elle le fit, en s'aidant de ses propres Mémoires, de ceux de madame de Caylus et d'autres documents, publiés ou non, qu'elle avait réunis. Son neveu, M. d'Aumale, l'aida probablement de son vivant; après la mort de sa tante, il « mit en ordre » — ce sont ses propres expressions — les manuscrits qu'il trouva dans son cabinet.

Laissons-le, d'ailleurs, parler lui-même; le travail achevé, il s'explique en ces termes : « Cet ouvrage n'est composé que des manuscrits de feu mademoiselle d'Aumale. Héritier de sa petite bibliothèque, j'ai trouvé épars, çà et là, plusieurs

cahiers de sa main sur la vie de madame de Maintenon. Je les ai recueillis avec soin; mais je n'aurois jamais imaginé de les mettre au jour *si la maison de Saint-Louis ne m'en eût aussi instamment prié qu'elle l'a fait.* Ces dames, désirant que leurs élèves pussent avoir connaissance de celle à qui elles sont redevables, avec toute la France, d'un si utile et si admirable établissement, me pressèrent de ramasser et d'arranger tous les manuscrits que j'avais de mademoiselle d'Aumale.

Je l'ai fait pour ne les pas désobliger. On y trouvera une multitude de faits historiques connus de tout le monde et tout à fait étrangers à madame de Maintenon; mais comme je les ai tous trouvés dans ces mêmes manuscrits qui, quoique dispersés et séparés les uns des autres, se suivent pourtant fort exactement d'année en année, je n'en ai donc rien retranché, parce qu'en retranchant, j'aurais craint d'interrompre le plan chronologique, que mademoiselle d'Aumale s'était formé et que je me serais souvent trouvé dans l'embarras pour la jonction des époques...

» Comme par sa position mademoiselle d'Aumale était à portée de savoir tout ce qui se passait à la Cour et même aux armées, il lui vint

dans l'esprit d'écrire en même temps tous les événements dont elle était instruite, soit de la guerre, soit de la Cour. Ce sont tous ces différents manuscrits que j'ai mis en ordre[1]. »

Voilà le plan complet de l'ouvrage, voilà la mention précise de l'intervention des dames de Saint-Cyr, les origines, le motif et la part faite avec une sincérité évidente à chacune des collaborations.

L'œuvre est collective. Elle représente la pensée et le travail de mademoiselle d'Aumale et de la maison de Saint-Cyr. M. d'Aumale n'est qu'un collaborateur modeste; comme il le dit, « il a mis en ordre ». Le manuscrit original porte le titre suivant : « Mémoires de mademoiselle d'Aumale et Souvenirs de madame de Caylus, pour servir à l'Histoire de madame de Maintenon. » — Nous avons, pour être brefs, adopté un autre titre également emprunté aux manuscrits : « Les Cahiers de mademoiselle d'Aumale. » Le titre le plus exact serait celui-ci : « Vie de madame de Maintenon par les défenseurs de sa mémoire. »

En réalité, ce livre c'est l' « hagiographie ». Désiré par madame de Maintenon, préparé par

1. Cette note de M. d'Aumale se trouve en tête du manuscrit qui appartient à la famille; mais elle s'applique évidemment à l'une et à l'autre des deux rédactions.

les dames de Saint-Cyr, esquissé par Louis Racine, élaboré par mademoiselle d'Aumale, achevé, non sans lenteurs, par son neveu, M. d'Aumale, il nous transmet la tradition de fidélité pieuse gardée dans la sainte maison. C'est une réponse très mesurée, très prudente, mais très serrée au livre de La Beaumelle.

L'intérêt qu'il présente tient surtout à cette pensée maîtresse et à l'autorité des documents que le rédacteur eut sous les yeux : des correspondances qui ont disparu, une première rédaction des Souvenirs de madame de Caylus citée en morceaux importants, rédaction qui a disparu également[1], les traditions de la maison, des nuances de pensée et de langage qui précisent ou éclaircissent bien des problèmes, contribuent au mérite de l'ouvrage. Mais ce qui importe, c'est qu'on retrouve, dans ce récit parfois languissant, l'âme du grand siècle, le témoignage direct, le ton et le tour de ceux qui avaient *vu*; et, en cela, combien ce livre se distingue de la publication téméraire et infidèle de La Beaumelle.

On avait travaillé de longues années à cette œuvre pieuse. Quand elle fut achevée, M. d'Au-

1. Voir ci-dessous, p. 4.

male put croire qu'il avait achevé un monument. Il dut bientôt en rabattre. Avant de procéder à la publication, quelqu'un (et c'est probablement l'autorité supérieure de Saint-Cyr) crut devoir soumettre l'œuvre entière à la critique d'un personnage compétent. On recourut aux bons offices d'un certain abbé Garrigues de Froment, parfaitement inconnu aujourd'hui, mais qui, alors, passait pour un écrivain de mérite[1].

On lui remet le manuscrit. Il le lit, le juge d'abord sévèrement et bientôt entreprend de le corriger. La plume à la main, il sabre impitoyablement à travers ces pages. Sa verve, son ironie s'exercent aux dépens de l'œuvre qui lui est confiée. Il la trouve ennuyeuse, pâle, traînante, « fade à donner des vapeurs ». « En vérité, écrit-il, ce n'est pas là écrire, mais bavarder ou jaser, comme on voudra. » Ces critiques sévères portent le plus souvent sur les détails précis, minutieux, qui nous paraissent aujourd'hui les plus intéressants par leur exactitude et leur sincérité. Mais ce Garrigues est un « satirique de profession ». Selon le goût du temps, il aimerait une histoire rapide, d'un style court, nerveux, philosophique, abstrait. Madame

1. Voir ci-dessous, p. LXII.

de Maintenon n'a pas de chance : c'est un autre La Beaumelle qui saccage la prose de ses défenseurs[1].

Cette aventure fut le coup de grâce. Après la dissection de l'abbé Garrigues, il ne restait plus qu'un squelette. D'ailleurs, le livre de La Beaumelle triomphait. Il ne pouvait être question de remonter le courant. Mademoiselle d'Aumale était morte en décembre 1756. A Saint-Cyr, les derniers témoins disparaissaient l'un après l'autre. M. d'Aumale eut, cependant, la pensée de reprendre le travail en tenant compte des observations de l'abbé Garrigues. Dans la famille même de M. d'Aumale, il existe une seconde rédaction, plus courte, plus serrée que celle que nous possédons[2]. Sur l'un ou l'autre des deux manuscrits, on trouve des traces de l'activité littéraire de M. d'Aumale jusqu'au delà de l'année 1765. Puis, la plume lui tomba des mains, et l'œuvre commencée depuis trois quarts de siècle fut définitivement interrompue.

Par suite de quelles vicissitudes nouvelles, des deux manuscrits, l'un alla-t-il échouer sur les

1. Comme La Beaumelle, l'abbé Garrigues goûta de la prison. Voir la note ci-dessous, p. LXIII.
2. Voir ci-dessous la description des Manuscrits.

quais, où M. le comte d'Aumale le retrouva, et l'autre chez un antiquaire, M. Voisin? C'est ainsi qu'il est venu entre nos mains. La compétence de mon confrère et collaborateur, M. le comte d'Haussonville m'apprit l'intérêt de cette découverte. Nous sûmes que le manuscrit venait de la maison Techener et qu'il avait appartenu à M. Monmerqué. Grâce à diverses communications il fut possible de retrouver les traces d'un travail de publication qui semble avoir été entrepris, puis abandonné par l'excellent érudit[1].

C'est ce projet que nous exécutons aujourd'hui, du moins en partie. Un coup d'œil jeté sur le volume déjà paru et sur celui qui paraît aujourd'hui suffira pour prouver que la présente publi-

1. M. Leclerc, propriétaire actuel de l'ancienne maison Techener, a bien voulu nous communiquer toute une correspondance de M. Monmerqué relative à ce manuscrit qu'il a retrouvée dans les archives de la maison. — Quant au projet de publication, il résulte, notamment, d'un passage de la préface que M. Monmerqué écrivit pour son édition des *Souvenirs de Madame de Caylus*, collection Petitot, 2e série, vol. 66 : « Nous publierons incessamment les *Mémoires de Mademoiselle d'Aumale*; on y verra, par intervalles, le texte primitif des *Souvenirs de Madame de Caylus*; ce sera un point de curiosité assez grand pour donner à cette partie de l'ouvrage l'intérêt de la nouveauté ». — M. Monmerqué renonça à son projet de publication pour des raisons qu'il explique dans sa Notice sur le marquis de Villette, en tête des *Mémoires du marquis de Villette*, publiés pour la Société de l'Histoire de France (p. XXXVIII).

cation ne fait aucunement double emploi avec le *Mémoire de mademoiselle d'Aumale*. Celui-ci avait été composé vers 1725 ou 1726 : c'est surtout un recueil de souvenirs jetés un peu à la hâte, pêle-mêle, écrits hâtivement et selon qu'ils se présentaient à la mémoire ou sous la plume de mademoiselle d'Aumale.

Nous avons affaire, ici, à une œuvre plus complète et plus méthodique. Mademoiselle d'Aumale avait, depuis bien longtemps, le projet de l'écrire; car elle disait à madame de Maintenon : « Madame, voilà un livre que je destine pour écrire votre vie... » Et c'est bien une Vie de madame de Maintenon qui a été composée par la collaboration de la tante et du neveu.

Malgré l'intérêt que présente un ouvrage dont l'origine et la valeur paraissent maintenant établies, il ne pouvait être question de le publier *in extenso*. Deux volumes du format in-8° y eussent à peine suffi. D'ailleurs, le *Mémoire de Mademoiselle d'Aumale* paraissant dans le premier volume de la présente publication, il convenait d'éviter les redites.

D'autres documents qui ont servi au rédacteur des nouveaux Mémoires, et qui étaient inédits, alors, ont paru depuis : il y avait encore, là, des

répétitions à éviter. Enfin la trame même du récit forme une biographie un peu traînante de madame de Maintenon et une histoire du règne de Louis XIV qui n'apporte aucun renseignement nouveau.

Ces observations nous ont guidé dans le choix des larges extraits que nous donnons au public. Nous avons écarté toute la partie de l'œuvre qui ne nous a paru offrir ni nouveauté, ni originalité : mais nous avons recueilli tout ce qui peut être considéré comme une contribution utile à l'histoire de madame de Maintenon et de son temps.

De la lecture attentive du manuscrit, six chapitres se sont pour ainsi dire détachés d'eux-mêmes.

Ils traitent naturellement des points les plus importants ou les plus controversés dans la vie de madame de Maintenon.

Le premier chapitre : *Madame de Maintenon et madame de Montespan* aborde les origines, les premières attaches avec la Cour, les relations avec le Roi et même, à la fin, la matière si délicate du mariage. Le chapitre *Madame de Maintenon et la Duchesse de Bourgogne* met en lumière des faits particulièrement honorables pour madame de Maintenon. Le morceau intitulé *Madame de*

Maintenon et Louis XIV forme un tableau complet de la vie intérieure du monarque où les moindres détails ont du prix puisqu'ils émanent d'un témoin oculaire, mademoiselle d'Aumale. *L'année 1709 et les charités de madame de Maintenon* sont des pages qui expriment surtout la pieuse pensée dont s'inspire une œuvre destinée aux élèves de Saint-Cyr. Enfin, malgré quelques redites, nous avons donné *in extenso* les deux récits qui terminent la publication : *la mort de la duchesse de Bourgogne* et *la mort de Louis XIV*. Mademoiselle d'Aumale assista, comme on le sait, à l'agonie du grand Roi, ne quittant le chevet du mourant qu'au moment où madame de Maintenon le laissa elle-même. On comprend qu'elle se soit appliquée, avec sa précision et sa sincérité habituelles, à cette nouvelle rédaction où sa voix s'élève un peu et où l'on sent qu'elle parle pour l'histoire.

Elle s'était procurée la relation en quelque sorte officielle qui figure dans certaines rédactions du *Journal de Dangeau*, et la rapprochant de ses propres souvenirs, elle acheva un tableau que l'on peut considérer comme complet. Ce récit simple, touchant, où l'on entend, pour ainsi dire, le souffle misérable du grand prince que ronge la

gangrène sénile, prend l'autorité et l'accent d'une page définitive; c'est un des plus précieux documents de notre histoire[1].

La publication de ce volume, ainsi composé, achève autant qu'il est utile, après deux siècles, le cycle ouvert par les premières confidences de madame de Maintenon à madame de Glapion et aux dames préférées. Après les ouvrages du duc de Noailles, de MM. Lavallée, Geffroy, après la publication du premier Mémoire de mademoiselle d'Aumale, complétée par la présente publication, on saura, sur elle, à peu près tout ce qu'elle voulait qu'on sût. De même que, par le recueil de La Beaumelle, les récits de Saint-Simon et le livre de M. Taphanel, — documenté par les lettres de la sœur de Louvigny, — on commence

1. Le récit de la mort de Louis XIV inséré dans l'édition du *Journal du marquis de Dangeau* publiée par M. Feuillet des Conches, 1859, in-8°, t. XVI, p. 117, et qui commence par ces mots : « Je sors du plus grand, du plus touchant et du plus héroïque spectacle... » ne fait pas partie du manuscrit original. Nous possédons un manuscrit, relié en maroquin au XVIIe siècle et intitulé *Remarques de M. le marquis de Dangeau sur le roi Louis Quatorze depuis 1684* qui contient (p. 175) un récit différent et qui nous paraît émaner réellement de Dangeau. C'est certainement ce récit que mademoiselle d'Aumale a eu sous les yeux pour compléter ses propres souvenirs. — Il faut comparer les différents récits de la mort de Louis XIV qui sont rapprochés dans le volume *La mort de Louis XIV, Journal des Anthoine*, avec introduction de E. Drumont. Paris, Quantin, 1880, in-8°.

à deviner ce qu'elle eût voulu qu'on ne sût pas. Les deux foyers de lumière sont en présence : les rayons convergent. Peu à peu, le tableau se précise, la réalité se découvre.

« L'énigme » est-elle déchiffrée? Hélas, non! Le feu a fait son œuvre; ce qui est détruit est détruit.

Cependant, on pourrait peut-être faire, maintenant, un progrès nouveau dans la recherche de la vérité, essayer de deviner par l'ongle le lion et, par le bout d'un doigt rose, l'énigmatique marquise.

Madame de Maintenon fut, en vérité, une femme pieuse, bonne et utilement active. Sa vie n'avait besoin d'aucun apprêt pour que les faits témoignassent pour elle auprès des contemporains et auprès de la postérité. Sa nature la portait vers le bien; la fierté atavique et le dur apprentissage de sa jeunesse la confirmaient dans ces sentiments. Que sa volonté mûrie et réfléchie l'ait énergiquement maintenue dans cette voie, ce n'est pas un reproche à lui faire, j'imagine.

Mais le reproche se justifie davantage s'il porte sur les procédés qu'elle employa pour ajouter, à l'honneur de la vertu, les hautes situations du monde et l'hommage d'une universelle considé-

ration. Le dessein est trop visible. Tant de réflexion met en méfiance. La tête agit plus que le cœur. On aimerait qu'ayant réussi, plus qu'aucune autre, l'entreprise de la femme, elle fût plus femme en effet, ou consentît à le paraître davantage. Pourquoi ce grand mystère? Voilà qui autoriserait les soupçons.

L'histoire doit s'occuper surtout de ce qui intéresse l'histoire. Quelle fut la part d'influence réelle de madame de Maintenon sur la politique des dernières années du règne? Madame de Louvigny a signalé quelques contradictions dans les dires de madame de Maintenon. La matière est délicate. Cependant, le caractère de Louis XIV étant connu, l'influence de la marquise n'a pu s'exercer que timidement, par intervalles et avec les plus grandes précautions. En insistant, elle se fut exposée à des silences ou à des refus qui l'alarmaient trop pour qu'elle les bravât.

Elle était trop inquiète, trop timorée, elle avait un souci trop constant de se garder elle-même pour agir efficacement en faveur d'une cabale ou d'un système. On a constaté, avec raison, que chaque fois qu'elle sentit la moindre résistance auprès du Roi, elle abandonna sans hésiter ses idées ou ses amis.

Rien, en elle, ne signale la vocation politique si caractérisée, au contraire, chez madame des Ursins. Qu'on compare les lettres échangées par les deux illustres favorites, on verra de quel côté sont la passion, la détermination, le courage, le sang-froid. Madame de Maintenon endure et patiente, là où la princesse des Ursins veut et agit.

Louis XIV trouva, en madame de Maintenon, une grave et douce société. Madame de Montespan l'avait conduit aussi loin que possible ; au delà, il n'y avait plus qu'horreur et dégoût. Celle-ci le rassura et le reposa.

Après un tel triomphe, madame de Maintenon se garde bien de risquer, par une dangereuse exigence, la situation inespérée où elle est parvenue. Sa force est faite de repos et de silence. La lutte n'est pas son système. Elle cède, pourvu qu'elle demeure, en cela bien féminine, un peu féline peut-être, mais nullement conforme au type de grande « meneuse » que la colère et l'imagination de Saint-Simon ont conçu de toutes pièces et fait vivre pour la postérité.

Au fond, sa grande affaire, après le Roi, c'est Saint-Cyr. Le temps qu'elle y passe, les soins qu'elle y consacre, la joie qu'elle y éprouve don-

nent sa mesure; elle aime les menus passe-temps, les longs entretiens, les pratiques exactes de la dévotion, en cela femme encore... un peu moins parfaite peut-être qu'elle n'eût voulu le paraître, mais qui eût obtenu plus aisément l'admiration de l'histoire si elle se fût moins appliquée à la lui imposer.

G H.

AVERTISSEMENT

Le manuscrit qui a servi à la présente publication est divisé en trois cahiers formant ensemble 879 pages. Le papier en est grossier, l'écriture petite et serrée : ce n'est pas l'écriture de mademoiselle d'Aumale. Ce n'est pas non plus une écriture de copiste. C'est probablement celle du neveu de mademoiselle d'Aumale.

Dans ce manuscrit, quand il était aux mains de M. Monmerqué, il y avait trois lacunes. A l'endroit d'une de ces lacunes on rencontrait cette mention : « doit être entre les mains de l'abbé Garrigues. »

Ces lacunes sont aujourd'hui comblées, moins sept pages (de 694 à 701), par les fragments détachés de la rédaction que nous avons trouvée à Abbeville entre les mains des représentants de la famille d'Aumale; grâce à leur obligeance, nous avons pu reconstituer l'œuvre, ou peu s'en faut, dans son intégralité.

Dans les premiers cahiers, on rencontre souvent des passages bâtonnés, comme si l'on s'était proposé un travail de suppression. Il y a aussi d'assez fréquentes ratures

et surcharges d'une écriture différente. Mais les phrases surchargées n'étant recouvertes que d'un trait très léger, il a toujours été possible de déchiffrer le texte primitif.

A partir du troisième cahier, on rencontre en marge, presque à chaque page, des annotations qui sont dues, suivant toute probabilité, à cet abbé Garrigues dont l'intervention nous a été révélée par le manuscrit même. Ces notes sont sarcastiques; elles concluent toujours à des remaniements et à des suppressions. « Ces mots : « je supprime, j'arrange » reviennent à chaque instant. En effet, sur des petits carrés de papier collés à la gomme en marge du manuscrit, une version différente est substituée au texte, version beaucoup plus sommaire, où les détails familiers sont supprimés, et qui devient, ainsi, sèche et sans intérêt.

C'est vraisemblablement d'après les indications de l'abbé Garrigues que le neveu de mademoiselle d'Aumale aura entrepris le travail d'abréviation et de réduction des Mémoires de sa tante qui a produit la nouvelle rédaction conservée à Abbeville et qui s'arrête à 1701. Le style de cette variante n'a aucun rapport avec celui du *Mémoire* précédemment publié par nous, ni avec celui des *Cahiers* que nous publions aujourd'hui.

L'abbé Garrigues de Froment, qui intervint d'une façon si fâcheuse au cours de la publication projetée par M. d'Aumale, n'a laissé aucun nom. Nous avons trouvé à la Bibliothèque Nationale deux opuscules de lui. L'un a pour titre : *Sentiments d'un amateur sur l'exposition des tableaux du Louvre et sur la critique qui en a été faite*. C'est une mince petite brochure datée de 1753 et qui contient trois lettres, tout à fait insignifiantes. L'autre a pour titre : *Éloge historique du journal encyclopé-*

dique et de Pierre Rousseau son imprimeur (1760). Cet éloge est, en réalité, une satire, parfois une diatribe.

Le ton est incisif, mordant, injurieux, se rapprochant beaucoup du ton des observations inscrites sur notre Manuscrit. D'après une note de la main de Monmerqué trouvée dans ses papiers, des libelles publiés par l'abbé Garrigues contre le Gouvernement l'auraient fait incarcérer, et il aurait passé six ou sept années en prison.

Nous avons reproduit quelques-unes de ces observations comme spécimen du goût, ou plutôt du mauvais goût de la critique au XVIIe siècle. Mais nous n'avons bien entendu tenu aucun compte des corrections suggérées par lui, et nous avons toujours rétabli, sous ses surcharges et ses ratures, le texte primitif. Quant aux suppressions que nous avons cru devoir faire au cours des fragments publiés par nous, soit pour éviter des redites avec le *Mémoire* précédemment publié, soit parce que ces passages étaient de simples résumés historiques sans intérêt ni nouveauté, nous les avons toujours signalées par des points.

NOUVEAUX MÉMOIRES

DE

MADEMOISELLE D'AUMALE

MÉMOIRES

DE

MADEMOISELLE D'AUMALE

ET SOUVENIRS

DE MADAME DE CAYLUS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE MADAME DE MAINTENON [1]

Le manuscrit dont nous entreprenons la publication partielle est divisé en plusieurs livres. Le premier est exclusivement consacré à la vie d'Agrippa d'Aubigné, le grand-père de madame de Maintenon, le second à la jeunesse de Françoise d'Aubigné, à son mariage avec Scarron et aux premières années de son veuvage. Il ne s'y trouve rien qui ne soit dans les Mémoires *mêmes d'Agrippa d'Aubigné, ou dans le* Mémoire sur madame de Maintenon, *précédemment publié par nous. Le troisième livre commence par un récit succinct des premières amours de Louis XIV, d'abord avec Marie Mancini, ensuite*

1. La Beaumelle ayant intitulé sa publication : *Mémoires pour servir à l'Histoire de madame de Maintenon et à celle du siècle passé*, l'auteur du manuscrit a voulu évidemment rappeler ce titre.

avec mademoiselle de la Vallière. Rien non plus d'inédit, mademoiselle d'Aumale n'ayant pu savoir aucuns détails par elle-même et ne parlant que par ouï dire. Il en est autrement lorsqu'elle en arrive à la liaison du Roi avec madame de Montespan, madame de Maintenon ayant été étroitement mêlée aux incidents et au dénouement de cette liaison. Ici, mademoiselle d'Aumale a pu être renseignée non seulement par madame de Maintenon elle-même, dont souvent elle invoque le témoignage direct, mais par les amis et contemporains de madame de Maintenon avec qui elle a pu s'entretenir. De plus, elle a eu manifestement à sa disposition la correspondance de madame de Maintenon dont les dames de Saint-Cyr étaient dépositaires, et qu'elles ont dû lui communiquer, car, ainsi que nous le ferons remarquer dans nos notes, elle entre parfois dans certains détails minutieux qu'elle n'a pu connaître que par ces lettres.

Enfin mademoiselle d'Aumale a eu à sa disposition les Souvenirs de madame de Caylus, *qui étaient encore inédits, puisqu'ils n'ont paru qu'en 1770. Elle en fait largement usage, ainsi qu'elle le dit dans une note qu'on lira ci-après. Mais elle ne se borne pas à de fréquentes citations dont elle avertit le lecteur. A son propre texte, elle entremêle des phrases tirées des* Souvenirs de madame de Caylus,

sans les mettre entre guillemets. De plus, on remarquera que dans les endroits mêmes où elle dit citer madame de Caylus, le texte qu'elle rapporte n'est pas exactement conforme à celui des Souvenirs de madame de Caylus, *tel que nous le connaissons par les éditions qui ont cours aujourd'hui. Or nous savons par le témoignage d'un certain Marin, secrétaire du comte de Caylus (fils de la Comtesse), que ces* Souvenirs *furent imprimés en 1770 d'après une copie furtivement faite en vingt-quatre heures et probablement inexacte*[1]. *Il est donc plus que probable que nous sommes ici en présence du texte véritable des* Souvenirs de madame de Caylus. *Monmerqué, qui avait eu entre les mains le manuscrit publié par nous aujourd'hui, et qui en avait projeté la publication, disait avec raison : « On y verra par intervalles le texte primitif des* Souvenirs de madame de Caylus. *Ce sera un point de curiosité assez grand*

1. Voir à la fin des *Souvenirs de madame de Caylus* (édition Raunié, p. 326), la lettre que Marin écrivit en 1804 au directeur du *Journal des Débats*, lorsque Auger publia une nouvelle édition des *Souvenirs de madame de Caylus*. Voir aussi l'*Introduction* mise par M. Asselineau en tête de l'édition publiée par lui. Quoi qu'en dise Marin, il est certain qu'il existait plusieurs copies des *Souvenirs de madame de Caylus*, et mademoiselle d'Aumale en possédait certainement une, puisqu'elle s'en est servie pour la rédaction de son premier *Mémoire*. Ces copies ont pu être, depuis lors, retouchées par le comte de Caylus, sans parler des inexactitudes probables de celle d'après laquelle ils ont été imprimés pour la première fois. De là l'origine de ces variantes.

pour donner à cette partie de l'ouvrage l'intérêt de la nouveauté. » Il faisait de plus observer que, « dans ce texte primitif, on retrouve toutes les négligences qui accompagnent nécessairement une composition faite sans peine, sans travail et sans recherche par une femme qui n'a pas à redouter le grand jour de la publicité[1] *». En effet, la langue que parle madame de Caylus, dans le manuscrit de mademoiselle d'Aumale, est beaucoup plus familière et négligée que dans ses* Souvenirs imprimés. *Nous serions étonnés si le lecteur trouvait qu'elle y perd en agrément.*

Lorsque mademoiselle d'Aumale cite madame de Caylus sans le dire expressément (ce qu'elle fait très souvent), nous n'avons point cru devoir mettre ces citations entre guillemets, mais lorsque l'emprunt est de quelque importance, nous l'avons signalé en note.

Nous commençons par la publication d'un long fragment qui s'étend depuis l'arrivée de madame de Maintenon à la Cour, alors qu'elle s'appelait encore madame Scarron, jusqu'à son mariage présumé avec Louis XIV.

1. Notice sur madame de Caylus, mise en tête de ses *Souvenirs*. Collection Petitot, 2e série, vol. 66, p. 355 et 356.

MADAME DE MAINTENON

ET MADAME DE MONTESPAN

A la mort de la Reine Mère, en 1666, le Roi avait eu deux enfants de la Vallière, une fille qui fut mademoiselle de Blois et un fils connu sous le nom de comte de Vermandois[1]. L'automne de 1666, le Roi et toute la Cour étant allés visiter les conquêtes de Flandre, le Roi, au retour, prit du goût pour la princesse de Monaco[2], mais cette inclination ne fut que passagère et de très peu de durée. A cette courte inclination succéda celle qu'il eut pour madame de Montespan[3]. Madame Montespan, connue, avant son

1. Louis de Bourbon, comte de Vermandois, fils légitimé de Louis XIV et de mademoiselle de la Vallière, né le 2 octobre 1667, mort le 18 novembre 1683.

2. Catherine-Charlotte de Gramont, mariée le 30 mars 1660 à Louis de Grimaldi, prince de Monaco; elle mourut le 4 juin 1678 à l'âge de trente-neuf ans. Elle était fille du maréchal de Gramont; Lauzun en avait été fort amoureux.

3. C'est ici que mademoiselle d'Aumale a placé l'importante note dont nous avons parlé plus haut. « J'avertis ici mes lecteurs que les *Souvenirs de madame de Caylus*, qu'elle m'a donnés écrits de sa main, et qui ont fait grande partie de tout ce que j'ai dit jusqu'ici, entreront pour beaucoup dans ce qui me reste

mariage avec le marquis de Montespan[1] sous le nom de mademoiselle de Tonnay-Charente[2], étoit fille du duc de Mortemart[3]. C'étoit une des plus belles personnes de la Cour[4]; elle joignoit à cette beauté un caractère

à dire. L'on peut d'autant plus compter sur la vérité de tous ces faits que rapporte madame de Caylus, qu'elle étoit très à portée d'être instruite de tout dans le vrai, et qu'elle dit elle-même, en commençant ses *Souvenirs*, qu'elle ne dira que ce qu'elle a vu de ses yeux ou entendu dire à madame de Maintenon ou à d'autres personnes qui ont été témoins de tout ce qu'elle avance. Elle a soin d'avertir, surtout au commencement de son petit ouvrage, que ni la prévention que donne l'éducation, ni les mouvements de la reconnoissance qu'elle doit à madame de Maintenon ne lui feront rien dire de contraire à la vérité. J'avertis encore que peut-être il m'arrivera de temps en temps de la faire parler elle-même, dans certains récits qu'elle fait, beaucoup mieux que je ne les pourrois faire. »

1. Louis-Henri de Pardaillan de Gondrin, marquis de Montespan, né en 1640, mort au mois de novembre 1702.

2. D'après le Père Anselme, Guy de Rochechouart, qui vivait au commencement du XVIe siècle, serait le premier qui aurait porté le titre de seigneur de Tonnay-Charente. Le titre de seigneur ou de prince de Tonnay-Charente fut porté par plusieurs membres de la famille de Mortemart, entre autres par le père de madame de Montespan. Mais aucune autre fille de cette illustre maison ne paraît avoir été ainsi dénommée.

3. Gabriel de Rochechouart, duc de Mortemart, seigneur de Vivonne, né en 1600, mort le 26 décembre 1675.

4. Voici comment Loret, dans la *Muse historique*, nous dépeint madame de Montespan, peu d'années après son arrivée à la Cour, alors qu'elle était à la veille de contracter mariage avec le marquis de Montespan.

20 janvier 1663.

.... Mortemart, cet ange visible
Qui toucheroit le moins sensible,
Qu'on ne peut voir sans soupirer,
Ni même sans l'adorer,
A qui tout cœur doit rendre hommage,
Et dont l'angélique visage,
Fait sans cesse des amoureux
Mais n'en fera qu'un seul heureux.

Quelques années plus tard, madame de Sévigné écrivant à

d'esprit admirable, plaisant et naturel, ce qui la rendoit fort aimable; elle dut sa fortune à la connoissance de Monsieur, frère du Roi.

Monsieur n'eut jamais ce qu'on appelle la passion des femmes, mais il les aimoit beaucoup pour la conversation, et les recherchoit pour la société. Madame de Montespan, qu'il voyoit souvent, lui plaisoit beaucoup plus que les autres; elle cherchoit à l'amuser, et avoit tout l'esprit nécessaire pour en venir à bout. Elle y réussit si parfaitement que monsieur de Montespan en devint bientôt jaloux; il fut quelques jours sans s'en plaindre, mais enfin, choqué de l'intimité de sa femme avec Monsieur, qui ne pouvoit se passer d'elle, il lui fit dire un beau matin qu'elle n'avoit

madame de Grignan (29 juillet 1676), parle en ces termes de la beauté de madame de Montespan : « Je lui trouvai le dos bien plat, comme disoit la maréchale de la Meilleraie, mais certainement, c'est une chose surprenante que sa beauté. Sa taille n'est pas de la moitié si grosse qu'elle étoit, sans que son teint, ni ses yeux, ni ses lèvres en soient moins bien. Elle étoit toute habillée de point de France, coiffée de mille boucles, les deux des tempes lui tombant fort bas sur les joues; des rubans noirs sur sa tête; des perles de la maréchale de l'Hospital embellies de boucles et de pendeloques de diamans de la dernière beauté; trois ou quatre poinçons, point de coiffe; en un mot, une triomphante beauté à faire admirer à tous les ambassadeurs. » (*Lettres de madame de Sévigné, de sa famille et de ses amis*, Édit. des Grands Écrivains, t. IV, p. 545.) La princesse Palatine, toujours malveillante, a fait un portrait moins idéal de cette beauté : « La Montespan avoit une taille épaisse et laide, un éclat extraordinaire et beaucoup d'esprit dans les yeux, une très jolie bouche et un rire charmant. » (*Correspondance de Madame*, Édit. Brunet, t. I, p. 127.)

qu'à se préparer à partir, parce qu'il alloit incessamment l'emmener avec lui dans ses terres. Madame de Montespan au désespoir de cette nouvelle, n'envisageant dans cette retraite forcée que des chagrins et des désagréments, regrettant avec raison la vie douce et gracieuse que la faveur de Monsieur lui faisoit mener, crut n'avoir pas de meilleur parti à prendre que de lui conter son désastre et l'arrêt que son mari venoit de porter contre elle. Le triste récit qu'elle sut faire du malheur qui la menaçoit eut tout le succès qu'elle pouvoit désirer. Monsieur, touché du chagrin de son amie, lui répondit qu'elle n'avoit qu'à se tranquilliser, qu'il faisoit son affaire d'y remédier, mais qu'il vouloit que cela se passât entre lui et monsieur de Montespan. Il l'envoya effectivement chercher le lendemain (c'étoit dans l'automne et vraisemblablement l'automne de 1665), et lui dit : « Monsieur de Montespan, j'ai une grâce à vous demander, mais il faut me l'accorder, sans cela je vous avoue que je serois fort piqué. C'est de laisser votre femme à Paris tout cet hiver jusqu'au mois de mai. » Monsieur de Montespan eut assez de peine à cacher le dépit que lui causoit cette proposition; cependant, soit par condescendance pour les volontés du prince, soit par crainte de le désobliger, il crut ne pouvoir refuser cette grâce à Monsieur qui lui dit avec toute l'affabilité

possible qu'il lui savoit bon gré de sa complaisance. Il fut donc décidé que madame de Montespan resteroit à Paris tout l'hiver et la moitié du printemps. Elle profita de cette permission pour faire sa cour régulièrement à Monsieur. Ce fut dans ce temps-là que le Roi commença à la voir souvent chez Monsieur et chez Madame [1], mais son air et ses manières lui déplaisoient beaucoup; il en parloit même à Monsieur en termes assez cavaliers, et le blâmoit fort de l'avoir si souvent avec lui, à quoi Monsieur lui répondoit simplement : « Elle a de l'esprit, elle m'amuse. » La protection de Monsieur valut bientôt à madame de Montespan une place de dame du palais de la Reine [2], ce qui mettoit son mari dans la nécessité de la laisser à la Cour, et ce qui la mit elle même plus à portée que jamais d'être vue du Roi dont elle avoit depuis longtemps résolu de faire la conquête. Dans les commencements, comme je l'ai dit, le Roi ne fit aucune attention à sa beauté; toute sa faveur consistoit à savoir plaire à la Reine qu'elle amusoit à son coucher qui duroit fort longtemps, car elle ne vouloit jamais se mettre au lit que le Roi ne fût venu dans sa chambre.

1. Henriette-Anne, princesse d'Angleterre, née à Exeter le 16 juin 1644, mariée le 31 mars 1661 à Monsieur. Elle mourut à Saint-Cloud, le 30 juin 1670.

2. Madame de Montespan avait commencé par être fille d'honneur de la Reine en 1660, alors qu'elle n'était encore que mademoiselle de Tonnay-Charente.

Dès qu'elle se vit à la Cour par sa place, elle employa tous les moyens imaginables pour donner dans la vue du Roi. Un des moyens dont elle se servit pour y réussir fut de s'insinuer dans les bonnes grâces de la Vallière, et elle sut effectivement si bien s'y prendre avec elle que, bientôt, elles furent inséparables.

Le Roi qui la voyoit toujours chez la Vallière avec qui il vivoit pour lors en maîtresse déclarée, fut assez de temps sans prendre de goût pour elle; mais elle sut si bien se conduire vis-à-vis de lui que, petit à petit, enfin il s'accoutuma à elle, et commença à prendre plaisir à ses saillies. Dans le courant de l'année 1666 elle avoit déjà presque totalement enlevé la conquête de sa rivale [1].

1. C'est en 1667, d'après les témoignages contemporains, que se montra ouvertement la passion du Roi pour madame de Montespan. Mademoiselle de Montpensier, dans ses *Mémoires*, après avoir raconté l'intimité de madame de Montespan et de mademoiselle de la Vallière, ajoute : « .... La Reine fut à Vervins, et le lendemain à Notre-Dame de Liesse; madame de la Vallière revint avec la Reine. Elles furent à confesse, madame de la Vallière et madame de Montespan ensemble ». Elle parle ensuite longuement des relations du Roi avec madame de Montespan à Saint-Cloud. « Le Roi y vit madame de la Vallière; il voyoit souvent madame de Montespan, à ce que l'on disoit, à sa chambre. Pendant ce voyage, elle logeoit au-dessus de lui. Un jour, en dinant, la Reine se plaignit de quoi on se couchoit trop tard, et se tourna de mon côté et me dit : « Le Roi ne s'est couché qu'à quatre heures; il étoit grand jour; je ne sais à quoi il peut s'amuser ». Il lui dit : « Je lisois les dépêches et j'y faisois réponse ». Elle lui dit : « Mais vous pourriez

En maîtresse peu délicate, madame de Montespan vécut avec la Vallière, et si intimement qu'elles n'avoient qu'une table pour elles deux et presque la même maison. Elle aima mieux d'abord que cela fut ainsi, espérant par là abuser le public et son mari qui, quand il sut l'infidélité de sa femme, s'emporta de colère contre elle, et lui fit de si terribles menaces que, dans la crainte que son ressentiment n'allât jusqu'à attenter peut-être sur sa vie, elle se vit forcée d'en parler au Roi. Le Roi, touché de son récit, crut, pour éviter que son mari la maltraitât, pouvoir lui ordonner de se retirer de la Cour, ce qu'il fit. Monsieur de Montespan parti, sa femme, délivrée de ses craintes, ne pensa plus qu'à s'assurer de la conquête du Roi. Elle se lia plus que jamais avec la Vallière; cette société intime satisfaisoit son amour-propre; son orgueil étoit flatté de voir à tout instant humilier sa rivale dont elle ne craignoit déjà plus les charmes.

Madame de Montespan qui vivoit depuis longtemps avec la Vallière, s'étant un jour fâchée contre le Roi, ce qui lui arrivoit assez souvent, s'avisa de se plaindre de cette communauté avec une amertume extrême. Elle y trouvoit, disoit-elle, de la part du Roi,

prendre une autre heure ». Il sourit, et, pour qu'elle ne le vit pas, tournoit la tête de mon côté. » (*Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, Édit. Chéruel, t. IV, p. 51-52.)

peu de délicatesse. Le Roi lui répondit avec douceur tout ce qu'il pût imaginer de tendre et de propre à l'apaiser, et finit par lui dire que cet établissement s'étoit fait insensiblement. « Oui, insensiblement pour vous, reprit madame de Montespan, mais très sensiblement pour moi. » C'étoit bien sans doute pour parvenir à son but qu'elle lui tenoit tous ces propos.

Le personnage de la Vallière, pendant deux ou trois ans, fut des plus singuliers. Madame de Montespan, abusant de ses avantages, affectoit de se faire servir par elle, et donnant sans cesse des louanges à son adresse, elle assuroit qu'elle ne pouvoit être contente de son ajustement si elle n'y mettoit la dernière main. La Vallière s'y prêtoit de son côté avec tout le zèle d'une femme de chambre dont la fortune dépendroit des agréments qu'elle pourroit prêter à sa maîtresse.

Que de dégoûts, de plaisanteries et de dénigrements la Vallière n'eut-elle point à essuyer pendant tout le temps qu'elle demeura ainsi à la Cour! Elle étoit née tendre et vertueuse; elle aimoit le Roi mais non pour la royauté. S'apercevant que le Roi cessoit de l'aimer, et que madame de Montespan lui avoit enlevé ce cœur qui lui étoit si cher, quelques personnes ont prétendu que, comme effectivement elle avoit toujours aimé le Roi avec toute la bonne foi

possible, elle avoit été si vivement touchée de cette infidélité, que, ne pouvant plus dissimuler son ressentiment, elle disparut un beau matin, sans avoir communiqué son dessein à personne, et s'alla jeter aux Saintes-Maries de Chaillot[1]; que le Roi, fâché de cet éclat, qui fit grand bruit à la Cour, lui envoya promptement Colbert et Lauzun qui la ramenèrent.

Son retour ne lui rendit point le cœur qu'elle avoit perdu; elle ne déplaça pas sa rivale, dont la faveur alla toujours depuis en augmentant. Je n'atteste point plus cette courte retraite que la première dont j'ai parlé : je sais cependant très sûrement, mais sans en pouvoir dire précisément le temps [2], qu'un jour, soit

1. D'après les *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, ce fut en 1662 que mademoiselle de la Vallière se retira pour la première fois dans un couvent. « Je ne sais quel chagrin il prit un jour à la Vallière : un beau matin, elle s'en alla; on ne savoit où elle étoit; c'étoit en carême. La Reine (mère) étoit si inquiète, avant que d'aller au sermon : on avoit peur que la Reine s'aperçût de quelque chose. Le Roi ne fut pas au sermon, la Reine alla après à Chaillot, et le Roi alla tout seul, avec un manteau sur le nez, à Saint-Cloud, où l'on sut qu'elle étoit dans un petit couvent. La tourière ne voulut pas parler à lui. Enfin on lui fit parler et il la ramena. » (*Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, Édit. Chéruel, t. III, p. 529.) Ainsi qu'on le voit par cette citation, mademoiselle de Montpensier parle d'un couvent à Saint-Cloud comme ayant été la première retraite de mademoiselle de la Vallière. D'autres auteurs, au contraire (madame de Sévigné et madame de la Fayette sont du nombre), désignent les filles de Sainte-Marie, comme le fait mademoiselle d'Aumale. Cette seconde hypothèse paraît la plus vraisemblable à M. Lair. (Voir *Louise de la Vallière et la Jeunesse de Louis XIV*, p. 72, note.)

2. Ce fut le 11 février 1667 que mademoiselle de la Vallière

par dépit, soit par dévotion, elle se retira effectivement aux Saintes-Maries de Chaillot où elle ne fut que douze heures, et que, de retour à la Cour, après cette courte absence, elle mena une vie plus retirée qu'à l'ordinaire, ne s'habilla plus que très modestement, et fit en tout comme une personne qui a envie de se retirer tout à fait. Enfin, après avoir vécu pendant plusieurs années d'une manière aussi édifiante que touchante, toutes ses réflexions bien faites, elle vint un jour, un matin, trouver le Roi, prit publiquement congé de lui, et après avoir demandé hautement pardon à toute la Cour du scandale qu'elle avoit causé, elle partit pour Paris. Elle entra aux Carmélites où elle fit profession le 2 juin 1674. Vraisemblablement elle quitta tout à fait la Cour en 1673. Elle prit le nom de Sœur Louise de la Miséricorde; elle mourut dans ce couvent en 1710, après y avoir été, tant qu'elle vécut, l'exemple de la plus parfaite régularité et de la vertu la plus austère.

Quand madame de Montespan fut retirée de la Cour, elle fut plusieurs fois aux Carmélites voir madame de la Vallière, devenue pour elle une espèce

se retira à Chaillot. « ... Le Roy, dit le *Journal* de d'Ormesson, lui envoya M. de Bellefonds et ensuite M. Colbert avec ordre de la mener à Versailles où il alloit : ce qu'il fit, et la dame y alla, sur la parole que le Roy trouveroit bon qu'elle se retirât si elle persévéroit. »

de directeur. Lorsque monseigneur Bossuet, évêque de Meaux, alla lui annoncer la mort de son fils, le comte de Vermandois, par un mouvement très naturel elle répandit d'abord beaucoup de larmes, mais revenant tout à coup à elle, elle lui dit : « C'est trop pleurer la mort d'un fils, dont je n'ai pas assez pleuré la naissance [1]. »

Le départ de madame de la Vallière fit que madame de Montespan jouit à son aise de la faveur du Roi. Les personnes qui connoissoient madame de Montespan eurent lieu d'être étonnées de sa conduite, car, loin d'être née débauchée, elle avoit paru dans sa jeunesse naturellement éloignée de la galanterie, et même un peu portée à la vertu. J'ai ouï dire de plus à madame de Maintenon que, lorsqu'elle la connut chez la maréchale d'Albret, elle n'avoit point cette humeur qu'elle a fait paroître depuis, et que, pour lors, ses sentiments étoient honnêtes et sa conduite réglée [2].

1. C'est à madame de Caylus que mademoiselle d'Aumale emprunte ce mot dont l'authenticité est très douteuse. Ce ne fut pas Bossuet, mais la Mère Prieure qui apprit à mademoiselle de la Vallière la mort de son fils. D'après la lettre circulaire adressée après sa mort, comme c'était l'usage, aux autres couvents du Carmel, elle se serait bornée à dire : « Il faut tout sacrifier. C'est sur moi seule que je dois pleurer. » (Voir Lair, *Louise de la Vallière et la Jeunesse de Louis XIV*, p. 325.)

2. Madame de Maintenon disait, en effet, sur la fin de sa vie, à madame de Glapion : « J'étois bien éloignée en ce temps-là de croire que madame de Montespan seroit, après Dieu, la première cause de la haute fortune que j'ai faite. Elle étoit alors fort sage,

Mais, pour en revenir à madame Scarron, la mort de la Reine Mère arrivée en 1666 avoit fait perdre à madame Scarron sa pension; mais, en revanche, ses amis ne l'avoient pas abandonnée. La voyant réduite à une infortune qu'elle avoit si peu méritée, ils redoublèrent tous d'amitié et d'attention pour elle. La Maréchale d'Albret lui fit les offres les plus avantageuses, et ne la laissoit manquer de rien. On lui proposa dans ce temps-là plusieurs établissements qu'elle refusa constamment, préférant la vie simple et innocente qu'elle avoit menée jusque-là à l'esclavage où la réduiroit nécessairement un mariage, quelque avangeux qu'il pût être, surtout dans l'espérance où elle étoit toujours qu'elle obtiendroit de la Cour le rétablissement de sa pension. Tous ses protecteurs parloient pour elle; on présentoit nombre de placets en sa faveur. Ces placets commençoient toujours par ces mots : « La veuve Scarron supplie humblement Votre Majesté. » Le Roi, à qui on les montroit tous, fatigué à la fin de les voir si souvent répétés, dit un jour avec vivacité : « Entendrai-je donc toujours parler de la veuve Scarron? », et, pendant du temps, à la Cour,

et disoit même, en parlant de madame de la Vallière : « Si j'étois assez malheureuse pour que pareille chose m'arrivât, je me cacherois pour le reste de ma vie »; mais nous avons vu, comme vous savez, qu'elle a pensé bien autrement depuis ce temps-là. » (*Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 461.)

quand on étoit fatigué et ennuyé de quelqu'un, on disoit : « Il est aussi importun que la veuve Scarron. »

A force de protections, de prières et de sollicitations auprès du Roi et de ses ministres, elle obtint enfin le rétablissement de cette pension. Voici la façon dont j'ai ouï dire qu'elle lui fut accordée. Madame de Montespan, qui étoit pour lors déjà un peu en faveur, et qui avoit connu madame Scarron chez la Maréchale d'Albret, ayant appris l'état et la misère où elle étoit réduite depuis qu'elle ne touchoit plus rien de sa pension, se chargea elle-même de présenter un placet au Roi qui le reçut en lui disant : « Entendrai-je donc toujours parler de la veuve Scarron? » Malgré cette réponse qui ne promettoit rien de favorable, elle ne se rebuta point; elle lui fit toutes les représentations nécessaires pour obtenir, en lui ajoutant que le moyen le plus sûr pour n'en entendre plus parler étoit d'accorder. Monsieur de Villeroy, pour lors marquis d'Alincourt, qui étoit présent à la conversation, appuya de son mieux la demande ; ils firent tant l'un et l'autre qu'enfin le Roi céda à leurs persécutions, et accorda cette pension si désirée et si nécessaire. Voilà ce que j'ai ouï dire à des personnes qui se disoient instruites. Mais madame de Maintenon m'a dit que c'étoit à monsieur de Villeroy seul qu'elle en avoit l'obligation, et ne m'a pas du tout parlé

de madame de Montespan en cette occasion. Quoiqu'elle ne m'en ait rien dit, il est possible que madame de Montespan, qui avoit vécu avec elle, s'y soit intéressée, d'autant plus qu'elle aimoit à faire plaisir.

Madame Scarron, qui avoit mené jusque-là une vie fort simple et fort rangée, quoiqu'elle fût encore bien voulue et même très recherchée dans toutes ses sociétés, avoit déjà fait plusieurs réflexions sur la religion qu'elle résolut de mettre à profit. Quand elle se vit bien assurée de sa pension, elle se mit dans la tête de corriger tout ce qu'il y avoit de défectueux dans sa conduite. Sans se contenter de professer extérieurement le christianisme, elle prit le parti de vivre en vraie chrétienne; elle chercha en conséquence un confesseur qui fût un homme capable de la conduire dans la voie du salut. Quelqu'un lui parla de l'abbé Gobelin comme d'un homme d'une piété éclairée et d'un mérite exemplaire. Sur ce qu'on lui en dit, elle lui fit proposer de se charger d'elle; il accepta, et madame Scarron, dès ce moment, résolut de suivre exactement tous ses avis.

L'abbé Gobelin, docteur de Sorbonne, homme fort estimé, avoit, selon le portrait qu'on lui en fit, toutes les qualités essentielles à un bon confes-

seur. Il avoit été longtemps dans le monde, et devoit par conséquent le connoître tel qu'il est. Il passoit de plus pour être intègre dans ses mœurs, pur dans sa doctrine, ferme dans ses principes, réglé dans sa conduite, exact dans sa religion, rigide observateur de ses devoirs, et n'avoit d'autre but dans ses directions que de mener à Dieu les âmes qui lui étoient confiées. Un tel homme seroit sans doute devenu bientôt importun à beaucoup de femmes ordinaires; mais madame Scarron, loin de reculer, accepta avec une aveugle soumission tout ce que l'abbé jugeoit à propos de lui imposer de plus dur et de plus humiliant...

Madame Scarron, qui s'étoit fait un devoir de suivre en tout les avis de ce confesseur, faisoit tout ce qu'elle pouvoit pour exécuter ses ordres très effectivement. Ses amis la trouvèrent en peu de temps, dans bien des choses, changée à ne pas la reconnoître. Ce n'étoit plus cet enjouement dans le propos, cet agrément dans les manières. Cette femme qui avoit fait jusqu'ici le charme de sa société, qui parloit avec toute la vivacité et tout l'esprit possible, prend tout à coup le parti de ne plus dire un mot, et s'efforce de devenir ennuyeuse. Elle prit tant sur elle pour cela, et se contraignit si fort que cela la rebuta tout de bon pendant quelque temps de la piété.

Tel étoit ce directeur par excellence. Il me semble que, sur cet échantillon, il est aisé de juger, sans faire tort à la science et à la piété, qu'il n'avoit ni l'expérience ni le talent nécessaire pour conduire une personne comme elle. Cependant, malgré la singularité avec laquelle cedit abbé Gobelin la conduisoit, elle ne perdit point de vue le projet qu'elle avoit formé de s'avancer dans la piété. Elle conserva toujours la même confiance en lui, et le garda pour son confesseur tant qu'il vécut. Vraisemblablement il laissa de côté toutes les misères qu'il avoit employées dans le commencement, et se conduisit par la suite plus raisonnablement. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'elle suivit toujours ses avis, et l'on voit par les lettres qu'elle lui écrit qu'elle ne faisoit rien, et qu'elle ne prenoit aucun parti sans l'avoir auparavant consulté [1].

Madame Scarron, après avoir joui de sa pension pendant deux ou trois ans et avoir vécu pendant

1. Manseau, l'intendant de Saint-Cyr, dit dans ses *Mémoires* (p. 67) : « M. l'abbé Gobelin, supérieur de cette maison (Saint-Cyr), après une maladie de trois mois, mourut à Paris, le 7 de mai (1691), universellement regretté. La Communauté en versa beaucoup de larmes, et fit des prières publiques et particulières pour le repos de son âme. Madame de Maintenon fit faire la même chose par ses aumosnes en plusieurs endroits. Il avoit esté son directeur pendant plusieurs années, ce qui, avec les relations continuelles qui estoient entre elle et luy, à cause de Saint-Cyr, l'avoit rendu dépositaire de plusieurs lettres et papiers de conscience, dont il fit un paquet cacheté de ses armes la veille de sa mort, ordonnant qu'il fût renvoyé le lendemain de son décès. »

tout ce temps en femme raisonnable et chrétienne, aussi aimée que considérée de toutes les personnes qui la connoissoient, se vit ouvrir un chemin de fortune auquel elle n'avoit eu nul lieu de s'attendre, et que, certainement, elle n'avoit pas pu prévoir. Madame de Montespan l'avoit connue, comme j'ai dit, chez la Maréchale d'Albret; on verra bientôt à propos de quoi elle s'en souvint, et comme elle mit cette connoissance en usage. Le projet de madame de Montespan, en arrivant à la Cour, avoit été simplement de parvenir à gouverner le Roi par l'ascendant de son esprit. Elle s'étoit flattée d'être non seulement maîtresse de son propre goût, mais même de la passion du Roi. Elle croyoit qu'elle lui feroit toujours désirer ce qu'elle avoit résolu de ne lui pas accorder; mais la suite fut plus naturelle. L'amour du Roi augmentant tous les jours, madame de Montespan cède enfin à ses poursuites et devient grosse. Madame de Caylus dit avoir ouï raconter à des personnes de la Cour de ce temps-là qu'elle parut si pénétrée de douleur au premier enfant qu'elle eut, que sa beauté s'en ressentit, qu'elle devint maigre, jaune, et si changée qu'on ne la reconnoissoit pas, qu'en un mot elle parut se désespérer à la première grossesse. Mais elle se consola à la seconde, et elle porta dans les autres l'impudence aussi loin qu'elle pouvoit aller.

Le premier accouchement de madame de Montespan, ainsi que quatre autres qui se suivirent d'assez près, furent tous des mystères : il ne s'y trouvoit jamais que les personnes nécessaires et quelques courtisans des plus affidés que le Roi obligeoit à un secret inviolable. Dès que madame de Montespan eut commencé à avoir des enfants, il fut question de trouver une personne qui fût capable non seulement de les bien élever, mais qui pût en même temps les bien cacher. Comme elle avoit le jugement très sain, ce qu'elle n'a jamais manqué de faire paroître dans les choses où son humeur n'agissoit pas, elle se souvint d'avoir vu souvent madame Scarron à l'hôtel d'Albret; elle lui avoit reconnu, pour lors, tant d'esprit et de bonnes qualités qu'elle jeta les yeux sur elle pour la charger d'un emploi qu'elle ne savoit à qui confier. Elle lui fit donc proposer de prendre ses enfants. C'est madame de Maintenon elle-même qui m'a fait ce récit. Madame Scarron fit répondre que pour les enfants de madame de Montespan elle ne s'en chargeroit pas, que si c'étoit ceux du Roi et qu'il le voulut, il falloit qu'il l'en priât; le Roi l'en pria effectivement et elle consentit de s'en charger...

La seconde fois que madame de Montespan accoucha, ce fut à Saint-Germain. On fut fort embarrassé, parce qu'on ne vouloit pas introduire madame Scarron dans

le château. Ce fut monsieur de Lauzun à qui on confia l'enfant dès qu'il fut venu au monde (c'étoit le duc du Maine). On ne se donna pas le temps de l'emmailloter : on l'enveloppa tout simplement dans un linge. Monsieur de Lauzun l'emporta enveloppé dans son manteau, et, comme il étoit obligé de traverser l'appartement de la Reine, il trembloit dans la crainte que l'enfant ne se mît à crier, mais enfin, ayant passé fort vite, il arriva sans être découvert jusqu'au carrosse de madame Scarron qui attendoit au petit parc; il le lui remit entre les mains et s'en revint fort content de n'avoir été aperçu de personne [1]...

Le troisième enfant dont madame de Montespan accoucha fut le comte de Vexin[2] qui fut dans la suite abbé de Saint-Germain. L'aîné de ces trois enfants

1. *Mademoiselle de Montpensier.* (Note du manuscrit.) Mademoiselle d'Aumale a pris effectivement cette anecdote dans les *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, dont la première édition avait paru en 1735 et la seconde en 1746. Voici le texte exact des *Mémoires de mademoiselle de Montpensier.* « ... J'ai ouï conter à M. de Lauzun, que le jour qu'elle accoucha de M. du Maine (c'étoit à minuit sonnant, le dernier jour de mars ou le premier d'avril, si l'on veut; cela est si peu important que je ne me donne pas la peine d'en chercher l'année), on n'eut pas le temps de l'emmailloter, on l'entortilla dans un lange, et il le prit dans son manteau, et le cacha et l'emporta dans un carrosse qui l'attendoit au petit parc de Saint-Germain. Il mourroit de peur qu'il ne criât. » (*Mémoires de mademoiselle de Montpensier,* Édit. Chéruel, t. IV, p. 394.)

2. Louis-César, comte de Vexin, abbé de Saint-Denis et de Saint-Germain-des-Prés, né en 1672, mort en 1683.

mourut à l'âge de trois ans; on ne l'avoit jamais vu. Madame Scarron, qui s'y étoit déjà extraordinairement attachée, en fut touchée comme une mère la plus tendre, et cent fois plus que la véritable. Madame de Montespan eut cinq enfants assez de suite; elle accoucha du quatrième, qui fut mademoiselle de Nantes, dans la citadelle de Tournay, pendant le séjour que la Reine y fit durant le siège de Maëstricht. Je ne sais pas précisément le temps de la naissance du cinquième, qui fut mademoiselle de Tours[1]; je crois pourtant que ce fut vers 1674...

Madame Scarron avoit déjà fait jusqu'ici plusieurs voyages à la Cour avec ces enfants, mais incognito. Le Roi, qui les aimoit, désira qu'ils fussent élevés chez lui, et comment le Roi auroit-il pu s'y intéresser et les voir tout à son aise, sans qu'on découvrît qu'ils étoient à lui? Cela étoit impossible. Pour obvier à tous ces inconvénients, le Roi, qui se sentoit pour ces enfants une tendresse vraiment paternelle, résolut de les faire légitimer. Ceux de madame de la Vallière l'avoient été sans nulle difficulté bien du temps auparavant[2]; mais la chose étoit beaucoup plus difficile

1. Louise-Marie de Bourbon, dite mademoiselle de Tours, née en 1674, morte à Bourbon le 15 septembre 1681, à l'âge de sept ans.

2. Le comte de Vermandois avait été légitimé le 22 février 1669 et mademoiselle de Blois, le 14 mai 1667.

pour ceux-ci, n'y ayant point encore eu d'exemple d'une pareille reconnoissance sans nommer la mère. Comme le Roi avoit montré qu'il désiroit fort qu'on rendît la chose faisable, pour être sûr d'en venir à bout, et qu'il ne se trouvât plus de difficulté dans cette affaire, voici ce qu'on fit. Il existoit un bâtard[1] du comte de Saint-Pol[2]; on fit toutes les procédures nécessaires pour le légitimer; il se trouvoit précisément dans le même cas que les enfants du Roi puisqu'il étoit fils de la Maréchale de la Ferté[3], et qu'elle avoit eu cet enfant du vivant de son mari[4]; on s'y prit si bien que l'on en vint à bout. Quand ce bâtard du comte de Saint-Pol fut légitimé, le Roi fit légitimer les siens, savoir : le duc du Maine, le comte de Vexin et peut-être mademoiselle de Nantes[5]. Pour mademoi-

1. Ce bâtard s'appelait Charles-Louis d'Orléans, chevalier de Longueville. Il fut légitimé par lettres du Roi, vérifiées au Parlement le 7 septembre 1672, et mourut d'un coup de mousquet, qu'il reçut en faisant combler la tranchée de Philispbourg, au mois de novembre 1688.

2. Charles-Paris d'Orléans, duc de Longueville, né le 29 janvier 1649, fut tué au passage du Rhin en 1672. Il avait porté dans sa jeunesse le titre de comte de Saint-Pol.

3. Madeleine d'Angennes de la Loupe avait épousé, le 25 avril 1655, Henri II, duc de la Ferté, maréchal de France, veuf de Charlotte de Bauve; elle mourut le 16 mars 1714, âgée de quatre-vingt-cinq ans.

4. Henri II de Senecterre, marquis de la Ferté, maréchal de France en 1651. Il mourut à la Ferté-Nabert, le 27 septembre 1681, âgé de quatre-vingt-deux ans.

5. Le duc du Maine, le comte de Vexin et mademoiselle de Nantes, furent légitimés en 1673.

selle de Tours elle n'étoit sûrement pas encore née lors de cette première légitimation : mais elle fut légitimée par la suite[1]. Monsieur le comte de Toulouse et mademoiselle de Blois, venus au monde plusieurs années après, ne furent légitimés qu'en 1681[2].

Quoi qu'il n'ait pas paru jusqu'ici que le Roi ait donné à madame Scarron beaucoup de preuves de sa reconnoissance pour les soins qu'elle prenoit de ses enfants, il est pourtant vrai que, soit par la protection de madame de Montespan, soit par le moyen de quelques courtisans qui la protégeoient, elle obtint dès ce temps-là pour son frère quelques grâces qu'il désiroit. Entre autres, elle lui fit avoir cette année un petit gouvernement en Alsace. Elle lui avoit fait avoir l'année d'auparavant une compagnie de cavalerie dans le Régiment du Roi et un commandement dans une place conquise qui lui valoit 8 ou 10 mille francs[3]. Comme dans cette petite place où il commandoit il y avoit des catholiques et des huguenots, dans les lettres qu'elle lui écrit, elle lui recommande avec grand soin les

1. Mademoiselle de Tours fut légitimée au mois de janvier 1676.

2. Le comte de Toulouse et mademoiselle de Blois furent légitimés au mois de novembre 1681.

3. M. d'Aubigné avait été nommé commandant de place à Amersfort en Hollande, le 14 octobre 1672, et à Elburg, le 28 avril 1673. Ce fut le 15 mars 1674 qu'il fut pourvu du gouvernement de Belfort.

catholiques, et le prie de ne point être inhumain aux huguenots. « Il faut, dit-elle, attirer les gens par la douceur. Jésus-Christ lui-même nous en a montré l'exemple[1]. » Cette recommandation qu'elle fait à son frère est bien éloignée du ridicule qu'on lui a prêté d'avoir été d'avis dans la suite d'obliger les protestants par la violence et les mauvais traitements à se faire catholiques.

Malgré la preuve prétendue authentique qu'un auteur de nos jours prétend donner de sa façon de penser dans un *Mémoire* fort étendu et fort détaillé qu'il attribue à elle seule, et dans lequel on voit régner, depuis le commencement jusqu'à la fin, le conseil de violence et de persécution, je crois que sans vouloir diminuer la confiance due à ce jeune auteur[2] qui, sans doute, n'a eu dessein que d'avancer des faits qu'il regardoit lui-même comme certains, on peut avec bien de la vraisemblance douter de l'authenticité de ce *Mémoire*, d'autant que toutes les personnes qui, toutes

1. Cette lettre, adressée à « monsieur d'Aubigné, à Amersfort » et datée de Paris, le 27 septembre 1672, se trouve dans la *Correspondance générale*, t. I, p. 166.

2. Le jeune auteur à qui il est fait ici allusion est La Beaumelle qui, dans ses *Mémoires pour servir à l'Histoire de madame de Maintenon et à celle du siècle passé*, parus en 1755-56, avait en effet publié *le Mémoire* en question (Édit. de Maestricht, t. VII, p. 97). L'auteur reviendra plus tard et nous reviendrons aussi sur l'authenticité de ce *Mémoire*. — Laurent Angliviel de la Beaumelle, né à Valleraugue (Gard) le 28 janvier 1726, mourut à Paris le 17 novembre 1773.

préventions à part, ont connu madame Scarron telle qu'elle étoit ne font point difficulté d'affirmer que, loin qu'elles puissent croire que le *Mémoire* fût d'elle, elles ont été assez longtemps témoins de sa façon d'agir, et connoissoient assez la bonté et la droiture de son cœur; elles affirment qu'elle en étoit tout à fait incapable. D'ailleurs les moyens de douceur et d'insinuation dont on l'a vue se servir elle-même tant de fois, et qui lui ont si bien réussi pour plusieurs conversions particulières, ne prouveroient que trop la fausseté de ces mauvais propos...

Quand la légitimation de ces petits princes fut bien constatée, le Roi les établit à Versailles avec madame Scarron. Plusieurs personnes m'ont dit, et il y a grande apparence, suivant une lettre de madame de Maintenon à madame de Caylus, écrite de Saint-Cyr le 14 janvier 1706[1], que tous ces enfants avoient été établis à Saint-Germain du temps auparavant, mais qu'ils y étoient *incognito*. Mais quand le Roi les eut fixés à Versailles, ce ne fut plus un mystère, et il leur forma une maison convenable à leur état de princes, les laissant toujours, pour la conduite et l'éducation, entre les mains de madame Scarron à qui il venoit de

1. Cette lettre se trouve dans *Madame de Maintenon d'après sa Correspondance authentique*, t. II, p. 41. Elle est datée, non de 1706, mais de 1705.

faire présent de cent mille francs en récompense des soins extrêmes qu'elle en avoit pris.

Dans le commencement de l'établissement de ces petits princes à Versailles, plusieurs personnes, soit par envie, soit par crainte de l'esprit de madame Scarron qui s'étoit déjà bien fait connoître, firent tous leurs efforts auprès du Roi pour la lui faire envisager comme une personne tout à fait ridicule, et elles en vinrent à bout, car, dès ce moment-là, le Roi fut fort longtemps à avoir pour elle plus d'éloignement que de goût. Il eut effectivement grande peine à s'y accoutumer; il la regardoit comme un bel esprit dont il se soucioit fort peu; il la craignoit comme une précieuse dont on pouvoit tirer peu d'agrément, et en parlant d'elle à madame de Montespan, il se servoit toujours de cette expression : « Votre bel esprit a fait, a dit telle chose[1]. » Mais la suite nous apprendra qu'il s'accoutuma petit à petit à ce bel esprit dont il faisoit si peu de cas d'abord, et plus elle fut connue de lui, plus il vit qu'on gagnoit à la connoître.

Dès l'instant que madame Scarron eut accepté

1. Dans un entretien avec madame de Glapion du 18 octobre 1717, madame de Maintenon confirme ces préventions du Roi contre elle : « Le Roi, dit-elle, ne me goûtoit pas, et il eut assez longtemps de l'éloignement pour moi. Il me craignoit sur le pied de *bel esprit*, s'imaginant que j'étois une personne difficile, et qui n'aimoit que les choses sublimes. » (*Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 454.)

l'offre que le Roi lui fit de se charger de ses enfants, on a vu ci-devant que madame de Montespan lui donna souvent des sujets de mécontentements et de chagrin. « Cependant (me disoit quelquefois madame de Maintenon en me parlant de ce temps-là) rien n'étoit plus liant ni plus aimable qu'elle lorsque je la connus chez la Maréchale d'Albret; je n'avois jamais découvert en elle cette bizarrerie et cette humeur qu'elle a fait paroître depuis, et dont j'ai tant souffert. » En effet, si le zèle de madame Scarron et l'assiduité de ses soins forçoient quelquefois madame de Montespan à avoir de bonnes façons pour elle, dans les moments où son humeur n'agissoit pas, elle payoit bien cher ce petit agrément par les contrariétés presque continuelles qu'elle en essuyoit, tout le temps que l'existence de ces enfants fut un mystère. Elle ne pouvoit avoir de madame de Montespan les choses dont elle avoit besoin pour ces enfants qu'après lui avoir demandé nombre de fois, et souvent même elle les voyoit avec chagrin manquer du nécessaire par la dureté et l'indifférence de leur mère, ce qui lui faisoit une peine extrême par la tendresse qu'elle se sentoit déjà pour eux. Quand ces enfants furent une fois établis auprès de madame de Montespan, comme elle les avoit toujours sous les yeux, elle fut plus à portée de contrôler tout ce qu'on leur

faisoit. Ce fut alors que madame Scarron ressentit plus que jamais son humeur. En effet, soit pour la nourriture, soit pour l'instruction, madame de Montespan contrarioit madame Scarron en tout. Tantôt elle trouvoit mauvaises les choses les mieux faites et le plus à propos; d'autrefois, quand elle n'étoit pas dans ses moments d'humeur, elle lui parloit avec toute la confiance et la douceur possible.

Cependant, malgré cette variété continuelle de bons et de mauvais traitements, comme elle lui connoissoit beaucoup d'esprit, elle avouoit qu'elle ne passoit guère de moments plus agréables que ceux qu'elle employoit à s'entretenir tête à tête avec madame Scarron. Effectivement, elle saisissoit ces moments le plus souvent qu'elle le pouvoit, et malgré qu'elle eût elle-même beaucoup d'esprit, elle craignoit celui de madame Scarron, et le mettoit avec raison beaucoup au-dessus du sien.

Malgré l'agrément qu'elle trouvoit dans sa conversation, quelquefois, dès le lendemain, souvent même une heure après lui avoir fait toutes les protestations possibles d'amitié, elle venoit la chercher exprès pour lui faire les reproches les plus durs et les plus déplacés sur la façon dont elle gouvernoit ses enfants.

Quelquefois elle poussoit l'humeur jusqu'à parler au Roi de madame Scarron dans des termes à l'en dégoûter

tout à fait. D'autres fois, en revanche, quand la fantaisie étoit passée, elle lui vantoit la douceur de son commerce, et alloit même jusqu'à l'engager à la mettre de ses parties. En un mot, quelque chose que l'on ait pu dire pour s'opposer à la vérité de ce que j'avance, il est très certain qu'elle s'est toujours conduite vis-à-vis d'elle d'une façon si singulière, souvent même si outrageante et si ridicule, que, sans l'excessive douceur de madame Scarron, sa patience et la tendresse qu'elle avoit pour ces enfants, elle n'auroit jamais pu y tenir. Outre qu'elle me l'a dit elle-même bien des fois, je sais cela de très bonne part, et de gens très bien instruits [1].

Dès le moment qu'elle se décida à se charger de cet emploi qu'elle n'accepta, comme on le sait, que parce que le Roi lui-même l'en fit prier, elle avoit formé le projet, dès qu'elle ne seroit plus utile au Roi pour ses enfants, de se retirer de la Cour et de reprendre ce train de vie, auquel elle trouvoit tant de

1. Voltaire ne partageait point l'opinion de mademoiselle d'Aumale. « Pourquoi dites-vous que madame de Montespan était la femme la plus bizarre et la plus folle qui fût jamais? Qui vous l'a dit? Avez-vous vécu avec elle? Tout Paris sait que c'était une femme très aimable; elle fut indignée du goût du Roi pour madame de Maintenon, qu'elle regardait comme une domestique ingrate. En quoi a-t-elle été la femme la plus bizarre et la plus folle qui fût jamais. Je vous parle net comme vous voyez, parce que je veux être votre ami. » Lettre à Formei. (*Œuvres complètes*, Édit. de 1826, t. 55, p. 75.)

charmes, et qu'elle n'avoit quitté qu'à son grand regret.

Lorsqu'elle se vit établie à la Cour avec ces enfants, elle ne s'occupa plus, en faisant pour eux tout ce qu'elle devoit, que de saisir la première occasion d'en sortir avec quelque avantage. Effectivement, quand ces enfants eurent un certain âge, et qu'elle jugea qu'elle n'étoit plus nécessaire, elle travailla, ou plutôt fit travailler auprès du Roi et de madame de Montespan pour obtenir une retraite un peu favorable.

Tout son désir étoit d'avoir une terre où elle pût aller passer ses jours tranquillement. Elle fit agir pour cela tous ses amis auprès de madame de Montespan. Madame de Richelieu, entre autres, la sollicita très vivement en sa faveur. Elle lui montra l'utilité dont elle avoit été pour elle et pour ses enfants, lui représenta qu'on ne pouvoit trop payer l'assiduité de ses soins et les peines qu'elle avoit prises pour eux. Il est vrai que, pendant du temps, elle avoit souvent passé les jours et les nuits auprès d'eux, parce qu'ils étoient presque toujours malades, et que la fatigue et les veillées continuelles l'avoient mise sur les dents.

Malgré toutes ces représentations, et quoique madame de Montespan ait vu de ses yeux la vérité de tout ce qu'on lui disoit, au lieu de parler au Roi en sa faveur, comme elle l'auroit pu faire, et de lui faire

donner une récompense proportionnée à la reconnoissance qu'elle lui devoit, elle ne donna sur les sollicitations qu'on lui fit à ce sujet que des réponses vagues et incertaines, et continua toujours de faire ressentir son humeur à madame Scarron qui, comme elle le dit elle-même dans ses lettres à l'abbé Gobelin, séchoit à vue d'œil et se consommoit de chagrin [1].

Ce détail, qui n'est qu'une ébauche des désagréments qu'éprouva madame Scarron tant qu'elle eut affaire à madame de Montespan, devroit, ce me semble, détromper facilement un nombre de personnes mal instruites que j'ai souvent entendues moi-même raisonner et prétendre que la conduite de madame Scarron vis-à-vis du Roi (dont je ferai un petit détail dans la suite) et les propos qu'elle se crut obligée de lui tenir étoient un manque de reconnoissance pour madame de Montespan à qui elle devoit tout.

Il est vrai que madame de Montespan, en inspirant au Roi de charger madame Scarron de ses enfants,

1. Le 29 juillet 1674, madame de Maintenon écrivait en effet à l'abbé Gobelin : « ...Madame de Richelieu est présentement avec madame de Montespan, pour tâcher de la faire expliquer sur ce que je puis espérer. Si, par la mauvaise humeur où l'on est pour moi, on se tient exactement aux cent mille francs, je ne crois point devoir les mettre en une terre; nous verrons ce que nous ferons. Je me consomme de chagrin et de veilles, je sèche à vue d'œil et j'ai des vapeurs très mélancoliques. (*Correspondance générale*, t. I, p. 210.)

l'a tirée par ce moyen de l'état de médiocrité, pour ne pas dire de misère, où elle s'étoit presque vue réduite, et l'a mise en même temps à portée de travailler elle-même à sa fortune; mais il est aussi certain que, dès qu'elle eut pris cette commission, madame de Montespan eut pour elle beaucoup plus de mauvaises façons que de bonnes. Elle la traitoit souvent avec beaucoup de hauteur, quelquefois avec brusquerie, et presque toujours avec humeur. De plus, elle n'a jamais voulu parler au Roi en sa faveur dans le temps que madame Scarron le désiroit davantage, et si, au temps après, elle eut l'air de lui vouloir du bien, en voulant la marier, ce n'étoit que pour l'éloigner de la Cour, où la faveur de madame de Montespan commençoit pour lors à diminuer, et pour écarter tout ce qu'elle croyoit pouvoir contribuer à sa disgrâce.

Le Roi, qui voyoit souvent madame Scarron chez madame de Montespan, et qui l'entendoit parler avec tout l'esprit possible, s'accoutuma enfin à ce bel esprit dont il faisoit si peu de cas quelque temps auparavant. Il comprit si bien qu'il y avoit du plaisir à l'entretenir que la délicatesse de sa passion pour sa maîtresse lui fit sentir quelque jalousie de l'agrément qu'il supposoit qu'elle devoit trouver dans sa conversation. Persuadé de plus en plus, par sa propre

expérience, que madame de Montespan devoit effectivement passer de gracieux moments lorsque, sorti le soir de sa chambre, il lui laissoit la liberté de s'entretenir avec elle, il lui demanda comme un sacrifice de ne plus parler les soirs avec madame Scarron. Madame de Montespan eut de la peine à y consentir, mais il fallut le promettre. Le soir même de cette promesse, madame Scarron rentra selon sa coutume chez madame de Montespan, dès que le Roi en fut sorti. (Ce petit manège se faisoit depuis du temps entre ces deux femmes qui, malgré l'humeur que l'une essuyoit souvent de la part de l'autre, restoient quelquefois après le départ du Roi deux heures à causer ensemble le plus agréablement du monde.) Madame Scarron entra donc ce soir-là en conversation à l'ordinaire; elle fit plusieurs questions, mais inutilement, car elle n'en put tirer une parole; enfin, voyant qu'elle ne lui répondoit à rien, quoiqu'elle ne fût pas endormie : « J'entends, dit madame Scarron; on vous a demandé de ne me point parler : je vais tourner ce sacrifice au profit de mon sommeil. » Madame de Montespan, enchantée qu'elle eut pénétré le mystère, ne fit plus de difficulté de lui répondre, et la conversation n'en devint que plus vive.

On peut juger par là que le Roi n'étoit pas incapable de délicatesse, et que madame de Montespan

n'avoit pas toujours raison de lui reprocher, comme elle lui reprocha une fois, de n'être point amoureux d'elle, et de se croire seulement redevable au public d'être aimé de la plus belle femme de son royaume.

Malgré le plaisir que madame de Montespan trouvoit à s'entretenir avec madame Scarron, elle n'avoit cessé jusque-là d'avoir pour elle de très mauvaises façons; elle lui faisoit des querelles sur tout. Elle lui soutenoit souvent avec opiniâtreté les choses les plus ridicules; c'étoit toujours mal penser que de n'être point de son avis; elle la contrarioit sur tout ce qui regardoit le gouvernement de ses enfants, et la traitoit quelquefois comme la dernière femme de chambre [1]...

Madame de Montespan s'étant aperçue, au bout de quelque temps, que le Roi s'accoutumoit à madame Scarron, et craignant avec raison que les sentiments d'estime et de considération qu'elle lui inspiroit ne diminuassent petit à petit la passion qu'il avoit pour elle, elle dissimula les premiers jours, et crut qu'il valoit mieux avoir l'air de ne point s'apercevoir de ce commencement de goût, qui peut-être ne dureroit pas, que de vouloir s'y opposer d'abord. Elle patienta

1. « Il se passe des choses terribles entre madame de Montespan et moi; le Roi en fut hier témoin, et ces démêlés-là, joints aux maux continuels de ces enfants, me mettent dans un état que je ne pourrois soutenir longtemps. » Madame de Maintenon à l'abbé Gobelin, 27 février 1675. (*Correspondance générale*, t. I, p. 254.)

quelque temps, mais enfin, voyant que le Roi continuoit à prendre plaisir à la conversation de madame Scarron, et quelquefois plus qu'à la sienne, elle crut qu'il falloit plus tôt que plus tard prévenir les suites de cette nouvelle inclination qui ne pouvoit que lui être funeste. Elle avoit tant d'art dans l'esprit et tant d'ascendant sur celui du Roi que, depuis qu'elle le connoissoit, elle avoit presque toujours été sûre de l'amener à tout ce qu'elle vouloit. Elle se servit de son talent en cette occasion, et, après lui avoir fait avec esprit quelques petits reproches en termes aussi insinuants que persuasifs, elle le pria, avec les grâces qui lui étoient ordinaires, de vouloir bien, pour l'amour d'elle, faire mauvaise mine à madame Scarron.

Le Roi, par condescendance aux volontés de sa maîtresse, marqua effectivement beaucoup de froideur à madame Scarron; la maîtresse en fit de même. Madame Scarron s'en aperçut; elle en parla à madame de Montespan, lui dit qu'elle voyoit bien qu'elle étoit mal avec elle, et que, de plus, elle l'avoit voulu brouiller avec le Roi; elle lui en fit des reproches amers, et eut sur ce sujet une très vive et très longue conversation avec elle qui ne lui répondit sur cela rien de positif, et ne lui donna au contraire que de très mauvaises raisons.

Le Roi n'avoit effectivement fait la mine à madame

Scarron que pour plaire à sa maîtresse qui l'avoit exigé de lui. Car, le jour même qu'il affecta de lui montrer de la froideur, il la fit dîner avec lui, et elle eut tout lieu d'être contente de tout ce qu'il lui dit et de la façon dont il la traita. Il désiroit cependant beaucoup de trouver un moyen de remettre la paix entre ces deux femmes. Il fit venir pour cela monsieur de Louvois, en qui il avoit confiance, et le chargea du raccommodement.

Monsieur de Louvois, pour se mettre en état de s'acquitter de cette commission, prit madame Scarron en particulier. Elle lui fit le détail des raisons qu'elle avoit de se plaindre. Monsieur de Louvois les comprit toutes à merveille, et la conclusion de leur conversation fut, qu'avant qu'il entreprît rien, madame Scarron emploieroit encore quelque temps à chercher les moyens de se raccommoder de bonne foi avec madame de Montespan; elle lui promit qu'elle lui parleroit dès le lendemain matin.

Ces deux femmes se parlèrent effectivement; madame de Montespan montra de la tendresse à madame Scarron; mais celle-ci, qui la connoissoit, ne s'y fia que de la bonne sorte, et, malgré les propos emmiellés de madame de Montespan, malgré même toutes les belles promesses qu'elle lui fit, elle n'y trouva pas la moindre apparence de solidité, et cette

conversation, dont le but étoit de remettre entre elles deux cette paix et cette union que le Roi désiroit, ne servit qu'à confirmer madame Scarron de plus en plus dans le projet qu'elle avoit formé depuis longtemps de quitter la Cour. En effet, elle prit ce jour-là même la résolution de se retirer au bout de l'année, quelque chose qui arrivât.

Le Roi, qui, depuis du temps, n'avoit plus de mauvaises préventions sur le compte de madame Scarron, enchanté avec raison de son assiduité et du zèle qu'elle montroit pour ses enfants, admirant d'un côté sa force et sa vertu, et, de l'autre, voyant avec étonnement que les mauvaises manières de madame de Montespan ne diminuoient rien de la douceur avec laquelle elle élevoit les jeunes princes, se sentit si pénétré de son mérite et de l'obligation qu'il lui avoit qu'il lui fit encore présent de cent mille francs. Dès ce moment, madame Scarron, qui ne perdoit point de vue son projet de retraite, fit chercher partout une terre à acheter auprès de Paris.

Malgré ces dernières preuves de bonté de la part du Roi, comme madame de Montespan continuoit toujours à la traiter d'une manière insoutenable, et qu'elle ne cessoit de la contrarier dans les soins qu'elle prenoit de ses enfants, elle fut souvent toute prête à les abandonner entièrement à la conduite de

leur mère; mais, par conscience et par attachement, toutes les contrariétés qu'elle essuyoit de la mère ne servirent qu'à lui faire redoubler ses soins et à augmenter l'amitié tendre qu'elle avoit pour les enfants.

Depuis longtemps la santé des petits princes étoit fort mauvaise. Ils étoient presque toujours malades l'un après l'autre, et souvent tous ensemble. Pour lors madame Scarron se partageoit entre eux, et les servoit comme la femme de chambre la plus zélée.

Le duc du Maine, qui étoit celui à qui elle étoit le plus tendrement attachée, lui donnoit des alarmes presque continuelles. Après avoir souffert prodigieusement des remèdes qu'on lui avoit fait à Anvers, il avoit eu souvent depuis des maladies considérables. Il avoit actuellement un abcès au derrière qui s'étoit ouvert, et qui lui causoit les douleurs les plus violentes. Ce ne fut qu'à force de temps et de remèdes qu'on vint à bout de l'en guérir; encore n'en fut-il pas guéri radicalement. Dans ce temps-là, le chagrin que causoit à madame Scarron le mauvais état des petits princes, et surtout les souffrances extrêmes du petit duc qu'elle aimoit passionnément, les soins continuels qu'elle leur rendoit et qu'elle prenoit plaisir à leur rendre, tout cela la mettoit dans un trouble et une perplexité qui, loin de lui faire trouver la vie

de la Cour agréable, ne lui laissoit envisager que du désagrément dans son état, et ne faisoit qu'augmenter le désir qu'elle avoit d'en changer.

Depuis du temps, elle avoit fait remuer ciel et terre pour qu'on lui trouvât une terre à acheter aux environs de Paris. Celle de Maintenon étoit pour lors à vendre; elle faisoit tout ce qu'elle pouvoit pour l'avoir. La situation, la distance de Versailles et de Paris, le revenu, tout lui convenoit; mais une quantité de dettes et d'autres embarras qui se trouvèrent sur cette terre avoient beaucoup retardé la conclusion de ce marché.

Cependant, à force d'avoir fait travailler pour éclaircir toutes ces difficultés, elle l'acheta dans le courant du mois de janvier de cette année (1676); elle lui coûta deux cent mille francs. Cette terre est à quatorze lieues de Paris, à dix de Versailles, à quatre de Chartres, et valoit dans ce temps-là dix à onze mille livres de rente.

Dès que l'achat en fut fait, elle alla la visiter, et en revint très satisfaite de tout ce qu'elle avait vu. C'est dans cette première visite qu'elle dit, en regardant la chambre qu'elle comptoit habiter : « Voici où je mourrai. »

A son retour de Maintenon, le Roi la questionna beaucoup sur tout ce qui regardoit cette terre, et la

voyant si satisfaite de cette acquisition, il lui en fit prendre le nom, et, dès ce moment-là, il la nomma publiquement madame de Maintenon; elle avoit pour lors aux environs de quarante ans.

Il y avoit déjà du temps qu'elle cherchoit tous les moyens de rendre service à ses parents, autant qu'il dépendoit d'elle; mais elle avoit encore bien peu de pouvoir, car madame de Montespan, à qui elle avoit recours quand elle avoit quelque chose à demander, et à qui il paroîtra très vraisemblable qu'elle devoit recourir avec confiance, tantôt faisoit très peu d'attention à ce qu'elle lui demandoit, et tantôt lui promettoit beaucoup mais ne lui tenoit rien. D'ailleurs, quoiqu'elle s'aperçût bien que le Roi n'avoit plus d'éloignement pour elle, et que même il l'estimoit, elle n'osoit encore s'adresser à lui directement dans la crainte de lui déplaire, et d'être regardée comme importune. Plusieurs de ses parents qui s'imaginoient qu'il suffisoit qu'elle fût à la Cour pour avoir tout pouvoir, lui reprochoient qu'elle ne pensoit qu'à elle, et qu'elle ne songeoit point à secourir sa famille. Tout cela lui mettoit du noir dans l'esprit, et la confirmoit toujours dans le projet qu'elle avoit formé de quitter la Cour, d'autant que madame de Montespan continuoit toujours à la traiter d'une manière insoutenable. Il avoit été résolu qu'on enverroit cette année

le petit duc du Maine à Barèges. Il y avoit déjà bien du temps que tous les arrangements étoient faits pour le voyage et pour le départ, et madame de Montespan n'en avoit pas encore ouvert la bouche à madame de Maintenon qui eut le désagrément de n'apprendre ce projet que par la nourrice du petit prince à qui madame de Montespan l'avoit confié, et à qui elle disoit généralement tout ce qu'on projetoit de faire pour ces enfants, de préférence à madame de Maintenon qui se sacrifioit cependant toute la journée pour eux.

Madame de Maintenon avoit fait un premier voyage à Maintenon dès qu'elle l'eut acheté, et quoiqu'elle n'eût la possession libre et entière de cette terre que huit ou dix mois après l'avoir achetée, après le premier voyage, elle avoit projeté d'y en faire incessamment un second pour faire quelques arrangements, mais elle fut deux mois entiers à demander de faire ce voyage sans pouvoir l'obtenir. La dame lui montroit avec un air de tendresse qu'elle ne pouvoit se passer d'elle, et d'autres fois elle lui refusoit tout net la permission, ce qui lui faisoit beaucoup de chagrin. Heureusement pour elle, à quelque temps de là, madame de Montespan fit un voyage à Fontevrault où sa sœur[1] étoit

1. Marie-Madeleine de Rochechouart-Mortemart, née en 1645, prit l'habit de religieuse, à l'Abbaye-aux-Bois, le 19 février 1664.

abbesse. Son absence donna tant de repos et de tranquillité à madame de Maintenon qu'elle se porta très réellement beaucoup mieux pendant ce temps-là qu'elle ne s'étoit portée depuis longtemps; elle le dit elle-même dans une de ses lettres à monsieur d'Aubigné[1]; elle fit à Maintenon ce second voyage projeté; elle en revint encore plus contente que la première fois, et plus empressée que jamais de voir arriver le temps où elle pourroit s'y retirer tout à fait. Lorsqu'il fut tout de bon question d'envoyer le duc du Maine à Barèges, le Roi, qui commençoit à connoître madame de Maintenon pour ce qu'elle étoit, la jugea seule capable d'avoir de son fils les soins qu'il désiroit qu'on en eût. En conséquence il lui fit la proposition de le conduire; il lui tint en cette occasion les propos les

Elle prononça ses vœux le 1er mars 1665, fut nommée abbesse de Fontevrault le 16 août 1670, mourut le 15 août 1704. C'était une personne aimable et spirituelle, de mœurs fort respectables, mais assez mondaine pour une abbesse. Voici en quels termes Saint-Simon parle d'elle : « On vit après sortir de son cloître la reine des abbesses, qui, chargée de son voile et de ses vœux, avec plus d'esprit et de beauté encore que madame de Montespan sa sœur, vint jouir de sa gloire, et être de tous les particuliers du Roi les plus charmans par l'esprit et par les fêtes, avec madame de Thiange son autre sœur, et l'élixir le plus tiré de toutes les dames de la cour. » (*Saint-Simon*, Édit. Chéruel de 1857, t. XIII, p. 2.)

1. En effet, le 16 juin 1676, madame de Maintenon écrivait de Saint-Germain à M. d'Aubigné... « Madame de Montespan est présentement à Fontevrault, et en reviendra à la fin de ce mois; son absence me donne un peu de repos, et je m'en porte mieux. » Mademoiselle d'Aumale devait avoir, en écrivant, cette lettre sous les yeux. (*Correspondance générale*, t. I, p. 306.)

plus flatteurs, et fit tout ce qu'il falloit pour la persuader du cas qu'il faisoit d'elle. Elle se fit un honneur et un devoir de répondre à la confiance dont le Roi vouloit bien l'honorer, et depuis ce temps-là jusqu'au jour du départ, le Roi fut si content de ses conversations, il découvrit en elle tant de vertus et de bonnes qualités qu'il ne put s'empêcher d'ajouter aux sentiments d'estime qu'il avoit déjà conçus pour elle un commencement d'amitié qui n'alla depuis qu'en augmentant, et qui, comme on le verra par la suite, ne finit qu'avec la vie.

Il lui dit, quand elle partit, qu'il vouloit être informé de tout ce qui arriveroit pendant le voyage, et qu'il falloit qu'elle lui écrivît directement tout ce qu'elle auroit à mander, soit sur la santé du petit prince, soit sur toute autre chose. On peut aisément juger combien madame de Montespan fut outrée de tout cet arrangement qui n'étoit nullement de son goût. Elle dissimula cependant jusqu'au départ, espérant sans doute que la longue absence de madame de Maintenon diminueroit beaucoup, ou peut-être même effaceroit totalement ces nouveaux sentiments qu'elle voyoit avec chagrin se graver dans le cœur du Roi.

Dès qu'on fut parti pour Barèges, madame de Montespan mit tout en œuvre pour tâcher de regagner sur le Roi ce qu'elle craignoit d'y avoir perdu.

Elle se servit pour cela des moyens qui lui avoient le mieux réussi jusqu'alors. Elle cherchoit à l'égayer, et en conséquence elle imaginoit mille parties de plaisir. Le Roi, de son côté, qui l'aimoit encore, mais qui se représentoit de temps en temps tout ce qu'il avoit découvert dans madame de Maintenon d'agréable et de solide, ne répondit plus à ses propositions et à ses empressements avec le même plaisir et la même ardeur qu'il avoit fait paroître jusqu'ici.

Monsieur le duc du Maine, parti pour Barèges, soutint très bien le voyage jusqu'à Maintenon où il eut un accès de fièvre assez violent, ce qui troubla beaucoup madame de Maintenon, et la fit craindre pour la suite. Cependant cette fièvre se passa, et il continua sa route assez heureusement.

Ce fut dans ce voyage que madame de Maintenon fit connoissance avec monsieur Fagon, alors médecin de monsieur le duc du Maine; il se forma pour lors entre eux deux une estime et une amitié qui ne se sont jamais démenties.

Plus monsieur Fagon voyoit madame de Maintenon, plus il admiroit ses vertus et ses bonnes qualités, et plus il goûtoit son esprit dont il faisoit tout le cas imaginable. Il avoit par lui-même tant d'esprit et de discernement qu'il étoit plus que personne capable de juger de celui des autres. Dès que le duc du Maine fut

arrivé à Barèges, et qu'il eut commencé à se baigner, il eut quatorze accès consécutifs de fièvre quarte qui le mirent dans une foiblesse excessive. Quand la fièvre l'eut quitté, monsieur Fagon jugea qu'il falloit le laisser plusieurs jours tranquille pour lui donner le temps de reprendre un peu de forces; mais, pour surcroît de malheur, lorsqu'au bout de huit ou dix jours il commençoit à être beaucoup mieux, son abcès au derrière se renouvela.

La triste et malheureuse situation dans laquelle se trouvoit le petit prince fit tant de peine à madame de Maintenon qu'elle pensa elle-même en devenir très sérieusement malade. Le voyage qu'elle avoit espéré devoir être pour elle un agrément lui devenoit au contraire un nouveau sujet de tourment et d'inquiétude. La gêne de la Cour, les contrariétés continuelles qu'elle y essuyoit, lui avoient fait envisager du plaisir à en être éloignée, pendant quelques mois; mais l'état fâcheux du petit duc ne lui faisoit trouver que de la peine et de la douleur dans ce qui auroit pu faire son bonheur et sa tranquillité, au moins pour quelque temps.

Les attentions continuelles de madame de Maintenon pour le duc du Maine, les peines qu'elle eut auprès de lui dans tous ses différents accidents, la tendresse avec laquelle elle le soignoit, tout cela, loin

d'exciter la reconnoissance de la mère, ne lui faisoit que très peu d'impression. Plus empressée à céder aux effets de son humeur qu'attentive à démêler les sentiments qu'un bon cœur et la nature seule auroient dû lui inspirer en faveur de madame de Maintenon, madame de Montespan ne cessa, pendant tout le voyage, de lui écrire des lettres pleines de reproches et de choses désobligeantes, ce qui chagrinoit beaucoup madame de Maintenon; mais comme elle n'avoit alors d'objet plus intéressant que le rétablissement de la santé du petit prince que le Roi lui avoit confié, elle étoit moins sensible qu'elle n'eût été dans un autre temps à ces mauvais procédés, d'autant qu'elle étoit assurée, par les lettres que le Roi lui écrivoit, qu'il étoit très content de son zèle et de la façon dont elle gouvernoit son fils.

La fin du voyage fut plus heureuse pour le duc du Maine et plus agréable pour madame de Maintenon. Monsieur Fagon, à force de soins, et après avoir épuisé toutes les ressources de son art, parvint enfin à rendre au petit prince une santé aussi bonne qu'on pouvoit la lui désirer, vu ses différentes maladies, la durée de ses maux et la violence des douleurs qu'il avoit souffert pendant si longtemps.

Ce fut alors que madame de Maintenon vit aussi avec grand plaisir que cet enfant qu'elle chérissoit,

et qu'elle s'étoit vu tant de fois au moment de perdre, lui étoit rendu contre toute espérance. Que d'actions de grâces ne rendit-elle point à la Providence divine de ce nouvel effet de sa miséricorde à son égard! Car elle regardoit avec raison le rétablissement de la santé de son petit élève comme un des plus grands bonheurs qui pût lui arriver. Ce petit prince, très effectivement guéri de sa fièvre et de ses autres accidents, commençoit à se servir de sa jambe malade presque comme de l'autre, et à marcher beaucoup mieux qu'il n'avoit fait jusqu'alors. Dans une lettre que madame de Maintenon écrit à son frère en cette occasion elle lui dit : « Monsieur le duc du Maine marche, et quoique ce ne soit pas bien vigoureusement, il y a lieu d'espérer qu'il marchera comme nous. Vous ne savez pas toute la tendresse que j'ai pour lui, mais vous en savez assez pour ne pas douter que cette heureuse issue de mon voyage ne me fasse un grand plaisir [1]. »

Toutes les lettres qu'elle recevoit pour lors de la Cour étoient pleines de tendresses, d'amitiés et d'empressement. Le Roi principalement lui montroit depuis du temps tant de confiance, d'estime et de considération, qu'elle ne pouvoit en être que très flattée. Il lui

1. Cette lettre adressée à monsieur d'Aubigné à Belfort, et datée du 16 octobre 1675, se trouve dans la *Correspondance générale*, t. I, p. 283.

avoit déjà mandé plus d'une fois qu'il sentoit trop le prix du service qu'elle lui rendoit pour ne point lui en marquer sa reconnoissance, et, sans l'engager directement à ne point faire le projet qu'elle avoit formé de se retirer de la Cour, il lui répétoit sans cesse, avec les expressions les plus flatteuses, qu'il falloit qu'elle prît bien garde de ne point trop se fatiguer, et qu'il vouloit qu'elle se ménageât beaucoup davantage qu'elle n'avoit fait ci-devant.

Madame de Maintenon étoit sensible, comme elle devoit l'être, à l'empressement que le Roi lui montroit, et au désir qu'une quantité de personnes, dans les lettres qu'elles lui écrivoient, lui marquoient qu'elle demeurât à la Cour. Tout cela paroissoit plus que suffisant pour la déterminer à y rester; mais madame de Montespan, qui avoit toujours pour elle des manières insoutenables, ne lui faisoit point envisager tant d'agréments et de tranquillité qu'on paroissoit lui en promettre. Elle résolut cependant d'avoir plus de soins d'elle-même qu'elle n'avoit fait jusqu'alors, et de se gêner moins que par le passé. Elle fit en même temps le projet de s'occuper beaucoup de sa terre de Maintenon qui ne fut tout à fait à elle que vers le mois d'octobre de cette année, parce qu'il avoit fallu faire un décret pour que le marché pût être solide. Elle écrivoit de Barèges, dans ce temps-là, à l'abbé Gobelin

tout ce qu'on lui mandoit d'obligeant pour l'engager à rester à la Cour. Elle avouoit même à ce directeur qu'à force de sollicitations et de bonnes façons, elle ne savoit plus par où s'y prendre pour s'arracher à des gens qui l'attiroient avec toute la douceur possible, et qui se servoient de tout ce que l'amitié avoit de plus tendre pour la retenir. « Ces chaines-là, lui dit-elle, sont moins aisées à rompre que si on l'exigeoit par violence [1]. » Elle ne mettoit pas madame de Montespan dans le nombre de celles qui la retenoient, car plus ses amis désiroient qu'elle ne quittât point la Cour, et plus le Roi avoit de bonnes façons pour elle, plus au contraire madame de Montespan la traitoit mal.

Quand monsieur Fagon eut jugé que le séjour de Barèges avoit été assez long, et que le prince étoit en état de soutenir la fatigue de la route, on le fit partir [2].

1. Cette lettre, adressée à l'abbé Gobelin, fut écrite de Barèges non pas en 1675, comme le dit mademoiselle d'Aumale, mais en 1677, le 30 juillet, pendant le second voyage. (*Correspondance générale*, t. I, p. 340.)

2. Le duc du Maine ne quitta pas Barèges pour Versailles, mais pour Bagnères-de-Bigorre où il fit un assez long séjour. Nous avons trouvé la trace de ce séjour dans les Archives de la ville que l'archiviste, M. l'abbé Pequouey, nous a aimablement aidé à consulter : « A esté représenté par les sieurs consuls qu'ils ont receu lettre de monseigneur le maréchal d'Albret, gouverneur de cette province, pour recepvoir monseigneur le Prince du Maine comme la propre personne du Roy. Esté délibéré par la dite Assemblée que Mess. les Consuls feront despances nécessaires pour recevoir mon dict seigneur le Prince

Sa santé se soutint parfaitement pendant tout le voyage au grand contentement de madame de Maintenon. En revenant elle passa quinze jours en Poitou; elle logea aux Ursulines de Niort, et se récrie beaucoup dans une lettre qu'elle écrit à son frère sur toutes les amitiés et les prévenances que ses parents de Poitou lui ont faites [1].

Comme alors le duc du Maine étoit reconnu en France pour fils du Roi, on lui rendit dans tous les lieux où il passa des honneurs qu'on auroit à peine rendus au Dauphin. Il fut de retour à la Cour vers la fin de l'année. Madame de Maintenon le fit aller à très petites journées pour ne pas l'exposer à retomber dans l'état où elle l'avoit vu en allant. Elle avoit averti le Roi à peu près du temps où elle arriveroit; mais

en la meilleure forme qu'il se pourra, et comme ils feroient si la propre personne du Roy y estoit. » Ces dépenses s'élevèrent à la somme de « deux cent septante six livres, six sols », sans parler des autres dépenses qui furent faites tant pour réparer le Petit Bain où le duc du Maine devait se baigner que pour « acheter de la poudre et faire feu le jour de la Saint-Louis en un endroit désigné par le Prince et encore pour planter un arbre de May devant son logis ». Quelques années après, la ville de Bigorre se trouvant endettée, elle fut obligée de contracter un emprunt, et ne crut pouvoir mieux s'adresser qu'au marquis de Montespan qui demeurait dans les environs. Cet emprunt, qui s'élevait à une somme assez forte, fut consenti par le marquis de Montespan après d'assez longues négociations.

1. Cette lettre adressée de Richelieu à monsieur d'Aubigné à Belfort, et datée du 28 octobre 1675, se trouve dans la *Correspondance générale*, t. I, p. 289.

tant parce que la délicatesse du jeune prince l'empêchoit de donner un jour fixe de son arrivée que pour donner au Roi le plaisir d'une agréable surprise, j'ai ouï dire, mais je ne l'assure point, qu'étant arrivée, sans que le Roi le sût, elle entra dans sa chambre, menant le petit prince par la main, et le lui présenta sans qu'il se fût attendu à le revoir si tôt[1].

Il eût fallu être le témoin de cette réception pour juger de l'impression que fit sur le cœur du Roi le retour d'un fils qu'il aimoit si tendrement, et qu'il avoit été à la veille de perdre, et qu'on lui ramenoit dans le meilleur état qu'il pût désirer. Quels termes n'employa-t-il pas dans ce moment pour marquer à madame de Maintenon sa reconnoissance et toute sa joie!

Comme elle faisoit part de tout à l'abbé Gobelin, elle lui manda la façon dont elle avoit été reçue du Roi, tout ce qu'il lui avoit dit d'obligeant et de gracieux, mais lui ajoutoit que tout cela ne pouvoit pas la faire renoncer à son projet; que tout ce qu'elle avoit désiré jusqu'ici étoit de mener une vie tranquille; qu'étant maîtresse d'elle-même, elle rempliroit plus

1. Madame de Sévigné, écrivant à madame de Grignan le 10 octobre 1675, confirme ce que dit mademoiselle d'Aumale : « Rien ne fut plus agréable que la surprise qu'on fit au Roi : il n'attendoit M. du Maine que le lendemain; il le vit entrer dans sa chambre, et mené seulement par la main de madame de Maintenon; ce fut un transport de joie... » (Édit. des Grands Écrivains de France, t. IV, p. 223.)

aisément tous ses devoirs, et travailleroit plus efficacement à son salut; que, malgré l'agrément que les bontés dont le Roi l'honoroit depuis quelque temps pourroient lui faire envisager dans le séjour de la Cour, la façon dont elle étoit avec madame de Montespan, les contrariétés qu'elle en avoit essuyées si longtemps, et auxquelles elle seroit encore exposée, mettroient toujours un obstacle à sa tranquillité et à sa satisfaction; qu'en un mot, toutes réflexions faites, elle croyoit qu'il seroit plus sûr et plus heureux pour elle de se retirer dès qu'elle pourroit en trouver les moyens, et qu'elle ne doutoit pas qu'il n'approuvât son dessein, mais qu'elle étoit résolue à ne prendre aucun parti sans avoir eu auparavant son avis et sa décision.

Il ne me convient pas d'entrer dans les vues que pouvoit avoir l'abbé, dans les réponses qu'il lui faisoit à ce sujet. Elles étoient sans doute très bonnes et très droites, Dieu le sait; mais il est sûr qu'il s'en falloit bien qu'il approuvât son projet de retraite. Il cherchoit au contraire à lui prouver qu'elle devoit rester à la Cour, et, pour la persuader de suivre son avis, il lui disoit toujours qu'il falloit qu'elle se laissât conduire comme un enfant, et qu'elle se tâchât d'acquérir une profonde indifférence pour les lieux et les genres de vie auxquels la Providence la destineroit. Il l'enga-

geoit en outre à se détacher de tout ce qui pouvoit troubler son repos, et lui recommandoit de chercher Dieu dans tout ce qu'elle feroit. C'est à ces sages leçons que madame de Maintenon lui répondoit : « Vous vous souviendrez, s'il vous plaît, que c'est vous qui voulez que je demeure à la Cour, et que je la quitterai dès que vous me le conseillerez[1]. » La droiture et la bonne foi de madame de Maintenon la rendoient extrêmement soumise à ce directeur, qui, si l'on en juge humainement, paroissoit dans ses conseils mêler un peu d'intérêt personnel à celui qu'il prenoit au salut de sa dirigée; mais pourquoi ne pas croire plutôt qu'il avoit de bonnes raisons pour se conduire ainsi vis-à-vis d'elle?

Il y avoit déjà longtemps, pour lors, que madame de Maintenon faisoit beaucoup de bonnes œuvres. On voit par les lettres qu'elle écrivoit à l'abbé dans ce temps-là, qu'elle lui donnoit souvent des commmissions de cette espèce; elle faisoit des pensions à plusieurs personnes, et d'autres espèces d'aumônes; son exactitude aux devoirs de la religion lui donnoit du zèle pour en persuader ceux qui ne la pratiquoient point. Dès qu'elle voyoit quelque apparence à la con-

1. Cette lettre adressée à l'abbé Gobelin, et datée du 2 mars 1674, se trouve dans la *Correspondance générale*, t. I, p. 196.

version de quelqu'un, elle s'y employoit toute entière, et mettoit le sujet entre les mains des plus habiles gens pour l'instruire.

Elle faisoit dans ce temps-là plusieurs voyages à Maintenon où elle donnoit beaucoup aux pauvres. Dans un voyage qu'elle y fit, elle y demeura trois semaines de suite; elle avoit mené avec elle plusieurs personnes, entre autres monsieur de Barillon, mademoiselle de Montgeron[1], madame de Montchevreuil et mademoiselle de la Harteloire[2]. Madame de Guise[3] vint aussi l'y voir. Pendant ce voyage le Roi lui envoya monsieur Le Nôtre[4], fameux architecte, pour l'aider dans les projets qu'elle avoit pour la distribution de son château, et madame de Montespan lui envoyoit tous les jours quelques présents[5].

1. Mademoiselle de Montgeron devait être la fille de madame de Montgeron, dont il est souvent question dans la *Correspondance de madame de Maintenon.*

2. Il y avait deux demoiselles de la Harteloire, toutes deux filles de René de Betz, seigneur de la Harteloire, parentes pauvres de Scarron et par conséquent de madame de Maintenon. L'une d'elles, réduite à servir pour vivre, étoit entrée chez madame de Montespan. Mais à la suite de la brouille survenue entre sa maîtresse et sa tante, elle quitta la maison de madame de Montespan et fut envoyée en Touraine par madame de Maintenon. C'est probablement de celle-là qu'il est ici question. (Voir *Paul Scarron et Françoise d'Aubigné*, par M. de Boislisle.)

3. Élisabeth d'Orléans, dite mademoiselle d'Alençon, mariée le 15 mai 1667 à Louis-Joseph, duc de Guise. Elle mourut en 1696, à cinquante ans.

4. Le Nôtre (André), né à Paris en 1613, mort en 1700.

5. « J'ai été trois semaines à Maintenon; vous ne le reconnoîtrez pas. J'y avois monsieur de Barillon, mademoiselle de Mont-

Après ces trois semaines d'absence, elle revit la Cour avec plus de dégoût et d'ennui que jamais. Le petit séjour qu'elle venoit de faire à Maintenon en liberté avec quelques-uns de ses amis faisoit qu'elle n'aspiroit qu'au moment de s'y voir établie tout à fait, d'autant que, malgré tous les beaux présents que madame de Montespan lui avoit fait, elle n'avoit pas pour cela de meilleures façons pour elle...

Malgré la passion que le Roi avoit montré jusqu'à présent pour madame de Montespan, on peut dire qu'il n'étoit pas l'homme le plus fidèle en amour; pendant le commerce qu'il eut avec elle, il eut plusieurs aventures galantes dont elle avoit l'air de ne se pas soucier, et dont elle paroissoit ne parler que par humeur ou pour se divertir [1].

Je ne sais pourtant si madame de Soubise [2] lui fut

geron, madame de Montchevreuil et mademoiselle de la Harteloire. Madame de Guise m'y vint voir, le Roi m'y envoya monsieur Le Nôtre et madame de Montespan m'y faisoit tous les jours quelque présent. » (*Correspondance générale*, t. I, p. 319. Madame de Maintenon à monsieur d'Aubigné à Belfort.) On voit combien mademoiselle d'Aumale est exacte jusque dans les moindres détails, ayant eu entre les mains les lettres mêmes de madame de Maintenon, dont un grand nombre ont été copiées par elle.

1. Mademoiselle d'Aumale a emprunté ce passage aux *Souvenirs de madame de Caylus*, ainsi que tout ce qui concerne madame de Soubise. Mais il y a cependant entre les deux textes d'assez sensibles différences.

2. Anne de Rohan-Chabot, née en 1641, fut mariée, le 17 avril 1663, à François de Rohan-Montbazon, auquel elle apporta la principauté de Soubise. Elle mourut le 3 février 1709.

aussi indifférente, quoiqu'elle parût n'avoir pas de crainte. C'est à peu près dans ce temps, un peu plus tôt ou un peu plus tard, que le Roi parut prendre du goût pour cette dernière. Madame de Montespan découvrit cette intrigue par l'affectation qu'avoit madame de Soubise de mettre de certains pendants d'oreilles d'émeraudes les jours que monsieur de Soubise[1] alloit à Paris. Sur cette idée, qui n'étoit encore qu'un simple soupçon, elle chercha à s'éclaircir, et il se trouva que les boucles d'oreilles étoient effectivement le signal de l'absence du mari et du rendez-vous pour l'amant.

Madame de Soubise avoit un mari qui ne ressembloit pas à monsieur de Montespan, et pour qui il falloit avoir des ménagements. D'ailleurs madame de Soubise étoit trop solide pour s'arrêter à des délicatesses de sentiments, que la force de son esprit ou la foiblesse de son tempérament lui faisoient regarder comme des foiblesses honteuses. Uniquement occupée des intérêts et de la grandeur de sa maison, tout ce qui ne s'opposoit pas à ses vues lui étoit indifférent.

Il n'est pas tout à fait certain que madame de Soubise ait joué le rôle que lui prête ici mademoiselle d'Aumale ou plutôt madame de Caylus. — Voir sur cette intéressante personne la notice très curieuse et complète que M. de Boislisle a insérée dans le tome V de son *Saint-Simon*, p. 539.

1. François de Rohan, prince de Soubise, mourut le 24 août 1712, âgé de quatre-vingt-un ans et six mois.

Pour juger si elle s'est conduite selon ces maximes, il suffit de considérer l'état présent de cette maison, et de la comparer à ce qu'elle étoit quand madame de Soubise se maria. A peine monsieur de Soubise avoit-il alors six mille livres de rente.

Madame de Soubise a soutenu son caractère et suivi les mêmes idées dans le mariage de monsieur son fils[1] avec l'héritière de la maison de Ventadour, veuve du prince de Turenne[2] dernier mort. Les discours du public et la mauvaise conduite effective de la personne ne l'arrêtèrent pas; elle pensa ce que madame Cornuel[3] en dit alors : que ce seroit un grand mariage dans un siècle.

Pour dire la vérité, je crois que madame de Soubise et madame de Montespan n'aimoient guère plus le

1. Hercule Meriadec de Rohan, duc de Rohan-Rohan, né le 8 mai 1669, épousa, le 15 février 1694, Anne-Geneviève de Levis, veuve de Louis de la Tour, prince de Turenne. Elle était née en février 1673, et mourut le 21 mars 1727. Lui-même mourut le 26 janvier 1749.

2. Louis de la Tour, prince de Turenne, fils de Marie-Anne Mancini et de Godefroi-Maurice de Bouillon, avait épousé Geneviève de Levis-Ventadour, fille de Louis-Charles, duc de Ventadour, et de Charlotte-Éléonore-Magdeleine de la Mothe-Houdancourt. Il mourut le 5 août 1692.

3. Anne Bigot, femme et de bonne heure veuve de M. Cornuel, trésorier de l'Extraordinaire des guerres, tenait à Paris un salon que fréquentaient les gens de lettres et la bonne compagnie. Elle est demeurée célèbre pour ses bons mots dont beaucoup ont été rapportés par madame de Sévigné dans ses *Lettres* et par Tallemant des Réaux dans ses *Historiettes*. Elle mourut dans les premiers jours de février 1694, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Roi l'une que l'autre. Toutes deux avoient de l'ambition, la première pour sa famille, la seconde pour elle-même. Madame de Soubise vouloit élever sa maison et l'enrichir. Madame de Montespan vouloit gouverner et faire sentir son autorité ; mais je ne pousserai pas plus loin ce parallèle ; je dirai seulement que, si l'on en excepte la beauté et la taille, qui pourtant n'étoient dans madame de Soubise que comme un beau tableau, une belle statue, elle ne devoit pas disputer un cœur avec madame de Montespan. Son esprit uniquement porté aux affaires rendoit sa conversation froide et plate. Madame de Montespan, au contraire, rendoit agréable les matières les plus sérieuses et annoblissoit les plus triviales. Aussi je crois que le Roi n'a jamais été fort amoureux de madame de Soubise, et que madame de Montespan avoit eu tort d'en être inquiète. Bien des gens ont cru monsieur le cardinal de Rohan[1] fils du Roi et de madame de Soubise ; mais, s'il y a eu un fils, ce que je ne crois pas, ce n'étoit pas lui.

Malgré les fréquentes infidélités du Roi, j'ai souvent entendu dire que madame de Montespan auroit toujours conservé du crédit sur son esprit si elle eût eu

1. Armand-Gaston de Rohan, cinquième fils du prince de Soubise, né en 1674, grand-aumônier de France en 1713, mort en 1749.

moins d'humeur, et si elle avoit moins compté sur l'ascendant qu'elle croyoit avoir. L'esprit qui ne nous apprend pas à vaincre notre humeur devient inutile quand il est question de ramener les gens que cette même humeur a écartés. Les caractères doux souffrent ces effets de l'humeur plus longtemps que les autres, mais aussi leur fuite est sans retour.

Plus le Roi voyoit madame de Maintenon, plus il en étoit content; il trouvoit une différence totale de son humeur à celle de madame de Montespan. Il voyoit en madame de Maintenon une femme toujours modeste, toujours maîtresse d'elle-même, toujours raisonnable, et qui joignoit à des qualités si rares les agréments de l'esprit et de la conversation. En cessant de la craindre, il s'étoit accoutumé à la voir avec plaisir, et passa de là bientôt à ne pouvoir plus vivre sans elle. Je ne sais si madame de Montespan s'en aperçut promptement, et si, prévoyant les suites qu'auroit ce commencement de goût, son humeur en devint plus aigre. Quelque effet que cela eût fait sur son esprit, il est certain que madame de Maintenon, qui avoit eu depuis longtemps des sujets essentiels de se plaindre de madame de Montespan, eut à en souffrir plus que jamais depuis que le Roi la traitoit avec plus de bonté. « Il est impossible, dit-elle dans une lettre à l'abbé Gobelin, que je soutienne long-

temps la vie que je mène. Je prends trop sur moi pour que le corps ou l'esprit n'y succombe pas, et peut-être tous deux; il m'en arrivera, continue-t-elle, tout ce qui plaira à Dieu [1]. »

Lorsque madame de Maintenon se vit assez bien voulue du Roi pour pouvoir s'adresser à lui directement, elle rendit à sa famille tous les services qu'elle croyoit devoir et pouvoir lui rendre. Elle aimoit beaucoup monsieur d'Aubigné son frère; elle l'avoit poussé dans le service le plus qu'elle avoit pu; elle lui avoit fait avoir ci-devant un commandement de place, d'où il passa depuis au gouvernement de Belfort en Alsace. Elle venoit tout à l'heure de le tirer de Belfort pour lui faire avoir le gouvernement de Cognac [2], qui valoit aux environs de dix mille livres de rente. Il y avoit déjà du temps qu'elle cherchoit à le marier; mais elle vouloit lui trouver un bon parti, ce qui rendoit la chose plus difficile. En un mot, elle étoit continuellement occupée de lui, de son avancement et de sa fortune; mais elle ne fut jamais que très mal

1. Cette lettre adressée à l'abbé Gobelin, et datée du 20 décembre 1676, se trouve dans *Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique*, t. I, p. 83.

2. Ce fut le 26 février 1677, que M. d'Aubigné fut pourvu du gouvernement de Cognac. « Il ne s'en montra pas satisfait, dit Lavallée dans la *Correspondance générale*, t. I, p. 325, à cause de quelques empiétements faits par la maison de Guise sur les droits de ce gouvernement. »

payée de ses peines, car il se conduisoit de façon à lui faire plutôt regretter ce qu'elle faisoit pour lui qu'à l'engager à travailler de nouveau. Il fut question de plusieurs mariages très convenables[1]; mais la mauvaise réputation qu'il avoit fut souvent cause que l'affaire manquoit. D'autres fois il faisoit naître de si mauvaises difficultés que, bientôt, on ne vouloit plus de lui. Il y eut entre autres une mademoiselle de Floigny pour qui il paroissoit avoir du goût. Madame de Maintenon le sut; elle s'en mêla; elle prit des informations; elle fut même quelque temps en commerce de lettres avec cette demoiselle, qu'elle regardoit comme un parti très sortable. La proposition faite et même acceptée, quand on fut sur le point de conclure, monsieur d'Aubigné dit qu'il vouloit que la demoiselle lui donnât tout son bien par contrat de mariage. Cette demande aussi injuste que déraisonnable piqua si fort les parents de la demoiselle que le mariage fut rompu. Madame de Maintenon fut outrée de s'en être mêlée. Il se maria cependant cette année ou la suivante. Je ne sais qui il épousa; ce ne fut point mademoiselle de Floigny; je crois que ce

1. M. d'Aubigné avant d'épouser Geneviève Piètre, dont il sera question plus loin, avait formé différents projets de mariage, entre autres avec une demoiselle Carellier, une veuve Boudon, mademoiselle de Floigny, et mademoiselle Hocquart.

fut une fille de peu de chose[1]. Le mariage s'arrangea sans qu'il en eût fait part à sa sœur, ce qui me confirme dans l'idée que j'ai que ce parti n'approchoit pas pour la naissance de mademoiselle de Floigny. Madame de Maintenon le fait bien entendre dans les lettres qu'elle écrit à son frère après son mariage. Voici comme elle parle de cette femme : « Je suis fâchée, dit-elle, dans une lettre à son frère, qu'elle ait deux demoiselles à elle; quand elles la serviroient comme des servantes, c'est un ridicule à cette petite femme d'avoir deux demoiselles[2]. » Dans une autre lettre elle lui dit : « Votre femme auroit besoin d'un plus long séjour ici (à la Cour), car c'est une créature qui a été très mal nourrie, et mal élevée, et si vous ne soutenez les avis que je lui donne, vous vous en repentirez quelque jour, car elle ne sera pas propre à vivre avec d'honnêtes gens. » Elle lui offre ensuite, dans la même lettre, au premier voyage qu'elle fera à Paris, de la ramener avec elle pour tout le temps qu'il lui plaira[3]; effectivement il s'en falloit bien qu'elle

1. Monsieur d'Aubigné épousa par contrat du 23 février 1678 Geneviève-Philippe Piètre, fille de Simon Piètre et de Marguerite Leclerc de Château-du-Bois; elle mourut le 4 août 1728, à soixante-six ans.

2. Cette lettre adressée à monsieur d'Aubigné à Paris, et datée du 28 février 1678, se trouve dans *Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique*, t. I, p. 93.

3. Cette lettre se trouve dans la *Correspondance générale*, t. II, p. 9.

fût telle qu'elle l'eût désirée. Monsieur d'Aubigné, avant et après son mariage, faisoit les dépenses les plus extravagantes. Il voyoit très mauvaise compagnie; il jouoit et perdoit beaucoup, faisoit des dettes et mangeoit presque toujours d'avance ce que le bon cœur de sa sœur lui faisoit de temps en temps espérer d'obtenir pour lui; il la tourmentoit sans cesse et vouloit lui faire user tout son crédit en sa faveur.

Outre cette mauvaise conduite, il tenoit cent mille propos plus insensés les uns que les autres, sur le Roi, sur la Cour et sur sa sœur. Madame de Maintenon, à qui l'on avoit grand soin de rapporter toutes ses mauvaises plaisanteries, lui dit dans une lettre qu'elle lui écrit : « Prenez garde à vos discours par rapport à moi, car on vous en fait tenir de bien insensés, » et, dans une autre, elle lui dit encore : « Ne parlez de ma faveur ni en bien ni en mal [1]. »

Il est vrai que, sans faire d'attention aux conséquences que ses discours pouvoient avoir, il disoit librement à tous ceux qui vouloient l'entendre tout ce qui lui passoit par la tête. Tout le monde sait, et je l'ai ouï dire moi-même à gens contemporains, le propos qu'il tint un jour au maréchal de Vivonne [2].

1. Cette lettre se trouve dans *Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique*, t. I, p. 114; elle est datée de Fontainebleau, le 6 juillet 1680.

2. Louis-Victor de Rochechouart, duc de Vivonne, né le

Il jouoit au pharaon; il étoit pour lors, depuis quelque temps, lieutenant général des armées du Roi; il mit sur une carte une somme très considérable, et si considérable que le maréchal de Vivonne, l'entendant prononcer, s'écria : « Il n'y a sûrement que d'Aubigné qui puisse jouer si gros jeu. — C'est, répondit sur le champ d'Aubigné, que j'ai eu mon bâton de maréchal de France en argent. » S'il faisoit quelque dépense au-dessus de ses forces, ses amis étonnés lui reprochoient cette folle conduite; mais lui leur répondoit : « N'en soyez point en peine; le beau-frère paiera tout. » J'ai dit tout de suite tout ce que je me souvenois d'avoir entendu dire de monsieur d'Aubigné, tant sur sa conduite que sur ses propos, quoique j'aurois dû remettre à en parler beaucoup plus tard attendu que dans l'année dont je parle actuellement (1678), il ne faisoit que d'être marié, et n'avoit pas encore commencé à peine la fortune qu'on lui a vu faire depuis. Cependant, je dirai encore, pendant que je suis sur son chapitre, que, dans le temps qu'il tenoit une grande partie de ces mauvais propos, ce qui ajoute beaucoup au vice de son esprit, le Roi venoit de lui donner le gouvernement de Berry et le Cordon bleu [1]. Il ne

25 août 1636, maréchal de France en 1675, mort à Chaillot le 15 septembre 1688.

1. M. d'Aubigné fut nommé gouverneur du Berry le 16 octo-

méritoit assurément ni l'un ni l'autre, et le Roi le savoit bien; mais son seul mérite étoit d'être frère de madame de Maintenon à qui le Roi vouloit donner par là des preuves signalées de sa considération.

On peut juger facilement du chagrin que la mauvaise conduite de monsieur d'Aubigné causoit à sa sœur à qui l'on ne manquoit pas de rendre exactement tous ces discours, et qui n'avoit d'autres ressources que de lui représenter ses sottises, sans espoir de l'en corriger.

Dès que madame de Maintenon eut commencé à faire quelque chose pour ses parents, ils s'adressèrent sans cesse à elle pour obtenir des charges, des emplois, des pensions. Elle étoit accablée de placets et de requêtes à présenter de leur part. Ils ne vouloient rien demander que par elle, et croyoient qu'elle pouvoit leur faire tout avoir. Elle fit pour eux tout ce qu'elle put, et ne mit enfin des bornes à leur avidité qu'en leur montrant l'impossibilité d'obtenir davantage [1].

bre 1691; il avait été nommé chevalier des ordres en 1688 et avait reçu une pension de 24 000 livres.

1. Une lettre de madame de Maintenon confirme ces incessantes importunités de sa famille. Le 28 novembre 1706, elle écrivait à madame de Caylus, à propos de la mort de M. de Murçay, son frère : « Je suis sortie pour ses enfants de la règle que je m'étois faite de ne plus parler au Roi pour mes proches. Vous verrez, par la lettre que je vous envoie, que madame sa femme n'est pas contente. Je n'entends pas tout à fait ce

Quand madame de Montespan vit que le Roi paroissoit très effectivement prendre du goût pour madame de Maintenon, son humeur s'en ressentit tout de bon, et madame de Maintenon eut lieu de s'en apercevoir. Cependant madame de Montespan, à qui celle-ci faisoit ombrage, pour avoir l'air de lui donner des marques du bien qu'elle lui vouloit, et, dans la vérité, pour trouver un moyen de l'éloigner de la Cour et de s'en défaire plus honnêtement, imagina de chercher à la marier. Elle lui dit en conséquence que si, jusque-là, elle n'avoit point paru songer à la récompenser des services essentiels qu'elle lui avoit rendus, c'est qu'elle vouloit trouver une occasion favorable de lui en marquer sa reconnoissance par quelque établissement avantageux. Elle lui proposa donc de lui faire épouser le vieux duc de Villars; mais elle eut plusieurs raisons pour ne point accepter cette proposition, et refusa constamment ce mariage [1].

qu'elle veut dire. Cette conduite sera un repos pour moi, car je me mêlerai moins de ce qui la regarde. (*Collection Morrisson, cat.*, t. IV, p. 38.)

1. Voici ce que madame de Maintenon dit elle-même de ce projet de mariage à l'abbé Gobelin, dans une lettre datée de Versailles, le 24 juillet 1674 : « Madame la duchesse de Richelieu et madame de Montespan traitent présentement d'un mariage pour moi qui ne s'achèvera pas; c'est un duc assez malhonnête homme et fort gueux; ce seroit une source de déplaisirs et d'embarras qu'il seroit imprudent de s'attirer; j'en ai assez dans une condition singulière et enviée de tout le monde, sans en aller chercher dans un état qui fait le malheur

Ce fut vers ce temps-là[1] que se fit cette fameuse séparation du Roi et de madame de Montespan, et, peu de temps après, le raccommodement si glorieux à monseigneur l'évêque de Meaux, à madame de Montausier[2] et à toutes les personnes de mérite et de vertu qui étoient alors à la Cour, et qui crurent apparemment faire des merveilles. La rupture se fit dans le temps d'un jubilé. Le Roi avoit un fond de religion qu'il avoit toujours montré, et qui paroissoit même dans ses plus grands désordres avec les femmes; ce goût auquel il se livra tout entier étoit sa seule foiblesse. D'ailleurs il étoit né sage, et si régulier dans sa conduite qu'il eût été bien fâché de manquer à rien d'essentiel pour ce qui concernoit la religion. Un fait sûr, et qu'il a lui-même avoué, c'est que malgré tous ses voyages et toutes les campagnes qu'il fit, il ne

des trois quarts du genre humain. (*Correspondance générale*, t. I, p. 205.)

1. C'est aux *Souvenirs* de madame de Caylus que mademoiselle d'Aumale emprunte cette célèbre histoire de la séparation, puis de la réconciliation du Roi et de madame de Montespan. Il s'en faut cependant, comme on le verra plus loin, que les deux textes soient identiques.

2. Julie-Lucine d'Angennes, fille de la célèbre marquise de Rambouillet, baptisée à Saint-Germain-l'Auxerrois le 25 juin 1607, mariée à Rueil le 4 juillet 1645, à Charles de Saint-Maure, duc de Montausier, gouvernante des Enfants de France, puis dame d'honneur de Marie-Thérèse. Elle mourut à Paris le 15 novembre 1671. Mademoiselle d'Aumale ou plutôt madame de Caylus se trompe en mêlant madame de Montausier à cette histoire, puisqu'elle était morte plusieurs années auparavant.

manqua jamais d'entendre la messe tous les jours, excepté deux fois dans toute sa vie, et c'étoit à l'armée. Les grandes fêtes lui causoient souvent des remords; les personnes qu'il voyoit approcher ces jours-là des sacrements lui faisoient envie, également troublé de n'en point approcher lui-même, ou d'être mal disposé quand il s'en étoit approché. De plus les bons exemples l'édifioient, et lui faisoient regretter sa mauvaise conduite.

Madame de Montespan avoit dans le fond les mêmes sentiments, et ce n'étoit pas seulement pour se conformer à ceux du Roi qu'elle les faisoit paroître, mais c'est qu'elle avoit été parfaitement bien élevée, par une mère [1] d'une grande piété, et qui avoit jeté dans son cœur des semences de religion dès sa plus tendre enfance. Effectivement, elle fit voir dans beaucoup d'occasions qu'elle étoit fort instruite de sa religion, et qu'elle en avoit un très bon fonds.

Je me souviens d'avoir ouï raconter que, malgré la façon scandaleuse dont elle vivoit avec le Roi, elle jeûnoit si austèrement les carêmes qu'elle faisoit peser son pain. Un jour, la duchesse d'Uzès [2], étonnée de ses

1. Sa mère était née Diane de Grandseigne, fille de Jean de Marsillac. Elle mourut à Poitiers le 11 février 1666.

2. Julie-Françoise de Sainte-Maure, fille unique du duc de Montausier et de Julie d'Angennes, mariée en 1664 au comte de Crussol, créé duc d'Uzès en 1680, dame du palais en 1672, morte en 1695.

scrupules, ne put s'empêcher de lui en dire un mot; à quoi madame de Montespan lui répondit : « Eh quoi, madame! faut-il, parce que je fais un mal, que je fasse tous les autres? »

Il est certain que le Roi se reprochoit souvent intérieurement la vie qu'il menoit. Les sermons qu'il entendoit lui faisoient quelquefois des impressions vives. Madame de Maintenon, qui pour lors étoit bien avec lui, profitoit de toutes les occasions qui se présentoient pour lui parler de la religion. Voici entre autres un propos qu'elle m'a dit elle-même lui avoir tenu.

« Quand je me vis, me dit-elle, assez bien avec lui pour lui parler un jour librement, voici ce que je fis. Un jour qu'on tenoit appartement, j'avois l'honneur de me promener avec lui pendant que chacun jouoit. Je m'arrêtai, quand je me vis à portée de n'être plus entendue de personne, et je lui dis : « Sire, vous aimez fort vos Mousquetaires; c'est ce qui vous occupe et vous amuse fort aujourd'hui. Que feriez-vous, si on venoit dire à Votre Majesté qu'un de ces Mousquetaires, que vous aimez tant, a pris la femme d'un homme vivant, et qu'il vit actuellement avec elle? Je suis sûre que, dès le soir, il sortiroit de l'Hôtel et n'y coucheroit pas, quelque tard qu'il fût. » Voilà, mot à mot, le propos qu'elle lui tint. Le Roi ne le trouva pas

mauvais; il rit un peu de son idée, lui dit qu'elle avoit raison, et il n'en fut pas autre chose dans ce temps-là; mais dira-t-on qu'il est impossible que ce propos lui soit revenu dans l'esprit, et qu'il ait servi à lui faire faire des réflexions par la suite?

Ce qu'il y a de certain c'est qu'enfin le jubilé dont je veux parler arriva à quelque temps de là[1]. D'abord qu'il fut ouvert, les églises se remplirent; on pria, on jeûna, les pauvres furent assistés, les prisonniers visités, les malades soulagés; on n'entendit plus parler que de bonnes œuvres. Les deux illustres amants, pressés par leurs consciences, excités par les exhortations des plus fameux prédicateurs, animés par l'exemple, prirent tout de bon la résolution de se séparer. Encouragés par les personnes à qui ils firent part de leur projet, par les doctes et pieux raisonnements tant de madame de Maintenon que de plusieurs saints prêtres et prélats, ils se séparèrent enfin de bonne foi, ou du moins ils le crurent.

Madame de Montespan part précipitamment, vient

1. Le jubilé dont il est ici question est celui de 1676. Ce fut au mois de juillet de la même année que le Roi et madame de Montespan, après une séparation momentanée, se retrouvèrent. Le 8 juillet 1676, madame de Sévigné écrivait à madame de Grignan : « Le Roi arrive ce soir à Saint-Germain, et, par hasard, madame de Montespan s'y trouve aussi le même jour; j'aurois voulu donner un autre air à ce retour, puisque c'est une pure *amitié* ». (*Lettres de madame de Sévigné, de sa famille, de ses amis*, Édit. des Grands Écrivains, t. IV, p. 523.)

à Paris, visite les églises, jeûne, prie et pleure ses péchés. Le Roi de son côté fait tout ce qu'un bon chrétien doit faire en pareil cas. Madame de Maintenon vient joindre incessamment madame de Montespan à Paris. Édifiée de sa démarche, épouvantée pour la suite, elle lui procure tous les secours spirituels qu'elle lui croit nécessaires. Le jubilé gagné ou non gagné, ces deux femmes partent de Paris. Madame de Montespan ne revient point à la Cour; elle fut, ce me semble, à Clagny où, se trouvant d'abord abandonnée à elle-même et à ses propres réflexions, tantôt elle regrettoit ses fautes passées, tantôt elle désiroit de se retrouver à portée de les commettre encore. La grâce n'avoit point encore fait alors sur elle une assez forte impression pour la détacher entièrement des honneurs et des plaisirs dont elle avoit joui avec tant d'agréments, et qui avoient fait jusque-là tout son bonheur et toute sa satisfaction. Au bout de peu de jours, des princes, des seigneurs, et plusieurs personnes de la plus grande distinction vinrent la voir dans cette retraite; des évêques vinrent la consoler et la prêcher; madame de Maintenon fut y passer quelque temps avec elle. Cette femme, qui connoissoit le cœur de l'homme, et qui savoit combien des chaînes de cette espèce sont difficiles à rompre, employa toute sa rhétorique pour lui

inspirer des sentiments tels que la Providence divine elle-même lui en eut accordés, si elle eût découvert dans son cœur un regret sincère de sa vie passée et un désir réel d'en changer.

Elle lui faisoit souvent le parallèle de la joie durable et solide de l'autre monde aux plaisirs trompeurs et passagers de celui-ci. Tantôt elle lui rappeloit sa vie passée pour lui en faire regretter les horreurs, en lui montrant le vide des honneurs et des grandeurs du siècle; elle lui répétoit souvent les admirables paroles du sage : « Vanité des vanités, et tout n'est que vanité, hors aimer Dieu et ne servir que lui seul. » Elle lui faisoit peser les agréments et les douceurs d'une vie mondaine et sensuelle, toujours mêlée de peines et de traverses, avec la jouissance paisible et tranquille de cette félicité souveraine, sans altération, sans partage et sans fin que Dieu promet à celui qui le sert et qui l'aime. Tantôt elle opposoit à tant d'années passées dans la débauche la vengeance d'un Dieu justement irrité, et tantôt elle lui faisoit voir de combien sa miséricorde l'emportoit sur sa justice, quand il trouvoit dans un cœur un vrai et sincère repentir.

Madame de Montespan écoutoit tout, comprenoit tout, convenoit de tout, mais elle aimoit encore et sut encore se faire aimer comme on le verra bientôt.

Tous ces beaux sermons ne la persuadèrent pas; l'éloignement de son amant, la crainte qu'il ne soit perdu pour elle, tout cela l'occupoit, la tourmentoit et ne servoit qu'à lui aigrir de plus en plus l'humeur. Ni les plus savantes réflexions ni les plus belles exhortations ne pouvoient remplir le vide d'un cœur que la seule jouissance de l'objet aimé pouvoit satisfaire [1].

Il fut bientôt question à la Cour de savoir si madame de Montespan y reviendroit. « Pourquoi non? disoient ses parents et ses amis, même les plus vertueux. Madame de Montespan, par sa naissance et par sa charge, doit être à la Cour; elle peut y vivre aussi chrétiennement qu'ailleurs. » Monseigneur l'évêque de Meaux fut de cet avis; il ignoroit donc, ainsi que les autres, que la fuite est le seul remède en pareil cas? Il restoit cependant une difficulté à résoudre, « Madame de Montespan, ajoutoit-on, paroîtra-t-elle devant le Roi sans préparation? Il faudroit qu'ils se

1. Le récit de cette longue et curieuse conversation que madame de Maintenon aurait eue avec madame de Montespan ne se trouve pas dans les *Souvenirs* de madame de Caylus. Se trouvait-elle dans le manuscrit original de madame de Caylus, et a-t-elle été retranchée lors de la publication? A-t-elle été au contraire ajoutée par mademoiselle d'Aumale d'après ce que lui aurait raconté madame de Maintenon? Cela est impossible à dire avec certitude. Nous croyons plutôt, à la similitude du ton un peu ironique, que le morceau serait de madame de Caylus.

vissent avant de se rencontrer en public pour éviter les inconvénients de la surprise. » Sur ce principe, il fut conclu que le Roi viendroit chez madame de Montespan; mais, pour ne pas donner à la calomnie le moindre sujet de mordre, on convint que des dames respectables et les plus graves de la Cour seroient présentes à cette entrevue, et que le Roi ne verroit madame de Montespan qu'avec elles. Le Roi vint donc chez elle, comme il avoit été décidé; mais quand les premiers compliments furent faits, insensiblement il tira madame de Montespan dans le coin d'une fenêtre; ils se parlèrent bas assez longtemps, pleurèrent, et se dire ce qu'on a accoutumé de dire en pareil cas. Ils firent ensuite l'un et l'autre une profonde révérence à ces vénérables matrones, passèrent dans une autre chambre, et il en advint mademoiselle de Blois, qui fut depuis duchesse d'Orléans, et, dans la suite, arriva monsieur le comte de Toulouse. Telle fut la réussite de la docte et prudente décision de plusieurs prélats et de beaucoup de personnes d'une piété fort éclairée. Telle fut l'issue de la sage précaution qu'on sut prendre pour éviter le scandale et la trop intime accointance des deux amants qui effectivement, sans donner nul sujet à la calomnie, se contentèrent, en se soustrayant à leurs sages mentors, de donner un champ libre à la médisance. Je

ne puis me retenir de dire ici une pensée qui m'est venue dans l'esprit : c'est qu'il me semble qu'on voyoit dans le caractère, dans la physionomie et dans toute la personne de madame la duchesse d'Orléans des traces de ce combat de l'amour et du jubilé.

La marquise de Montespan, après cette entrevue, reprend son établissement à la Cour où, devenue plus fière et plus glorieuse, elle n'eut plus ni ménagement ni respect humain. Se persuadant que tout lui étoit dû et qu'elle ne devoit rien à personne, elle vouloit que tout pliât devant elle; ni rang, ni dignité ne lui en imposoit plus. Ce fut alors que madame de Maintenon, qui voyoit avec regret ses peines perdues et ses sermons infructueux, eut à souffrir plus que jamais des façons dures et de l'humeur impérieuse de madame de Montespan; mais l'estime et la considération que le Roi continuoit d'avoir pour elle l'aidoient à surmonter ses désagréments actuels, espérant toujours qu'enfin le temps et les réflexions feroient peut-être sur madame de Montespan ce que ses exhortations n'avoient pu faire.

Les deux dernières grossesses de madame de Montespan furent traitées avec tout le mystère possible. Je ne sais pas par quelle raison on cacha ces deux derniers enfants avec plus de soin encore, si l'on peut le dire, qu'on n'avoit caché les premiers. La marquise

accoucha du premier de ces deux enfants qui fut mademoiselle de Blois en 1677, et du second qui fut le comte de Toulouse en 1678. L'un des deux naquit à Maintenon, pendant une campagne du Roi, je ne sais positivement lequel, le Roi ayant été à l'armée deux années de suite, 1677 et 1678. Si l'on en juge par les lettres de madame de Maintenon à son frère, il paroîtroit que ce fut mademoiselle de Blois, attendu que plusieurs de ces lettres sont datées de Maintenon en 1677, année de sa naissance, et que, dans plusieurs de ces mêmes lettres, elle dit qu'elle est à Maintenon avec madame de Montespan, le duc du Maine et mademoiselle de Tours, qui y passèrent du temps. Madame de Thiange[1] y fit aussi un assez long séjour pendant que sa sœur y étoit, et ce qui me persuade que ce fut en cette année, c'est que je ne vois nulle part que tout ce monde-là fût à Maintenon ni l'année d'avant ni l'année d'après. Mais au bout du compte cette digression sur le lieu de la naissance de mademoiselle de Blois est peu intéressante[2].

1. Gabrielle de Rochechouart-Mortemart, baptisée à trois ans, le 30 janvier 1634, mariée en 1655 à Claude-Léonor Damas, marquis de Thiange, morte le 12 septembre 1693.

2. Ce fut, en effet, mademoiselle de Blois qui naquit à Maintenon le 4 mai 1677. Dans les lettres de madame de Maintenon, il n'est pas question de cette naissance, mais on trouve dans la *Correspondance générale*, t. I, p. 332, une lettre de madame de Maintenon, datée de Maintenon le 8 mai 1677, adressée à monsieur d'Aubigné, où il est question du séjour de ces diffé-

Madame de Maintenon ne fut point chargée de ces derniers enfants comme elle l'avoit été des premiers[1]. Ce fut monsieur de Louvois qui les fit élever à Paris dans une maison au bout de la rue de Vaugirard. Il y avoit déjà longtemps que monsieur Fagon avoit décidé qu'il falloit encore mener cette année le duc du Maine à Barèges. Madame de Maintenon en conséquence quitte Maintenon vers la fin de mai, et revient à la Cour pour se préparer à ce voyage. Le Roi cependant vouloit l'en dispenser, mais son attachement et sa tendresse pour le petit prince, qu'elle ne vouloit point abandonner, l'emporta sur les fatigues et les peines que ce voyage lui causeroit. Elle dit au Roi qu'elle ne pourroit jamais prendre sur elle de laisser entreprendre une si longue route au petit duc, sans qu'elle fût avec lui pour en avoir soin; que son inquiétude en restant à la Cour l'emporteroit de beaucoup sur les fatigues que ce voyage pouvoit lui occasionner. Le Roi, qui ne vouloit l'en dispenser que pour lui éviter de la

rentes personnes. « J'ai toujours ici madame de Montespan et M. du Maine; je m'en vais, au premier jour, quérir mademoiselle de Tours, etc. » Après le rôle joué par madame de Maintenon dans la tentative de séparation, il peut paraître étrange qu'elle ait accepté que madame de Montespan vint faire ses couches à Maintenon même.

1. « Mademoiselle de Blois et le comte de Toulouse, dit mademoiselle de Montpensier, furent nourris chez madame d'Arbon, femme d'un commis de M. Le Tellier et tenus fort cachés. » (*Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, Édit. Chérnel, t. IV, p. 408.)

peine et la ménager, voyant qu'elle s'y prêtoit de si bonne grâce en fut enchanté; il loua beaucoup son zèle, et il fut bientôt décidé qu'elle iroit.

Le Roi voulut que le petit prince fît ce voyage avec dignité. Il avoit avec lui monsieur Fagon son médecin, monsieur Le Ragois son précepteur[1], un aumônier, six valets de chambre, toutes sortes d'officiers, et trois femmes pour madame de Maintenon. Un fourgon suivoit qui portoit le lit du prince et celui de madame de Maintenon. On montoit ces deux lits tous les soirs dans la même chambre, car elle vouloit toujours avoir ce petit prince sous ses yeux...

Ce voyage lui réussit aussi bien qu'on pouvoit le désirer; il en revint sans accident et marchant assez ferme. Arrivée à la Cour, madame de Maintenon y trouva les mêmes scandales et les mêmes désordres qu'elle y avoit laissés, madame de Montespan grosse, et le Roi toujours amoureux, quoique moins passionné.

Cependant le Roi enchanté de revoir son fils en si bon état, pénétré des soins et de l'intérêt que madame de Maintenon avoit paru y prendre, lui fit l'accueil le plus gracieux et le plus favorable, et n'épargna rien pour lui montrer combien il en étoit reconnoissant.

De ce moment-là, la faveur de madame de Maintenon

1. L'abbé Le Ragois, précepteur du duc du Maine, auteur de plusieurs ouvrages sur l'Histoire de France, mort vers 1683.

augmenta plus que jamais, et celle de madame de Montespan diminua avec la même rapidité. La première songeoit cependant très sérieusement à se retirer, et ne désiroit rien tant que la tranquillité et le repos. Je le sais pour lui avoir entendu dire plus d'une fois à elle-même, et on ne le voit que trop par toutes les lettres qu'elle écrit à l'abbé Gobelin. Mais son étoile singulière ne lui permit pas d'accomplir un projet aussi sensé; son directeur l'en détourna pour lors, ainsi qu'il avoit fait ci-devant. On dira peut-être que, malgré toutes les remontrances de l'abbé, elle auroit très bien pu se retirer si elle l'avoit voulu. Je ne peux dire autre chose à cela si non que je lui ai entendu dire nombre de fois que la vie de la Cour l'ennuyoit pour lors, qu'elle auroit fort désiré en être bien loin, qu'elle avoit même fait plusieurs tentatives pour en sortir. Je ne sais les raisons qui l'y ont retenue; tout ce que je sais c'est que, dès lors, tout paroissoit l'acheminer, sans qu'elle eût l'air de le savoir ni d'y participer, au grand personnage que nous lui avons vu jouer depuis.

Cette faveur de madame de Maintenon, qui ne pouvoit aller qu'au détriment de madame de Montespan, aigrit si prodigieusement l'humeur de cette dernière qu'elle ne se retenoit plus sur rien. Elle traitoit madame de Maintenon avec une hauteur insoutenable.

et lui faisoit sentir sans aucun ménagement toute son autorité. Elle vouloit forcer le Roi à n'avoir d'attention et d'égards que pour elle, et désespérant de regagner par ses charmes le cœur qu'elle voyoit qui lui échappoit, elle voulut le vaincre à forces ouvertes; mais ces persécutions lui furent plus nuisibles que favorables, car elle devint petit à petit, de favorite et de maîtresse, à charge et ennuyante. L'amour du Roi pour madame de Montespan étoit considérablement diminué quand elle accoucha du comte de Toulouse; or, quand elle vit clairement que le Roi étoit réellement tout prêt à lui échapper, elle se lia plus étroitement avec monsieur de la Rochefoucauld, regardé comme une espèce de favori, et celui de toute la Cour pour qui le Roi avoit le plus d'amitié. Monsieur de Louvois se joignit à cette cabale, dont j'ignore les détails; mais madame de Maintenon m'a dit qu'elle avoit su parfaitement qu'il ne tint pas à eux de la perdre[1]. Si je dis que monsieur de la Rochefoucauld

1. Louvois avait commencé par vivre en bons termes avec madame de Maintenon, et il avait protégé son frère. « Je ne reçois point de lettres de madame Scarron (lui écrivait d'Aubigné en 1673) qu'elle ne m'assure que vous continuez, Monseigneur, toujours à nous obliger et que je puis espérer la continuation de votre protection en servant bien le Roi. » Ce fut seulement quelques années après que, dans les démêlés entre madame de Maintenon et madame de Montespan, Louvois paraît avoir pris parti pour cette dernière. — Voir, sur ce point, l'*Histoire de Louvois*, par M. Camille Rousset, t. III, p. 357. Mais l'éminent auteur de cette histoire s'est trompé en s'ap-

étoit une espèce de favori, c'est que le Roi, depuis la disgrâce de monsieur de Lauzun et l'insolence de son procédé vis-à-vis de Sa Majesté [1], avoit pris la résolution de n'en jamais avoir, joint à ce qu'il étoit naturellement trop sage pour ne pas voir tous les inconvénients attachés nécessairement à cette qualité de favori déclaré pour ne les pas appréhender.

Quoique le Roi n'eût plus pour madame de Montespan cet amour violent qu'il avoit montré jusqu'ici, cependant, soit par un reste de goût, soit par habitude, soit par une espèce de condescendance aux désirs de cette maîtresse exigeante, il eut pendant plusieurs années encore toutes sortes d'égards et d'attentions pour elle. Il la voyoit très souvent, la

puyant sur une prétendue lettre de madame de Maintenon à madame de Frontenac où elle aurait écrit : « Il (le Roi) avoue que M. de Louvois est un homme plus dangereux que le prince d'Orange; mais il est un homme nécessaire ». Lavallée a démontré la fausseté de cette lettre. Nous croyons cependant, avec M. Camille Rousset, qu'il faut ranger parmi les inventions de Saint-Simon la scène dramatique où Louvois se serait jeté aux pieds du Roi pour l'empêcher de déclarer son mariage avec madame de Maintenon. Suivant Saint-Simon l'animadversion de madame de Maintenon contre Louvois daterait de ce jour. Mais nous verrons tout à l'heure mademoiselle d'Aumale contester qu'ils fussent en aussi mauvais termes.

1. Lauzun fut disgracié à deux reprises; une première fois en 1665, il fut mis à la Bastille pour avoir répondu avec insolence au Roi à qui la princesse de Monaco, dont il était cousin, avait porté plainte. Une seconde fois, en novembre 1677, il fut arrêté sur la plainte de madame de Montespan et envoyé à Pignerol. Il avait accusé la favorite d'avoir empêché son mariage avec la Grande Mademoiselle, et lui avait fait une scène de violents reproches.

mettoit de toutes ses parties. Madame de Montespan, de son côté, qui se voyoit encore en âge de plaire, et qui sans doute espéroit toujours qu'elle pourroit encore toucher ce cœur dont elle étoit abandonnée, ne cessoit de mettre en œuvre tout ce qu'elle avoit d'esprit et de talents pour y réussir. Peut-être même en seroit-elle encore venue à bout si la jalousie, le dépit et l'humeur qu'elle faisoit voir si souvent dans ses propos et dans sa conduite, n'y eussent mis obstacle. Elle trouvoit que les attentions et les politesses du Roi pour elle étoient des sentiments si froids en comparaison de ces protestations et de ces empressements que son ancienne passion lui inspiroit qu'elle ne pouvoit s'empêcher de faire voir de temps en temps, presque avec fureur, combien elle étoit outrée de ce changement.

Son humeur retomboit sans cesse sur madame de Maintenon qui ne pouvoit lui faire la moindre représentation, soit sur la santé, soit sur l'éducation de ses enfants, sans en recevoir des duretés et souvent des reproches qu'elle n'avoit nullement mérités.

Madame de Montespan venoit de faire faire encore de nouvelles épreuves sur monsieur le duc du Maine par un médecin anglois en qui elle avoit pris confiance. Toutes les drogues qu'il fit en conséquence avaler à ce petit prince avoient jeté avec raison madame de

Maintenon dans d'étranges agitations et dans l'inquiétude la plus vive, par la crainte qu'elle avoit que les suites n'en fussent préjudiciables[1].

Le Roi, fatigué et ennuyé des querelles continuelles de madame de Montespan et de madame de Maintenon, avoit grande envie depuis longtemps de trouver quelque moyen d'y remédier, mais la chose étoit difficile. Il ne vouloit se défaire ni de l'une ni de l'autre. Il n'étoit pas encore assez revenu de l'amour qu'il avoit eu pour madame de Montespan pour se déterminer à se séparer d'elle entièrement. D'un autre côté l'estime, la considération, le respect et l'amitié dont il ne pouvoit se défendre pour madame de Maintenon lui avoient rendu sa société si agréable et si nécessaire, qu'il n'avoit nulle envie de s'en détacher. Il s'agissoit donc de trouver quelque arrangement qui pût ou réunir ces deux femmes en faisant cesser leurs querelles, chose visiblement impossible, ou qui, les

1. Ce fut dans ce temps-là que mademoiselle de Montpensier, qui avoit été onglemps pressée et sollicitée par madame de Montespan, de faire quelque bien au duc du Maine et au comte de Toulouse, déclara authentiquement ces deux princes ses héritiers, espérant, disoit-on pour lors, que cet acte de générosité en leur faveur lui vaudroit enfin, par la protection de madame de Montespan, la permission d'épouser M. de Lauzun. (*Note du manuscrit.*) — Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, dite la Grande Mademoiselle, née au Louvre le 29 mai 1627, morte au palais d'Orléans le 5 avril 1693, était fille de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII et par conséquent cousine germaine de Louis XIV.

rendant indépendantes l'une de l'autre, les mît à portée de n'avoir plus de démêlés ensemble.

Le mariage de Monseigneur, comme on le verra bientôt, fit enfin trouver à madame de Maintenon une porte honorable pour se soustraire à la tyrannie de madame de Montespan, et au Roi un moyen de venir à bout du projet qu'il avoit formé de mettre fin aux disputes et aux débats de ces deux femmes, sans être obligé de se détacher ni de l'une ni de l'autre.

Quoique madame de Montespan eût cessé de plaire, le Roi ne cessoit d'avoir pour elle tout l'extérieur de la considération et de l'amitié; mais cela ne la consoloit pas de la perte d'un cœur que sa douleur, ses plaintes et ses emportements ne purent lui ramener. Le Roi étoit affligé de lui causer des chagrins si violents, mais il trouvoit alors plus de douceurs et d'agréments dans la conversation de madame de Maintenon qu'il n'en envisageoit dans la jouissance de ces plaisirs auxquels il s'étoit si souvent livré avec son ancienne maîtresse [1]. Cependant il n'étoit pas si forte-

1. Le 6 avril 1680, madame de Sévigné écrivait à madame de Grignan en lui parlant de l'influence croissante de madame de Maintenon. « Sa Majesté va passer très souvent deux heures de l'après-dînée dans sa chambre à coucher avec une amitié et un air libre et naturel qui rend cette place la plus souhaitable du monde. » Et le 17 juillet : « Elle lui fait connoître un pays nouveau qui lui étoit inconnu, qui est le commerce de l'amitié et de la conversation, sans contrainte et sans chicane. » (*Lettres de madame de Sévigné, de sa famille et de ses amis*, Édit. des Grands Écrivains, t. VI, p. 348 et 354.)

ment muni contre les pièges de l'amour qu'il ne pût encore s'y laisser prendre. Mademoiselle de Fontanges [1], fille d'honneur de madame la duchesse d'Orléans, jeune et charmante, paroissoit depuis quelque temps à la Cour. Le Roi, frappé de sa beauté, parut prendre plaisir à la voir; l'amour se mit bientôt de la partie; le monarque fait part de ses désirs à mademoiselle de Fontanges; elle y répond; il la décore du titre de duchesse; ladite duchesse donne un fils au Roi; mais elle et son fils moururent l'année d'après. Tout ceci est de madame de Caylus; voici comme elle en parle. « Je me souviens, dit-elle, d'avoir vu à Saint-Germain, pendant quelque temps, le Roi passer tous les soirs du Château vieux au Château neuf pour aller voir madame de Fontanges; on disoit alors qu'elle étoit malade, et, en effet, elle partit quelque temps après pour aller mourir à Port-Royal, près de Paris. Il courut beaucoup de bruits sur cette mort au désavantage de madame de Montespan [2], mais je suis con-

1. Marie-Angélique de Scorailles de Roussille, duchesse de Fontanges, née en 1661, décédée à l'abbaye de Port-Royal, le 28 juin 1681. « La Fontanges, dit la Princesse Palatine, était une bonne personne; je la connaissais bien; elle a été une de mes filles d'honneur; elle était belle des pieds jusqu'à la tête, mais elle avait peu de jugement. » (*Correspondance de la Princesse Palatine*, Édit. Brunet, t. I, p. 198.)

2. On voit que de son vivant de terribles soupçons pesaient déjà sur madame de Montespan. Dans quelle mesure sont-ils fondés? Il est certain en tout cas que madame de Montespan,

vaincue qu'ils étoient sans aucun fondement, et je crois, selon que je l'ai entendu dire à madame de Maintenon, que cette fille s'est tuée pour avoir voulu partir de Fontainebleau le même jour que le Roi, quoiqu'elle fût en travail et prête d'accoucher. Elle fut toujours languissante depuis, et mourut enfin, peu regrettée.

» Madame de Montespan n'auroit pas dû appréhender la durée du crédit de madame de Fontanges, et, s'il n'y eût eu que cet obstacle à sa satisfaction, elle auroit dû être fort tranquille, et bien sûre que le Roi s'en seroit bientôt dégoûté. Le caractère de madame de Montespan, plus ambitieux que tendre, lui avoit fait souvent regarder avec indifférence les infidélités du Roi, et comme elle agissoit quelquefois par dépit, elle avoit elle-même contribué à fortifier les commencements de goût que le Roi avoit pris pour la beauté de madame de Fontanges. J'ai ouï dire qu'elle l'avoit fait venir chez elle plus d'une fois, et qu'elle n'avoit rien négligé pour la faire paroître plus belle aux yeux du Roi. Elle y réussit et en fut fâchée, mais la mort la délivra bientôt d'une rivale aussi dangereuse par la beauté que peu redoutable par l'esprit.

par ses relations avec la Voisin, avait prêté aux accusations les plus graves. — Consulter sur cette mystérieuse affaire le très intéressant ouvrage de M. Funck Brentano intitulé : *le Drame des Poisons*.

» Mademoiselle de Fontanges joignoit à ce peu d'esprit des idées romanesques que l'éducation de la province et les louanges dues à sa beauté lui avoient inspirées. Aussi le Roi ne fut-il jamais attaché qu'à sa figure. Cela est si vrai qu'il étoit honteux quand elle parloit, et qu'ils n'étoient jamais longtemps tête à tête. On s'accoutume à la beauté, mais on ne s'accoutume pas à la sottise tournée du côté du faux, surtout lorsqu'on vit en même temps avec des gens de l'esprit et du caractère de madame de Montespan à qui les moindres ridicules n'échappoient pas, et qui savoit si bien les faire sentir aux autres par ce trait unique à la maison de Mortemart. »

Le mariage de Monseigneur, qui se fit au mois de mars de cette année (1680), avec Marie-Anne-Victoire de Bavière fournit au Roi le moyen de donner à madame de Maintenon des preuves de ses bontés et du bien qu'il lui vouloit. Il la nomma seconde dame d'atour de madame la Dauphine. Madame de Montespan, de son côté, venoit aussi de s'assurer tout à l'heure un rang plus indépendant à la Cour, en acquérant pour deux cent mille écus la charge de surintendante de la maison de la Reine que madame la comtesse de Soissons[1], embarrassée dans l'affaire de la

1. C'est au mois d'avril 1679 que la comtesse de Soissons, compromise dans l'affaire de la Voisin, partit pour Liège, et

Voisin[1] avoit été forcée de lui vendre. Voici ce qui fut cause que madame de Montespan eut cette charge.

Monsieur de Montespan qui, ainsi que je l'ai dit ci-devant, dans les commencements de la faveur de sa femme, s'étoit emporté de colère contre elle, l'avoit menacée des traitements les plus durs, et avoit poussé sa fureur jusqu'à lui donner lieu de craindre qu'il n'attentât même à sa vie. Ses propos indignes et ses procédés atroces ayant, si l'on peut le dire, autorisé le Roi à lui ordonner de se retirer de la Cour, il ne laissoit pas cependant d'employer de temps en temps le crédit de sa femme pour obtenir des grâces qu'ordinairement il ne méritoit pas, et que presque toujours il étoit impossible de lui accorder. Il n'auroit tenu qu'à lui, c'est un fait sûr, d'emmener sa femme, s'il s'y fût pris différemment et s'il l'eût bien voulu, et je sais que le Roi, quelque amoureux qu'il pût être, eût été incapable de la retenir malgré lui; mais tout le bruit

cessa d'exercer les fonctions de surintendante de la maison de la Reine. Madame de Montespan fut nommée à sa place « chef du conseil et surintendante de la maison de Sa Majesté. » Elle fut autorisée, le 11 avril 1679, à prendre le rang de duchesse « pour lui donner, disait le brevet, des marques de considération particulière et de l'estime de Sa Majesté, en lui accordant un rang qui la distingue des autres dames de la cour et suite de la Reine ».

1. Catherine Deshayes, femme d'Antoine Montvoisin, connue sous le nom de la Voisin. Elle fut brûlée vive le jeudi 22 février 1680.

qu'il fit d'abord étoit moins une réalité qu'un jeu joué pour obtenir tout ce qu'il avoit envie d'avoir. Il y a tout lieu de croire qu'il ne fit que semblant de la vouloir reprendre, et qu'il la laissa à la Cour par intérêt, et dans l'espérance qu'on lui accorderoit à la fin toutes ses demandes. Enfin, au bout de plusieurs années, par dépit de ce qu'on ne faisoit pas pour lui tout ce qu'il demandoit, il lui prit alors en fantaisie de vouloir à toutes forces ravoir sa femme. Il vint à la Cour, il y déclama hautement contre l'injustice du Roi de ne lui avoir pas accordé tout ce qu'il avoit demandé, chanta pouille à sa femme, alla même jusqu'à la vouloir maltraiter, fit voir hardiment et ouvertement son dépit contre le ministre et contre le Roi même, tint des propos si insolents, et se conduisit en tout d'une manière si indigne et si impertinente que le Roi se fâcha à son tour, et, tant pour donner à madame de Montespan des distinctions sans qu'elle les partageât avec son mari que pour qu'elle ne fût plus exposée à suivre ses caprices et ses volontés, il la fit surintendante de la maison de la Reine, laissant à ce misérable gascon la liberté de faire en province toutes les extravagances qu'il voudroit. J'ai ouï dire que, quelque temps après qu'il vit que madame de Montespan étoit maîtresse du Roi déclarée, il s'avisa de venir faire un voyage à la Cour avec tout l'accou-

trement du plus grand deuil, en disant aux personnes étonnées de le voir comme cela, qu'elles ne devoient point en être surprises puisqu'il étoit en deuil de sa femme. Tout ce que je viens de dire de la conduite de monsieur de Montespan, je le tiens de plusieurs personnes qui l'avoient vu et connu, et qui m'ont assuré avoir été témoins de tout. Ce qu'il y a de sûr, c'est que je n'ai jamais entendu parler de lui que comme d'un fou et d'un sujet fort mince [1].

Dès que Monseigneur fut marié, madame de Maintenon entrant en charge n'eut plus rien à démêler avec madame de Montespan. Elles ne se voyoient plus l'une chez l'autre, mais, partout où elles se rencontroient, elles se parloient et avoient des conversations si vives, si cordiales, que qui les auroit vues, sans être au fait des intrigues de la Cour, auroit cru qu'elles étoient les meilleures amies du monde. Ces conversations rouloient souvent sur les enfants du Roi pour lesquels, malgré leurs démêlés continuels, elles avoient presque toujours agi de concert. L'habitude et le goût qu'elles avoient l'une et l'autre pour leurs esprits

1. Emprunté en grande partie à madame de Caylus, ce que mademoiselle d'Aumale dit ici de monsieur de Montespan n'est pas tout à fait exact. Il est certain cependant que la séparation légale ne fut prononcée qu'assez tard, le 11 juillet 1674. — Voir *madame de Montespan et Louis XIV*, par Pierre Clément, pp. 17 et suiv. et un ouvrage tout récent : *De la Vallière à Montespan*, par MM. Jean Lemoine et André Lichtenberger, pp. 252 et suiv.

étoit la principale raison qui faisoit qu'elles avoient toujours du plaisir à s'entretenir, quand l'occasion s'en présentoit[1].

Le Roi, avant de nommer madame de Maintenon seconde dame d'atour de madame la Dauphine, eut la politesse pour madame la maréchale de Rochefort de lui demander si d'avoir madame de Maintenon pour compagne ne lui feroit point de peine, en l'assurant en même temps qu'elle ne se mêleroit pas de la garde-robe. La conduite de madame de Maintenon ne démentit en rien ces assurances; sa faveur occupoit tout son temps, et son caractère, encore plus que sa faveur, ne lui permettoit pas d'agir d'une autre manière.

Madame la duchesse de Richelieu fut nommée en même temps dame d'honneur; ce fut madame de

1. Bien des années après, madame de Maintenon et madame de Montespan étaient encore en rapports de politesse. Le 19 novembre 1698, madame de Montespan écrivait de Fontevrault à la duchesse de Noailles : « ..... Cela est fait; je vous en remercie, et ne vous demande plus rien, ni à madame de Maintenon non plus : elle m'a dit ce qui ne pouvoit être dit que par elle, et qui autorisera tout ce que j'aurai besoin de me dire à l'avenir. Je la prie aussi de croire en moi tout ce qu'elle y a vu de plus agréable, et elle croira vrai. » (*Correspondance générale*, t. IV, p. 265.) Et madame de Maintenon écrivait, le 17 décembre suivant, à l'abbesse de Fontevrault : « ... Je vous supplie, madame, d'assurer madame de Montespan des sentiments que vous avez vu que je conserve pour elle; je ne puis jamais cesser de m'intéresser à tout ce qui la touche, depuis les grandes jusqu'aux plus petites choses. » (*Correspondance générale*, t. IV, p. 268.)

Maintenon qui lui fit avoir cette place. J'ai dit ci-devant qu'avant que madame de Maintenon fût à la Cour, elle avoit été fort attachée à l'hôtel d'Albret, et j'aurois pu dire, comme cela est très vrai, qu'elle ne l'étoit pas moins à l'hôtel de Richelieu. Madame de Richelieu avoit plus d'esprit que la maréchale d'Albret, quoi qu'elle n'en eût que médiocrement, mais elle étoit en revanche mystérieuse et intrigante, et ce ne fut que par sa conduite et son manège qu'elle vint à bout d'épouser un homme infiniment plus jeune qu'elle, l'héritier du cardinal de Richelieu, qui réunissoit en sa personne les charges et les dignités de ce ministre. Ce qu'il y eut de plus surprenant alors, c'est que la beauté n'eut nulle part à ce mariage.

Dans le temps où la faveur de madame de Maintenon croissoit de jour en jour, madame de Montespan et elle se voyoient presque tous les jours; elles se parloient souvent avec aigreur, mais fort souvent aussi avec un air de confiance et d'amitié qui en imposoit aux personnes qui n'étoient point instruites. Madame de Montespan, qui jugeoit souvent des autres par elle-même, se persuadant aisément que madame de Maintenon n'avoit travaillé à éteindre la passion du Roi pour elle que pour pouvoir jouir à son aise et sans partage de ce cœur qu'elle lui avoit ravi, ne pouvoit s'empêcher de lui dire de temps en temps

des choses fort piquantes, et d'essayer même de la détruire dans l'esprit du Roi, et elle saisissoit toutes les occasions de faire voir son dépit et sa jalousie, mais inutilement, car, dès que le Roi l'eût faite surintendante de la maison de la Reine, jugeant avec raison qu'il en avoit assez fait, il commença dès lors à n'avoir plus de commerce particulier avec elle. Il la traita cependant toujours avec tous les égards et la considération dont il étoit capable; il voulut même qu'elle fut du voyage qu'il fit cette année avec toute sa cour pour visiter les ports de Flandre[1]. Il maria dans la suite les enfants qu'il avoit eus d'elle, et leur procura des rangs et des établissements les plus élevés qu'il y eût, plus par la tendresse et l'amitié qu'il avoit pour eux que pour souscrire à l'ambition démesurée de la mère. Madame de Montespan, pendant cinq ou six ans, qui furent la fin de son triomphe, mit cependant toujours tout en usage pour tâcher de regagner le cœur qu'elle avoit perdu; mais elle eut beau faire, le Roi ne céda plus à ses poursuites, et ne la vit plus sans qu'il y eut quelques témoins, et il évita soigneusement de se trouver seul avec elle.

1. Mademoiselle d'Aumale commet ici une erreur. Le voyage de Flandre ayant eu lieu en 1678, madame de Montespan n'était pas encore surintendante de la maison de la Reine. Comme nous l'avons dit précédemment, sa nomination date du 11 avril 1679.

Comme le Roi avoit toujours eu un fond de religion, et qu'il n'avoit naturellement rien de faux dans le cœur ni dans l'esprit, il s'étoit souvent reproché ses égarements, mais sans fruit. Lorsqu'il eut exécuté le glorieux projet de se séparer de cette ambitieuse maîtresse, les discours que madame de Maintenon lui tenoit, les conseils qu'elle lui donnoit, les réflexions qu'elle lui faisoit faire, les reproches que sa conscience lui faisoit de la vie qu'il avoit menée avec une femme mariée, le souvenir d'une conversation qu'il avoit eue avec madame de Maintenon anciennement sur ce sujet, le scrupule, les remords, et, plus que tout cela, le secours tout puissant de la grâce, le firent enfin revenir petit à petit à lui-même, et la religion et la piété reprirent bientôt dans son cœur la place de l'amour.

Je ne puis m'empêcher de faire ici une réflexion au public prévenu. Qu'a-t-il dit de madame de Maintenon dans tout ce temps-là, sinon que c'étoit une femme adroite et ingénieuse qui faisoit tous ses efforts pour supplanter madame de Montespan? Qu'en a-t-il dit quand la séparation fut faite? Qu'en a-t-il pensé depuis? Qu'elle avoit enfin réussi à faire chasser la maîtresse, et qu'elle en avoit pris la place. Mais madame de Maintenon, pour lors, avoit quarante-cinq ans passés; cet âge n'étoit plus fait assurément pour

donner de l'amour; cependant elle entre en faveur; le Roi se met dans la dévotion; il ne s'en dément point; elle le prêche par ses exemples, sans porter ses vues dans la suite de sa vie. Cela seul ne devroit-il pas suffire pour faire voir d'une manière sensible et non suspecte la différence qu'il y eut entre elle et les maîtresses.

Madame de Maintenon avoit une ancienne amie qu'elle vint à bout de placer aussi dans la maison de madame la Dauphine : c'étoit madame de Montchevreuil, femme de mérite, si l'on borne l'idée du mérite à n'avoir point de galanterie, car il faut avouer qu'elle n'eut pas d'ailleurs le talent de se faire aimer à la Cour; mais il convenoit à madame de Maintenon d'y produire une ancienne amie, fort pieuse, et qui l'avoit toujours été, sûre dans le commerce et secrète jusqu'au mystère. Il faut avouer aussi qu'elle avoit pour madame de Maintenon un attachement, et, si l'on peut le dire, une admiration dont il étoit impossible qu'elle ne fût pas touchée.

Madame de Montchevreuil étoit d'une condition à devoir occuper une place considérable; cependant elle ne fut que gouvernante des filles d'honneur de madame la Dauphine. Il est vrai qu'on attacha à cette place des distinctions qui n'y avoient jamais été attachées, et ce fut en sa faveur. Non seulement on

donna à madame de Montchevreuil les entrées dans les carrosses, mais elle suivoit et servoit madame la Dauphine, au défaut de la dame d'honneur et des dames d'atour.

La chambre des filles d'honneur fut établie aussi sur un pied tout différent de celle des filles de la Reine. Le nombre aussi en fut moins grand, puisque celle de la Reine avoit été composée de douze, et que celle-ci ne le fut que de six; mais, malgré cette réduction, elle coûtoit au Roi bien davantage.

Le Roi étoit jeune et galant dans le temps des filles d'honneur de la Reine, et il avoit lui-même contribué aux choses peu exemplaires qui s'y étoient passées. Il eut même à ce sujet plusieurs fois des démêlés avec la duchesse de Navailles, mais l'austère vertu de cette dame fit qu'elle aima mieux subir la disgrâce du Roi que d'avoir une tolérance dans laquelle elle croyoit son honneur intéressé. Ainsi le Roi, instruit par ses propres aventures, et corrigé par les années, voulut que la chambre des filles d'honneur de madame la Dauphine, composée des meilleures maisons du royaume, fût sans reproches et sans soupçons[1].

Les six premières qui composèrent cette chambre

1. C'est encore aux *Souvenirs* de madame de Caylus que mademoiselle d'Aumale emprunte ce qui est relatif aux filles d'honneur de la Dauphine; mais il y a certaines différences entre les textes.

furent : Mademoiselle de Laval (depuis duchesse de Roquelaure[1]), mademoiselle de Biron[2] et mademoiselle de Gontaut[3] sa sœur, mesdemoiselles de Rambures[4], de Tonnerre[5] et de Jarnac[6].

Mademoiselle de Laval, avec un visage agréable, avoit la plus belle taille du monde, et le plus grand air. On prétend qu'elle plut au Roi, mais s'il y a eu quelque chose entre eux, l'affaire fut menée bien secrètement et dura bien peu. Le Roi la maria à monsieur de Roquelaure[7] qu'il fit duc, monsieur son père[8] n'étant duc qu'à brevet. Les premières vues de

1. Marie-Louise de Laval, mariée le 20 mai 1683 à Gaston-Jean-Baptiste-Antoine, duc de Roquelaure. Elle mourut le 12 mars 1735, à soixante-dix-huit ans.

2. Marie-Madeleine-Agnès de Gontaut-Biron, dite mademoiselle de Biron; morte au couvent des Filles de Sainte-Marie, le 14 août 1724, âgée de soixante et onze ans.

3. Louise de Gontaut-Biron, dite mademoiselle de Gontaut, née en janvier 1655; elle mourut le 23 juin 1739 à quatre-vingt-cinq ans.

4. Marie-Armande de Rambures, mariée le 24 avril 1686 à Sidoine-Apollinaire-Gaspard-Armand, marquis de Polignac, morte en 1689.

5. Louise de Tonnerre, fille de Jacques de Clermont, comte de Tonnerre, et de Charlotte-Virginie de Flear, dame de Pressins, se retira au couvent de Port-Royal en avril 1684, et en sortit pour épouser M. de Musy, gentilhomme dauphinois, qui était également de la maison de Clermont.

6. Julie-Eustache Chabot, demoiselle de Jarnac, fille de Louis Chabot, comte de Jarnac et de Catherine de la Roche-Beaucourt; elle mourut en 1687.

7. Gaston-Jean-Baptiste-Antoine, duc de Roquelaure, né en 1656, maréchal de France en 1724, mort le 6 mai 1738.

8. Gaston-Jean-Baptiste, duc de Roquelaure, lieutenant et maître de la garde-robe, mort le 11 mars 1683 à soixante-huit ans.

monsieur de Roquelaure n'avoient pas été pour mademoiselle de Laval, et quelque enfant que fut alors madame de Caylus, la faveur de madame de Maintenon fit qu'il la lui demanda en mariage. Madame de Maintenon répondit à cette proposition avec sa modestie ordinaire, et elle ajouta que sa nièce n'étant encore qu'une enfant, elle ne penseroit pas si tôt à la marier, mais qu'il feroit très bien d'épouser mademoiselle de Laval; à quoi monsieur de Roquelaure répondit : « Puis-je l'épouser avec les bruits qui courent? qui me répondra qu'ils sont sans fondement? — Moi, lui dit madame de Maintenon, qui vois les choses de plus près qu'un autre, et qui n'ai point d'intérêt à vous tromper. » Il la crut, et le mariage se fit. Le public, moins crédule, tint plusieurs propos [1], et en fit même tenir à monsieur de Roquelaure de peu convenables, mais ils ne lui furent que prêtés. On fit aussi des chansons sur ce mariage, comme l'on sait que c'est l'usage à Paris d'en faire sur tous les événements [2].

1. La Princesse Palatine dit de son côté : « On a soupçonné la duchesse de Roquelaure d'avoir fait la conquête du Roi; la médisance a beaucoup parlé de cette intrigue, mais je n'y ai pas mis le nez. » (*Correspondance*, Édit. Brunet, t. I, p. 236).

2. Voici l'une des chansons qui eurent cours sur le mariage du duc de Roquelaure avec mademoiselle de Laval :

Nous portons des Fontanges,
C'est la mode entre nous.
Ne trouvez pas étrange,
Si Roquelaure, aussi belle qu'un ange,
En donne à son époux.

Mais tout ce que l'on put dire sur la demoiselle et sur le mariage n'étoit que pure calomnie.

Mademoiselle de Biron n'étoit pas jeune; on disoit qu'elle avoit été belle, mais il n'y paroissoit plus; ne pouvant donc faire usage d'une beauté passée, elle se tourna du côté de l'intrigue, et dans la suite, tirant le secret de ses compagnes, elle sut se rendre nécessaire à Monseigneur, et vint à bout par ce petit manège de tirer de la Cour de quoi se marier[1].

Mademoiselle de Gontaut, sa sœur, avoit de la beauté, peu d'esprit, mais une si grande douceur et une si grande égalité d'humeur qu'elle s'est toujours fait aimer et respecter de toutes les personnes qui l'ont connue; le Roi la maria au marquis d'Urfé[2] qu'il fit menin de Monseigneur.

Mademoiselle de Tonnerre n'étoit pas belle, mais bien faite, étourdie jusqu'à la folie. Pour son malheur, monsieur de Rhodes[3], grand-maître des cérémonies

1. Elle épousa, le 3 juillet 1688, Louis Louet de Calvisson, dit le marquis de Nogaret, qui fut tué à la bataille de Fleurus le 1er juillet 1690.

2. Joseph-Marie de Lascaris, marquis d'Urfé, menin de Monseigneur, épousa mademoiselle de Gontaut le 19 septembre 1684; il mourut le 13 octobre 1724, âgé de soixante-douze ans.

3. Charles Pot, marquis de Rhodes, succéda en 1662 à son père, comme grand-maître des cérémonies de France. Il épousa, le 21 avril 1692, Anne-Marie-Thérèse de Simiane de Gordes, veuve de François-Louis de Simiane, marquis de Moncha. Il mourut à Paris le 1er juillet 1706. En 1684, M. de Rhodes avait été mis à la Bastille, en même temps que mademoiselle de Tonnerre avait été renvoyée de la Cour.

et aussi fou qu'elle dans ce temps-là, en devint amoureux, et fit des extravagances si publiques qu'il la fit chasser de la Cour [1]. Madame de Richelieu, pour se donner sans doute un air d'autorité qui devenoit à la mode depuis la dévotion du Roi, l'emmena à Paris sans ménagements et d'une manière très peu convenable, car elle ne daigna pas la mener dans son carrosse, mais elle la mit dans un carrosse de suite, avec ses femmes de chambre.

Mademoiselle de Rambures n'étoit pas belle, mais elle étoit vive, hardie, et avoit tout l'esprit qu'il faut pour plaire aux hommes, joint au style particulier à la famille de Nogent dont étoit madame sa mère [2]. Elle attaqua le Roi, et ne lui déplut pas; elle en voulut ensuite à Monseigneur, et elle réussit. Madame la Dauphine s'en désespéra, mais elle ne devoit s'en prendre qu'à elle, comme on le verra par la suite.

Mademoiselle de Jarnac étoit laide et mal faite; elle

1. « Le 12 avril 1684, mademoiselle de Tonnerre reçut l'ordre de quitter la cour pour entrer aux Filles de Sainte-Marie de Chaillot. » (*Dangeau*, t. I, p. 6.)

2. Marie Bautru, fille de Nicolas, comte de Nogent, capitaine de la porte de la maison du roi, et de Marie Coulon, épousa, le 5 avril 1656, Charles, marquis de Rambures et de Courtenay, mort à Calais le 11 mai 1671, âgé de trente-neuf ans. Elle-même mourut le 10 mars 1683. On lui attribue un mot plaisant qu'elle aurait dit au cours d'une grave maladie : « Qu'il était fort utile de mourir en la grâce de Dieu, mais qu'il était fort ennuyeux d'y vivre. »

vécut peu et tristement; elle avoit un beau teint qui ne servoit, disoit-on, qu'à éclairer sa laideur [1].

Madame de Lowenstein, depuis madame de Dangeau, entra fille d'honneur à la place de mademoiselle de Laval. Je vais donner une idée de son mérite et de ce qu'elle étoit par elle-même. Elle étoit de la maison Palatine, mais un de ses ancêtres n'ayant épousé qu'une simple demoiselle, les enfants qui vinrent de ce mariage ne furent plus regardés que comme comtes de l'empire, et non comme des princes souverains. Cette branche a cependant toujours porté les armes et le nom de la maison Palatine, et ne s'est jamais alliée qu'à des princes, ou à quelqu'une des plus grandes maisons de l'empire. La mère de madame de Lowenstein [2] dont je parle étoit sœur du cardinal de Fustemberg [3] et de l'évêque de Strasbourg [4], maison attachée à la France et pour laquelle le cardinal de

1. « Madame de Montchevreuil soutient la fatigue à merveille, et a augmenté son troupeau de la plus laide fille que l'on puisse voir, qui est mademoiselle de Jarnac, » écrivait madame de Maintenon à M. d'Aubigné le 2 mars 1681. (*Correspondance générale*, t. II, p. 156.)

2. Anne-Marie, fille d'Egon, comte de Furstemberg, avait épousé en 1651 Ferdinand-Charles, comte de Lowenstein-Rochefort, né le 18 mai 1616. Elle mourut en janvier 1705.

3. Guillaume Egon, fils d'Egon, comte de Furstemberg, et d'Anne-Marie de Hohenzollern, prince de Furstemberg, né en 1629, évêque de Strasbourg en 1682, cardinal en 1686, mort en 1704.

4. François Egon, prince de Furstemberg, né le 27 mai 1626, évêque de Strasbourg le 19 janvier 1663, mort le 1er avril 1682.

Fustemberg avoit souffert une longue et dure prison. Quand il en fut sorti, il vint ensuite à la Cour et y amena madame de Lowenstein, la plus jeune de ses nièces, dont la beauté, jointe à une taille de nymphe et à un ruban couleur de feu qu'elle portoit comme les hommes portent le cordon bleu, parce qu'elle étoit chanoinesse[1], attira tous les regards; mais sa sagesse et sa vertu causèrent une bien plus juste admiration.

Pour reprendre le fil de l'histoire de madame de Maintenon, je dirai que madame de Maintenon augmentoit tous les jours en crédit, mais elle ne l'employoit et ne l'employa jamais qu'à faire tout le bien qu'elle pouvoit. Elle s'appliqua, surtout dans ce temps-là, à rendre à ses parents tous les services qui dépendoient d'elle. Elle avoit déjà fait pour son frère tout ce que les liens du sang et l'amitié la plus tendre pouvoient exiger de son crédit; elle lui fit encore avoir cette année quelques intérêts dans les affaires; elle fit de même pour ses autres parents tout ce qu'elle crut devoir et pouvoir faire.

Le Roi, dont la piété et la religion se fortifioient de jour en jour, voyant avec chagrin un nombre considérable de huguenots dans son royaume, cherchoit

1. Mademoiselle de Lowenstein était chanoinesse du chapitre de Thorn, ce qui lui donnait le titre de « Madame ».

tous les moyens les plus propres et les plus convenables pour tâcher de les réunir dans le sein de l'Église. Il fit de son mieux alors pour gagner par ses bienfaits les gens les plus considérables d'entre eux. Comme il savoit que l'ambition et l'intérêt gouvernent presque tous les hommes, de quelque religion qu'ils soient, pour les engager à se rendre à ses désirs, il leur déclara qu'aucun huguenot ne seroit admis dans les charges, et qu'il n'avanceroit dans ses armées, soit de terre, soit de mer, que les catholiques.

Ces moyens ne réussirent pas aussi bien qu'il l'auroit désiré. Il se fit pourtant dans cette année et dans les suivantes, grand nombre de conversions. Entre autres il s'en fit beaucoup à la Cour, et il est certain que madame de Maintenon y contribua beaucoup. Elle en convient elle-même dans une lettre à son frère : « On ne voit que moi, lui dit-elle, dans les églises, conduisant quelque huguenot[1]. »

Elle voulut travailler à la conversion de sa propre famille ; on va voir par le récit que madame de Caylus en fait elle-même comment elle s'y prêta.

« Comme madame de Maintenon désespéroit, dit

1. Cette lettre adressée à monsieur d'Aubigné, à Cognac, et datée de Fontainebleau le 27 septembre 1681, se trouve dans la *Correspondance générale*, t. II, p. 209.

madame de Caylus, de gagner mon père, elle pria monsieur de Seignelay, secrétaire d'État ayant le département de la marine, de lui faire faire un voyage de long cours sur mer, pour avoir le temps de disposer plus facilement de ses enfants. J'avois deux frères qui, quoique fort jeunes, avoient déjà fait plusieurs campagnes, et l'aîné, à l'âge de neuf ans, s'étoit trouvé et avoit été blessé légèrement à ce fameux combat de Messine où Ruyter fut tué. Le courage et la valeur singulière qu'avoit témoignés cet enfant pendant l'action le firent faire enseigne après le combat.

» Après le combat, la campagne finie, mon père étoit venu à la Cour, et y avoit amené mon frère. Le récit que cet enfant fit joliment alors de l'action qu'il avoit vue, sa légère blessure et une jolie figure firent que madame de Montespan le caressoit beaucoup et vouloit l'avoir continuellement auprès d'elle. Si mon père avoit voulu consentir alors à le laisser à la Cour et à se faire lui-même catholique, il s'en seroit mieux trouvé pour sa fortune; mais il résista à tout ce qu'on put lui dire et à toutes les offres qu'on lui fit, soit pour lui, soit pour son fils. Il partit de la Cour et emmena mon frère avec lui. Madame de Maintenon ayant vu qu'il n'y avoit pas moyen de lui faire entendre raison, s'avisa, comme j'ai dit ci-devant, de lui faire faire ce voyage de long cours. On fit servir mon frère aîné avec

monsieur de Château-Renaud, laissant seulement à mon père le cadet qui n'étoit pas entré moins jeune dans la marine. A peine mon père étoit-il débarqué qu'une de ses sœurs[1], que ma mère avoit été voir à Niort, la pria de me laisser chez elle jusqu'au lendemain. Ma mère y consentit, mais avec peine, car quoiqu'elle fût catholique, elle n'étoit nullement dans la confidence des desseins qu'on avoit sur moi, parce qu'on vouloit ne la point exposer aux reproches de mon père[2].

» Quelques heures après que ma mère fut partie de Niort, ma tante, très accoutumée à changer de religion et qui venoit de se convertir pour la cinquième fois (je me souviens effectivement d'avoir entendu dire à mon père que Dieu, qui savoit tout, ignoroit de quelle religion étoit sa sœur), ma tante, dis-je, peu d'heures après que ma mère l'eut quittée, partit de son côté et m'emmena à Paris. Nous trouvâmes sur la route

1. Cette sœur de M. de Villette se nommait madame de Fontmorl.

2. Voici comment madame de Maintenon, dans une lettre adressée à M. de Villette lui-même, se justifiait de cet enlèvement qui lui a été souvent reproché : « J'ai fait enlever votre fille par l'impatience de l'avoir et de l'élever à mon gré, et j'ai trompé et affligé madame votre femme, pour qu'elle ne fût jamais soupçonnée par vous, comme elle l'auroit été, si je m'étois servie de tout autre moyen pour lui demander ma nièce. Voilà, mon cher cousin, mes intentions, qui sont bonnes et droites, qui ne peuvent être soupçonnées d'aucun intérêt, et que vous ne sauriez désapprouver dans le même temps qu'elles vous affligent. » (*Correspondance générale*, t. II, p 158.)

madame de Sainte-Hermine[1], une de ses sœurs, et mademoiselle de Caumont, tous aussi étonnés qu'affligés de me voir. Pour moi, je n'étois affligée de rien, très contente d'aller, sans m'inquiéter de l'endroit où on me menoit.

» Comme ces trois personnes que nous rencontrâmes étoient des personnes faites, on avoit conclu, dans le Conseil des huguenots, que la famille devoit avoir la complaisance pour madame de Maintenon de lui envoyer, puisqu'elle les demandoit, d'autant qu'à l'âge qu'ils avoient, on n'avoit rien à craindre de leur légèreté. C'étoit avec raison, car la résistance que ces jeunes personnes firent à la Cour fut très glorieuse pour le calvinisme.

» Nous arrivâmes ensemble à Paris où madame de Maintenon vint me chercher aussitôt, et m'emmena seule à Saint-Germain. Je pleurai d'abord beaucoup, mais, le lendemain, je trouvai la messe du Roi si belle que je consentis à me faire catholique, à condition que je l'entendrois tous les jours, et qu'on me garantiroit du fouët; c'est là toute la controverse qu'on employa et la seule abjuration que je fis.

» Monsieur de Château-Renaud eut ordre en même temps d'envoyer mon frère à la Cour, et il y arriva

1. Madeleine de Villette avait épousé, le 4 septembre 1649, Élie de Sainte-Hermine, troisième du nom, seigneur de la Laigne.

effectivement presque aussitôt que moi. Pour lui, il fit assez de résistance, mais enfin il se rendit : on lui fit quitter la marine, et on le mit à l'Académie [1].

» Mon père fut très surpris au retour de sa campagne d'apprendre tout ce qui s'étoit passé pendant son absence. Il en fit des plaintes amères dans les lettres qu'il écrivit à madame de Maintenon ; il l'accusa d'ingratitude, et lui reprocha que c'étoit mal reconnoître les obligations qu'elle avoit à ma grand'mère ; mais, quelques reproches qu'il lui fit, comme ce qu'avoit fait madame de Maintenon pour ces enfants étoit soutenu de l'autorité du Roi, il fut obligé de céder. Tout ce qu'on put lui promettre alors pour le tranquilliser fut de ne pas contraindre ses enfants en cas qu'ils ne voulussent pas se faire catholiques ; mais ils se rendirent l'un et l'autre, comme on le devoit attendre de leur âge. Je ne sais comment on fit venir le cadet à la Cour ; ils y arrivèrent pourtant tous les deux, sans que je puisse dire dans quel temps y arriva le dernier. On fit l'aîné de mes frères cornette des chevau-légers au sortir des mousquetaires où on l'avoit mis d'abord. Il vendit sa charge de cornette, quand la guerre recommença, pour acheter le régiment

1. Au XVIIe siècle on appelait *Académie* des écoles où les jeunes gens apprenaient l'équitation et certains exercices du corps, ainsi que les premiers principes de l'art militaire.

Dauphin; le cadet eut le régiment de la Reine Dragons à la tête duquel il fut tué au combat de Steinkerque.

» Pour moi on m'élevoit avec un soin dont on ne sauroit trop louer madame de Maintenon. Il ne se passoit rien à la Cour sur quoi elle ne me fît faire des réflexions selon la portée de mon esprit, m'approuvant quand je pensois bien, me redressant quand je pensois mal. Ma journée étoit remplie par des maîtres, de la lecture et des amusements honnêtes et réglés. On cultivoit ma mémoire par des vers qu'on me faisoit apprendre par cœur, et la nécessité où j'étois de rendre compte ou de ma lecture, ou même d'un sermon si j'en avois entendu, me forçoit à y donner de l'attention. Il falloit encore que j'écrivisse tous les jours une lettre à quelqu'un de ma famille ou à telle autre personne que je voulois choisir, et que je l'apportasse les soirs à madame de Maintenon qui l'approuvoit ou la corrigeoit selon qu'elle étoit bien ou mal; en un mot, elle n'oublioit rien de ce qui pouvoit former ma raison et cultiver mon esprit.

» Si je suis entrée, comme j'ai fait, dans tout ce détail, ce n'est pas pour en tirer une vaine gloire, mais pour marquer par des faits, bien au-dessus des louanges, la conduite et le caractère de madame de Maintenon, et il est impossible de faire réflexion au poste qu'elle occupoit, au peu de loisir qu'elle avoit,

sans admirer l'attention qu'elle donnoit à une enfant, dont après tout elle n'étoit chargée que parce qu'elle l'avoit bien voulu.

» Mon père, après avoir résisté non seulement aux bontés mais même aux promesses du Roi, après avoir compté pour rien de n'être pas fait chef d'escadre à son rang, après avoir tenu opiniâtrément contre l'éloquence de monsieur de Meaux qu'il aimoit naturellement, s'embarqua de nouveau sur la mer, et fit pendant cette campagne des réflexions qu'il n'avoit pas encore faites. L'évangile de l'ivraie et du bon grain lui parut alors claire contre le schisme ; il vit que ce n'étoit pas aux hommes à les séparer. Ainsi convaincu par ses propres réflexions, mais ne voulant tirer de sa conversion aucun mérite pour sa fortune, il fit à son retour son abjuration entre les mains de son curé [1], et perdit par là les récompenses temporelles qu'il en auroit pu attendre, si bien même qu'en venant quelque temps après à la Cour, et le Roi lui ayant fait l'honneur de lui parler avec sa bonté ordinaire sur sa conversion,

1. D'après une note du *Journal de Manseau* (p. 91), M. de Villette aurait cependant été confirmé à Saint-Cyr, le 4 novembre 1688. « Son Altesse, mademoiselle de Blois, s'y rendit pour le recevoir (l'évêque de Bethléem), et plus de 800 personnes des environs vinrent se faire confirmer dans l'église du dehors. M. de Villette, chef d'escadre et depuis lieutenant général, nouveau converti, y vint aussy, avec qui j'eus l'avantage de recevoir ce sacrement dans la sacristie, à cause de la foule du peuple, qui étoit dans l'église. »

il lui répondit avec un peu trop de sécheresse, que c'étoit la seule occasion de sa vie où il n'avoit point eu pour objet l'envie de plaire à Sa Majesté.

» J'étois arrivée à Saint-Germain au mois de janvier 1681. Monsieur le Dauphin étoit marié depuis un an, et madame de Maintenon, dans une faveur déclarée, paroissoit aussi bien avec la Reine qu'avec le Roi. Cette princesse attribuoit à la nouvelle favorite les bons procédés que le Roi avoit avec elle depuis quelque temps, et elle la regardoit avec raison sur un pied bien différent des autres. »

C'est madame de Caylus elle-même, comme je l'ai annoncé ci-devant, qui a parlé dans tout ce que je viens de citer sur ce qui la regarde.

Madame de Maintenon, comme j'ai déjà dit, n'étoit presque jamais occupée que de faire du bien. Dans ce temps-ci surtout, elle faisoit faire beaucoup de conversions; elle les faisoit souvent elle-même, et fournissoit de sa poche l'argent nécessaire pour payer les prêtres qu'elle employoit à ces espèces de bonnes œuvres. Elle venoit de faire la fille de madame de Montchevreuil religieuse [1], et payoit la pension de plusieurs autres. Cependant la dévotion du

1. La fille de madame de Montchevreuil se nommait Magdeleine. Elle se fit religieuse à Variville en 1680, et fut plus tard abbesse de Notre-Dame de Meaux.

Roi augmentoit de jour en jour; il donna des preuves alors du respect qu'il avoit pour la religion et de la façon dont il vouloit qu'on la respectât. Il exila plusieurs jeunes gens des plus considérables de la Cour, à cause de leurs mauvaises mœurs [1].

Ce fut dans cette année que ce monarque s'établit tout à fait à Versailles. Madame la Dauphine accoucha le 6 août d'un prince qui fut le duc de Bourgogne, ce qui fut le sujet d'une grande joie pour le Roi et pour toute la Cour.

Depuis la faveur de madame de Maintenon, la Reine, comme je l'ai dit ci-devant, trouva tant de différence dans les façons et les procédés du Roi vis-à-vis d'elle, qu'elle en faisoit tout le cas imaginable ; de l'estime elle passa en peu de temps à l'amitié et à la confiance; elle lui montroit toujours qu'elle étoit fort aise de la voir, et très effectivement elle la voyoit très souvent. Elle ne laissoit échapper aucune occasion de lui dire des choses obligeantes et gracieuses, et lui faisoit comprendre par ses propos et ses façons qu'elle étoit enchantée que le Roi eut des bontés pour elle, et lui

1. « Le commencement du mois de juin (1682) fut signalé par l'exil d'un grand nombre de personnes considérables accusées de débauches... Le Roi ne les chassa pas de la Cour tous à la fois, mais il exila d'abord M. le prince de la Roche-sur-Yon, qu'il envoya à Chantilly, auprès de M. le Prince son oncle, M. le prince de Turenne et M. le marquis de Créqui, lequel eut ordre d'aller à Strasbourg joindre le régiment royal d'infanterie dont il étoit colonel. » (*Mémoires du marquis de Sourches*, t. I, p. 111.)

dit même plus d'une fois qu'elle souhaitoit fort que cela durât toujours. En un mot ce qu'il y a de certain c'est qu'elle la traita de façon à prouver à qui vouloit l'entendre ou le comprendre qu'elle regardoit sa faveur comme un bien pour le Roi et un bonheur pour elle. Pour lui donner une marque de bienveillance et d'amitié, en guise de bouquet, un jour de Saint François, elle lui fit présent de son portrait. Madame de Maintenon sentit bien ce que devoit valoir pour elle ce présent de la Reine; elle lui en marqua une reconnoissance proportionnée au présent et à celle qui l'avoit fait[1]. Le Roi ayant été malade, à peu près dans ce temps-là, et ayant fait demander la Reine, elle pria madame de Maintenon de vouloir bien se trouver entre le Roi et elle; car elle étoit si peu accoutumée qu'il la demandât, et en étoit en même temps si surprise, qu'elle craignoit beaucoup cette entrevue. Madame de Maintenon, à qui elle se confia, l'encouragea très fort à y aller; elle y fut avec elle, et elle remarqua qu'en y allant, les mains de la Reine trembloient comme une feuille par la joie mêlée de crainte que lui inspiroit ce tête-à-tête.

1. « Il est vrai, écrivait madame de Maintenon à madame de Brinon le 19 octobre 1682, que la Reine me fit l'honneur de me donner son portrait le jour de Saint François. Je ne mérite pas ce que vous me mandez là-dessus, et je ne crains point le dessein dont vous me parlez. Je serai à la Cour tant que Dieu le voudra. » (*Correspondance générale*, t. II, p. 259.)

Dans le courant de cette année (1683) le Roi fit plusieurs petits voyages à Maintenon qu'il trouva fort joli. Madame de Maintenon venoit d'y établir une manufacture, et outre quantité de Normands qu'elle y avoit fait venir pour faire de la toile, il venoit d'y arriver vingt-cinq Flamands pour faire du linge ouvré, dans le goût de celui de Courtray.

Dans le courant de cette année on vit mourir le comte de Vexin, troisième enfant de madame de Montespan. Il ne vécut que onze ans. Il étoit si rempli d'infirmités, qu'il fut très heureux de mourir. Madame de Montespan ne haïssoit ni les remèdes ni les expériences, et j'ai ouï dire qu'on avoit fait à ce jeune prince treize cautères le long de l'épine du dos. On le destinoit à l'Église, et il possédoit déjà plusieurs grands bénéfices, entre autres l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et celle de Saint-Denis qui depuis a été donnée à l'abbaye royale de Saint-Cyr.

Mademoiselle de Tours, autre enfant de madame de Montespan, étoit morte deux ans auparavant, âgée d'environ huit ou neuf ans.

L'été de cette même année, le Roi avec la Reine et toute la Cour fit un voyage en Bourgogne, et, de là, alla visiter toutes les places d'Alsace[1]. Madame la Dau-

1. « Notre été se passera en voyages, écrivait madame de Maintenon à M. d'Aubigné le 29 avril 1683. Nous partons le 26

phine ne fut pas du voyage parce qu'elle étoit grosse, dont tout le monde étoit ravi. Ce fut au retour de ce voyage que la Reine mourut, âgée de quarante-cinq ans; elle étoit fort dévote, mais d'une dévotion mal entendue dans laquelle son confesseur l'entretenoit. Elle ne savoit point allier les devoirs de chrétienne avec ceux de son état; elle faisoit consister sa religion en oraisons et en prières [1] qu'elle préféroit même aux égards qu'elle devoit au Roi. S'il la faisoit demander à l'heure où elle devoit aller à l'église, très souvent elle croyoit faire mieux d'aller faire ses prières accoutumées que d'aller chez le Roi. Cette conduite ridicule contribua beaucoup à engager le Roi à causer et à s'amuser avec d'autres femmes. Le confesseur [2] qu'elle avoit la conduisoit beaucoup plus en carmélite qu'en Reine. Un des amusements du Roi étoit de faire quelque fois des *médianoches* [3]; son intention étoit que la

de mai pour aller en Bourgogne, et traverser toute l'Alsace; nous allons à Belfort et pour la troisième fois à Strasbourg; nous serons de retour ici le 24 juillet. » (*Correspondance générale*, t. II, p. 294.)

1. D'après l'abbé Duclos (*Marie-Thérèse et mademoiselle de la Vallière*), les dames du service de la Reine, obligées d'entrer quelquefois dans son oratoire, la trouvaient prosternée contre terre, ou les bras étendus en croix, regardant le crucifix, avec des yeux pleins de feu ou de larmes.

2. Le confesseur de la reine était le R. P. Bonaventure de Soria. Il publia, en 1683, un *Abrégé de la vie de la très auguste et très vertueuse princesse Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France.*

3. On appelait *médianoches* des soupers gras qui se faisaient

Reine en fût ; son confesseur, par un zèle mal entendu, s'y opposoit, et on eut toutes les peines du monde à lui faire entendre raison là-dessus. Il étoit si entiché de sa ridicule façon de penser qu'il ne pouvoit pas se persuader que la complaisance qu'elle devoit avoir pour le Roi l'autorisât à être de ces parties. Ce qu'il y a de certain, c'est que madame de Maintenon, qui connoissoit très bien le Roi, m'a dit plus d'une fois que le ridicule de la Reine dans sa dévotion avoit été la principale cause des égarements du Roi, et que, s'il avoit eu une femme plus raisonnable et plus spirituelle, il n'en auroit jamais vu d'autres ; qu'elle avoit assez étudié sa façon de penser pour croire être en droit de l'assurer.

La maladie de la Reine n'avoit pas paru d'abord considérable, mais elle la mena au tombeau en peu de jours ; ce fut une saignée qu'on lui fit qui fit rentrer l'humeur d'un clou dont à peine on s'étoit aperçu. Quoi qu'il en soit de la cause de sa mort, elle mourut dans le temps où les années et les réflexions avoient amené le Roi à son devoir. Il avoit alors pour elle des attentions auxquelles elle n'étoit pas accoutumée, et qui la rendoient plus heureuse qu'elle n'avoit jamais été. Comme elle attribuoit avec raison la con-

aussitôt après minuit, quand un jour maigre avait pris fin. Le mot et l'usage venaient d'Espagne.

duite différente du Roi à son égard aux conseils de madame de Maintenon, elle l'aimoit et la considéroit au point que ses bontés s'étendoient jusque sur moi parce que j'étois sa nièce, et elle me caressoit beaucoup toutes les fois que j'avois l'honneur de paroître devant elle [1].

Elle avoit toujours aimé passionnément le Roi, mais, si cette princesse savoit aimer, il faut avouer qu'elle n'avoit pas en elle ce qu'il faut pour savoir plaire. Le Roi, au contraire, ne savoit que trop plaire sans être capable d'aimer. Presque toutes les femmes lui avoient plu, excepté la sienne dont il exerça la vertu par ses galanteries. A cela près, elle avoit tout ce qu'il faut pour être heureuse, si l'on peut l'être à ce prix, et le Roi n'a jamais manqué à la considération qu'il lui devoit.

Tant qu'elle vécut avec le Roi, elle eut effectivement à essuyer bien des peines et des tribulations. Entre toutes les maîtresses du Roi, madame de Montespan fut celle qui lui fit le plus de chagrin, tant par la durée de cette passion, que par le peu de ménagement qu'elle avoit pour elle, d'autant que madame de Mon-

1. C'est madame de Caylus qui parle ici de nouveau, comme mademoiselle d'Aumale le dira quelques lignes plus bas. Dans les pages qui vont suivre elle reproduit en effet, mais dans un ordre tout différent, et avec d'assez sensibles variantes dans le texte, de nombreux passages des *Souvenirs* de madame de Caylus qu'elle entremêle à son récit.

tespan ne lui tint aucun compte des anciennes bontés qu'elle lui avoit témoignées. Madame de Montespan avoit été, comme je l'ai dit ci-devant, dame du palais de la Reine par le crédit de Monsieur, et sa beauté dans ce temps-là, quelque grande qu'elle fût, n'avoit fait aucune impression sur le cœur du Roi. Elle fût même assez de temps à la Cour sans qu'il fît aucune attention ni à sa personne, ni à son esprit. Sa faveur se bornoit uniquement à la Reine qu'elle divertissoit à son coucher pendant qu'elle attendoit le Roi, car il est bon de remarquer que la Reine ne se seroit jamais couchée sans que le Roi fût revenu chez elle, à quelque heure que ce fût, et, ce qui paroîtra plus singulier encore, c'est que, pendant tout le temps de ses galanteries, il n'a jamais découché d'avec la Reine. La Reine aimoit madame de Montespan, mais elle ne l'aimoit que parce qu'elle la croyoit une honnête femme, et qu'elle s'imaginoit qu'elle aimoit son mari comme elle aimoit le sien; mais quelle surprise et quelle douleur de trouver, dans la suite, madame de Montespan si différente de ce qu'elle l'avoit vue! Il est aisé de comprendre le chagrin qu'elle ressentit par cette découverte, et l'on jugera facilement par le caractère de madame de Montespan qu'elle n'adoucit jamais les peines de la Reine, ni par ses procédés, ni par sa conduite.

La mort de la Reine ne donna à la Cour qu'un spectacle touchant. Le Roi fut plus attendri qu'affligé; mais comme l'attendrissement produit d'abord les mêmes effets, et que tout paroît considérable dans les grands, la Cour fut en peine d'une douleur qu'on s'imaginoit dans les premiers moments être très violente. « Celle de Madame que je voyois de près (dit madame de Caylus) me parut aussi fort vive, et je suis persuadée qu'elle étoit sincère. Je ne dirai pas la même chose des larmes de madame de Montespan; (c'est toujours madame de Caylus qui continue) je me souviens de l'avoir vue alors entrer chez madame de Maintenon, sans que je puisse dire ni pourquoi, ni comment. Tout ce que je sais, c'est qu'elle pleuroit beaucoup, et qu'il paroissoit un trouble dans toutes ses actions que celui de son esprit et ses différentes pensées sans doute produisoient. En y réfléchissant depuis, j'ai pensé que ce qui faisoit la grande douleur de madame de Montespan étoit qu'elle imaginoit peut-être dans ce moment qu'elle alloit retomber entre les mains de son mari. Elle resta cependant encore au moins deux ans à la Cour, non sans faire beaucoup d'efforts pour y faire le même personnage qu'elle y avoit fait ci-devant, mais inutilement... »

Dès que la Reine fut morte, le Roi alla donc à Saint-Cloud; c'étoit le vendredi; il y resta jusqu'au

lundi qu'il en partit pour Fontainebleau. Le temps où madame la Dauphine étoit obligée de garder le lit pour sa saignée étant expiré, elle partit aussi pour Fontainebleau avec le Roi, et madame de Maintenon, qui avoit l'honneur de la suivre, parut aux yeux du Roi dans un si grand deuil et d'un air si triste qu'il ne put s'empêcher de lui en faire quelques plaisanteries; à quoi je ne jurerois pas qu'elle répondit elle-même comme avoit répondu le maréchal de Gramont [1] à madame Hérault. Cette madame Hérault étoit une vieille femme qui avoit soin de la Ménagerie; quand son mari mourut, comme le maréchal de Gramont étoit un bon courtisan, et que cette femme dans son espèce étoit fort bien à la Cour, il prit un air fort triste pour lui témoigner la part qu'il prenoit à sa douleur; à quoi madame Hérault lui répondit : « Hélas! monsieur, le pauvre homme a bien fait de mourir par les maux qu'il souffroit. » Le maréchal de Gramont, sur cette réponse, lui dit : « Le prenez-vous par là, madame Hérault; ma foi je ne m'en soucie guère. » Cette réponse passa depuis en proverbe à la Cour.

Pendant ce voyage de Fontainebleau, la faveur de madame de Maintenon augmenta beaucoup, et celle

1. Antoine III, duc de Gramont, maréchal de France le 22 septembre 1641, mort à Bayonne le 12 juillet 1678.

de madame de Montespan diminua à proportion. Cette maîtresse abandonnée fit plus d'efforts que jamais pour regagner le cœur du Roi, mais, voyant qu'il n'avoit plus du tout de goût pour elle, afin de se ménager encore quelque endroit par où elle put tenir à la Cour, elle fit tout ce qu'elle put pour inspirer au Roi de l'amour pour sa nièce madame de Nevers[1], fille de madame de Thiange. Elle n'épargna rien pour en venir à bout, mais après y avoir employé bien du temps, soit qu'on s'y prît d'une manière trop grossière qui le révolta, soit que la beauté de cette jeune personne ne fît pas sur lui le même effet qu'elle produisoit sur tous les autres, soit enfin que sa religion l'empêchât de céder à ses poursuites, il ne donna point dans le piège, et l'on en fut pour ses frais. Madame de Thiange assurément n'avoit pas tort d'admirer la beauté de sa fille; tout le monde l'admiroit avec elle; mais elle avoit la sotte vanité d'imaginer qu'elle lui ressembloit, et personne ne trouvoit cette ressemblance.

A défaut du Roi, madame de Nevers se contenta de Monsieur le Prince, qu'on appeloit alors Monsieur le Duc. Quand il étoit amoureux, l'esprit et la magnificence réparoient en lui une figure qui tenoit plus du

1. Diane-Gabrielle Damas de Thiange, épousa, le 15 décembre 1670, Philippe-Jules-François Mancini Mazarini, duc de Nevers, et mourut le 12 janvier 1715, à cinquante-neuf ans.

gnome que de l'homme. Il a marqué sa galanterie pour madame de Nevers par une infinité de traits, dont je citerai seulement celui-ci.

Monsieur de Nevers[1], qui avoit une partie de ses biens en Italie, avoit coutume de partir pour Rome de la même manière dont on iroit souper à ce qu'on appelle aujourd'hui une guinguette, et il étoit arrivé plus d'une fois que madame de Nevers, montant avec lui en carrosse comme pour s'aller promener, avoit entendu dire au cocher : « A Rome ». Ayant été un jour avertie sous main qu'elle étoit sur le point de faire encore bientôt ce même voyage, elle n'eut d'autre ressource que d'en avertir monsieur le Prince qui, pour arrêter ce coup, s'imagina de donner à Chantilly une fête à Monseigneur et de prier monsieur de Nevers de faire les paroles du divertissement. Monsieur de Nevers accepta la proposition avec tant de joie qu'il oublia sans peine l'envie qu'il avoit eu d'aller à Rome, et monsieur le Prince n'eut point de regret à plus de cent mille écus qu'il lui en coûtât pour cette fête par le plaisir qu'il fit à madame de Nevers. Voilà ce qui s'appelle un amant bien généreux[2].

1. Philippe-Jules-François Mancini Mazarini, duc de Donzy, puis duc de Nevers, mort à Paris le 8 mai 1707, âgé de soixante-six ans. « C'était, dit Voltaire, un auteur de vers singuliers, qu'on entendait très aisément et avec grand plaisir. »

2. Suivant Saint-Simon, le duc de Nevers aurait découvert

A la fin de cette année (1683), dans le mois de décembre, madame la Dauphine accoucha du duc d'Anjou, qui fut depuis Philippe V, Roi d'Espagne. Le Roi fut enchanté de la naissance de ce second prince, et témoigna encore plus de joie à ce second accouchement qu'au premier. Madame de Maintenon étoit alors dans une faveur totalement déclarée. Elle avoit paru jusqu'ici, tant aux yeux du Roi que de tous ceux qui la voyoient de près et sans prévention, si chaste et si pure dans ses sentiments, si retenue et si vraie dans ses propos, si patiente dans l'adversité, si modeste dans la prospérité, si humble et si droite dans toute sa conduite, qu'elle étoit admirée et respectée non seulement de la plupart des courtisans et des grands seigneurs de la Cour, mais des princes et du Roi même qui n'a jamais manqué l'occasion de lui faire rendre toute la considération et le respect que sa sagesse, sa modération, son désintéressement, sa piété et sa vertu à toute épreuve sembloient lui mériter...

Les amies de madame de Maintenon, pour lors, étoient mesdames les duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers, madame de Montchevreuil, madame la

quatre ou cinq jours auparavant de quoi il s'agissait, et il emmena sa femme à Rome, « où il se moqua bien de Monsieur le Prince ». (*Saint-Simon*, Édit. Chéruel de 1857, t. XI, p. 453.)

princesse d'Harcourt et madame la comtesse de Gramont.

Mesdames de Chevreuse et de Beauvilliers avoient le mérite auprès de madame de Maintenon de n'avoir jamais voulu faire leur cour à madame de Montespan, malgré l'alliance que monsieur Colbert leur père avoit faite de sa troisième fille avec le duc de Mortemart, neveu de madame de Montespan et fils du maréchal de Vivonne. Il en avoit coûté au Roi pour ce mariage quatorze cent mille francs pour la dot de mademoiselle Colbert; mais aussi c'étoit réunir les intérêts d'un grand ministre, tel que monsieur Colbert, et ceux de la maîtresse du Roi.

Ces deux dames furent donc enchantées de trouver dans madame de Maintenon un moyen plus honnête de se rapprocher du Roi leur bienfaiteur, d'autant plus qu'elles s'en voyoient fort éloignées par la mort de la Reine dont elles étoient dames du palais; elles s'attachèrent à elle; leur liaison, petit à petit, devint intime, et dura jusqu'à la disgrâce de monsieur de Cambrai, auquel elles étoient fort attachées.

Si mesdames de Chevreuse et de Beauvilliers recherchèrent l'amitié de madame de Maintenon, la dite dame, de son côté, ne fut pas fâchée de faire sentir au Roi par leur empressement la différence qu'elles mettoient entre madame de Montespan et elle.

Madame de Montchevreuil étoit une ancienne amie de madame de Maintenon; elle l'avoit placée, comme j'ai dit ci-devant, dans la maison de madame la Dauphine.

Madame la princesse d'Harcourt étoit fille de monsieur de Brancas[1], chevalier d'honneur de la Reine, connu particulièrement par ses fameuses distractions, et l'ami intime de madame de Maintenon. C'étoit madame de Maintenon qui avoit fait le mariage de sa fille avec le prince d'Harcourt[2]. J'ai cru qu'il étoit bon de n'oublier aucune des circonstances qui la regardent pour justifier madame de Maintenon dans la constante amitié qu'elle eut pour elle; à quoi il faut ajouter qu'elle n'a jamais su ou cru toutes les histoires qu'on en a faites; elle n'a vu dans madame d'Harcourt que ses malheurs domestiques et sa piété apparente[3].

Madame la comtesse de Gramont avoit pour

1. Charles, comte de Brancas, fut nommé en juin 1641, chevalier d'honneur de la Reine-Mère, à la place du duc d'Uzès; il mourut à Paris le 8 janvier 1681, à soixante-trois ans. Il était frère cadet du duc de Brancas-Villars. C'est le comte de Brancas que La Bruyère a peint, dans ses *Caractères*, sous le nom de *Menalque*.

2. Alphonse-Henri-Charles de Lorraine, prince d'Harcourt, naquit le 14 août 1648. Aide de camp du Dauphin en 1684, capitaine des gardes à la cour de Lorraine, de 1702 à 1703, il mourut à Montjeu en janvier 1719.

3. Pour bien comprendre ce passage, il faut lire dans Saint-Simon (*Edit. Boislisle*, t. X, p. 366), le portrait de cette étrange personne.

madame de Maintenon le goût et l'habitude du Roi, car madame de Maintenon la trouvoit plus agréable qu'aimable, et il faut avouer qu'elle étoit, les trois quarts de la journée, angloise insupportable, quelquefois flatteuse, plus souvent dénigrante; enfin il n'y avoit en elle que sa mine et son nez qu'on ne pouvoit rabattre. Il est vrai aussi qu'elle conservoit toujours beaucoup d'esprit, sous les différentes formes ou son humeur la faisoit paroître[1].

Madame de Maintenon joignit à la raison du goût du Roi pour la comtesse de Gramont celle de sa conversion que beaucoup de circonstances rendirent authentique; mais il ne sera, je crois, pas hors de propos d'en raconter l'histoire. La dernière des galanteries de madame la comtesse de Gramont fut du Charmel[2], gentilhomme lorrain, fort riche et à la

1. Saint-Simon fait de la comtesse de Gramont un portrait plus favorable. « Sa femme (il a parlé précédemment du comte de Gramont), qui avoit le port et l'air d'une reine, en avoit aussi toutes les manières. Rien de plus salé, de plus instruit, de plus digne, de plus trayé pour ses compagnies, ni de plus recherché à la Cour. Son dédain naturel étoit tempéré par une piété haute et éclairée, qui en avoit fait une véritable pénitente. Le Roi avait pour elle un goût que la jalousie et l'art de madame de Maintenon, ni toutes les tares de jansénisme qu'elle ne redoutoit guère, ne purent jamais vaincre. Elle avoit tant d'esprit, qu'elle en donnoit aux autres, et qu'elle allioit les devoirs et le respect de femme avec la parfaite connoissance et le plus vrai mépris des déportements et des misères de son mari. » (*Saint-Simon*, Édit. Boislisle, t. XVI, p. 501.)

2. Louis de Ligny, comte du Charmel, capitaine des Cent

mode par le gros jeu qu'il jouoit à la Cour. Il plut à madame la comtesse de Gramont, et ils vécurent quelque temps ensemble, fort contents l'un de l'autre, mais tout d'un coup, il s'imagina avoir eu une vision dont il fut si frappé qu'il quitta la Cour, le jeu et sa maîtresse pour se retirer à l'Institution[1]. La grâce, par un contre-coup heureux, frappa aussi madame la comtesse de Gramont; elle se convertit de bonne foi, et madame de Maintenon la reçut à bras ouverts.

Je ne puis me dispenser de dire ici un mot de madame d'Heudicourt, quoi qu'elle ne fût pas à la Cour dans le temps dont je parle, mais elle y revint bientôt après; elle étoit, sans contredit, une des personnes les plus singulières que j'y aie vues.

Madame d'Heudicourt étoit cette même mademoiselle de Pons, parente du Maréchal d'Albret dont j'ai parlé ci-devant; elle fut toujours depuis amie de madame de Maintenon, et le fut en même temps de madame de Montespan jusqu'à sa disgrâce.

On a prétendu que la parenté n'étoit pas la seule

gentilshommes au Bec de Corbin, quitta la Cour le 11 novembre 1687. Il mourut en mars 1714, âgé de soixante-huit ans.

1. L'Institution dont il est ici question est celle de l'Oratoire. Suivant Saint-Simon, Charmel n'aurait point eu de vision, mais il aurait été converti par la lecture du livre d'Abadie sur la *Vérité de la Religion chrétienne*. Quand il annonça son intention de quitter la Cour : « Quoi! Charmel, vous ne me verrez plus », lui aurait dit Louis XIV.

raison de l'amitié que le Maréchal d'Albret avoit pour elle. Quoi qu'il en soit, sa fortune, qui ne répondoit pas à sa naissance, ne lui avoit pas permis de venir en ce pays-ci sans lui, ni, avec bienséance, sans madame sa femme. Elle parut à la Cour avec madame la Maréchale d'Albret; sa beauté y fit bientôt bruit; le Roi lui-même en fut frappé, et balança quelque temps entre madame de la Vallière et elle, mais les amis de madame de la Vallière se liguèrent contre elle, et réussirent à la mettre totalement de côté. (Madame de Caylus ne va pas plus loin sur le compte de madame d'Heudicourt, quoi qu'elle promette d'en dire bien davantage [1].)

Le crédit de madame de Montespan diminuoit à vue d'œil, et la dévotion du Roi augmentoit tous les jours. Un jour, à son lever, parlant de la religion, il dit qu'il savoit bien qu'il y avoit beaucoup de personnes qui n'en faisoient nul cas et la traitoient comme chose fort indifférente, qu'un grand nombre de courtisans ne faisoient pas leurs Pâques, qu'il estimoit fort ceux qui, après s'y être bien préparés, les faisoient bien, qu'il

1. Madame de Caylus, dans ses *Souvenirs* tels que nous les connaissons, en dit en effet bien davantage sur madame d'Heudicourt (Voir Édit. Raunié, pp. 87, 130 et suiv.) et ce passage de mademoiselle d'Aumale confirme notre supposition que celle-ci aurait eu entre les mains une copie des *Souvenirs* de madame de Caylus, assez différente de celle d'après laquelle ces *Souvenirs* ont été publiés.

les exhortoit tous à songer bien sérieusement à ce devoir de la religion, et que, de plus, il assuroit qu'il sauroit bon gré aux personnes qui auroient égard à ce qu'il disoit sur ce sujet, mais que, malgré ses représentations, il seroit au désespoir qu'il entrât la moindre politique ou le plus petit mouvement de respect humain dans une action aussi sainte et aussi essentielle.

Dans ce temps-là ou environ, les dames de la Cour, à commencer par madame de Maintenon et toutes celles de sa société, établirent une *Charité* à Versailles pour y prendre le même soin des pauvres que l'on fait dans les paroisses de Paris; madame la duchesse de Richelieu en fut créée supérieure. Cet établissement fit grand bien dans Versailles. Madame de Maintenon, qui depuis longtemps n'employoit son crédit qu'à faire des bonnes œuvres, écrivit en même temps au Procureur général pour faire mettre à l'Hôpital général un grand nombre d'estropiés dont on ne savoit que faire, et une quantité de filles qui couroient les rues.

Le Roi loua fort le zèle de ces dames, et leur fit sentir combien il étoit content de cet établissement et du changement qu'il voyoit dans la conduite de toutes les personnes de sa Cour. Il est vrai que, depuis la dévotion du Roi, les dames qui avoient paru ci-devant les plus éloignées de la piété passoient plu-

sieurs heures de la journée dans les églises. La plupart pouvoient agir de bonne foi; mais je crois qu'il en étoit bien quelques-unes qui n'avoient pris le parti de la dévotion que pour suivre l'usage et pour faire leur cour. Mesdames de Montespan, de Thiange, la comtesse de Gramont, la duchesse du Lude et madame de Soubise étoient pour le moins aussi souvent que les autres dans les églises, et le disputoient en exactitude avec les plus dévotes. Les simples dimanches étoient comme auparavant les jours de Pâques.

Dans ce temps-là, le Roi, qui désiroit tout de bon la conversion et le salut de tous ses sujets, ayant appris que madame de Rohan [1], qui étoit huguenote, étoit attaquée d'une maladie dont elle ne pouvoit revenir, sachant en outre que son curé avoit déjà fait plusieurs tentatives inutiles sur son esprit, et qu'elle avoit même constamment refusé de l'entendre, crut qu'il devoit aussi de son côté faire tout ce qui dépendoit de lui pour qu'elle se laissât convaincre. C'est pourquoi il lui envoya de sa part le duc de Charost [2] pour essayer de lui faire entendre raison, ou pour l'en-

1. Anne de Rohan-Guémenée, avait épousé, en 1617, son cousin, Louis de Rohan VII, prince de Guémenée, grand veneur de France, mort en 1667, âgé de soixante-huit ans. Elle mourut le 14 octobre 1685.

2. Armand Ier de Béthune, marquis puis duc de Charost, mort le 1er avril 1717, à l'âge de soixante-seize ans.

gager au moins à écouter les personnes qui lui parleroient sur la religion.

J'ai cité ce trait de madame de Rohan pour prouver combien le Roi étoit pénétré de la religion, et jusqu'à quel point il désiroit que tous ses peuples professassent la véritable. Il ne cessoit effectivement de donner tous les jours et dans toutes les occasions des preuves de sa piété, soit par son exemple, soit par ses propos. Un jour qu'il avoit communié le matin, ainsi que Monseigneur, il s'aperçut que le marquis de Gesvres [1] entendoit la messe très irréligieusement; il lui en fit reproches dans l'église même, et lui fit une réprimande telle qu'il la méritoit.

Il est bon de remarquer que cette piété exemplaire et apparente dont on blâmeroit avec raison l'excès, surtout dans un roi à qui il ne suffit pas de prier, mais qui est fait pour commander et gouverner ses peuples, n'empêchoit nullement ce monarque de remplir les devoirs de la royauté; elle ne servoit au contraire qu'à le rendre bon chrétien et bon roi.

Madame de Richelieu avoit rempli l'esprit de madame la Dauphine de beaucoup de soupçons et de craintes contre madame de Maintenon. A la mort de cette dame d'honneur, madame la Dauphine

1. Bernard-François Potier, marquis de Gesvres, né le 15 juillet 1655, mort le 12 avril 1739.

découvrit dans un éclaircissement qu'elle eut avec madame de Maintenon la fausseté des choses que sa dame d'honneur lui avoit dites; mais si les mauvais procédés de madame de Richelieu devinrent par la suite un motif de consolation pour madame de Maintenon, elle s'affligea d'avoir été trompée et d'avoir aimé sincèrement une personne qui ne méritoit pas de l'être.

L'éclaircissement que madame de Maintenon eut avec madame la Dauphine produisit un effet si favorable pour elle qu'elle demanda avec les plus grandes instances au Roi de permettre qu'elle remplît auprès d'elle la place que madame de Richelieu avoit occupée. Le Roi se prêta de grand cœur au désir de madame la Dauphine, et voulut, dès le soir même, donner la charge à madame de Maintenon qui la refusa, fort généreusement et fort noblement. Madame la Dauphine, ayant appris son refus, alla exprès dans la chambre de madame de Maintenon pour la prier elle-même d'accepter la charge de dame d'honneur; elle reçut avec respect des propositions si obligeantes, mais elle refusa constamment, et demeura ferme dans sa résolution, sans en alléguer d'autres raisons que celles qui lui étoient suggérées par sa modestie. « Pour moi, j'avouerai naturellement (dit madame de Caylus) que je crois dans ce refus plus de gloire que d'humi-

lité : je le pensois de même dans ce temps-là (c'est madame de Caylus qui continue), car madame de Maintenon m'ayant fait venir pour me demander, selon sa coutume, ce que je pensois, et si j'aimerois mieux être la nièce de la dame d'honneur que la nièce d'une personne qui auroit refusé une place aussi honorable, je lui répondis sans balancer que je trouvois celle qui refusoit bien au-dessus de l'autre; elle m'embrassa et fut fort contente de ma réponse. »

Outre le refus noble et généreux de madame de Maintenon, elle dit au Roi dans le particulier : « Sire, si je l'acceptois, je ferois l'envie de toutes les femmes de la Cour par l'honneur que la place me feroit. Ne les ai-je pas tous par celui que me fait Votre Majesté en me la proposant? » Ensuite elle pria le Roi de ne point dire l'honneur qu'il lui avoit fait de lui offrir cette place; mais Sa Majesté ne put s'empêcher de le dire après son dîner à tous les courtisans, ainsi que le refus qu'elle en avoit fait.

Il fut donc question de choisir une autre dame d'honneur. Madame de Navailles avoit dégoûté le Roi des dames d'honneur qui avoient de l'esprit et de la fermeté; celles qui lui avoient succédé le dégoûtèrent à leur tour de la douceur et du manque d'esprit. Mais comme il est difficile de trouver tout ce qu'on désire dans la même personne, et que les dames

d'honneur sont ordinairement choisies parmi les duchesses dont le nombre, quelque grand qu'il soit, est limité, il est rare d'en trouver comme on le voudroit. Madame de Maintenon proposa d'abord au Roi de reprendre la duchesse de Créquy[1] qui l'étoit de la Reine, et qui venoit de perdre sa charge à sa mort. « Ah! Madame, lui dit le Roi, s'il est absolument nécessaire de prendre une sotte, il en faut au moins changer. » Sur quoi madame de Maintenon lui proposa une de ses anciennes amies, la duchesse d'Arpajon, sœur du marquis de Beuvron. Elle avoit en effet la vertu, la réputation, la bonne mine et toutes les qualités requises, et surtout la dernière. Le Roi accepta cette proposition et nomma madame d'Arpajon dame d'honneur...

Le Roi avoit toujours aimé à faire du bien. Il étoit doux, poli, affable, et ne laissoit échapper aucune occasion de dire quelque chose d'obligeant. Sa bonté inspiroit de la confiance à toutes les personnes qui avoient l'honneur de le connoître tel qu'il étoit. Je me souviens d'un trait de bonté qui m'a frappée : le voici. Quelque temps après la campagne qu'il venoit de faire, monsieur de Ruvigny[2] qu'on appeloit à la Cour

1. Armande de Lusignan de Saint-Gelais de Lansac, mariée le 22 juin 1653, à Charles III, duc de Créquy, veuve en 1687, morte le 10 août 1709.

2. Henri de Massué, marquis de Ruvigny, lieutenant général,

le bonhomme Ruvigny, se trouvant dans l'embarras pour dix mille écus qui lui manquoient pour achever d'acheter une terre, vint trouver le Roi, et lui dit qu'il lui manquoit dix mille écus pour achever de payer la terre de Raigneval qu'il achetoit de monsieur de Chaulnes[1], qu'il avoit recours à lui comme à son meilleur ami pour lui prêter cette somme : « Vous ne vous trompez pas, lui dit le Roi, et je vous les donne de très bon cœur. »

Il aimoit tant à contenter tout le monde dans les plus petites choses, qu'un jour, devant donner à Marly une fête où il comptoit qu'il n'y auroit que cinquante femmes, il en vit arriver à Versailles un si grand nombre qu'il en compta cent huit. Voyant une si grande foule qui désiroit en être, pour s'épargner la peine de faire le choix, et dans la crainte d'en désobliger quelques-unes il aima mieux rompre la partie. Effectivement il fit naître quelque inconvénient à

né en 1610, mort en 1689. Saint-Simon le peint, en effet, comme « un bon mais simple gentilhomme plein d'esprit, de sagesse d'honneur et de probité, fort huguenot, mais d'une grande conduite et d'une grande dextérité ». (Édit. Boislisle, t. IV, p. 20.) Il avait été longtemps chargé des intérêts des huguenots, et à la révocation de l'Édit de Nantes, il émigra avec son fils, qui fut créé plus tard par Guillaume d'Orange comte de Galloway, et devint un des ennemis les plus acharnés de la France.

1. Charles d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes, neveu du connétable de Luynes, fut trois fois ambassadeur à Rome; il mourut le 4 septembre 1698, dans sa soixante-quatorzième année.

l'exécution de son projet, et il n'y eut point de fête. Telle étoit la délicatesse du Roi et son désir d'obliger.

Madame de Maintenon, comme j'ai dit ci-devant, avoit beaucoup d'amitié pour son frère, et étoit en grand commerce de lettres avec lui. Comme elle savoit qu'il aimoit prodigieusement la dépense, et qu'il donnoit presque tout son temps au jeu et à toutes sortes de plaisirs, elle faisoit sans cesse les représentations les plus vives et les plus tendres sur la vie qu'il menoit; elle lui parloit toujours de la religion, et ne lui en parloit jamais que de façon à la faire goûter et respecter. Toutes ses lettres étoient remplies de protestations d'amitié et de promesses de faire pour lui tout ce qu'elle pouvoit; mais malgré toutes ses promesses, malgré même tout ce qu'elle faisoit effectivement pour lui, elle avoit le chagrin de voir qu'il n'étoit jamais content, qu'il continuoit toujours à tenir sur elle toutes sortes de mauvais propos. Il exigeoit d'elle mille fois plus qu'elle ne pouvoit et ne devoit faire. Quand quelque idée extravagante lui passoit par la tête, il lui en faisoit part, et prétendoit qu'elle étoit maîtresse, si elle vouloit, de la mettre à exécution. Il lui vint un jour, entre autres, une folie dans l'esprit, ou peut-être quelqu'un lui suggéra-t-il : c'étoit qu'elle le fît faire connétable. Il lui écrivit sur cela les lettres les plus pressantes, en l'assurant

qu'elle pouvoit, si elle le vouloit bien, réussir à lui faire obtenir cette grâce. Elle lui répondit sur cela de la façon du monde la plus douce, en lui disant qu'à coup sûr c'étoient des gens mal intentionnés pour elle qui lui mettoient ces extravagances dans la tête, qu'elle ne pouvoit pas absolument demander qu'on le fît connétable, et que, quand même elle auroit plus de pouvoir, elle ne s'aviseroit pas de demander une chose aussi déraisonnable[1]. Enfin elle avoit beau lui montrer beaucoup d'amitié et de tendresse, sans cesse il lui causoit quelque nouveau chagrin.

Depuis la mort de la Reine toutes les femmes de la Cour sembloient se disputer à qui seroit la plus exacte à s'acquitter des devoirs extérieurs de la religion. L'exemple du Roi, dont la piété alloit toujours en augmentant, étoit un motif plus que suffisant pour animer toute la Cour à l'imiter. Il fut plus d'un an après avoir perdu la Reine sans vouloir aller au spectacle, et, dans toutes les occasions, il étoit pour

1. Le 27 septembre 1684, madame de Maintenon écrivait en effet de Chambord à M. d'Aubigné : « Je ne doute point de tous les sots discours que l'on vous fait; on voudroit vous exciter contre moi, et peut-être aussi vous faire faire quelque extravagance. Je ne pourrois vous faire connétable, quand je le voudrois; et quand je le pourrois, je ne le voudrois pas, étant incapable de vouloir rien demander de déraisonnable à celui à qui je dois tout, et que je n'ai pas voulu qu'il fît pour moi-même une chose au-dessus de moi... » (*Correspondance générale*, t. II, p. 389.)

toute sa Cour un modèle de régularité et d'exactitude.

Le Roi aimoit la chasse, et depuis quelque temps avoit pris goût pour chasser le sanglier. Vers ce temps-là, il manqua un jour de lui arriver malheur; il courut effectivement un péril évident, car son cheval fut blessé à quatre endroits, et s'il n'eut levé la jambe fort à propos et fort adroitement, il l'auroit été lui-même. C'étoit le sanglier qui, furieux revenoit à la charge; il y vint deux fois contre Monseigneur, et monsieur du Maine étoit à cheval tout auprès du duc de Villeroy qui fut renversé par terre. Madame de Maintenon parlant de cette chasse dans une lettre à son frère, lui dit : « Jugez du plaisir que j'eus à ce divertissement. » Le Roi l'avoit engagée à être de cette partie de chasse, ainsi que plusieurs autres dames de la Cour.

Cependant madame de Maintenon jouissoit de sa faveur, et madame de Montespan, qui n'avoit cessé de regretter la perte qu'elle avoit faite du cœur du Roi, malgré cela s'étoit jusqu'ici toujours soutenue à la Cour, soit dans l'espérance de regagner ce qu'elle avoit perdu, soit par la peine qu'elle avoit à se détacher d'un lien qui avoit été si longtemps plein de douceurs et d'agréments pour elle. Elle avoit vécu dans ces dernières années avec madame de Mainteron

de façon à faire croire aux personnes mal instruites des intrigues de la Cour qu'elles étoient toutes deux très bonnes amies, et soit qu'elles voyageassent ensemble, soit qu'elles se rencontrassent quelque part, on les voyoit causer avec tant d'intérêt et de vivacité qu'on auroit parié que c'étoit les deux femmes de la Cour qui s'aimoient le mieux. Il est vrai qu'elles avoient toutes deux une conversation si agréable et si spirituelle que, depuis qu'elles avoient commencé à se connoître, et dans le temps même où elles avoient des démêlés et des querelles presque continuelles, elles ne trouvoient pas de plus grand plaisir l'une et l'autre que lorsqu'elles s'entretenoient tête à tête. Madame de Montespan, dans ces derniers temps, faisoit même des avances à madame de Maintenon et cherchoit à l'attirer chez elle. Elle la mena plus d'une fois à Clagny, maison de campagne charmante qu'elle avoit fait ajuster et orner le plus joliment du monde[1]. En un mot, il sembloit, à voir la façon

1. Le fief de Clagny, qui confinait au parc de Versailles, avait été vendu en 1665 à Louis XIV par Claude de Lamoignon de Basville. Louis XIV y fit construire d'abord une petite maison qui ne convint pas à madame de Montespan. « Cela ne pouvait être bon, disait-elle, que pour une fille d'Opéra. » La construction d'un nouveau château fut confiée en 1674 à Mansart. « Je me représente Didon qui fait bâtir Carthage », écrivait madame de Sévigné. Le château fut fini en 1676, mais ce ne fut qu'en 1685, c'est-à-dire au moment où elle quitta la Cour, que Louis XIV en fit don régulièrement à madame de Montespan, avec substitution au duc du Maine. (Voir *Le château de Clagny* par Pierre Bonnassieux.)

dont elles vivoient ensemble, qu'elles s'aimoient et s'estimoient; mais madame de Montespan n'avoit plus pour lors de mauvais procédés pour madame de Maintenon; c'est que des raisons plus fortes et peut-être des vues intéressées la retenoient, car elle ne put jamais lui pardonner d'avoir gagné sur l'esprit du Roi de cesser son commerce avec elle.

Cependant madame de Montespan voyant enfin qu'elle ne pouvoit plus compter sur le pouvoir de ses charmes, après avoir fait par elle-même et par d'autres plusieurs tentatives sur le cœur du Roi, soit pour n'en sortir que par une belle porte, ou pour montrer à la France jusqu'où s'étendoit encore son crédit et sa considération, elle forma le projet de marier mademoiselle de Nantes, sa fille, au duc de Bourbon, petit-fils du grand Condé. Le Roi, qui vit jusqu'à quel point elle désiroit ce mariage, voulut bien lui donner encore une preuve de sa bonne volonté en y prêtant les mains, et il lui dit qu'il s'en chargeoit. L'exemple de mademoiselle de Blois, fille du Roi et de madame de la Vallière, qui avoit été mariée quelques années auparavant avec le prince de Conti[1], avoit autorisé madame de Montespan à rechercher un pareil établissement pour sa fille.

1. Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, né le 4 avril 1661, mort le 9 novembre 1685, sans postérité.

Le grand Condé, ce héros incomparable, avoit travaillé à ce premier mariage de mademoiselle de Blois avec le prince de Conti avec tout le zèle d'un courtisan qui voudroit faire sa fortune. Il avoit cru sans doute, par cette alliance, effacer l'impression que le souvenir du passé pouvoit avoir laissé de désavantageux contre lui dans l'esprit du Roi. Monsieur le Prince, son fils, encore plus attaché à la Cour, n'avoit rien oublié lorsqu'il fut question de ce mariage pour témoigner la joie qu'il ressentoit de cette alliance, et j'oserois dire, après des gens bien informés, que le Roi n'auroit jamais pensé à marier ses bâtards comme il l'a fait, sans la bassesse extrême de ces deux princes de Condé lors du mariage de mademoiselle de Blois. Madame de Montespan, de son côté, qui avoit bien prévu que ce mariage de la fille de madame de la Vallière pouvoit servir de modèle pour l'établissement de ses enfants, y avoit contribué de tous ses soins, et avoit fait tous ses efforts pour le faire réussir. Messieurs les princes de Conti[1] avoient été élevés avec monsieur le Dauphin; ils avoient eu tous deux une très bonne éducation; ils avoient tous deux de l'esprit, et étoient

1. Le second de ceux que mademoiselle d'Aumale appelle « messieurs les princes de Conti », s'appela d'abord le prince de la Roche-sur-Yon. Ce ne fut qu'après la mort de son aîné, qu'il prit le titre de prince de Conti. Il épousa plus tard, en 1688, Marie-Thérèse de Bourbon, sœur du duc de Bourbon.

fort instruits; mais l'un étoit aimable et plaisoit à tout le monde; l'autre étoit gauche dans toutes ses actions, et n'étoit goûté de personne par le faux de son esprit et l'envie de paroître ce qu'il n'étoit pas. Tel étoit l'aîné qui étoit devenu mari de mademoiselle de Blois. Pour faire le bon compagnon, l'homme dégagé, et n'avoir point l'air jaloux, il amenoit chez madame sa femme toute la jeunesse de la Cour. Cette conduite fournit bientôt une ample matière à plusieurs propos, et nombre d'historiettes, dont le public, toujours prompt à juger sur des apparences, presque toujours trompeuses, s'amusa longtemps.

Le grand Condé qui, comme je viens de le dire, avoit paru enchanté de l'alliance qu'il avoit contractée, six ans auparavant, par le mariage de mademoiselle de Blois avec le fils du prince de Conti, loin d'apporter des obstacles à celui de mademoiselle de Nantes avec son petit-fils ne fit point de difficulté de faire tout ce qu'il falloit pour le faire réussir. Bien des personnes blâmèrent la conduite de ce prince à cette occasion, mais il passa par-dessus tous les propos. Le désir du Roi, et, chez le prince, l'envie de faire sa cour l'emporta sur toutes les représentations qu'on lui fit, et le mariage se fit le 24 juillet de cette année (1685).

Mademoiselle de Nantes, devenue par ce mariage madame la duchesse de Bourbon, étoit le quatrième

enfant que madame de Montespan avoit eu du Roi. On n'avoit rien oublié dans son éducation pour faire valoir les talents propres à plaire dont la nature l'avoit comblée. On peut dire qu'elle répondit parfaitement aux peines qu'on se donna pour son éducation. Ses charmes et ses grâces étoient au-dessus de tout ce que j'en pourrois dire. Ce n'étoit point tant une taille sans défaut, ni ce qu'on appelle une beauté parfaite; ce n'étoit pas non plus, je crois, un esprit étendu. Quoi qu'il en soit, elle avoit si bien tout ce qu'il falloit pour charmer qu'on ne jugeoit de ce qui lui manquoit que lorsque la découverte de son cœur laissoit la raison libre. Cette découverte auroit dû être aisée à faire, puisqu'elle ne s'est jamais piquée d'amitié; cependant, la pente naturelle qu'on a à se flatter soi-même et la séduction de toute sa personne faisoient qu'on ne l'en vouloit pas croire elle-même, et qu'on attendoit, pour se désabuser, une expérience personnelle qui ne manquoit jamais.

Après ce mariage, le Roi donna des fêtes magnifiques à Versailles et à Marly; il établit dans le salon de Marly quatre boutiques remplies de bijoux de toute espèce et de tout ce qu'on peut imaginer de plus galant. Ces quatre boutiques représentoient les quatre saisons, et étoient tenues par un homme et une femme de la Cour. Monseigneur en tenoit une avec madame

de Montespan; monsieur le duc du Maine une avec madame de Maintenon; monsieur le Duc une avec madame de Thiange, et madame la duchesse de Chevreuse une autre avec madame la Duchesse. Le Roi avoit voulu que celle-ci fût tenue par deux femmes à cause de la grande jeunesse de madame la Duchesse. Tous les hommes et toutes les femmes qui avoient été nommés de ce voyage tirèrent au sort tous les bijoux dont ces boutiques étoient remplies. Cette imagination fut trouvée charmante, et le Roi, par ce moyen, fit de très jolis présents à toute sa Cour de la manière la plus galante et avec une grandeur digne de lui. (J'avois entendu parler de cette fête à madame de Maintenon, mais j'en dois le détail à monsieur de Voltaire [1].)

Madame de Montespan, satisfaite jusqu'à un certain point d'avoir réussi dans ce qu'elle désiroit pour l'éta-

1. Voltaire, dans son *Siècle de Louis XIV*, dont la première édition parut en 1752, parle en effet des fêtes qui furent données en 1685, à l'occasion de la célébration du mariage de monsieur le Duc avec mademoiselle de Nantes, et mademoiselle d'Aumale reproduit à peu près textuellement les termes dont il s'est servi. C'est à propos de cette fête que madame de Maintenon écrivait, bien des années après, le 21 juin 1716, à madame de Caylus : « Remerciez bien monsieur de Dangeau de la permission qu'il me donne sur ses *Mémoires*; ils sont si agréables que j'ai tout lu; vous entendez bien ce que cela veut dire. Ne s'est-il point trompé quand il dit que feu Monsieur le Duc tenoit une boutique; je ne me souviens point de lui dans nos plaisirs. Mais comme il écrit tous les jours, il est plus aisé que je me trompe que lui. » (*Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique*, t. II, p. 384.)

blissement de sa fille, se nourrissant de l'idée flatteuse que cette fille, devenue madame la Duchesse, jetteroit un coloris sur la réputation de sa mère, se persuadant enfin que non seulement ce mariage la mettoit à l'abri du mépris, mais même lui donneroit de la considération dans le monde, crut enfin n'avoir plus d'autre parti à prendre que celui de se retirer. Effectivement, peu de temps après ce mariage de madame la duchesse de Bourbon, madame de Montespan partit de la Cour et n'y reparut plus. Le Roi ne fit point alors pour la retenir ce qu'il auroit fait quelques années auparavant. Il apprit son départ avec l'air du plus grand sang-froid; peut-être cette séparation fit-elle sur lui plus d'impression qu'il n'en laissa paroître, mais la religion, pour lors, avoit pris chez lui la place de l'amour.

Madame de Montespan prit une maison à Paris [1] où elle vécut avec beaucoup de noblesse et de dignité [2].

1. A partir de 1693, madame de Montespan séjourna habituellement au couvent de Saint-Joseph où elle avait pris l'habitude de faire de fréquentes retraites. Ce couvent était situé sur l'emplacement actuel d'une partie du Ministère de la Guerre. C'est là que vécut plus tard madame du Deffant.

2. Ce que j'ai ouï dire, c'est qu'ayant fait tout ce qu'elle avoit pu pour rester à la Cour, sans s'apercevoir qu'elle pût y avoir réussi, elle tenta de se fourrer dans les bonnes œuvres du Roi et de madame de Maintenon. Elle voulut être de toutes les assemblées de Charité, et voyant qu'elle ne réussissoit à rien, on prétend que d'elle-même elle fit un établissement, soit à Versailles, soit aux environs, qu'on nomma les Filles bleues. Ce qu'il y a de vrai, c'est que, sur les persécutions qu'elle fit d'entrer pour quelque chose dans les bonnes œuvres

Elle avoit un très gros revenu, mais presque tout étoit viager; le Roi y ajouta une très grosse pension qu'il lui fit payer exactement tant qu'elle vécut. Monsieur de Voltaire prétend qu'elle étoit de mille louis d'or par mois; cela peut être, mais je n'en sais rien [1]. Ce que je sais c'est que, quelque temps avant qu'elle quittât la Cour, sa santé se ressentoit un peu de la vie qu'elle avoit menée. Quelques maux de reins, quelques douleurs de rhumatisme furent cause qu'on lui conseilla les eaux de Bourbon, et effectivement, quand elle eut une fois quitté la Cour, elle alla tous les ans prendre ces eaux. Quand elle y étoit, elle y faisoit de très belles charités; elle y marioit souvent des filles, et leur faisoit leur dot, et partout où elle étoit, elle soulageoit beaucoup de malheureux. En un mot, on peut dire que, du jour de sa retraite, sa con-

du Roi et de madame de Maintenon, le Roi consulta pour savoir s'il pouvoit en conscience accepter sa proposition; on lui conseilla de ne la pas admettre. (*Note du manuscrit.*) — Quelques années auparavant (26 mai 1681) madame de Maintenon écrivait cependant : « Notre *Charité* va fort bien; madame de Montespan fournit à toutes sortes de dépenses, tant en aumônes qu'en ornements, pour le dehors et pour le dedans. » (*Correspondance générale*, t. II, p. 177.)

1. « Elle avait, dit Voltaire (*Siècle de Louis XIV*), un grand revenu, mais viager, et le Roi lui fit payer toujours une pension de mille louis d'or par mois. » En 1707, cette pension fut réduite à 8000 louis. « Madame de Montespan, dit Saint-Simon, n'en témoigna pas la moindre peine; elle répondit qu'elle n'en étoit fâchée que pour les pauvres, à qui, en effet, elle donnoit avec profusion. » (*Saint-Simon*, Édit. Boislisle, t. XIV, p. 246.)

duite fut beaucoup plus édifiante que scandaleuse. Elle mourut aux eaux de Bourbon en 1707.

Avant de quitter le chapitre des choses qui la regardent [1], la vérité m'oblige de convenir, d'après madame de Maintenon, que si elle avoit bien des défauts, elle avoit aussi de grandes et belles qualités. Sensible à la bonne gloire, elle laissoit à madame de Thiange, sa sœur, le soin de se prévaloir des avantages de sa naissance, et se moquoit souvent de son entêtement sur ce chapitre; mais, puisque je parle de madame de Thiange, je vais dire un mot des trois sœurs.

« Madame de Montespan, disoit l'abbé Testu, parle comme une personne qui lit; madame de Thiange, comme une personne qui rêve; et madame l'abbesse de Fontevrault comme une personne qui parle. » Il pouvoit avoir raison sur les deux autres, mais il avoit tort sur madame de Montespan dont l'éloquence étoit sans affectation.

Je n'ai point connu madame l'abbesse de Fontevrault; je sais seulement, par des personnes qui la connoissoient, qu'on ne pouvoit rassembler, dans la même personne, plus de raison, plus d'esprit et plus

1. Mademoiselle d'Aumale emprunte ici un long passage aux *Souvenirs de madame de Caylus*. (Voir Édit. Raunié, p. 62.) Cependant, comme déjà nous avons eu occasion de le faire plusieurs fois remarquer, le texte n'est pas exactement le même.

de savoir. Son savoir fut même un effet de sa raison; religieuse sans vocation, elle chercha un amusement convenable à son état; mais ni les sciences ni la lecture ne lui firent jamais rien perdre de ce qu'elle avoit de naturel.

Madame de Thiange, folle sur deux articles, celui de sa personne et celui de sa naissance, avoit pourtant de l'esprit et de l'éloquence. Bonne et compatissante, quoique dénigrante et moqueuse, elle condamnoit souvent les injustices et la dureté de sa sœur, et j'ai ouï dire à madame de Maintenon qu'elle avoit souvent trouvé dans madame de Thiange de la consolation dans les démêlés qu'elle avoit avec madame de Montespan. Quoi qu'il en soit, il y auroit des contes à faire à l'infini sur les deux points de la folie de madame de Thiange, surtout sur la façon de penser qu'elle avoit de sa maison. Elle n'en admettoit que deux en France, la sienne et celle de La Rochefoucauld; et, si elle ne disputoit pas au Roi l'illustration, elle lui disputoit quelquefois l'ancienneté, parlant à lui-même. Quant à sa personne, la sienne étoit le modèle de la perfection, non pas tant encore pour la beauté, que pour la délicatesse des organes qui composoient sa machine; mais, pour comble de folie, elle s'imaginoit réellement que sa beauté extérieure, la finesse de ses organes et la

perfection de son tempérament étoient fondées sur la différence qu'il y avoit entre elle et le commun des hommes par la naissance.

Madame de Thiange étoit aînée de madame de Montespan de plus de dix ans. Je ne sais comment il s'étoit pu faire qu'ayant eu une mère aussi vertueuse qu'étoit madame la duchesse de Mortemart, elle eût été élevée avec autant de liberté. Je n'en serois point étonnée de la part de monsieur le duc de Mortemart, leur père, qui, je crois, n'étoit pas fort scrupuleux, et dont j'ai entendu raconter plusieurs bons mots qui sont des preuves et de la mauvaise humeur de la femme et du libertinage du mari.

Monsieur de Mortemart étoit rentré un jour fort tard chez lui, comme c'étoit assez sa coutume; sa femme, qui l'avoit attendu ce jour-là, lui dit d'un ton assez aigre : « D'où venez-vous à ces heures-ci? Passerez-vous donc ainsi toujours votre vie avec des diables? » Monsieur de Mortemart lui répondit : « Je ne sais d'où je viens, mais je sais seulement que mes diables sont de meilleure humeur que votre bon ange. »

J'ai ouï dire au Roi que madame de Thiange, étant toute jeune, s'échappoit souvent de chez elle pour le venir trouver, surtout lorsqu'il déjeunoit avec de jeunes gens; que de plus elle s'amusoit de leurs

propos, et s'en mêloit fort volontiers. Ces démarches d'étourderie ne sentoient pas du tout une bonne éducation, et une conduite si peu retenue en apparence ne devoit point contribuer à son établissement. Cependant elle fut mariée d'assez bonne heure au marquis de Thiange [1], de la maison de Damas. Elle lui apporta en dot le dénigrement qu'elle avoit pour tout ce qui n'étoit pas de son sang ou dans son alliance, et comme les terres de son mari étoient en Bourgogne, où elle fit quelques séjours, l'ennui extrême qu'elle eut dans ce pays-là lui inspira l'aversion qu'elle a toujours conservée depuis pour tous les Bourguignons, au point que la plus grande injure qu'elle pouvoit dire à quelqu'un étoit de l'appeler : Bourguignon. Elle eut de ce mariage un fils [2] et deux filles; mais elle ne vit dans le fils que cette province qu'elle détestoit, et dans sa fille aînée que sa propre personne qu'elle adoroit. Elle maria cette

1. Claude-Léonor Damas, marquis de Thiange, mestre de camp de cavalerie. Il mourut au mois de mai 1702.

2. Claude-Philibert Damas, marquis de Thiange, menin de Monseigneur, lieutenant-colonel en 1704. Il mourut à la fin de 1707, âgé de quarante-quatre ans. « Sa mère, dit la Princesse Palatine, ne pouvoit le souffrir pour deux raisons : la première, c'est qu'il n'étoit pas débauché, et qu'il aimoit sincèrement sa femme; la seconde, c'est qu'il craignoit Dieu et se livroit à la prière; aussi disoit-elle souvent : — Mon fils n'est qu'un sot. » (*Correspondance*, Édit. Brunet, t. II, p. 236). Il est à noter que cet excellent mari se maria deux fois : la première fois, avec une dame de la Roche-Giffart, qui mourut en couches, et la seconde fois avec Geneviève-Françoise de Harlay.

fille aînée au duc de Nevers; la cadette[1] épousa le duc de Sforce[2]. Cette cadette partit avec son mari pour l'Italie aussitôt après son mariage, et n'en revint qu'après la décadence de la faveur de madame de Montespan.

Madame de Montespan ne ressembloit point à sa sœur du côté de la bonté et de la douceur; sa dureté, au contraire, s'est étendue sur plus d'une personne, et elle a paru, en plusieurs occasions, même indifférente. Un jour, en passant en carrosse sur le pont de Saint-Germain, une des roues du carrosse passa sur un pauvre homme; les dames qui étoient avec elles en furent effrayées comme on peut se l'imaginer. La seule madame de Montespan non seulement ne s'en émut pas, mais elle leur reprocha encore leur faiblesse, et leur dit que si c'étoit une vraie compassion, elles auroient le même sentiment en apprenant que cette aventure seroit arrivée loin d'elles comme sous leurs yeux. J'avoue que ce trait m'a toujours frappée, et qu'il me semble qu'il faut avoir un cœur de rocher pour n'être point troublée à la vue d'un pareil

1. Louise-Adélaïde Damas de Thiange, mariée le 30 octobre 1678 au duc Sforza, morte le 3 février 1730, à soixante-seize ans environ. Elle était dame d'honneur de Madame.

2. Louis-François-Marie Sforza, veuf en premières noces de Artémise Colonna, morte en décembre 1676, et remarié avec Louise-Adélaïde Damas de Thiange, mourut le 7 mars 1685 à soixante-sept ans.

accident. Je crois que si j'avois été pour lors en carrosse avec elle, et que je l'eusse entendue raisonner de sang-froid sur les qualités de la compassion, dans un moment où l'esprit le plus fort et le cœur le moins tendre devoient être dans un effroi et dans un trouble extrême, je n'aurois pu m'empêcher de lui reprocher vivement sa cruauté et de lui chanter pouille.

Elle joignoit à cette dureté une raillerie continuelle; elle portoit des coups dangereux à tous ceux qui passoient sous ses fenêtres pendant qu'elle y étoit; elle disoit de l'un qu'il étoit si ridicule que ses meilleurs amis pouvoient s'en moquer sans manquer à la morale; de l'autre, qu'on disoit être honnête homme, elle répondoit : « Au moins, il faut lui savoir gré de ce qu'il le veut être »; d'un troisième, elle disoit qu'il ressembloit au valet de carreau, ce qui donna à ce dernier un si grand ridicule qu'il a fallu depuis tout le manège d'un manseau[1] pour faire la fortune qu'il a faite depuis; car elle ne s'en tint pas à la critique de son ajustement; elle se moquoit aussi de ses expressions et de ses phrases; au reste c'étoit en quoi elle avoit moins de tort.

1. Le *manseau* dont parle ici mademoiselle d'Aumale ou plutôt madame de Caylus, car c'est à elle qu'est emprunté ce passage et ceux qui suivent, pourrait bien être le maréchal de Tessé dont Saint-Simon dit, assez injustement du reste : « C'étoit un manseau digne de son pays, fin, adroit, ingrat à merveille, fourbe et ambitieux. » (Édit. Boislisle, t. III, p. 128.)

Ces choses peuvent peut-être passer pour des bagatelles, et elles le sont en effet pour des particuliers; mais il n'en est pas de même quand il est question du maître. Ces bagatelles et ces traits satiriques reviennent quelquefois dans les occasions les plus importantes et les plus décisives pour la fortune. En un mot il étoit fort dangereux de passer sous les yeux de madame de Montespan, et souvent un courtisan, satisfait de s'être montré, n'en a retiré qu'un mauvais office qui l'a perdu, sans en pouvoir démêler la raison.

Mais, malgré tous ces défauts, madame de Montespan, comme je l'ai déjà dit, avoit des qualités peu communes, de la grandeur d'âme et de l'élévation dans l'esprit. Elle le fit bien voir dans la part qu'elle eut au choix que le Roi fit des personnes qui devoient travailler à l'éducation de Monseigneur. Elle voulut, pour lors, que ce choix pût être applaudi, non seulement pour le temps présent, mais même par la postérité; et, en effet, si l'on considère le plan de cette éducation par la vertu et le mérite de monsieur de Montausier[1], qui fut choisi pour gouverneur de ce prince, ainsi que par les ouvrages des précepteurs,

1. Charles de Sainte-Maure, marquis puis duc de Montausier, maréchal de camp, gouverneur du Dauphiné, né en 1610, mort le 17 mai 1690.

surtout par ceux de monsieur de Meaux, quelle haute idée n'aura-t-on pas du Roi qui fait élever son fils d'une manière digne de lui, et du Dauphin qu'on croira avoir été savant parce qu'il eût dû le devenir, ayant été disciple de tels maîtres.

Monsieur de Montausier étoit effectivement un homme d'un mérite et d'une vertu rare, mais il faut avouer que sa droiture, qui alloit quelquefois jusqu'à la roideur, étoit très propre à rebuter un enfant tel que Monseigneur né doux, paresseux et opiniâtre. La manière rude avec laquelle on le forçoit d'étudier lui donna un si grand dégoût pour les livres qu'il prit la résolution de n'en jamais ouvrir quand il seroit son maître, et il a bien tenu parole.

Pour revenir à madame de Montespan, les figures avoient accoutumé de faire une forte impression sur l'esprit de madame de Montespan, ou pour mieux dire elle comptoit infiniment sur le pouvoir qu'elles ont sur la plupart des hommes. C'est ce qui fit sans doute qu'elle eut tant de peine à pardonner à mademoiselle de Blois d'être née aussi désagréable. Madame de Thiange, qui étoit encore moins raisonnable sur cet article, ne pouvoit supporter que la portion du sang de Mortemart que ces enfants avoient reçue dans les veines n'eût pas produit une machine parfaite; ainsi mademoiselle de Blois passoit sa vie à s'entendre

reprocher ses défauts, et comme elle étoit naturellement timide et glorieuse, elle parloit peu et ne laissoit rien voir du côté de l'esprit qui pût suppléer à ce qui lui manquoit d'ailleurs. Telle qu'elle étoit, madame de Thiange auroit dû avoir plus d'indulgence pour elle, car elle lui ressembloit beaucoup. Le Roi, témoin de la façon dont on traitoit mademoiselle de Blois, en eut pitié, et c'est peut-être là l'origine des grands biens qu'il lui a faits, et la première cause du rang où il l'a fait monter depuis, ainsi qu'on le verra dans la suite[1]...

Après le départ de madame de Montespan, madame de Maintenon, dont le crédit et la faveur n'avoient fait qu'augmenter de jour en jour, commença enfin à jouir avec plus de tranquillité de cette considération que son mérite et ses vertus lui avoient acquise dans l'esprit du Roi. Délivrée des troubles et des peines que lui avoient occasionnées si souvent l'humeur et l'ambition démesurée de madame de Montespan, elle ne pensa plus qu'à cultiver et à perfectionner la religion du Roi, et commença tout de bon à mettre tous ses soins à faire fructifier cette semence de piété que ses propos, sa vertu et son exemple avoient jetée dans le cœur de ce monarque. Elle ne se servit de la confiance dont

1. Ici mademoiselle d'Aumale abandonne le texte de madame de Caylus.

il l'honoroit que pour lui montrer combien il devoit regretter les égarements de sa vie passée; qu'il ne devoit plus être occupé qu'à les réparer; qu'étant maître et possesseur d'un si grand royaume, tous ses sujets avoient continuellement les yeux sur lui pour se conformer à son exemple; qu'il devoit gémir sans cesse, non seulement sur les péchés qu'il avoit commis, mais encore sur ceux que son mauvais exemple avoit fait commettre. Elle mêloit toujours au pathétique de ses exhortations tant d'esprit, d'agrément et de douceur qu'il étoit toujours enchanté de l'entendre.

Ce monarque, comme je l'ai dit ci-devant, tout occupé et chagrin du partage de religion qu'il voyoit dans son royaume, cherchoit depuis du temps les moyens les plus convenables d'y remédier. Il essaya d'abord, mais assez inutilement, la voie de l'instruction et de la persuasion; après quoi il donna une déclaration qui rendoit tous les religionnaires de ses États incapables de remplir tout emploi militaire ou autre [1]; il fit ensuite démolir quelques-uns de leurs temples;

1. Mademoiselle d'Aumale parle un peu confusément dans tout ce passage des mesures qui précédèrent ou accompagnèrent la révocation de l'Édit de Nantes (octobre 1685). Madame de Maintenon ayant été fort attaquée pendant tout le XVIIe siècle, pour la part qu'elle aurait prise à ces mesures, on sent que mademoiselle d'Aumale se préoccupe avant tout de la disculper.

après cela on lui conseilla d'assujettir tous les calvinistes aux logements des gens de guerre. Ce dernier moyen fut le seul qui réussit sur quelques-uns d'entre eux, qui, fatigués et ennuyés à l'excès de leurs hôtes, prévoyant d'ailleurs l'incommodité et la gêne que leur causoit la durée de ce logement, firent leurs réflexions, et soit de bonne foi, soit autrement, se convertirent, mais le nombre en fut bien petit.

Aucun de tous ces moyens employés pendant plusieurs années n'avoit été suffisant pour réduire les religionnaires. Ils tinrent encore depuis plusieurs assemblées, et firent même des délibérations très contraires à la soumission qu'ils devoient à leur roi. Une ou deux provinces, entre autres, venoient tout à l'heure d'armer une grande partie des leurs, et ils ne s'assembloient plus que les armes à la main. Le Roi en fut instruit; il fut question de mettre ordre à cette espèce de révolte; l'affaire fut mise en délibération. Les avis furent partagés; les uns vouloient qu'on agît à la rigueur; d'autres disoient que si l'on vouloit contraindre tous les religionnaires à rentrer dans le sein de l'église catholique, et que, pour en venir à bout, on ne gardoit plus de mesures à leur égard, une grande partie d'entre eux se décideroit à sortir du royaume, et que l'État perdroit à cela une quantité d'ouvriers habiles en toutes sortes de professions et beaucoup

d'officiers d'une expérience consommée. D'autres enfin prétendirent que, pour la tranquillité du royaume et l'intérêt de la religion, il falloit couper le mal dans sa racine; que le Roi, redouté de tous ses voisins, le pouvoit alors sans aucun risque, et qu'il y alloit de sa piété et de sa gloire.

Madame de Maintenon, à qui le Roi en parla, lui dit qu'elle n'étoit pas capable de lui donner des conseils sur une affaire de si grande importance; que toutes les personnes qui composoient son ministère et les évêques en qui il avoit confiance étoient assez prudents pour qu'il pût s'en rapporter à leurs avis; que pour elle, elle auroit toujours cru que la voie de la douceur eût été la meilleure et la plus convenable.

Le Roi, en voulant extirper une hérésie qui avoit fait tant de ravages dans son royaume, n'avoit assurément d'autres vues que le bien de la religion; son projet étoit grand et beau, et même politique si on le considère indépendamment des moyens qu'on a pris pour l'exécuter[1]. Ce que je sais de positif sur cela, et sur quoi j'ose dire qu'on peut compter, malgré ce qu'en ont dit et écrit plusieurs personnes avec l'air et l'assurance de la plus grande vérité, c'est que quelques ministres et quelques évêques, pour faire leur cour, ont

1. Mademoiselle d'Aumale emprunte ici de nouveau un long passage aux *Souvenirs de madame de Caylus*.

eu toute la part aux moyens qu'on employa, non seulement en déterminant à prendre ceux qui n'étoient pas du tout de son goût, mais même en le trompant dans l'exécution de ceux qui avoient été résolus. Il est bon de dire de plus, pour rendre ma pensée plus claire, que monsieur de Louvois, voyant la paix faite, eut peur de laisser trop d'avantage sur lui aux autres ministres, et surtout à monsieur Colbert et à monsieur de Seignelay son fils. C'est pourquoi il voulut, à quelque prix que ce fût, mêler du militaire dans un projet qui ne devoit être fondé que sur la charité et la douceur. En conséquence il gagna des évêques qui, abusant de ces paroles de l'Évangile : *Contraignez-les d'entrer*, soutinrent qu'il falloit de la violence, et qu'après tout, si cette violence ne faisoit pas de bons catholiques, elle feroit au moins que les enfants des pères qu'on auroit ainsi forcés le deviendroient de bonne foi. Le Roi, persuadé enfin par toutes les raisons que lui alléguèrent monsieur de Louvois et toutes les personnes qui s'étoient jointes à lui, donna cette fameuse déclaration qui révoquoit l'Édit donné à Nantes le 1er août 1599, et qui fut appelée la cassation de l'Édit de Nantes. Il croyoit fermement que Dieu exigeoit de lui l'exécution de ce pieux dessein, et il étoit de plus persuadé, ainsi qu'on l'en avoit assuré, que cette déclaration suffiroit pour l'entier accomplissement

de son projet. Quelque temps après que la déclaration fut donnée, monsieur de Louvois demanda au Roi la permission de faire passer dans les villes les plus huguenotes un régiment de dragons, l'assurant que la seule vue de ces troupes, sans qu'elles fissent rien de plus que de se montrer, porteroit les esprits à écouter plus volontiers la voix des pasteurs qu'on leur enverroit. Le Roi se rendit à cette demande contre ses propres lumières, et contre son inclination naturelle qui le portoit toujours à la douceur. Ayant extorqué sa permission pour le passage de ces troupes, on passa bientôt ses ordres, et on fit à son insu des cruautés qu'il auroit punies rigoureusement si elles fussent venues à sa connoissance; mais au lieu de lui rendre un compte exact de ce que l'on faisoit, monsieur de Louvois se contentoit de lui venir dire chaque jour : « Tant de gens se sont convertis, comme je l'avois annoncé à Votre Majesté, à la seule vue de ses troupes. » On me taxera sans doute d'une bonne foi trop aveugle et trop simple si j'ose assurer que madame de Maintenon n'entra pour rien dans tout ce qui se passa pour lors; je m'y attends, mais quoi qu'on en puisse dire ou penser, déterminée à dire la vérité nûment et sans art, j'ose cependant avancer que très effectivement elle ne fut cause de rien de tout ce qui se fit [1], et qu'elle

1. On sait que Voltaire partageait ce sentiment : « Pourquoi

n'étoit pas mieux instruite que le Roi. Ce n'étoit que le simple récit que monsieur de Louvois faisoit tous les jours au Roi de tous les gens qui s'étoient convertis qui lui en donnoit connoissance, et ce fut sans doute sur ces récits qu'écrivant à l'abbé Gobelin, elle lui dit : « Le Roi se porte bien et se réjouit à tous les courriers qui arrivent et qui nous apportent un million de conversions [1] », ce qui prouveroit bien, si l'on doit, comme je le pense, ajouter foi à ce qu'elle dit, qu'elle ne savoit les choses que par ouï dire.

Il y eut alors effectivement un grand nombre de personnes qui se convertirent, mais il y en eut un bien plus grand nombre qui sortirent du royaume.

Ce qu'il y a de vrai, ce qu'on regardera sans doute encore comme un paradoxe, ce que de plus, quoique certain, je ne m'engage point à faire croire, tant la chose est incroyable, c'est que, si toute cette affaire fut

dites-vous que madame de Maintenon eut beaucoup de part à la révocation de l'Édit de Nantes? Elle toléra cette persécution, comme elle toléra celle du cardinal de Noailles, celle de Racine; mais certainement elle n'y eut aucune part, c'est un fait certain. Elle n'osait jamais contredire Louis XIV... » (*Œuvres complètes*, Édit. de 1826, t. 75, p. 154. Lettre à Formei du 17 janvier 1753.)

1. Cette lettre écrite à l'abbé Gobelin, de Chambord, se trouve dans la *Correspondance générale*, t. II, p. 413. Elle est datée du 27 septembre 1685 et par conséquent antérieure à la révocation de l'Édit de Nantes. D'après le *Journal de Dangeau* on avait fait croire au Roi que tous les huguenots de la ville de Montauban et 50 000 huguenots de la généralité de Bordeaux s'étaient convertis. (*Journal de Dangeau*, t. I, p. 216 et 218.)

si mal conduite, le Roi n'en fut assurément pas responsable, car on lui a toujours laissé ignorer toutes les violences et les cruautés que l'on a faites. Le Roi étoit naturellement si vrai qu'il n'imaginoit pas qu'il avoit donné sa confiance à quelqu'un qui pût le tromper, et l'on peut dire que les fautes qu'il a faites n'ont souvent eu pour fondement que cette opinion de probité pour des gens qui ne la méritoient pas[1].

Mademoiselle d'Aumale continue son récit en entrant dans d'assez longs détails sur la fondation et les constitutions de Saint-Cyr. Il ne se trouve dans cette partie de ses Mémoires *rien qui ne soit connu. Elle en revient ensuite à madame de Maintenon elle-même et à sa vie à la Cour.*

Madame de Fontanges étoit morte depuis deux ou trois ans; madame de Montespan étoit partie de la Cour et presque totalement oubliée. Le Roi, revenu alors de ses égarements passés, n'avoit depuis du temps des yeux que pour madame de Maintenon. Cette femme, que, dans les commencements, il ne pouvoit souffrir, étoit cependant venue à bout, comme on

1. Ici s'arrêtent les emprunts faits à madame de Caylus, en ce qui concerne la révocation de l'Édit de Nantes. Mais mademoiselle d'Aumale a beaucoup ajouté aux *Souvenirs* de son amie.

l'a vu ci-devant, par ses vertus et sa perfection, à changer la façon de penser de ce monarque à son égard; elle étoit parvenue même jusqu'à lui inspirer pour elle des sentiments de considération, d'estime et d'attachement bien au delà de ce qu'elle eut jamais dû l'espérer. On a sans doute remarqué que, dès qu'elle s'étoit aperçue que le Roi s'accoutumoit à sa conversation, elle avoit profité de toutes les occasions qui s'étoient présentées pour lui parler de la religion. On a vu l'effet que ses représentations ont fait sur l'esprit de ce monarque, et comme, petit à petit, excité par les exhortations pathétiques de madame de Maintenon, et secouru par le fonds de religion qu'il avoit et qui ne l'abandonna jamais, il se résolut enfin à penser tout de bon à son salut.

Quand il eut perdu la Reine, il pouvoit assurément se remarier, mais il ne le voulut point alors par tendresse et par amitié pour son peuple. Il se voyoit trois petits-fils, et jugeoit avec raison que des princes d'un second lit pourroient, dans la suite, causer des troubles nuisibles au peuple et à l'État. Il avoit cependant besoin de quelqu'un dont la société délassât du grave et du sérieux de la royauté. Il sentoit d'ailleurs la nécessité d'avoir une personne avec qui il pût, de temps en temps, causer et se désennuyer. Madame de Maintenon lui plaisoit à tous égards; son

esprit doux, et insinuant, et sensé lui promettoit une conversation solide et agréable; sa personne étoit encore aimable; ses yeux étoient vifs et perçants, mais son âge la mettoit hors d'état d'avoir des enfants [1], ce qui fut une raison de plus pour déterminer le Roi à prendre le parti qu'il préméditoit depuis quelque temps. On a dit qu'il avoit consulté quelques personnes en qui il avoit confiance pour qu'elles lui disent franchement leur avis sur ce mariage qu'il avoit envie de contracter avec elle; que monsieur de Louvois, un de ceux qu'il avoit consultés, lui avoit très fort conseillé de n'en rien faire. On a prétendu aussi qu'après le mariage, madame de Maintenon, ayant su l'homme qui avoit voulu détourner le Roi de l'épouser, elle lui en marqua dans plusieurs occasions son ressentiment. Lorsque monsieur de Fénelon fut exilé, on a dit qu'ayant un jour parlé fortement sur les mariages cachés, et ayant soutenu devant le Roi que la règle

1. Mademoiselle d'Aumale s'exprime dans ce passage à peu près dans les mêmes termes que l'abbé de Choisy, dont elle avait pu lire les *Mémoires*. L'abbé est d'accord avec mademoiselle d'Aumale sur la nature de l'influence que madame de Maintenon prit sur Louis XIV. « Le Roi, accoutumé dès son enfance au commerce des femmes, avoit été ravi d'en trouver une qui ne lui parloit que de vertu. Il ne craignoit point qu'on dît qu'elle le gouvernoit; il l'avoit reconnue modeste et incapable d'abuser de la familiarité du maître. D'ailleurs il étoit temps, pour la santé de son corps et pour celle de son âme, qu'il songeât à l'autre vie, et cette dame étoit assez heureuse pour y avoir songé de bonne heure. » (*Mémoires de l'abbé de Choisy*, Édit. de 1888, t. I, p. 205.)

intrinsèque de la conscience obligeoit de les déclarer, le Roi lui montra du désir de déclarer le sien; qu'à cela monsieur de Fénelon lui répondit : « Oh! pour celui de Votre Majesté, Sire, il n'est point dans ce cas-là », lui faisant entendre qu'il ne convenoit pas qu'il le déclarât; que madame de Maintenon ayant été instruite de ce propos, elle fut piquée contre le prélat, et que ce fut en partie la cause de son exil. Je sais qu'on a tenu tous ces propos, mais comme je n'en ai rien su de positif, que madame de Caylus, qui vraisemblablement auroit pu en être instruite, n'en dit pas un mot, je crois qu'il y a beaucoup plus de raisons pour les révoquer en doute que pour y ajouter foi [1].

Cependant deux ou trois ans après la mort de la Reine, le Roi résolut d'épouser secrètement madame de Maintenon, dans la vue d'avoir quelqu'un avec qui il pût vivre agréablement, sans gêne et sans scrupule. Le mariage se fit donc; ce fut vraisemblablement au mois de janvier 1686 [2]. L'archevêque de Paris, Harlay

1. J'ose même assurer qu'ils sont presque tous faux, et je pense qu'il ne sera pas difficile de se persuader de leur fausseté, ainsi que de la fausseté du ressentiment qu'on prête à madame de Maintenon contre ces deux personnes, monsieur de Louvois, et monsieur de Fénelon, quand on aura reconnu, dans la suite de ces *Mémoires*, l'amitié constante et la confiance continuelle de madame de Maintenon pour ces deux mêmes hommes. (*Note du manuscrit.*)

2. C'est probablement d'après l'indication donnée par Voltaire dans son *Siècle de Louis XIV*, que mademoiselle d'Aumale fixe en janvier 1686, le mariage de madame de Main-

de Champvallon leur donna la bénédiction nuptiale, assisté du Père de la Chaise. Bontems, premier valet de chambre, monsieur de Montchevreuil, monsieur de Fénelon et monsieur de Louvois furent témoins; voilà au moins ce que j'ai entendu dire à gens qui pouvoient être instruits, et je vois que plusieurs auteurs, qui disent le bien savoir, se rapportent avec moi pour le fait et la date, ce qui me fait juger qu'on ne m'a point trompée.

Louis XIV avait alors quarante-huit ans et madame de Maintenon cinquante-deux[1]. Ce mariage, quoique fort au-dessous du Roi, ne l'engageoit à rien d'indigne de son rang. Le Roi ne donna à madame de Maintenon nul titre et nulle des distinctions qu'auroit pu exiger une si illustre élévation; au contraire, ce fut toujours un problème à la Cour de savoir si madame de Maintenon étoit mariée[2]. Elle y fut toujours fort

tenon; mais les historiens sont aujourd'hui généralement d'accord pour placer ce mariage au commencement de 1684. C'est en particulier l'opinion de Geffroy et de Lavallée.

1. Mademoiselle d'Aumale se trompe sur l'âge de madame de Maintenon. En janvier 1686, elle venait d'avoir cinquante ans.

2. Extrait d'une lettre de M. Arnaud, docteur en Sorbonne. Lettre 396, à M. du Vaucel du 3 juin 1688, t. III, p. 293. (Cet extrait peut prouver la façon dont pensoient les personnes sensées sur ce mariage, fussent-elles réputées jansénistes.)

« Monsieur,

» Je doute qu'on puisse savoir certainement ce qu'on dit du mariage clandestin, car si cela est vrai, il n'y aura que quatre ou cinq personnes qui l'auront su; il n'y a point d'apparence

considérée et respectée; le Roi contribuoit souvent lui-même aux honneurs qu'on lui rendoit, par les égards, les politesses et les attentions qu'il avoit pour elle, surtout en public. S'il étoit à la promenade avec ses courtisans, du plus loin qu'il la voyoit venir à lui, il ôtoit son chapeau, et alloit au devant d'elle. Cet exemple de considération et cet extérieur de respect auquel il ne manquoit jamais dans l'occasion faisoient

qu'elles n'aient point gardé le secret, et je ne crois pas que sur cet article, on en puisse faire un crime aux directeurs de conscience. Cela ne pouvoit être mauvais qu'à cause du scandale; or il n'y en a point, parce que tous ceux qui croient qu'il y a plus que de l'amitié entre ces deux personnes, croient en même temps qu'elles sont mariées, et ceux qui ne croient pas qu'elles soient mariées, ne soupçonnent point de mal. Que si son confesseur a jugé qu'il ne pouvoit pas se passer de femmes, n'a-t-il pas dû et pu lui conseiller d'en avoir une légitime, plutôt que de se mettre en danger d'offenser Dieu par des amours illégitimes? Je ne vois donc pas ce qu'il y a à reprendre, selon Dieu, dans ce mariage contracté selon les règles de l'Église, qui n'est humiliant qu'au regard des hommes, qui regardent comme une bassesse de s'être pu résoudre à épouser une femme de neuf à dix ans plus âgée que lui et si fort au-dessous de son rang, au lieu qu'il peut avoir fait une action agréable à Dieu, s'il n'a regardé ce mariage que comme un remède nécessaire à sa faiblesse, qui l'empêcheroit de tomber en des chutes criminelles, et qui le lioit d'affection avec une personne dont il estimoit l'esprit et la vertu et dans l'entretien de laquelle il trouvoit un divertissement innocent de ses grandes occupations. Plût à Dieu que les directeurs de sa conscience ne lui eussent jamais donné de plus méchants conseils que celui-là. On ne voit point d'ailleurs, que ce qu'on vous a dit de cette personne soit capable de rendre ce que l'on soupçonne plus mauvais selon Dieu. » (*Note du manuscrit.*)

Cette lettre bien connue d'Antoine Arnaud, l'illustre docteur janséniste, était adressée par lui à Louis-Paul du Vaucel, chanoine théologal d'Alet. Elle a été publiée en partie par le duc de Noailles. (*Histoire de madame de Maintenon*, t. II, p. 127.)

que tout le monde, plutôt peut-être pour plaire au Roi que par pur égard pour elle, la traitoit avec tout le respect possible; elle avoit elle-même le talent de se faire respecter, et elle savoit en imposer au point que, quoi qu'elle fût encore de la figure du monde la plus gracieuse et la plus agréable, personne, ainsi que je l'ai dit, n'osoit jamais faire avec elle le moindre badinage, ni lui tenir le moindre propos tant soit peu indécent...

L'élévation de madame de Maintenon ne fut nullement pour elle un sujet de gloire et de vanité; elle n'en fut jamais ni plus impérieuse ni plus fière. Son humilité la suivit partout, sa modestie ne l'abandonna jamais; elle vécut toujours de la façon du monde la plus simple et la plus régulière.

Sa société n'étoit composée que de cinq ou six femmes de la Cour, aussi pieuses et aussi retirées qu'elle. Son appartement étoit de plain-pied à celui du Roi[1]; elle y restoit presque toujours; elle n'en sor-

1. L'appartement de madame de Maintenon était en effet de plain-pied avec celui du Roi. Il s'ouvrait en face de la salle des gardes sur le palier de l'escalier de marbre. Il comprenait quatre pièces dont la disposition est visible sur les anciens plans. Cet appartement a été détruit, lors de la transformation du Palais de Versailles en Musée historique, et des tableaux militaires relatifs aux campagnes de 1793 et 1794 y ont été installés. Toutefois, la fenêtre de la chambre sur l'avenue de Paris est intacte du dehors, et, à l'intérieur même, on voit assez bien comment était placé le cabinet où jouèrent les demoiselles de Saint-Cyr. Ces indications nous ont été obligeamment fournies par M. de Nolhac, l'historien érudit, et l'ingénieux conservateur et restaurateur du Palais de Versailles.

toit ordinairement que pour aller à l'église, à Saint-Cyr, ou faire quelques bonnes œuvres, et pour suivre le Roi, lorsqu'il le désiroit, dans ses voyages ou dans ses promenades. Le Roi venoit régulièrement tous les jours chez elle avant et après son dîner, de même qu'avant et après son souper; il y restoit jusqu'à minuit. Quelquefois il y donnoit rendez-vous à ses ministres, et, lorsqu'on commençoit à parler d'affaires, madame de Maintenon, qui ne vouloit se mêler de rien, qui jugeoit avec raison que cela ne la regardoit pas, et qui savoit très bien qu'elle déplairoit très fort au Roi si elle y prenoit la moindre part, se retiroit dans un coin de son appartement, et, là, prenoit un livre ou s'occupoit à quelque ouvrage des mains jusqu'à ce que les affaires fussent finies [1].

1. Madame de Maintenon dans un *Entretien intime avec madame de Glapion* (*Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 163, 4 avril 1705), confirme ce que dit ici mademoiselle d'Aumale : « Quand le Roi est revenu de la chasse, il vient chez moi; on ferme la porte et personne n'entre plus. Me voilà donc seule avec lui. Il faut essuyer ses chagrins, s'il en a, ses tristesses, ses vapeurs; il lui prend quelquefois des pleurs dont il n'est pas le maître, ou bien il se trouve incommodé. Il n'a point de conversation. Il vient quelque ministre qui apporte souvent de mauvaises nouvelles; le Roi travaille. Si on veut que je sois en tiers dans ce conseil, on m'appelle; si on ne veut pas de moi, je me retire un peu plus loin, et c'est là où je place quelquefois mes prières de l'après-midi : je prie Dieu environ une demi-heure. Si on veut que j'entende ce qui se dit, je ne puis rien faire. J'apprends là quelquefois que les affaires vont mal; il vient quelque courrier avec des mauvaises nouvelles : tout cela me serre le cœur et m'empêche de dormir la nuit. »

Quoique plusieurs personnes mal informées aient prétendu que presque aucune affaire ne se décidoit que madame de Maintenon n'eût donné son avis, malgré même les ridicules propos joliment dits que le nouvel auteur de ses *Mémoires* a tenus dans différents endroits de son ouvrage sur la confiance que le Roi avoit en elle; malgré le ton affirmatif avec lequel il fait nombre de citations aussi peu certaines que plausibles, tant sur la façon avec laquelle, sans avoir l'air de se mêler, elle décidoit sur presque tout, que sur l'indécision qu'il suppose dans le jugement du Roi si, au préalable, il n'a lu sur le visage de madame de Maintenon le meilleur avis[1], si quelquefois même il ne lui a demandé; malgré en un mot une quantité de traits et d'anecdotes, disposés çà et là dans tout le cours de son ouvrage, qui, s'ils ne sont les fruits de son imagination, ne lui ont été fournis que par des gens qui ont pris plaisir à le tromper, je puis et j'ose assurer, d'après des gens bien instruits et contemporains, d'après mon expérience et d'après celle de madame de Caylus, que le Roi ne vouloit pas absolument qu'elle prît la moindre part aux affaires, que jamais il ne lui en demandoit son avis, que jamais elle ne s'en

1. « Louis, aidé de la présence de madame de Maintenon dans les yeux de laquelle il cherchoit une approbation qu'il y trouvoit toujours.... ». (*La Beaumelle*, Édit. de Maëstricht, t. III, p. 223.)

mêloit; et, par rapport aux conseils qui se tenoient quelquefois dans sa chambre et non ordinairement, quoi qu'en dise le même auteur, qui prétend que les ministres n'avoient point d'autre lieu fixe, je puis encore assurer, d'après un homme très véridique[1] et qui a travaillé plusieurs fois dans sa chambre avec le Roi et les ministres, que tous les bruits qui ont couru sur cela sont faux, car il m'a dit lui-même que toutes les fois qu'il avoit travaillé avec le Roi et les ministres dans la chambre de madame de Maintenon, ce qui lui étoit arrivé fort souvent, quoiqu'elle fût dans sa chambre, elle se retiroit à l'écart, qu'elle n'entroit dans rien de tout ce qu'on disoit, que le Roi ni les ministres ne la consultoient jamais, et que, quand les affaires finies et décidées il lui étoit permis de se

1. Le maréchal de Puységur, qui n'étoit encore alors qu'au régiment du Roi, mais en qui Louis XIV avoit reconnu tant d'habileté pour la guerre, tant de mérite et tant d'intégrité, qu'il l'appeloit très souvent dans ses conseils, et que, dans bien des occasions il se faisoit gloire de suivre ses avis. (*Note du manuscrit.*)

Jacques-François de Chastenet, marquis de Puységur, dont il est ici question, né à Paris le 19 mars 1655, ne fut nommé maréchal de France que sous Louis XV, en 1734. Sous Louis XIV, il n'avait été que maréchal général des logis et gentilhomme de la manche du duc de Bourgogne. Louis XIV le faisait venir souvent pour l'entretenir des affaires de la guerre. Il a laissé des Mémoires militaires très estimés. Il mourut le 15 août 1743. Il y eut une alliance entre les d'Aumale et les Puységur, le frère de mademoiselle d'Aumale ayant épousé, le 23 janvier 1720, Françoise de Polastron de la Hillière, fille de Louis de Polastron de la Hillière et de Françoise de Chastenet de Puységur, sœur du maréchal.

rapprocher, elle ne savoit pas un mot de tout ce qui s'étoit dit[1]. Après des preuves aussi authentiques du peu de part qu'elle prenoit au maniement des affaires, j'aurois autant lieu d'être surprise que le public restât encore dans la ridicule prévention que mille faux récits peuvent lui avoir donnée sur son compte, que j'ai lieu de l'être qu'un homme d'esprit et de génie comme l'auteur de ces *Mémoires*, sans vouloir faire un examen rigoureux de toutes ses citations, ait donné, dans mille occasions, tant de confiance à des personnes mal instruites, et qu'il ait préféré si souvent la chimérique satisfaction de dire élégamment de jolies choses, ou de conter agréablement des fables au plaisir pur de mettre au jour des vérités dont la délicatesse de son pinceau auroit rendu les moindres traits intéressants.

1. Il est vrai que, lorsque le conseil étoit fini et qu'il lui étoit libre de se rapprocher, c'étoit alors que le Roi lui faisoit part quelquefois de ce qui s'étoit dit ou arrangé, et alors il lui en demandoit son avis, à quoi elle répondoit effectivement avec ce qu'elle en pensoit; mais il s'en falloit bien que cela arrivât souvent, et elle qui connoissoit le Roi ne se seroit pas avisée; mais avec ménagement ou quelquefois avec un ton de plaisanterie, qu'elle savoit qui plaisoit au Roi. Je puis ajouter du reste que, très rarement, pour ne pas dire jamais, ou pour mieux dire presque jamais, l'avis qu'elle donnoit alors ne changeoit rien aux arrangements qu'on avoit pris. Je demande si son avis qu'elle donnoit comme cela, par hasard, quand tout étoit arrangé, et qu'on ne suivoit pas, peut autoriser à dire qu'on ne décidoit rien sans son avis. (*Note du manuscrit.*) — Plusieurs ratures et remaniements de cette note en ont rendu la rédaction très incorrecte.

Il n'est pas douteux que madame de Maintenon avoit beaucoup de pouvoir sur l'esprit du Roi. Cependant elle ménageoit son crédit avec la plus grande circonspection.

Elle savoit qu'il ne falloit demander au Roi que des choses justes; elle sentoit que, dans sa situation, elle devoit moins que personne l'importuner de ses demandes; que ce seroit manquer de reconnoissance, et perdre le souvenir des bontés dont ce monarque l'avoit comblée. Elle fit du bien, il est vrai, à ses parents, mais elle ne voulut jamais employer sa faveur à obtenir pour eux beaucoup de dignités ou d'emplois que d'autres auroient mérités aussi bien, et peut-être remplis beaucoup mieux. Elle ne voulut pas, par exemple, demander le bâton de maréchal de France pour son frère, quoiqu'elle l'aimât beaucoup.

Ce fut lui qui dit un jour au maréchal de Vivonne que, pour lui, il avoit son bâton de maréchal en argent; effectivement, après que le Roi lui eut donné le cordon bleu, sa sœur lui fit avoir un revenu fort considérable sur les fermes générales [1].

1. « J'appris que le Roi avoit donné ces jours passés (6 février 1685) deux mille écus de pension à monsieur d'Aubigné, frère de madame de Maintenon. Son gouvernement de Coignac lui vaut douze mille francs, et il en a dix-huit, cinq ans durant, des fermiers généraux. Il est reparti pour Coignac. » (*Journal de Dangeau*, t. I, p. 149.)

Son neveu le marquis de Villette fut chef d'escadre. Le Roi donna en mariage à madame de Caylus, sa nièce, une pension très peu considérable. Mademoiselle d'Aubigné, fille de monsieur d'Aubigné son frère, fut mariée au fils du premier maréchal de Noailles[1]; madame de Maintenon lui donna en mariage deux cent mille francs; le Roi y ajouta quelque chose et l'assura de sa protection.

Pour madame de Maintenon, elle n'eut jamais d'autre bien que sa terre de Maintenon qu'elle améliora beaucoup par tous les établissements, embellissements et augmentations qu'elle y fit. Le Roi lui-même, après le travail considérable qu'il fit faire pour conduire les eaux de la rivière d'Eure à Versailles, s'amusoit beaucoup de Maintenon qu'il avoit été visiter déjà plusieurs fois; il y fit faire beaucoup de choses fort jolies et fort galantes.

La seule distinction publique que le Roi donna à madame de Maintenon fut de lui permettre d'occuper à la messe une des deux lanternes qui sont aux deux bouts de la tribune; au moins je l'ai entendu dire, mais je ne l'assure point. Elle n'avoit d'ailleurs nul extérieur de grandeur, et n'en demandoit point; elle avoit inspiré au Roi des sentiments, d'une piété

1. Anne-Jules duc de Noailles, maréchal de France, né à Paris le 5 février 1650, mort le 2 octobre 1708.

solide et chrétienne qui ne fit qu'augmenter beaucoup par la suite[1].

1. L'exemple de vertu que donnoient le Roi et madame de Maintenon, fit grand bien à beaucoup de monde. Plusieurs protestants avoient déjà fait abjuration; il s'en fit une pour lors qui fit grand bruit à la cour, ce fut celle de madame de Miossens. (*Note du manuscrit.*) — Élisabeth de Pons, née en 1636, sœur aînée de madame d'Heudicourt, avait épousé François Amanieu, chevalier d'Albret, comte de Miossens. Madame de Maintenon avait beaucoup désiré sa conversion. « Il faudroit, écrivait-elle de Versailles, le 5 août 1685, faire toutes sortes d'efforts pour convertir madame de Miossens, il me semble que ce seroit une femme propre à réussir ici. » Madame de Miossens fit son abjuration dans la chapelle de Versailles, entre les mains de Bossuet, le 30 janvier 1686. Elle mourut en 1714.

MADAME DE MAINTENON

ET LA DUCHESSE DE BOURGOGNE

Nous croyons devoir supprimer ici une relation assez brève de l'affaire du Quiétisme et des rapports de madame de Maintenon avec madame Guyon, ainsi qu'un assez long résumé des événements historiques et des opérations militaires qui prirent place pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg, c'est-à-dire entre 1686 et 1697, date du traité de Ryswick. Cette partie du manuscrit, qui n'a rien de personnel, présente peu d'intérêt, et on n'y rencontre point de détails qui ne se trouvent également ailleurs. Il n'en est pas de même du fragment qui suit, et qui a trait aux relations de madame de Maintenon avec la duchesse de Bourgogne. Nous supprimerons seulement quelques passages où sont résumés, en peu de mots et sans commentaires, les principaux événements historiques.

En exécution du traité[1] du Roi de France avec le duc de Savoie[2], la jeune princesse de Piémont, fille de ce duc, partit de Turin le 7 octobre (1696) et arriva le 16 à l'entrée de la France. En quittant l'escorte Piémontoise, elle fut reçue par le comte de Brionne[3] à la tête de la maison du Roi; il la complimenta et lui présenta toutes les personnes de la Cour qui avoient été nommées pour aller au devant d'elle[4].

L'arrivée de cette princesse, qu'on regardoit comme le gage certain de la paix, causa la plus grande joie à toute la France. Le Roi alla au devant d'elle jusqu'à Montargis; il lui donna, en l'abordant, toutes les marques possibles d'amitié et de tendresse; elle voulut se jeter à ses genoux, mais il l'en empêcha, et dès que les premiers compliments furent finis, il la mena dans une église où il l'offrit à Dieu, en le priant de la garantir de la corruption de la Cour. Le soir

1. Le traité dont parle ici mademoiselle d'Aumale est celui de Turin qui, après de longues négociations, intervint le 29 juin 1696, entre Victor-Amédée et Louis XIV, au nom duquel signa le maréchal de Tessé. Voir la *Duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde*, t. I, p. 75.

2. Victor-Amédée II, né le 14 mai 1666, duc de Savoie depuis 1675, plus tard roi de Sicile, en 1713, et enfin roi de Sardaigne de 1718 à 1730, mort à Moncalieri le 31 octobre 1732.

3. Henri de Lorraine, comte de Brionne, fils du comte d'Armagnac, né le 15 novembre 1661, mort le 3 avril 1712. Sa mère avait eu en 1663 la mission de conduire à Turin Jeanne-Baptiste de Nemours qui allait épouser le duc de Savoie, père de Victor-Amédée.

4. Le détail de cette réception se trouve dans le *Mercure de France*, numéro d'octobre 1696.

même de cette entrevue, il étoit si content de la jeune princesse, qu'il en écrivit une longue lettre à madame de Maintenon [1], qui étoit restée à Fontainebleau, dans laquelle il ne faisoit que chanter ses louanges. Dans tous les endroits où passoit cette jeune princesse, on n'entendit que des cris de joie; elle recevoit à merveille tous les compliments qu'on lui faisoit; en un mot elle se tira de tout, sans aucun embarras, et elle ne parut embarrassée que le lendemain de son arrivée à Fontainebleau, lorsque le Roi lui présenta le duc de Bourgogne. Sa Majesté lui donna les fêtes les plus jolies et les plus galantes; tout paroissoit l'enchanter, et elle enchantoit tout le monde. Comme elle n'avoit encore alors que onze ans, le mariage fut remis à l'année d'après...

L'arrivée de la princesse de Piémont, comme je l'ai déjà dit, satisfaisoit tous les cœurs. Le Roi l'avoit fait nommer : Madame la duchesse de Bourgogne, dès qu'elle fut entrée en France [2]. Cette princesse charmoit tout le monde. Le Roi lui-même, dès qu'il l'eut vue

1. Cette lettre a été publiée pour la première fois par la Société des bibliophiles dans le petit volume intitulé : *Lettres de Louis XIV et du duc de Bourgogne à madame de Maintenon* (Paris, Didot, 1822), et reproduite dans la *Correspondance générale*, t. IV, p. 130.

2. Louis XIV avait en effet donné à la princesse de Savoie, dès son entrée en France, le rang de duchesse de Bourgogne, ce qui lui assurait la préséance sur toutes les princesses de la Cour.

quelques jours, se récria beaucoup sur son air et sa grâce, et admira beaucoup son esprit, sa politesse, sa retenue, sa modestie. Madame la duchesse de Savoie, sa mère, qu'on nommoit Son Altesse Royale, avoit mis tous ses soins pour l'éducation de sa fille et avoit réussi.

Comme madame de Maintenon étoit considérée des princes, les puissants de l'Europe, dont la plupart ne faisoient point difficulté de la traiter d'amie et de protectrice, lorsqu'il fut question de faire venir en France la princesse de Piémont, la duchesse de Savoie, instruite de la considération que le Roi avoit pour madame de Maintenon, et jugeant par là du crédit qu'elle devoit avoir, lui écrivit pour la prier de vouloir bien prendre sa fille sous sa protection, et lui donner les instructions, et les avis nécessaires pour plaire au Roi. Elle lui ajoutoit qu'elle lui auroit toute l'obligation imaginable si elle vouloit bien lui faire l'amitié de la faire bien instruire de sa religion, et lui faire donner, en tout, une éducation convenable. Madame de Maintenon fut sensible, comme elle le devoit, aux marques de confiance que lui donnoit madame la duchesse de Savoie; elle céda d'autant plus volontiers aux prières qu'elle lui en faisoit, qu'avant qu'elle lui en eût parlé, elle avoit déjà projeté de faire tous ses efforts pour former cette jeune

princesse à la vertu et au grand personnage qu'elle devoit naturellement faire un jour. De plus, elle savoit que le Roi désiroit fort aussi qu'elle s'en chargeât. Quoi qu'il en soit, plus elle réfléchissoit sur cette entreprise, plus elle la trouvoit embarrassante; elle voyoit, d'ailleurs, que, pour venir à bout de cette éducation, elle seroit obligée de se rendre au monde, auquel elle avoit renoncé pour beaucoup de choses. Elle fit part de tout son embarras à ce sujet à l'évêque de Chartres, qui lui conseilla fort de mettre de côté toutes les idées qui pourroient la détourner de ce qu'on désiroit d'elle, qu'il falloit qu'elle s'en chargeât, et que ce qu'elle feroit pour cette princesse seroit un service qu'elle rendroit à la France.

Madame de Maintenon se rendit aux avis de monsieur de Chartres et aux instances de madame la duchesse de Savoie. L'extrême jeunesse de la princesse et l'esprit qu'on découvroit en elle lui donnoient de grandes et belles espérances. Elle mit tous ses soins à lui cultiver l'esprit, à lui former le cœur, et à la rendre vraiment digne de la place qu'elle devoit occuper un jour. Dès que la duchesse de Bourgogne fut en France, elle entendit mademoiselle d'Aubigné appeler madame de Maintenon : Ma tante. Alors, soit parce qu'elle trouva ce nom-là joli, soit par jalousie d'enfant, soit exprès pour donner une marque

d'amitié à madame de Maintenon, elle s'écria : « C'est aussi ma tante, » et, effectivement, elle l'appela sa tante à l'instant, et l'a toujours appelée de même[1]. La première fois qu'elle vit madame de Maintenon, elle lui sauta au col et l'embrassa, en lui faisant toutes les amitiés et les caresses possibles. Quelques jours après, s'étant aperçue qu'elle avoit de la peine à se tenir debout, elle la fit asseoir, et se mettant, d'un air presque flatteur, sur ses genoux, elle lui dit avec vivacité : « Ma tante, maman m'a chargée de vous faire mille amitiés de sa part, et de vous demander la vôtre pour moi; apprenez-moi bien, je vous prie, tout ce qu'il faut faire pour plaire au Roi. » Ces jolies manières, ces airs de confiance et de tendresse mille fois répétés gagnèrent aisément le cœur de madame de Maintenon qui s'appliqua bientôt à l'éducation de cette charmante princesse, plus par inclination que par autre motif.

Dès qu'elle eut une fois pris tout de bon la résolution de s'en charger, elle eut toujours cette jeune

1. La comtesse della Rocca, qui a édité, d'après les originaux qui sont aux Archives de Turin, la correspondance de la duchesse de Bourgogne avec sa mère et sa grand'mère, donne une autre explication. « Ce mot si simple, *Magna* en piémontais, si heureusement employé, auquel elle dut en partie peut-être sa grande faveur, Marie-Adélaïde l'avait importé de son pays, où il était alors, comme il est aujourd'hui, très en vogue dans les familles pour désigner les femmes auxquelles l'âge, la position, un degré de parenté ou d'amitié donnent une certaine supériorité. »

princesse sous les yeux. Elle la gardoit dans son appartement tout le plus souvent qu'elle pouvoit, et son dessein en cela étoit que le Roi, l'y trouvant toujours quand il y venoit, s'accoutumât petit à petit à la voir, et qu'il s'en amusât pour que, quand elle mourroit, cette jeune princesse pût prendre sa place dans l'esprit du Roi et contribuer à sa récréation.

Madame de Maintenon donna à la duchesse de Bourgogne des avis sur Dieu, sur le duc de Bourgogne et sur le monde, qui sont parfaitement bons et bien dits; elle les fit transcrire et relier très proprement dans un petit livre qu'elle donna à cette princesse qui le garda jusqu'à sa mort, car, lorsqu'elle mourut, on le retrouva dans sa cassette. Madame de Maintenon le prit et me le donna; le Roi voulut s'y opposer, disant que les enfants devoient en hériter comme du reste [1].

Saint-Cyr étoit pour lors la plus excellente école des vertus morales et divines; les instructions qu'on y recevoit étoient dignes de toutes louanges et à l'abri de tout blâme. Cette maison n'a nullement dégénéré de cet heureux temps : l'éducation qu'on y

1. Ces avis ont été publiés dans les *Conseils aux demoiselles*, t. I, p. 163, et dans *Madame de Maintenon et sa famille*, p. 293. D'après M. Honoré Bonhomme, l'auteur de cette publication, ce petit livre serait de l'écriture de mademoiselle d'Aumale.

donnoit alors, n'a fait que s'y perfectionner et s'y perfectionne encore tous les jours, grâce à l'esprit, aux talents et à la piété de toutes les dames qui la composent encore aujourd'hui.

Madame de Maintenon fit donc projet de donner à la duchesse de Bourgogne du goût pour la maison de Saint-Cyr, prévoyant avec raison que, si cette maison pouvoit lui plaire, elle y trouveroit de quoi s'instruire en s'amusant. Comme le but de madame de Maintenon étoit de graver d'abord dans le cœur de cette princesse des sentiments de religion qui pussent la mettre à l'abri des dangers auxquels elle se verroit sans cesse exposée, elle crut qu'elle ne pourroit mieux faire, pour y parvenir, que de la mettre à portée d'avoir souvent devant les yeux des exemples d'une piété solide, simple, droite et toute faite pour en inspirer le goût; elle ne pouvoit trouver autre part mieux qu'à Saint-Cyr.

Toutes ces sages réflexions la déterminèrent à faire voir Saint-Cyr, plus tôt que plus tard, à cette jeune princesse; mais, pour se conformer à sa grande jeunesse et à l'amour du plaisir inséparable de cet âge, il s'agissoit, surtout pour la première fois, de lui rendre l'entrée dans cette maison la plus agréable qu'il seroit possible. C'est pourquoi, quelques jours avant de l'y mener, elle fit dire aux dames de Saint-

Louis de se tenir prêtes à la recevoir, et de lui faire une réception qui pût lui plaire et l'amuser. Tout s'arrange pour cela; ces dames préparent leurs petits compliments; on fait répéter aux demoiselles plusieurs conversations fort jolies et fort instructives; on prépare un peu de musique, de la danse. Enfin le jour marqué arrive; madame de Maintenon amène la duchesse de Bourgogne à Saint-Cyr[1]; la communauté la reçut à la porte en habits de cérémonie; la supérieure la complimenta; les demoiselles avoient été rangées en haie et bordoient tout son passage jusqu'à l'église, où l'on chanta le *Te Deum*; après quoi, on mena la Princesse dans toutes les classes, et, soit danses, concerts ou conversations ingénieuses, dans chacune on lui donna quelque spectacle amusant; après quoi on la fit promener par toute la maison; elle fut enchantée de tout ce qu'elle y vit; cette journée lui plut si fort que, dès ce moment, elle dit qu'elle vouloit y revenir bientôt; c'étoit précisément ce que demandoit madame de Maintenon.

Peu de jours après, elle demanda à retourner à Saint-Cyr. Madame de Maintenon l'y mena avec grand

1. Ce fut le 25 novembre 1696 que madame de Maintenon amena la duchesse de Bourgogne pour la première fois à Saint-Cyr. La supérieure qui fut chargée de la recevoir se nommait madame du Pérou; il a été question d'elle dans le tome Ier.

plaisir; elle s'y plut cette seconde fois pour le moins autant que la première, et, dans la suite, elle y alla trois ou quatre fois la semaine, et y étoit depuis neuf heures du matin jusqu'au soir. J'ai ouï dire que, pour se divertir, elle s'y habilloit en dame de Saint-Louis et plus souvent en demoiselle; elle alloit à tous les différents offices de la maison, à l'économie, au dépôt, au noviciat, aux classes; elle écoutoit et remarquoit tout ce qui s'y faisoit et s'y disoit. Quand elle étoit aux classes, elle faisoit quelquefois le catéchisme à la place de la maîtresse; comme elle avoit beaucoup d'esprit et de vivacité, elle faisoit des questions à propos, et répondoit à toutes celles que lui faisoient les demoiselles avec toute la précision et la justesse possibles. Quand par hasard une question l'embarrassoit un peu, elle savoit spirituellement faire une réponse qui, sans éclaircir absolument la chose, mettoit cependant la demoiselle qui avoit fait la question dans le cas, sans la satisfaire tout à fait, de n'en plus faire de cette espèce; elle louoit les bonnes actions, et blâmoit les mauvaises. Une demoiselle ayant un jour jeté dans le feu un petit oiseau tout en vie, elle lui dit qu'apparemment elle avoit un bien mauvais cœur, puisqu'elle étoit capable d'une telle cruauté, et lui fit à ce sujet une très forte réprimande.

Chaque fois qu'elle alloit à Saint-Cyr, comme

madame de Maintenon vouloit qu'outre les instructions qu'elle y entendoit et dont elle profitoit, elle s'accoutumât de bonne heure à cette libéralité si nécessaire chez les princes, et si rares dans plusieurs, elle lui faisoit toujours prendre, avant de partir pour y aller, une provision de toutes sortes de petits présents à la portée des demoiselles, et lorsqu'elle étoit arrivée, elle lui faisoit distribuer tous ces présents à celles d'entre elles qui étoient les plus sages et dont on étoit le plus content. Madame de Maintenon employoit tous les moyens qu'elle pouvoit imaginer pour montrer à cette princesse combien il étoit essentiel pour elle et pour toutes les personnes de son rang de répandre à propos des bienfaits, et de savoir de soi-même donner les récompenses dues aux mérites[1].

Madame la duchesse de Bourgogne croissoit tous les jours en grâces et en vertus. Sans être régulièrement belle, elle avoit une figure extrêmement agréable, le plus beau teint du monde, une très belle taille, un air noble et majestueux[2]. On décou-

1. Les visites de la duchesse de Bourgogne et les anecdotes auxquelles il est fait ici allusion sont rapportées avec plus de détails dans les *Mémoires des Dames de Saint-Cyr* dont mademoiselle d'Aumale a dû avoir communication.

2. « Régulièrement laide, les joues pendantes, le front trop avancé, un nez qui ne disoit rien, de grosses lèvres mordantes, des cheveux et des sourcils châtain brun fort bien plantés,

vroit en elle, de jour en jour, quelque nouvelle qualité qui la rendoit de plus en plus aimable. Elle avoit le cœur bon, l'esprit juste; tout ce que lui disoit madame de Maintenon n'étoit jamais perdu; elle retenoit tout, et le mettoit si bien à profit qu'en peu de temps elle sut gagner le cœur du Roi qui l'aima avec toute la tendresse imaginable, et sut plaire à toutes les personnes qui avoient l'honneur d'approcher d'elle.

Cependant le temps fixé par le Roi pour le mariage du duc de Bourgogne approchoit. Il s'agissoit de composer sa maison : toute la Cour y briguoit des places. Madame du Lude fut choisie pour dame d'honneur, et la comtesse de Mailly pour dame d'atour. Le comte de Tessé fut nommé premier écuyer[1], le marquis de Dangeau chevalier d'honneur[2],

des yeux les plus parlants et les plus beaux du monde, peu de dents et toutes pourries, dont elle parloit et se moquoit la première, le plus beau teint et la plus belle peau, peu de gorge mais admirable, le cou long avec un soupçon de goitre qui ne lui seyoit point mal, un port de tête galant, gracieux, majestueux, et le regard de même, le sourire le plus expressif, une taille longue, ronde, menue, aisée, parfaitement coupée; une marche de déesse sur les nuées. » (*Saint-Simon*, Édit. Chéruel, de 1857, t. X, p. 83.)

1. René de Froullay, comte de Tessé, né dans le Maine vers 1650, maréchal de France en 1703, mourut, dans sa retraite des Camaldules, le 30 mai 1725.

2. Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, né le 21 septembre 1638, conseiller d'État d'épée, membre de l'Académie française, mort le 9 septembre 1720.

le marquis de Villacerf premier maître d'hôtel [1], la Vieufville secrétaire des commandements [2]. Bourdelot fut premier médecin [3], et monsieur de Meaux premier aumônier [4]. Le père le Comte [5] fut nommé confesseur, quoiqu'il déplût assez à la Princesse; mais le Roi lui dit qu'elle pourroit en changer tant qu'elle voudroit, pourvu qu'elle ne le fît point sans le conseil de quelque personne sage, et qu'elle en choisît un qui eût une façon de penser orthodoxe. Il fut question de lui donner des filles d'honneur, mais madame de Maintenon, qui en connoissoit l'abus, fit ce qu'elle put pour détourner ce projet. Le Roi se rendit à son avis, et, au lieu de filles d'honneur, on lui donna des dames du palais.

Toute la maison étant composée, le mariage se fit à Versailles le 1er décembre (1697). Ce fut le cardinal

1. Édouard Colbert, marquis de Villacerf, se démit, pour devenir maître d'hôtel de la duchesse de Bourgogne, de la charge de surintendant et ordonnateur des bâtiments qu'il avait depuis le 28 juillet 1691. Il mourut le 18 octobre 1699, à l'âge de soixante et onze ans.

2. René-François, marquis de la Vieufville, né le 18 février 1652, mort à Paris le 9 juin 1717.

3. Pierre Bonnet dit Bourdelot, né en 1654, mort en 1708.

4. Lorsque Bossuet se mit à genoux pour prêter serment devant la duchesse de Bourgogne, on rapporte qu'elle lui dit : « Je suis honteuse de voir à mes pieds une si bonne tête. »

5. Daniel-Louis le Comte, né à Bordeaux en 1651, entra dans la compagnie de Jésus le 15 octobre 1671. Il ne demeura pas longtemps confesseur de la Princesse et mourut le 19 avril 1728.

de Coislin[1] qui fit la cérémonie. Les fêtes que le Roi donna à cette occasion furent magnifiques[2]; tout le monde s'empressoit à faire sa cour à madame la duchesse de Bourgogne, et lui faisoit de grands compliments sur son mariage. Toutes les harangues qu'elle fut forcée d'entendre en cette occasion l'ennuyèrent si fort qu'un jour, ne pouvant plus y tenir, elle répondit à un homme qui s'épuisoit en belles phrases pour la complimenter : « Monsieur, tout ce que vous me dites là, je le vois, est la plus belle chose du monde, mais heureusement, on ne se marie pas tous les jours. » Elle avoit souvent de ces réponses naïves et spirituelles qui, en peu de mots, disoient beaucoup de choses.

Madame de Maintenon, qui avoit découvert en elle beaucoup d'esprit et avec cela beaucoup de franchise, lui représentoit souvent qu'il étoit beau d'être franche, mais qu'il ne falloit pas l'être à tout propos, de crainte de passer pour méchante : « Il ne faut jamais, lui disoit-elle, dire que la vérité, mais il ne faut cependant pas toujours la dire, car il y a bien des occasions où il vaut mieux se taire que de dire des vérités qui pourroient ou déplaire ou choquer. »

1. Pierre du Cambout de Coislin, né en 1635, cardinal en 1697, mort à Versailles le 5 février 1706.

2. Le *Mercure de France*, dans son numéro de décembre 1697, ne consacre pas moins de cinquante pages au récit de la cérémonie du mariage et des fêtes qui suivirent.

Elle ne négligeoit rien pour cultiver l'esprit de cette jeune princesse, et avoit soin à écarter de son éducation tout le frivole et toutes les inutilités que le caractère léger et peu solide du François saisit avec tant d'avidité. Elle lui faisoit faire des remarques sur tout sur ce qui se passoit dans les cours étrangères, comme sur ce qui se passoit sous ses yeux, sur la conduite des courtisans, sur leur maintien, sur leur façon de parler. Elle lui faisoit apprécier la valeur des propos qu'elle entendoit tenir, et l'amenoit ainsi, petit à petit, par les réflexions qu'elle lui faisoit faire, comme naturellement, à estimer ce qui étoit estimable, à mépriser ce qui étoit méprisable. Pour la maintenir dans ces sentiments, elle ne lui donnoit pour société que des personnes sensées et raisonnables avec qui elle trouvoit autant de plaisir qu'avec de jeunes étourdies, qui peut-être l'auroient plus amusée, mais qui ne l'auroient pas satisfaite davantage que cette compagnie où elle se divertissoit raisonnablement.

Madame de Maintenon avoit presque toujours, comme je l'ai déjà dit, cette jeune princesse dans son appartement. On y jouoit tous les jours; les femmes qu'elle y admettoit le plus souvent étoient : la duchesse de Guiche[1], la princesse d'Harcourt, la

1. Marie-Christine de Noailles, née le 4 août 1672, mariée

comtesse de Gramont, la marquise de Dangeau; le Roi lui-même y passoit une grande partie de la soirée, mais sans gêner personne. Non seulement elle ne perdoit point de vue cette princesse, mais elle observoit avec soin toutes les dames qui en approchoient, lesquelles lui rendoient un compte exact de tout ce qu'elle avoit dit ou fait dans les moments où elle n'avoit pas pu l'avoir avec elle.

On a vu que la duchesse de Bourgogne alloit fort souvent à Saint-Cyr; mais quand son mariage fut célébré, elle n'y alla plus tant, à beaucoup près; elle aimoit cependant toujours beaucoup cette maison, et très souvent, au milieu des plaisirs les plus brillants de la Cour, elle regrettoit ceux dont elle avoit joui à Saint-Cyr. Madame de Maintenon faisoit tout ce qu'elle pouvoit pour entretenir ce goût, jugeant avec raison que tant qu'elle s'amuseroit des plaisirs innocents qu'elle y trouvoit, elle ne donneroit pas avec tant d'empressement dans tous ceux qu'une jeunesse étourdie et mondaine se feroit gloire de lui fournir. Comme elle ne pouvoit s'accoutumer à son confesseur elle résolut d'en changer; elle demanda à mademoiselle d'Osmond[1] (qui étoit pour lors avec madame de

dans la nuit du 12 au 13 mars 1687 à Antoine de Gramont, duc de Guiche, plus tard duc et maréchal de Gramont (Antoine V). Elle mourut le 14 février 1748.

1. Anne-Gabrielle d'Osmond, dont il a été question dans

Maintenon), qu'elle aimoit beaucoup, si celui dont elle se servoit étoit bon. La jeune demoiselle lui répondit qu'il étoit très doux et très sage; elle voulut en tâter; elle fut à confesse à lui; il lui fit un sermon très vif; la Princesse le trouva bien plus sévère qu'on ne lui avoit annoncé; elle en parut cependant contente quand madame de Maintenon lui en parla. Je ne sais si elle y retourna.

Quoique le mariage du duc et de la duchesse de Bourgogne fût célébré en bonne forme, on avoit cependant séparé les deux jeunes époux, et on leur avoit défendu de se voir de deux ans. Pendant tout ce temps-là le mari et la femme se cherchoient sans cesse, se retiroient même souvent à l'écart, mais on les suivoit des yeux; en un mot on voyoit qu'ils s'aimoient, qu'ils désiroient éperdument de se trouver ensemble, et que, quand ils s'y étoient trouvés, ils se séparoient toujours à regret. Ils vécurent comme cela plus d'un an, au bout duquel temps ils firent des prières si instantes au Roi qu'il abrégea de quelques mois le terme qui leur avoit été prescrit.

Ces deux époux intéressoient tout le monde et étoient réellement intéressants. La duchesse avoit des

l'introduction du tome Ier, avait été reçue à Saint-Cyr, en 1688. Elle épousa, le 10 mars 1705, le marquis d'Havrincourt, auquel le Roi avait donné le gouvernement d'Hesdin. Elle mourut le 12 novembre 1761, âgée de quatre-vingts ans.

grâces, de l'esprit, des talents, des vertus plus sans contredit qu'il n'appartenoit à quelqu'un de son âge. Monsieur de Fénélon et monsieur de Beauvilliers[1], qui avoient été chargés tous les deux de l'éducation de monsieur le duc de Bourgogne, l'avoient rendu le prince le plus aimable, le plus doux, le plus bienfaisant et le plus charitable. Il donnoit aux pauvres tout ce qu'il pouvoit; il aimoit à faire des présents à de vieux officiers; il savoit récompenser le mérite, estimer la vertu; il étoit accessible, affable, cherchoit tous les moyens de s'instruire; en conséquence il faisoit des questions sur tout, retenoit tout; en un mot, à l'âge de dix-sept ans, il étoit déjà un prince accompli. Le Roi l'aimoit beaucoup, et toute la Cour l'adoroit. La façon dont il avoit été élevé étoit la principale source de tout le bien que le Roi trouvoit chez lui; aussi Sa Majesté récompensa-t-il avec autant de grandeur que de reconnoissance messieurs de Fénélon et de Beauvilliers. Les récompenses qu'il donnoit étoient ordinairement fort augmentées par les termes dont se servoit le Roi et la façon avec laquelle il accordoit les choses, et, en général, on peut dire qu'il ne ménageoit rien quand il reconnoissoit

1. Paul de Beauvilliers, comte de Saint-Aignan, baptisé le 24 octobre 1648, duc de Beauvilliers en 1679. Il mourut à Vaucresson le 31 août 1714.

qu'un homme lui étoit réellement et fidèlement attaché. Il en donna des preuves frappantes, ainsi que d'une vraie générosité, vis-à-vis de monsieur de Montchevreuil. Il lui avoit donné anciennement seize mille francs de pension, et lorsqu'il le mit à la tête de la maison de monsieur le duc du Maine, il lui en accorda une, en sus, de deux mille écus, mais apparemment qu'il ne s'expliqua pas assez nettement sur cette nouvelle pension, car monsieur de Montchevreuil, pendant plusieurs années, ne la toucha point, et crut même qu'il ne devoit pas la demander. Le Roi, ayant su quelques années après qu'il ne l'avoit pas encore touchée, et que même il ne l'avoit jamais demandée, Sa Majesté voulut que non seulement il jouît de cette pension mais qu'on lui payât dix mille écus pour les cinq années qu'il avoit été sans la toucher, et ajouta en donnant l'ordre à monsieur de Pontchartrain[1] : « Les autres se plaignent toujours de n'avoir pas assez, et le bonhomme Montchevreuil trouve toujours que je lui donne trop... »

Le Roi qui, comme je l'ai dit, dès que la paix fut publiée ne s'occupa d'abord que du soin de retrancher ou de diminuer nombre d'impôts qu'il avoit été

1. Louis-Phélypeaux, comte de Pontchartrain, né à Paris le 29 mars 1645, fut contrôleur général des finances de 1689 à 1690, ministre de la marine de 1690 à 1699, et chancelier de 1699 à 1714. Il mourut à l'Oratoire le 22 décembre 1727.

forcé de mettre sur ses peuples, s'informa de plus des dettes que l'État auroit pu contracter vis-à-vis de quelques particuliers. Comme dans le temps qu'il voulut mettre le prince de Conti sur le trône de Pologne[1], il avoit gagné beaucoup de monde pour faire réussir cette affaire, et que plusieurs personnes avoient dépensé beaucoup d'argent pour tenter l'exécution de ce projet, il vit par les mémoires que les abbés de Polignac[2] et de Châteauneuf[3] lui donnèrent de ce que le Cardinal primat[4] et ses amis avoient dépensé pour cela, qu'il leur étoit dû plus de 200 000 écus.

1. La couronne de Pologne étant devenue vacante en 1697, le prince de Conti, dont l'abbé de Polignac avait été chargé de préparer l'élection, fut élu roi en même temps que l'électeur Auguste de Saxe. Mais Auguste ayant profité de ce qu'il était sur les lieux pour s'emparer effectivement du trône, le prince de Conti fut obligé de revenir, sans avoir pu même débarquer à Dantzig.

2. Melchior, second fils du vicomte de Polignac, né en 1661, accompagna en 1689 le cardinal de Bouillon au conclave. A la suite de l'entreprise manquée du prince de Conti, il tomba en disgrâce et fut quelques années sans paraître à la Cour. Il fut cependant nommé cardinal en 1712 et archevêque d'Auch en 1726. Il mourut à Paris le 20 novembre 1741.

3. François de Castagner de Châteauneuf, abbé de Varennes et de Beaugency, qui fut parrain de Voltaire, avait été envoyé en Pologne, dit Saint-Simon, pour servir d'*Evangéliste* à l'abbé de Polignac « à qui il porta des ordres très précis de ne rien faire que de concert avec lui ». Il mourut le 16 décembre 1708.

4. Le Cardinal primat qui avait soutenu la candidature du prince de Conti se nommait Michel Radzieiowoski. Né en 1645, il fut adopté par la reine de Pologne, Louise-Marie de Gonzague et élevé en France. Il fut nommé vice-chancelier de la couronne le 19 mai 1685, cardinal le 2 septembre 1686 et archevêque de Gnesne en 1687.

Malgré le regret qu'il avoit que la chose eût manqué, il dit qu'il seroit injuste que cet argent fût perdu pour des personnes qui avoient bien voulu le dépenser pour son service, et il ordonna que cette somme leur fût remboursée jusqu'au dernier sou.

Pour répondre au désir que le Roi montroit de rétablir les finances, plusieurs ministres travailloient à imaginer quelque projet qui pût concourir aux vues du Roi en faisant rentrer de l'argent dans les coffres. Des particuliers même, instruits de l'état des choses, apportoient aux ministres leurs idées et leurs projets. Dans un livre intitulé, *Mémoires sur la vie de Jean Racine* [1] j'ai vu que ce célèbre Jean Racine donna lui-même sur cet objet ses idées à madame de Maintenon, et que son *Mémoire*, livré et vu par le Roi, fut l'époque de sa disgrâce, et que le chagrin que l'éloignement de la Cour lui causa fut, peu de temps après, la cause de sa mort. Voici le fait tel que je l'ai lu.

« Madame de Maintenon entretenant un jour Jean

1. Le titre exact de l'ouvrage dont il est ici question et dont un long passage va être cité est : *Mémoires contenant quelques particularités sur la vie et les ouvrages de Jean Racine.* La première édition de cet ouvrage parut en 1744, à Lausanne et Genève, chez Marc-Michel Bousquet, Louis Racine, qui en est l'auteur, ayant eu quelque peine à obtenir en France le privilège qu'il sollicitait. Cet ouvrage a été réimprimé dans la collection des Grands Écrivains de la France. (*Œuvres de Jean Racine*, t. I, p. 199 et suiv.)

Racine de la misère du peuple, il répondit... qu'elle pouvoit être soulagée par ceux qui étoient dans les premières places, si on avoit soin de la leur faire connoître. Il s'anima sur cette réflexion... il charma madame de Maintenon qui lui dit que, puisqu'il faisoit des observations si justes sur-le-champ, il devroit les méditer encore, et les lui donner par écrit, bien assuré que l'écrit ne sortiroit pas de ses mains. Il accepta malheureusement la proposition.... il remit à madame de Maintenon un *Mémoire* aussi solidement raisonné que bien écrit; elle le lisoit, lorsque le Roi, entrant chez elle, le prit, et, après en avoir parcouru quelques lignes, lui demanda avec vivacité quel en étoit l'auteur; elle répondit qu'elle avoit promis le secret; elle fit une résistance inutile. Le Roi expliqua sa volonté en termes si précis qu'il fallut obéir; l'auteur fut nommé. Le Roi en louant son zèle.... il ajouta même, non sans quelque air de mécontentement : « Parce qu'il sait faire parfaitement des vers, croit-il tout savoir? Et parce qu'il est grand poète, veut-il être ministre? » Si le Roi eût pu prévoir l'impression que firent ces paroles, il ne les eût point dites. On n'ignore pas combien il étoit bon pour tous ceux qui l'environnoient : il n'eut jamais intention de chagriner personne; mais il ne pouvoit soupçonner que ces paroles tomberoient sur un cœur si sen-

sible[1]. Madame de Maintenon, qui fit instruire l'auteur du *Mémoire* de ce qui s'étoit passé, lui fit dire en même temps de ne la pas venir voir jusqu'à nouvel ordre. Cette nouvelle le frappa vivement; il craignit d'avoir déplu au prince dont il avoit reçu tant de marques de bonté; il ne s'occupa plus que d'idées tristes, et, quelque temps après, il fut attaqué d'une fièvre assez violente que les médecins firent passer à force de quinquina. Il eut ensuite une espèce d'abcès au foie; les médecins lui dirent que ce n'étoit rien. Il retourna à Versailles qui ne lui parut plus le même, ne pouvant y voir madame de Maintenon. Ses charges de secrétaire du Roi ayant été taxées, il essaya par un placet qu'il fit présenter d'obtenir du Roi la même grâce qu'il en avoit obtenu ci-devant pour la taxe du bureau des Finances de Moulins dont le Roi lui avoit remis sa part. Le Roi répondit à son placet : « Cela ne se peut » ajoutant : « S'il se trouve dans la suite quelque occasion de le dédommager j'en serai fort

1. La citation des *Mémoires sur la vie de Jean Racine* est très abrégée. Louis Racine a inséré ici quelques passages d'une lettre de Racine à madame de Maintenon du 4 mars 1698 où il fait allusion à sa disgrâce sans en préciser la cause. D'après cette lettre, il semble qu'elle ait eu pour origine son attachement à Port-Royal. Sur cette question de la disgrâce de Racine qui a donné lieu à beaucoup de controverses, voir l'*Histoire de madame de Maintenon*, par le duc de Noailles, t. IV, p. 635 et suiv., et la *Notice sur la vie de Jean Racine*, qui est en tête de ses œuvres dans la collection des Grands Écrivains de France (t. I, p. 151 et suiv.).

aise ». Ces dernières paroles devoient le consoler; il ne fit attention qu'aux premières, et, ne doutant plus que l'esprit du Roi ne fût changé à son égard, il n'en pouvoit trouver la raison. Le *Mémoire* que l'amour du bien public lui avoit inspiré, qu'il avoit écrit par obéissance et confié sous la promesse du secret, ne lui paroissoit pas un crime. Trop souvent occupé de son malheur, il cherchoit toujours en lui-même quel étoit son crime, et ne pouvant soupçonner le véritable, il s'en fit un dans son imagination. Ses inquiétudes ne firent qu'augmenter par le chagrin de ne plus voir madame de Maintenon à laquelle il étoit sincèrement attaché. Elle avoit aussi une grande envie de lui parler, mais il ne lui étoit plus permis de le recevoir chez elle. Elle l'aperçut un jour dans le jardin de Versailles; elle s'écarta dans une allée pour qu'il pût l'y joindre. Dès qu'il fut près d'elle, elle lui dit : « Que craignez vous? C'est moi qui suis cause de votre malheur; il est de mon intérêt et de mon honneur de réparer ce que j'ai fait; votre fortune devient la mienne; laissez passer ce nuage; je ramènerai le beau temps. — Non, non, madame, répondit-il, vous ne le ramenerez jamais pour moi. — Et pourquoi, lui dit-elle, avez-vous une pareille pensée? Doutez vous de mon cœur ou de mon crédit? — Je sais, madame, quel est votre crédit et quelles bontés vous

avez pour moi; mais j'ai une tante[1] qui m'aime d'une façon bien différente; cette sainte fille demande tous les jours à Dieu pour moi des disgrâces, des humiliations, des sujets de pénitence, et elle aura plus de crédit que vous. » Dans le moment on entendit le bruit d'une calèche. « C'est le Roi qui se promène, s'écria madame de Maintenon; cachez vous! » Il se sauva dans un bosquet. Il fit trop de réflexions sur le changement de son état à la Cour; son chagrin lui porta petit à petit le coup mortel; sa santé s'altéra. Il ne parut plus à la Cour avec l'air de contentement qu'il avoit toujours eu; il n'y alla même sur les fins que pour l'intérêt de ses enfants[2]. Dans la maladie dont il mourut, il eut les visites de plusieurs grands seigneurs. Le Roi envoyoit savoir de ses nouvelles exactement, et pour laisser en mourant quelque argent à sa famille il fit écrire un de ses fils pour demander le payement de sa pension. La lettre écrite, son fils lui lut (c'est ici un bien beau trait de l'amitié qu'il avoit

1. La mère Agnès de Sainte-Thècle (Agnès Racine), née en 1624, était fille de Jean Racine, aïeul du poète, et de Marie des Moulins. Elle fit profession à Port-Royal en 1648. Elle fut abbesse pendant dix ans, du 2 février 1690 jusqu'au jour de sa mort, qui survint le 19 mai 1700.

2. De son mariage avec Catherine de Romanet, Racine eut sept enfants, cinq filles, dont trois se firent religieuses et dont une seule se maria à M. de Morambert, et deux fils, dont le second, Louis Racine, né en 1692, mort en 1763, est l'auteur du Poème *de la Religion* et des *Mémoires sur la vie de Jean Racine*.

pour Boileau) il dit : « Pourquoi ne demandez-vous pas aussi le payement de la pension de Boileau[1]? Il ne faut point nous séparer; recommencez votre lettre et faites connoître à Boileau que j'ai été son ami jusqu'à la mort. » En faisant son dernier adieu à Boileau, il lui dit en l'embrassant : « Je regarde comme un bonheur pour moi de mourir avant vous[2] »; on lui fit une opération au foie, mais trop tard; il mourut trois jours après, en 1699, environ un an après que son *Mémoire* avoit été vu du Roi[3].... »

Quand le Roi eut mis ordre à toutes les affaires de

1. Boileau Despréaux (Nicolas), né le 1er novembre 1636, mort le 15 mai 1711.

2. On lit dans la *Vie de Boileau* qui est en tête de l'édition complète de ses œuvres, en trois volumes publiés à Paris en 1813 : « Au mois de mai 1699, Despréaux vint rendre compte à Louis XIV des circonstances de la mort de Racine, et parla surtout du courage qu'il avoit montré à ses derniers moments. « J'en suis étonné, dit le Roi, car je me souviens qu'au siège de Gand vous étiez le plus brave. » Quand Louis XIV se fut montré sitôt consolé d'une mort qu'il pouvoit se reprocher, il eut beau ajouter : « Souvenez-vous, monsieur Despréaux, que j'ai toujours une heure par semaine à vous donner quand vous voudrez venir. » M. Despréaux ne vint plus. En vain ses amis l'exhortoient à reparoître de temps en temps à Versailles. « Qu'irois-je y faire? leur dit-il; je ne sais plus louer ». (T. Ier, *Notes historiques*, p. 111.)

3. Ce fut le 1er avril 1699 que mourut Racine. La citation, dans sa dernière partie, n'est plus qu'un abrégé fort sommaire des *Mémoires sur la vie de Jean Racine*. Sans doute madame de Maintenon n'avait jamais entretenu mademoiselle d'Aumale de cet épisode, car on remarquera que cette dernière n'infirme ni ne confirme le récit de l'auteur des *Mémoires* qui, étant lui-même âgé de six ans à la mort de son père, n'a pu rien savoir que par tradition.

son royaume, et rendu toute la justice qu'il croyoit devoir à ses sujets, rendu à lui-même et à sa Cour, il ne songea plus qu'à chercher les moyens de procurer au duc et à la duchesse de Bourgogne des amusements et des plaisirs qui leur convinssent.

Souvent il les mettoit de ses parties de chasse; un jour, entre autres, il alla à la Vallière, dans la plaine de Vésinet, avec le Roi d'Angleterre, le prince de Galles, le duc et la duchesse de Bourgogne, Madame et madame la Duchesse qui étoient à cheval, ainsi que beaucoup de femmes de la Cour, ce qui rendoit cette chasse fort brillante et fort agréable. On y prit un milan noir, et le Roi fit expédier une ordonnance de 200 écus pour le chef du vol. L'usage étoit que le Roi en donnât autant tous les ans au premier milan noir qu'on prenoit devant lui; autrefois même il donnoit le cheval sur lequel il étoit monté et sa robe de chambre[1]. L'année d'avant, il avoit fait donner la même somme pour un milan qu'on prit devant le duc de Bourgogne; mais il avoit eu soin, pour éviter les abus, de faire mettre dans l'ordonnance que c'étoit sans conséquence, attendu qu'il falloit que le Roi fût présent pour que cette somme fût acquise, et qu'il l'accordoit pour cette fois tant en faveur du duc de

1. Cette chasse et la prise du milan divertit beaucoup toute la Cour. (*Note du manuscrit.*)

Bourgogne, que parce qu'il étoit très content de la façon dont le chef du vol avoit gouverné la chasse devant ce jeune prince. Il aimoit naturellement à louer et à récompenser tous ceux qu'il croyoit en être dignes; il donnoit des preuves de sa bonté, dès qu'il en trouvoit l'occasion à toutes les personnes qui l'approchoient. Le moindre de ses gens, qui, dans son petit district, s'étoit bien acquitté de son devoir, avoit le plaisir d'être loué par son maître et souvent récompensé [1].

Dans un voyage que la Cour fit dans ce temps-là, on joua un jeu prodigieux; il se trouva un mécompte très considérable dans les jetons; le garçon de chambre qui en étoit chargé paya de sa poche ce mécompte; le Roi le sut, il l'envoya chercher, le loua beaucoup de son exactitude, et ordonna qu'on lui rendît tout l'argent qu'il lui en avoit coûté.

1. S'ils avoient manqué d'attention pour quelque chose de leur service, il ne leur faisoit sentir qu'avec beaucoup de ménagements, quelquefois même en plaisantant. Un jour qu'il se nettoyoit les pieds, un valet de chambre qui tenoit la bougie, lui laissa tomber sur le pied de la cire toute brûlante; il lui dit froidement : « Tu aurois aussi bien fait de la laisser tomber à terre. » Un autre valet de chambre lui ayant apporté sa chemise toute froide, un des jours les plus froids de l'hiver, il lui dit sans le gronder : « Tu me la donneras brûlante à la canicule. » Une autre fois, un portier du Parc qui avoit été averti que le Roi devoit sortir par la porte dont il étoit chargé, ne s'y trouva pas, et se fit longtemps chercher; quand il y arriva, tout en courant, tout le monde l'accabloit d'injures de ce qu'on avoit tant attendu par sa faute, le Roi dit : « Pourquoi le grondez-vous? Croyez-vous qu'il ne soit pas assez affligé de m'avoir fait attendre? » (*Note du manuscrit.*)

Dans le courant de cette année (1698) le prince Gaston [1], second fils de monsieur le Grand-Duc [2], vint en France; il resta incognito à Paris pendant quelques jours, après quoi il parut à la Cour. Le Roi lui fit embrasser madame la duchesse de Bourgogne, et lui fit toutes sortes d'amitié; il demeura quelques jours à la Cour, après lesquels il retourna à Paris. Il étoit venu en France accompagné du sieur Albergotti [3] à qui on l'avait confié. Le Roi lui recommanda fort ce jeune prince, en lui disant d'avoir grand soin surtout qu'il ne vît que bonne compagnie à Paris. Sa Majesté s'y intéressoit d'autant plus qu'il étoit son neveu à la mode de Bretagne [4].

Au commencement de l'été, comme la paix étoit faite, et que les troupes n'avoient rien à faire, le Roi, voulant donner au duc de Bourgogne l'idée d'une armée et des fonctions d'un général, résolut de former

1. Jean-Gaston de Médicis, second fils du grand-duc Côme III de Toscane et de Marguerite-Louise d'Orléans, était né le 24 mai 1671. Il succéda à son père, le 31 octobre 1723, et mourut à Florence le 9 juillet 1737.

2. Côme III de Médicis, né le 14 août 1642, grand-duc de Toscane en 1670, mort le 31 octobre 1723.

3. François Zenoble Philippe, comte Albergotti, né à Florence le 25 mai 1654, exerça dans l'armée française plusieurs commandements importants. Il mourut à Paris le 23 mars 1717.

4. La mère de Jean-Gaston de Médicis était fille de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII. Née le 28 juillet 1645, mariée le 19 avril 1661 à Côme de Médicis, troisième du nom, elle mourut le 17 septembre 1721 à Paris, où elle s'était réfugiée. (Voir sa vie par M. Rodocanachi.)

un camp auprès de Compiègne[1] : il avoit envoyé en conséquence le maréchal de Boufflers reconnoître le terrain. Le maréchal ayant trouvé que la moisson étoit à peine commencée dans les cantons, il en rendit compte au Roi qui différa le camp d'un mois; mais pour n'être point obligé de le différer plus longtemps, il envoya deux bataillons Suisses à Compiègne pour aider à faire la moisson, et leur donna pour cela une petite gratification, afin qu'il n'en coûtât rien aux peuples[2].

Pendant ces entrefaites, il fit défiler dans les environs de Compiègne toutes les troupes destinées au camp, et, lorsque la moisson fut totalement finie, il partit lui même pour Compiègne avec toute sa Cour. Il avoit eu soin, pour empêcher les officiers de faire trop de dépenses, de défendre qu'on habillât de neuf les soldats et les cavaliers dont les habits pouvoient encore servir; il avoit de plus interdit toute dorure neuve aux officiers, voulant ménager les bourses et

1. « En 1698, dit un document qui existe aux archives du ministère de la Guerre, catalogué sous la rubrique *Camps et Manœuvres*, le Roi voulant lui-même apprendre la guerre à M. le duc de Bourgogne, donna des ordres pour assembler une armée près Compiègne... Sa Majesté avait fait un mémoire de toutes les choses dont elle vouloit que monseigneur le duc de Bourgogne fût instruit, et de tous les mouvements que l'armée feroit pendant son séjour au camp. »

2. Sur le camp de Compiègne, voir *Saint-Simon* (Édit. Boislisle, t. V, p. 582 à 590, et *Dangeau*, t. VI, *passim*).

prévoyant bien que sans ces défenses expresses, ils auroient sûrement fait beaucoup de dépenses extraordinaires.

Une grande partie des troupes étoit campée lorsque la Cour arriva [1]. Monsieur le duc de Bourgogne alla au camp en arrivant, et, à son retour, le Roi l'envoya chercher, pour lui donner l'ordre comme au général.

Le lendemain, le Roi alla de bonne heure au camp après son dîner; il y vit arriver les carabiniers, quelques régiments de dragons et beaucoup d'infanterie; il n'y avoit pas une de ces troupes qui ne fût parfaitement belle. Monsieur le duc de Bourgogne y étoit arrivé bien avant le Roi, et n'en repartit qu'après lui; le même jour la duchesse de Bourgogne y vint à cinq heures du soir, marcha à la tête de la première ligne, et alla faire collation chez le maréchal de Boufflers.

Le troisième jour, le duc de Bourgogne monta de bonne heure à cheval, et alla voir arriver le reste des troupes; il faisoit à merveille toutes les fonctions de général, et étoit tout le jour à cheval sans en être

1. Ce fut le 1er septembre que le Roi arriva à Compiègne, amenant six personnes dans son carrosse. Madame de Maintenon dut s'y rendre, mais de son côté et sans y avoir grand goût. « Il me semble, écrivait-elle à l'archevêque de Paris, qu'une assemblée de charité me siéroit mieux que d'aller au camp avec une princesse de douze ans. Mais *on* veut tout par rapport à soi. » (*Correspondance générale*, t. IV, p. 254.)

incommodé. Madame la duchesse de Bourgogne alla voir distribuer aux troupes le bois, la paille et le foin. Ce jour-là, le Roi, Monseigneur le duc de Bourgogne, la duchesse de Bourgogne allèrent tous au camp séparément; Monseigneur dîna chez le maréchal de Boufflers; madame la duchesse de Bourgogne y arriva la dernière, et, dès qu'elle y fut arrivée, le Roi fit faire des mouvements qu'il avoit ordonnés pour ce moment-là. Une réserve, que commandoit monsieur de Pracomtal[1], vint par derrière le bois attaquer les gardes du camp; les gardes se retirèrent; le piquet monta à cheval pour les soutenir, et repoussa ladite réserve qui étoit composée de deux mille chevaux ou dragons. On tira beaucoup, et malgré toutes les précautions qu'on avoit prises pour empêcher les accidents, il y eut un capitaine du régiment de la Vallière dangereusement blessé. Le Roi en fut au désespoir, et en fit prendre tous les soins possibles. Toutes les troupes étoient si belles qu'on ne savoit auxquelles donner la préférence.

Tous les jours le Roi imaginoit de nouvelles manœuvres. Un jour entre autres, il commanda que l'armée marchât à la pointe du jour; elle se mit en marche effectivement dès le matin, et alla camper à deux lieues de

1. Armand de Pracomtal, dit le marquis de Pracomtal, était maréchal de camp depuis 1693; il fut tué à la bataille de Spire le 15 novembre 1703; il avait épousé, le 19 novembre 1693, une nièce du comte de Montchevreuil.

Compiègne. Monsieur le duc de Bourgogne marchoit à la tête ; à l'arrivée de l'armée dans ce camp, on marqua le quartier du Roi ; on tendit quelques tentes, et après avoir demeuré quelques heures dans ce camp, où les officiers généraux avoient fait préparer des tables magnifiquement servies, l'armée reprit les armes, et revint au camp d'où elle étoit partie le matin. Le Roi et la Reine d'Angleterre, qui étoient venus aussi à Compiègne, allèrent ensemble, à midi, voir marcher l'armée, et madame la duchesse de Bourgogne sortit de la ville sur les cinq heures pour la voir rentrer dans le camp ; la marche fut très belle. Un autre jour, le Roi se rendit au camp avec tous les princes, toutes les dames et tous ses courtisans, ce qui fit une arrivée très pompeuse.

Pour donner au duc de Bourgogne une idée de tout, il voulut lui faire voir le siège d'une place. Je ne sais s'il fit faire pour cela un polygone, ou s'il fit faire les opérations sur la ville même de Compiègne ; ce qu'il y a de vrai, c'est que la tranchée fut ouverte, et le siège commença ; mais, comme c'étoit la veille d'un jour de fête, le Roi ne voulut pas que les troupes restassent à la tranchée, de peur qu'elles ne perdissent la messe, prétendant que ce qu'il faisoit sans nulle nécessité et purement pour son plaisir ne devoit mettre personne dans le cas de manquer aux devoirs de la religion.

C'étoit lui-même qui faisoit remonter la tranchée presque tous les jours. Un jour, après son dîner, il alla dans la plaine qui est en deçà de la forêt, où il avoit fait venir la gendarmerie, et il en fit la revue en détail; ensuite il rentra dans la ville, et monta sur le bastion à la gauche du château. Monseigneur, madame la duchesse de Bourgogne l'y suivirent chacun séparément[1]; le Roi leur fit voir la représentation d'un fourrage. Une réserve postée exprès vint charger les fourrageurs et attaquer les gardes; alors le piquet monta à cheval pour les soutenir. Monsieur le duc Bourgogne prit grand plaisir à tous ces différents mouvements.

A la fin du camp le Roi donna cent mille francs au maréchal de Boufflers pour le rembourser en partie de sa dépense qui avoit été très considérable; il accompagna ce présent du propos le plus honnête et le plus

1. Madame de Maintenon était aussi sur ce bastion, et ce fut ce jour-là que, sous les yeux de Saint-Simon, le Roi lui parla presque toujours nu-tête, pendant qu'elle se tenait enfermée dans sa chaise à porteur, et que la duchesse de Bourgogne était assise sur un des bâtons de devant. On remarquera que mademoiselle d'Aumale, qui ne perd aucune occasion de signaler les égards témoignés par le Roi à madame de Maintenon, ne parle cependant pas de cette scène. Il est à supposer que le spectacle dont s'indigne Saint-Simon ne produisit pas sur tous les assistants une impression aussi vive. Cependant, de Compiègne également, madame de Maintenon écrivait à madame de Berval : (septembre 1698) «... Demandez pour moi toutes les grâces dont vous savez que j'ai besoin et surtout l'humilité. » (*Lettres sur l'éducation*, p. 192.)

gracieux; ensuite, pour témoigner aux troupes en général combien il étoit content d'elles, il fit donner à chaque capitaine de cavalerie ou de dragons une gratification de six cents livres, et de trois cents livres à chaque capitaine d'infanterie, pour les aider à payer une partie de la dépense qu'ils avoient faite pour l'habillement de leurs troupes. Quoique les majors n'aient point de troupes à habiller, le Roi leur fit donner autant qu'aux capitaines. Il y eut un si bon ordre dans le camp, qu'on n'eut pas le moindre châtiment à faire à aucun soldat; on employa dans ce camp quatre-vingts milliers de poudre.

Pendant tout le voyage le Roi fit beaucoup de charités; il donna de quoi rétablir des maisons religieuses, de quoi rétablir les églises, et fit beaucoup d'autres aumônes.

Pendant ce même voyage, monsieur le prince de Dombes[1] mourut. L'après-dînée du même jour, Sa

1. Louis-Constantin de Bourbon, prince de Dombes, était le premier enfant du duc du Maine; né le 27 novembre 1695, il mourut à Versailles le 28 septembre 1698. « Le Roi voulut qu'on en prit le deuil. Monsieur désira qu'on le quittât pour le mariage de Mademoiselle, et le Roi y consentit. Madame la Duchesse et madame la Princesse crurent apparemment au-dessous d'elles de rendre ce respect à Monsieur, et prétendirent hautement ne le point faire. Monsieur se fâcha; le Roi leur dit de le quitter; elles poussèrent l'affaire jusqu'à dire qu'elles n'avaient point apporté d'autres habits. Le Roi se fâcha aussi, et leur ordonna d'en envoyer chercher sur-le-champ. » (*Saint-Simon*. Édit. Boislisle, t. VI, p. 6.)

Majesté fut voir monsieur le duc du Maine à Clagny; il fut longtemps enfermé avec lui et y pleura beaucoup ; il vit aussi madame du Maine et madame la Princesse[1] avec qui il causa longtemps.

Le temps fixé pour la durée du voyage de Compiègne étant arrivé, la Cour revint à Versailles où, sur la fin de l'année, Mademoiselle[2], fille de Monsieur, épousa, le 13 octobre 1698, par procureur, le duc de Lorraine.

Quoique madame de Maintenon n'eût pas toujours la duchesse de Bourgogne sous les yeux depuis son mariage, elle ne s'en occupoit cependant pas moins. On a vu ci-devant le goût qu'elle avoit inspiré à cette princesse pour Saint-Cyr. En effet, depuis son arrivée en France jusqu'au temps où il lui fut permis d'habiter avec le duc de Bourgogne, elle n'avoit pas, comme je l'ai déjà dit, de plus grands plaisirs que de passer une grande partie de ses journées dans cette maison. Quand elle y eut été plusieurs fois, elle voulut qu'on la regardât absolument comme une demoiselle de Saint-Cyr; en conséquence elle assistoit à tous les exercices; elle voulut de plus passer par tous les degrés et par toutes les classes; elle se mettoit au rang des demoiselles, écoutoit, ainsi qu'elles, toutes les instructions, mangeoit au

1. Anne de Bavière, princesse de Condé, dite madame la Princesse, née le 13 mars 1648, morte le 23 février 1723.

2. Elisabeth d'Orléans, née le 13 septembre 1676, morte le 23 décembre 1744.

réfectoire avec les autres, et ne vouloit jamais aucune distinction. La seule qu'on lui donnoit étoit que, quand elle y mangeoit, tout le réfectoire étoit servi en faïence, au lieu de l'étain dont on se servoit ordinairement. Elle vouloit de plus, ainsi que les autres demoiselles, servir au réfectoire à son tour; en un mot elle étoit dans cette maison comme les autres, et s'y plaisoit beaucoup, ce qui faisoit grand plaisir à madame de Maintenon [1].

Quand elle fut mariée, et qu'elle eut la permission d'habiter avec son mari, elle n'oublia point les plaisirs qu'elle avoit eus à Saint-Cyr, et se souvint toujours des bonnes leçons que lui avoit données madame de Maintenon. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'elle ne se conduisoit jamais, au moins dans les choses un peu de conséquence, que par les conseils de madame de Maintenon. Lorsqu'elle avoit donné dans quelques petits travers, elle ne donnoit pas le temps à madame de Maintenon de lui en faire des reproches; elle alloit elle-

1. Le 20 mai 1697, madame de Maintenon écrivait à Manseau : « La Princesse veut aller dîner mercredi à Saint-Cyr; ce sera un jour de jeûne; je voudrois que vous donnassiez un bon repas, et que vous entrassiez dans mon projet. Elle mangera au réfectoire à la table des rouges. Il lui faut... un potage aux écrevisses dans une écuelle d'argent; un pain tortillé comme elle en mange; un morceau de pain bis de la Ménagerie, du beurre battu frais; des œufs frais sur des assiettes; des cornets; une carafe de vin; un pot de faïence plein d'eau et assez petit pour qu'elle se serve toute seule, une porcelaine pour boire... » (*Correspondance générale*, t. IV, p. 159.)

même lui avouer ses torts, et lui demander excuse de la façon du monde la plus attrayante.

Cette princesse, jeune et charmante avec une figure très agréable, tout l'esprit possible et toute la vivacité imaginable, aimoit le plaisir avec passion. Elle s'y donnoit, il est vrai souvent, avec excès, ou, au moins, avec trop de vivacité. Quelquefois, emportée par le feu de la jeunesse, elle passoit tant soit peu les bornes de la bienséance. L'envie extrême de plaire et de mériter tous les suffrages qu'elle obtenoit très aisément lui valut la réputation d'être un peu coquette. Quoi qu'il en soit, quand elle avoit fait quelque étourderie, ou qu'elle s'étoit laissée aller à quelque chose d'un peu déplacée, il suffisoit qu'on l'en fît apercevoir pour qu'elle en eut du regret, et qu'on lui fît entendre qu'elle auroit mieux fait de ne point faire une partie qui pouvoit faire tenir quelques propos un peu indécents sur sa conduite pour qu'elle s'en repentît à l'instant. Quand elle s'apercevoit qu'elle étoit en faute, elle recouroit à madame de Maintenon, et, avec toute la naïveté possible et les grâces qui lui étoient naturelles, elle lui disoit : « Ma tante, je vois bien que j'ai eu le malheur de vous déplaire ; je vous assure que j'en suis au désespoir ; si j'ai perdu votre amitié je serai désolée ; rendez-la-moi, je vous prie, et comptez que vous serez contente de moi par la suite. » D'autres

fois, au lieu de lui parler, elle lui écrivoit dans les termes les plus tendres et les plus respectueux [1]. Elle lui demandoit en grâce de lui rendre son amitié qu'elle sentoit bien que ses étourderies avoient dû lui faire perdre, en l'assurant que, par la suite, elle ne seroit occupée qu'à chercher les moyens de mériter cette amitié dont elle faisoit tant de cas. Madame de Maintenon, enchantée de l'esprit et de la docilité de cette jeune princesse, se contentoit de lui faire une légère représentation, en lui montrant cependant avec amitié combien elle devoit être attentive à éviter tout ce qui pourroit tant soit peu effleurer sa réputation. Quand le Roi étoit instruit de son côté de quelques-unes de ses étourderies, comme il l'aimoit avec toute la tendresse possible, il se contentoit ordinairement du simple aveu qu'elle en faisoit, et ne lui faisoit presque jamais que de très foibles remontrances.

Il est bien permis d'aimer ses enfants, ou les personnes dont on s'est chargé; il est bon même d'avoir des complaisances pour eux : mais il faut bien se donner garde de se laisser prendre par leurs grâces ou par leurs façons attrayantes et ingénuës, et que la crainte de les contrarier ou de leur faire quelque peine par des réprimandes justes et à propos, ne les

1. Deux de ces lettres ont été citées dans le tome Ier, p. 120 et 122.

mette dans le cas, en leur laissant la liberté de suivre aveuglément leurs inclinations, de s'égarer petit à petit et de donner enfin dans des excès qu'il ne seroit plus alors possible de réprimer. Madame la duchesse de Bourgogne étoit douce et charmante; mais cette douceur ne devoit pas empêcher le Roi et madame de Maintenon de lui représenter les fautes qu'elle faisoit, et de lui faire, dans le besoin, des réprimandes qui ne pouvoient que lui être très utiles et très avantageuses pour la suite[1].

Comme le Roi l'aimoit beaucoup, il lui procuroit, comme je l'ai déjà dit, tous les amusements qui dépendoient de lui. Il la mettoit presque toujours de ses voyages, de ses chasses et de ses promenades, et avoit soin, lorsqu'elle en étoit, d'en mettre aussi quelques jeunes gens qui puissent lui convenir et l'amuser, parce qu'il ne vouloit pas qu'il y eût de la part de cette jeune princesse la moindre complaisance à accepter ce qu'il lui proposoit, et qu'il vouloit qu'elle y trouvât la

1. L'opinion qu'exprime mademoiselle d'Aumale sur la mauvaise éducation donnée à la duchesse de Bourgogne et sur la faiblesse témoignée par le Roi et par madame de Maintenon, était partagée par la Princesse Palatine qui s'en exprimait très vivement dans une lettre à sa tante, la duchesse de Hanovre. « Ils gâtent absolument la duchesse de Bourgogne, écrivait-elle au mois d'octobre 1698. On lui permet tout et on l'admire. Un autre donnerait le fouet à son enfant, s'il se conduisait de la sorte. Ils se repentiront, je crois, avec le temps, d'avoir ainsi laissé faire à cette enfant toutes ses volontés. » (*Correspondance*, Édit. Jaèglé, t. I, p. 182.)

même satisfaction et le même plaisir qu'elle eût trouvés dans une partie projetée et arrangée par elle-même.

Il avoit soin, lorsqu'il y avoit quelque promenade, d'y faire porter une jolie collation qu'on trouvoit sans s'y être attendu, ce qui divertissoit beaucoup cette princesse.

Lorsqu'il ne se promenoit que dans ses jardins, elle alloit aussi avec lui à ces promenades de jardin. Pour peu que l'air fût froid ou humide, il avoit soin de faire couvrir tous les courtisans qui le suivoient, et quand madame la duchesse de Bourgogne en étoit, cela n'empêchoit qu'il ne leur dît : « Messieurs, mettez vos chapeaux; madame la duchesse de Bourgogne le trouve bon. » Il avoit continuellement de ces petites attentions qui enchantoient le monde, et, très effectivement, tous ses courtisans se promenoient toujours avec lui le chapeau sur la tête, excepté lorsqu'il y avoit des étrangers dans les jardins.

Quand le temps ne permettoit pas des promenades, il y suppléoit par quelque autre imagination; par exemple, il lui faisoit quelquefois quelques jolis présents; d'autres fois, il lui fournissoit une quantité de jolies boîtes ou d'autres bijoux galants dont elle faisoit des loteries; en un mot il n'étoit occupé qu'à s'en faire aimer et à chercher les moyens de la réjouir.

Si la duchesse de Bourgogne avoit tant de moyens

de plaire et de se faire aimer, le duc de Bourgogne ne lui cédoit en rien. Il avoit toutes les qualités qui caractérisent un bon prince et un bon chrétien. Il aimoit passionnément sa femme. Avec beaucoup de piété, de capacités, de talent, d'esprit il étoit, comme j'ai déjà dit, doux, bienfaisant, accessible à tout le monde, extrêmement charitable, n'ayant rien à lui dès qu'il connoissoit quelqu'un dans le besoin, appliqué, aimant le travail, exact dans ses jugements, bon prince, bon mari. La France avoit bien lieu d'en attendre un excellent gouvernement. Il étoit aimé et chéri de tout le monde, et faisoit toute la satisfaction et la consolation du Roi qui l'aimoit éperdument. Effectivement, dès qu'on le connoissoit un peu, il étoit difficile de ne s'y pas attacher.

Le Roi, qui avoit déjà reconnu dans le duc de Bourgogne des talents et un jugement capable des plus grandes choses, résolut de le faire entrer dans quelques conseils, et, sans l'en avoir prévenu, il lui dit un soir, qu'il alloit le faire entrer dans le Conseil des Dépêches[1]; que cependant il jugeoit à propos que, dans les commencements, il n'opinât point, mais qu'il falloit qu'il se

1. On appelait Conseil des Dépêches celui où se traitaient les affaires intérieures du royaume. Les autres s'appelaient Conseil des Finances et Conseil des Affaires ou Conseil d'en Haut. Ce fut le 26 octobre 1699 que le duc de Bourgogne y prit séance.

formât aux affaires, ce qui viendroit petit à petit. Ce jeune prince parut fort sensible à la grâce que le Roi lui faisoit; il l'en remercia beaucoup, et le lendemain il entra effectivement à ce Conseil. Le Roi lui parla sur les affaires du dedans du royaume, et lui donna à propos de cela les instructions les plus pleines d'amitié et les plus sages. Le duc de Bourgogne en parut fort reconnoissant, et pendant tout le Conseil, il fut très attentif à tout ce que l'on disoit [1].

1. Dans ce passage, comme au reste dans quelques autres, mademoiselle d'Aumale emploie, à peu de mots près, les mêmes termes que Dangeau dont le journal à cette époque était encore inédit; mais nous savons par une lettre de madame de Maintenon à madame de Caylus, citée par nous dans le tome Ier, p. 217, qu'elle avait donné lecture de ce journal à madame de Maintenon, et qu'elle avait demandé la permission de prendre « quelques notes et la date de certaines choses principales ». Mademoiselle d'Aumale s'est certainement servie ensuite de ces notes pour la rédaction de ses propres cahiers.

MADAME DE MAINTENON ET LOUIS XIV

Il y avoit déjà plusieurs années que madame de Maintenon avoit marié mademoiselle de Murçay sa nièce. Elle l'avoit mariée toute jeune, parce qu'elle voyoit, sans doute, combien il seroit embarrassant pour elle, dans une cour si brillante, de garder auprès d'elle une jeune fille si jolie. En effet, mademoiselle de Murçay avoit la plus jolie figure qu'on pût avoir; elle joignoit à cela l'esprit le plus aimable, de l'imaginâtion, de la vivacité, de l'enjouement et toutes les grâces imaginables; en un mot elle passoit pour lors pour une personne très accomplie. Lorsque madame de Maintenon songea à l'établir, monsieur de Boufflers, en courtisan habile, la demanda, dit-on, en mariage; il étoit pour lors général et colonel général des dragons, et madame de Maintenon répondit à sa proposition que sa nièce n'étoit pas un assez grand parti pour lui, mais qu'elle ne sentoit pas moins l'hon-

neur qu'il vouloit bien lui faire, et qu'elle lui en marqueroit sa reconnoissance dans les occasions. Je ne donne pas cette réponse de madame de Maintenon pour vraie, et quoique monsieur de Choisy[1] en parle dans ses *Mémoires*, je la regarde comme très douteuse ; jamais elle ne promettoit sa protection à personne, et c'étoit la promettre. Quoi qu'il en soit, malgré les recherches qu'on avoit faites de mademoiselle de Murçay, elle avoit été mariée au comte de Caylus[2]. Le Roi, en faveur de ce mariage, avoit fait monsieur de Caylus menin de Monseigneur, et avoit fait présent à la mariée de 30 ou 40 mille francs[3]. Il s'en fallut bien que ce mariage tournât aussi bien que madame de Maintenon l'auroit désiré. Monsieur de Caylus, qui lui avoit paru capable de rendre sa nièce heureuse, étoit un sujet très médiocre; il étoit ivrogne, grondeur et emporté. Madame de Maintenon, au désespoir d'avoir

1. François Timoléon, abbé de Choisy, né à Paris en 1644, composa plusieurs ouvrages, aujourd'hui oubliés, et des *Mémoires pour servir à l'histoire de France*. Il mourut en 1724. La première édition de ces *Mémoires*, plusieurs fois publiés depuis, avait paru à Utrecht en 1727. Il y est souvent question de madame de Maintenon, et mademoiselle d'Aumale s'y réfère quelquefois. Le passage auquel il est fait allusion se trouve dans l'Édition de 1888, t. I, p. 192.

2. Jean-Aimé de Tubières, comte de Caylus, était fils d'Henri de Tubières, marquis de Caylus, et de Claude de Fabert, fille du maréchal de ce nom. Il mourut à Bruxelles en 1709.

3. D'après les *Mémoires* de l'abbé de Choisy, mademoiselle de Murçay aurait reçu du Roi un collier de perles de dix mille écus.

été si lourdement trompée, fit tout ce qu'elle put par elle-même et par ses amis pour le ramener, mais ce fut inutilement. Rien ne le corrigea ; madame de Caylus eut beaucoup à souffrir avec lui[1]. Madame de Maintenon lui donna sur cela beaucoup d'excellents et sages conseils dont elle profita, et qui faisoient toute sa consolation.

Lors de l'arrivée de la duchesse de Bourgogne en France, on peut se rappeler qu'elle trouva chez madame de Maintenon une jeune personne qui appeloit madame de Maintenon *ma tante*, et que ce fut à son imitation qu'elle l'appela aussi dès ce moment-là *ma tante*. Cette jeune personne étoit mademoiselle d'Aubigné, fille de monsieur d'Aubigné, frère de madame de Maintenon. Madame de Maintenon avoit pris de bonne heure cette enfant auprès d'elle ; elle l'avoit élevée avec tout le soin imaginable ; la duchesse de Bourgogne, qui l'avoit vue tous les jours depuis qu'elle étoit en France, l'avoit prise en affection et l'aimoit beaucoup.

Mademoiselle d'Aubigné, pour lors, avoit de la taille,

1. M. de Caylus était criblé de dettes, et laissait sa femme sans argent. Dans une lettre qui paraît être de l'année 1705, madame de Maintenon écrivait à la marquise de Caylus, belle-mère de sa nièce : « ... Elle est sans le sou et sans une robe. J'ai prié monsieur son mari de me faire toucher son argent afin de le ménager moi-même, ayant de la peine de la voir dans l'état où elle est.... » (Bibliothèque Nationale, fonds français, nouvelles acquisitions, 15.199.)

de la figure et de l'esprit, et vu sa position avantageuse, toute la Cour la regardoit comme devant être un excellent parti. Les plus grands seigneurs la désiroient pour leurs fils. La princesse d'Harcourt même, à ce que j'ai ouï dire, auroit fort désiré qu'elle épousât son fils ainé[1]; mais madame de Maintenon, qui pensoit toujours sensément, refusa constamment toute espèce d'alliances au-dessus de ce qu'elle jugeoit convenir à sa nièce.

Malgré l'envie extrême qu'avoient la plupart des seigneurs de la Cour d'obtenir l'alliance de mademoiselle d'Aubigné, personne n'osoit en faire directement la demande à madame de Maintenon; les sentiments qu'on lui connoissoit faisoient appréhender un refus, ce qui faisoit que, sans lui en parler, on tentoit différents moyens; les uns tâchoient à inspirer à la demoiselle du goût pour leurs fils; d'autres faisoient parler à la tante par des amis; d'autres enfin lui insinuoient le conseil de faire pour sa pupille un mariage distingué. Les Noailles étoient du nombre des prétendants, et désiroient mademoiselle d'Aubigné pour le comte d'Ayen. Ils y réussirent, mais avant de dire com-

1. Anne-Marie-Joseph de Lorraine, comte d'Harcourt, de Clermont et de Montlaur, marquis de Maubec, était né le 30 avril 1679; il épousa mademoiselle de Montjeu, et prit en 1718 le titre de prince de Guise. Il mourut en 1739. On l'avait surnommé *le sourdaud*, parce qu'il était devenu sourd à la suite d'une opération qu'il avait subie.

ment ils s'y prirent pour en venir à bout, il est bon de savoir sur quel ton ils étoient à la Cour.

Depuis du temps, monsieur de Noailles, archevêque de Paris, et le duc son frère étoient très bien voulus du Roi et de madame de Maintenon, et si le Roi eut, dans la suite, quelques reproches à lui faire sur la façon de penser de l'évêque[1], cela ne diminua rien de la considération et de l'estime qu'il avoit et qu'il eut toujours pour lui. Le duc de Noailles ne quittoit jamais le Roi; il joignoit beaucoup d'esprit et une prudence exemplaire, et avoit un talent tout particulier pour dire la vérité sans déplaire, et très souvent des choses fort agréables, sans avoir l'air de vouloir flatter; le Roi l'aimoit et avoit beaucoup de confiance en lui.

L'évêque étoit fort considéré, surtout de madame de Maintenon qui savoit rendre justice au mérite; elle l'avoit toujours trouvé, depuis qu'elle le connoissoit, partisan du bon ordre et de l'exacte discipline, sage

1. Ce furent les affaires du jansénisme qui amenèrent la disgrâce du cardinal de Noailles. Le cardinal n'ayant pas voulu accepter purement et simplement, en 1713, la bulle *Unigenitus* qui avait été sollicitée par le Roi, Louis XIV lui fit défendre de paraître à la Cour. Madame de Maintenon, quels que fussent ses sentiments pour le cardinal, n'osa pas prendre parti pour lui. Voltaire dit à ce propos dans le *Siècle de Louis XIV*: « Madame de Maintenon oublioit tout quand elle craignoit de choquer les sentiment de Louis XIV. Elle n'osa pas même soutenir le cardinal de Noailles contre le Père le Tellier. » Le Père le Tellier, qui avait remplacé le Père de la Chaise comme confesseur de Louis XIV, avait eu de violents démêlés avec le cardinal de Noailles.

dans ses conseils, exemplaire dans ses mœurs, et réglé dans toute sa conduite. Il venoit la voir fort souvent; elle trouvoit toujours un nouveau plaisir à l'entendre parler, et si ses sentiments, par la suite, parurent n'être pas tels qu'ils auroient dû être, cela n'empêcha point qu'elle ne vît en lui beaucoup de vertu et de piété, ce qui lui paroissoit, à juste titre, mériter son estime. C'est peut-être sur la considération qu'avoit madame de Maintenon pour ce prélat et sur la façon de penser avantageuse qu'elle avoit sur son compte, ainsi que sur celui de plusieurs autres personnes soupçonnées de jansénisme, que l'auteur de cet infâme libelle intitulé *Nouvelles ecclésiastiques*[1], s'est cru autorisé à essayer de persuader à ses lecteurs par quelques traits qu'il cita dans une de ses feuilles, il y a huit ou dix ans, qui avoient quelque rapport au jansénisme, que madame de Maintenon, loin d'être opposée à cette doctrine, s'en étoit montrée la protectrice. C'est une pure calomnie; elle s'est toujours montrée aveuglément

1. Les *Nouvelles ecclésiastiques* étaient un recueil que faisaient paraître les jansénistes. L'auteur de l'article, auquel il est fait ici allusion, relève dans les lettres de madame de Maintenon, telles que venait de les faire paraître La Beaumelle, tout ce qui pouvait sembler défavorable aux jésuites et en particulier au Père de la Chaise. Cet article est du 1er mai 1757, postérieur de cinq mois à la mort de mademoiselle d'Aumale qui survint au mois de décembre 1756. Il est donc hors de doute que nous nous trouvons ici en présence d'une de ces interpolations de son neveu qui ont été signalées dans l'introduction.

soumise aux décrets du Saint-Siège et aux décisions de l'Église. Je ne prétends pas dire qu'elle ne pensa jamais avantageusement de quelques personnes taxées ou soupçonnées de jansénisme, et qu'elle n'auroit pas désiré quelquefois pouvoir leur être favorable; ses sentiments pour l'archevêque de Paris en sont un exemple; mais on peut aimer et estimer des personnes, sans protéger leurs erreurs. Lors donc qu'il fut question du mariage de mademoiselle d'Aubigné, les Noailles, voulant l'avoir pour le comte d'Ayen, ne savoient comment s'y prendre pour l'obtenir. La maréchale [1] voyoit souvent madame de Maintenon, mais elle n'étoit pas assez bien avec elle pour oser lui en faire la proposition; le maréchal, de son côté, craignoit d'être refusé; l'évêque, qui savoit la façon dont madame de Maintenon pensoit sur son compte, se chargea de lui proposer ce mariage; elle y consentit sans nulle peine; elle connoissoit le comte d'Ayen, et crut que, pour satisfaire à la tendresse qu'elle avoit pour sa nièce, elle ne pouvoit mieux faire que de lui donner pour mari un jeune homme dont les qualités du cœur et de l'esprit lui répondoient du bonheur de sa nièce. Le Roi approuva fort ce mariage, qui se fit soit dans le

1. Marie-Françoise de Bournonville, née en 1656, mariée le 13 août 1671 à Anne-Jules, duc de Noailles. Elle mourut le 16 juillet 1748.

courant de cette année, soit l'année d'avant, je ne sais pas précisément dans quel temps[1]. L'auteur des *Mémoires de madame de Maintenon* prétend que le Roi donna un million à la mariée, et en outre des bijoux et cinquante mille écus de pierreries. Je crois qu'il suffit d'avoir le sens commun pour ne pas ajouter foi à une pareille rêverie. Il est bien vrai, et madame de Maintenon me l'a dit elle-même, que le Roi fit un présent considérable à sa nièce, mais il s'en falloit au moins des trois quarts qu'il ne montât à la somme que cite cet auteur. Quelque bon écrivain qu'on soit, on est souvent trompé dans les recherches que l'on fait; un homme prudent ne croit pas aveuglément tout ce qu'on lui dit; le discernement, le jugement, l'amour de la vérité empêchent presque toujours de citer faux[2].

1. Le mariage eut lieu le 1er avril 1698. Par une lettre du 11 mars précédent, madame de Maintenon avait annoncé ce mariage à la supérieure de Saint-Cyr, madame du Pérou, et demandait des prières pour sa nièce : « Mademoiselle d'Aubigné va épouser le fils de monsieur le maréchal de Noailles: c'est l'affaire que j'ai recommandée à vos prières, et que j'y recommande encore; je voulois la dire à M. l'abbé Tiberge, mais je n'ai pu l'aborder. Mandez-la à M. Savoye et faites partout prier Dieu pour elle ; c'est votre enfant comme la mienne. Le Roi en fait un grand parti; Dieu veuille en faire une vraie chrétienne. » (*Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 31.)

2. C'est La Beaumelle qui, néanmoins, se trouve ici avoir raison contre mademoiselle d'Aumale. Il résulte du contrat même de mademoiselle d'Aubigné que le Roi donna en dot « à la demoiselle future épouse la somme de huit cent mille livres en acquisitions de rentes sur l'hôtel de ville de Paris,

Madame de Maintenon assura à sa nièce, en la mariant, la terre de Maintenon, sans la substituer à la maison de Saint-Cyr, comme le dit le même auteur. Le lendemain du mariage, le Roi fut, dit-on, avec la duchesse de Bourgogne voir les nouveaux mariés; il les trouva encore au lit, et, tirant les rideaux, il dit au comte d'Ayen : « Je vous donne six mille francs de pension. » Se tournant ensuite du côté de la duchesse de Bourgogne, il lui dit : « Je vous conseille d'en dire autant à madame. » Le Roi aimoit passionnément à faire de ces sortes de galanteries, surtout lorsqu'on ne s'y attendoit pas. Je crois me souvenir d'avoir entendu conter ce trait à madame de Maintenon, mais je n'en réponds pas [1].

Quoique avant ce mariage les Noailles fussent très bien à la Cour, et que, par eux-mêmes, ils méritassent beaucoup d'égards et de considération, il faut avouer cependant que ce mariage, qu'ils avoient si fort désiré, ne contribua pas peu à l'élévation et à la faveur à laquelle cette maison est parvenue. Monsieur le maréchal

et trois cent mille livres en acquisitions de terres, maisons ou rentes; plus des pierreries évaluées à soixante-douze mille quatre cent vingt livres ». Le texte de ce contrat se trouvait inséré dans un des cahiers du manuscrit que nous avons entre les mains, mais sur feuille détachée.

1. D'après Dangeau (t. VI, p. 322) ce ne fut pas le lendemain, mais le soir du mariage que le Roi, en tirant les rideaux de leur lit, annonça aux jeunes époux qu'il accordait à chacun 8 000 francs de pension.

de Noailles n'en a point perdu le souvenir; les obligations qu'il avoit à madame de Maintenon ne sont jamais sorties de son cœur, ni de son esprit. La considération qu'il avoit pour elle étoit gravée si profondément dans son cœur que, sachant l'attachement que j'avois eu pour elle, il le fit rejaillir sur moi, pendant nombre d'années, par des preuves de bonté et d'amitié auxquelles je fus avec raison très sensible, et qui m'auroient assuré une protection continuelle et sans interruption pour moi et pour les miens, si le temps, qui affoiblit tout et efface tout, ne fût venu à bout de m'effacer un peu de son souvenir[1].

On peut juger par la galanterie que le Roi fit au comte et à la comtesse d'Ayen combien il aimoit à faire plaisir, mais il ne s'en tenoit pas toujours au

1. Malgré cette plainte un peu mélancolique, mademoiselle d'Aumale paraît cependant être restée en relations affectueuses au moins avec la duchesse de Noailles. Nous avons eu sous les yeux plusieurs lettres que la duchesse lui avait adressées, et dont l'une commence ainsi : « Je ne mérite point de remerciemans, mademoiselle, sy je pense à vous; nous avons vescu dans des lieux ensamble dont le souvenir ne ceffacera qu'avec la vie. Je désire que monsieur le cardinal fase ce que vous désirés envers vostre frère, et je me charge de l'en faire souvenir. Il est vrai que jay veu vostre petite nièce à Saint-Cire, et que j'ay cru quelle mestoit aussy quelque choses par lage où jay veu le père et l'interest que j'ay prise à son éducation... » On voit que, malgré les soins de madame de Maintenon, l'orthographe des élèves de Saint-Cyr ne laissait pas d'être assez défectueuse. Quant au duc de Noailles, dans ses *Mémoires* publiés par l'abbé Millot, il ne parle pas toujours de madame de Maintenon avec autant de considération et de reconnaissance que le dit mademoiselle d'Aumale.

seul plaisir de faire de ces espèces de galanterie; il s'occupoit ordinairement de choses plus solides, et l'on peut dire que ses vues tendoient toujours au bien. Il joignoit à ces vues de justice et d'équité un cœur tendre, compatissant, généreux; quand il connoissoit quelque malheureux, il aimoit à le soulager, à le consoler. Monsieur de Montchevreuil perdit sa femme; le Roi, le voyant peu de jours après dans ses petits appartements, lui dit avec sa bonté ordinaire : « Montchevreuil, ne me regardez pas comme un bienfaiteur et un maître, mais comme un ami, et parlez-moi dans cette confiance-là de tout ce qui vous regarde, vous et votre famille. Soyez sûr que je prends beaucoup de part au malheur qui vous est arrivé, et que personne ne s'intéresse plus que moi à tout ce qui vous touche[1]. » Quel effet ne durent pas faire sur le cœur d'un fidèle sujet ces paroles sorties

1. Mademoiselle d'Aumale cite ici presque textuellement un passage du *Journal de Dangeau* du 31 octobre 1699, t. VII, p. 173. A l'occasion de la mort de madame de Montchevreuil le duc du Maine écrivait à madame de Maintenon : « ... Consolez-vous, madame, par le souvenir de la vertu de notre amie; ce qui fera redoubler les pleurs des incrédules doit consoler les vrais chrétiens; songez que la mort des saints est précieuse devant Dieu, qu'il est de l'ordre de sa providence de retirer à lui les uns, et de laisser les autres sur la terre. Gardez-vous donc bien, je vous en conjure, de troubler par une trop grande douleur cet ordre admirable, en faisant tort à une santé, dont, en ce monde, la nécessité est absolue, et qui produit sans cesse des bien infinis. » (*Correspondance générale*, t. IV, p. 292-293.)

de la bouche d'un tel maître; quelle satisfaction d'avoir son roi pour consolateur!

Le Roi avoit grande pitié des pauvres; il faisoit des charités très considérables, et qui étoient réglées par année; il donnoit tous les ans régulièrement une somme assez forte pour les pauvres des paroisses de Paris. Quoique cette somme fût réglée, il y ajoutoit quelquefois beaucoup; il se régloit pour cela sur les représentations de l'archevêque et sur les besoins des peuples; car dans tout ce qu'il projetoit et dans tout ce qu'il faisoit, il vouloit toujours que les choses se passassent dans la justice, et quand il faisoit quelque chose d'injuste, c'est qu'il étoit trompé par des courtisans ou des ministres qui lui en imposoient, malheur annexé à toutes les Cours. Dans une promotion qu'il avoit faite pour les galères, dans le temps que monsieur de Pontchartrain[1] étoit encore en place, le ministre, en lui nommant les officiers qui pouvoient remplir une place de capitaine de galères, appuya fort sur monsieur de Froulay[2] qui n'étoit pas le plus ancien. Le Roi lui dit :

1. Jérôme Phélypeaux, né à Paris le 26 mars 1674, d'abord comte de Maurepas puis comte de Pontchartrain, avait dans son département la maison du Roi, la marine, le commerce maritime, les manufactures et les haras. Disgracié à la mort de Louis XIV, il mourut le 8 février 1747.

2. Louis de Froulay, chevalier de Malte, dit le commandant de Froulay, fut fait enseigne de vaisseau en 1712, et capitaine lieutenant de la compagnie de l'étendard des galères en 1713; il mourut en 1719.

« Je vois bien la protection que vous donnez au chevalier de Froulay qui la mérite bien; mais il a des anciens qui sont honnêtes gens comme lui; ils n'ont point de protecteurs; il est juste que je leur en serve », et, sur-le-champ, il fit inscrire le plus ancien pour remplir cette place de capitaine. Il étoit si juste[1] et il aimoit tant qu'on agît avec justice, qu'il lui est arrivé plus d'une fois, lorsque quelques procès qui regardoient ses domaines étoient évoqués au Conseil, de se condamner lui-même, dans la crainte que la chose le regardant, on ne fût porté à décider en sa faveur. Cela lui arriva, entre autres, dans un procès qu'il eut avec le prince de Carignan; la chose n'étoit pas sans difficulté; il se condamna, ainsi qu'il le faisoit dans toutes les affaires douteuses.

On voyoit des preuves de sa bonté dans mille occasions. Jamais il ne disoit de mal de personne, et n'en vouloit entendre dire; il ne vouloit pas même qu'on fît la moindre plaisanterie qui pût être désagréable. Madame la duchesse de Bourgogne, un jour de grand couvert, plaisantant beaucoup et se moquant tout haut de la laideur d'un officier qui assistoit au souper,

1. Ayant un jour trouvé sur sa table une lettre d'un homme qu'il venoit d'exiler, il la rejeta d'abord; mais, peu après, il la reprit et lut tout entière, en disant : « Il faut du moins donner aux malheureux la consolation de lire leurs excuses. » (*Note du manuscrit.*)

le Roi s'en aperçut, et voyant sur quoi tomboient les rires, il lui dit encore plus haut : « Et moi, madame, je le trouve un des plus beaux hommes de mon royaume, car c'est un des plus braves[1]. » Quel effet ne dut pas faire sur l'officier un propos aussi flatteur sorti de la bouche de son Roi!

Il ne se contentoit pas de cette attention à éviter des désagréments à ses officiers; lorsqu'il donnoit quelque récompense, il vouloit que celui à qui il l'accordoit fût content, et il étoit aussi sensible aux plaintes que la modicité de ses grâces pouvoit exciter qu'à la satisfaction qu'elles procuroient. Il en donna une preuve alors vis-à-vis d'un officier général qu'il venoit de récompenser pour un bras cassé. Cet officier, se plaignant de ce que sa récompense étoit trop modique, dit au Roi d'un ton assez vif : « J'aimerois autant avoir aussi perdu l'autre, et ne plus servir Votre Majesté. — J'en serois bien fâché pour vous et pour moi », lui répondit sur-le-champ le Roi; et cette réponse fut suivie d'une nouvelle grâce qu'il lui accorda. Le Roi se plaisoit à ces actes de générosité, ainsi qu'à des choses ingénieuses quand il en trouvoit

1. Ce trait de Louis XIV, et quelques-uns de ceux qui sont rapportés plus loin se trouvent également dans le *Siècle de Louis XIV*; mais mademoiselle d'Aumale a pu en avoir connaissance de son côté, car ces anecdotes étaient courantes à Versailles, et se trouvent dans d'autres auteurs.

l'occasion. Un prédicateur ayant eu la témérité de le désigner à un sermon, ce qui n'est assurément jamais permis à l'égard de personne, il lui dit en sortant de l'église : « Mon père, j'aime bien à prendre ma part d'un sermon, mais je n'aime pas qu'on me la fasse. »

Beaucoup de personnes ont prétendu qu'il aimoit trop les louanges. Il est vrai qu'on lui en a donné beaucoup; il est vrai en même temps qu'il en a beaucoup mérité. Il peut bien avoir eu la foiblesse de les aimer, mais soit qu'il en fût las, soit que sa modestie en souffrît, il lui est arrivé plus d'une fois de montrer du mécontentement de celles qu'on lui donnoit. Un jour, entre autres, que l'Académie, qui lui montroit ordinairement en avance le sujet de ses prix, lui montra celui-ci : « De toutes les vertus du Roi quelle est celle qui mérite la préférence? » Après avoir lu ce titre, il dit à celui de ces messieurs qui lui présentoit qu'il ne vouloit pas absolument que ce sujet fût traité, et en donna l'ordre si précis qu'effectivement l'Académie choisit un autre sujet[1]. Il aimoit les ouvrages d'esprit et surtout les vers, et en disoit franchement son avis, sans être humilié ni choqué s'il voyoit que les connoisseurs n'en pensassent pas

1. Lorsque Racine lui eut récité un discours qu'il avoit fait, je ne sais pour quelle occasion, dans lequel il lui donnoit beaucoup de louanges, le Roi lui dit : « Je vous louerois davantage, si vous ne m'aviez pas tant loué. » (*Note du manuscrit.*)

de même. Lisant un jour quelques vers que quelqu'un avoit montrés, il dit qu'il les trouvoit fort beaux. Despréaux, qui étoit présent, ayant entendu la décision du Roi dit, entre haut et bas, mais assez haut pour être entendu : « Il ne s'y connoît pas. » Le Roi, qui l'entendit, répondit sans s'en émouvoir davantage : « Il a sûrement raison, car il s'y connoît mieux que moi. »

Si je voulois rapporter ici tous les traits de bonté de générosité et de douceur que tant de personnes ont éprouvés de sa part, et dont j'ai été moi-même plusieurs fois témoin, je ne finirois pas. Je me souviens de quelque chose qui lui arriva une fois au jeu qui prouve bien ce que j'avance de sa douceur. Jouant un jour au tric-trac contre deux personnes, il y eut un coup douteux : les joueurs et les spectateurs demeurèrent en silence, dans la crainte d'être obligés de décider contre le Roi. Le comte de Gramont arriva dans l'intervalle. « Vous arrivez fort à propos, lui dit le Roi, jugez nous. — Sire, répondit à l'instant le comte, sans examiner le coup, c'est vous qui avez tort. — Comment pouvez-vous me donner tort avant de savoir de quoi il s'agit? lui dit le Roi. — Eh, ne voyez-vous pas, Sire, répondit le comte, que pour peu que la chose eût été douteuse, tous ces messieurs vous auroient donné gain de cause ». Il passa condamnation sans dire mot.

Pendant les premières années de la paix[1], le Roi ne s'étoit occupé qu'à réparer les pertes et remédier aux maux qu'avoient dû immanquablement causer une si longue guerre. Il avoit, en conséquence, commencé comme je l'ai dit ci-devant, par diminuer beaucoup de la dépense de sa maison, et ôter une quantité d'impôts très à charge à ses peuples. Quand il eut fait sur cela tout ce qu'il crut devoir et pouvoir faire, se voyant un peu plus de relâche qu'il n'en avoit eu pendant la guerre, il en profita, ainsi qu'on l'a vu, pour procurer des amusements au duc et à la duchesse de Bourgogne qu'il aimoit tendrement. Mais quelque application qu'il eût à leur rendre sa cour agréable par les fêtes et les plaisirs qu'il leur fournissoit, il ne perdoit point de vue les soins qu'il devoit aux affaires de son royaume. Il tenoit ses conseils très exactement, et presque jamais rien ne les dérangeoit. L'idée que tout le monde s'étoit formée que madame de Maintenon entroit dans toutes les affaires, et que c'étoit le canal le plus sûr pour obtenir des grâces du Roi étoit cause que toutes les personnes qui vouloient obtenir grâces, charges, ou emplois s'adressoient presque toujours à elle. Non seulement tous les gens qui venoient à la Cour pour solliciter quelque chose alloient exactement lui faire leur

1. La paix de Ryswick, signée en 1697, qui mit fin à la guerre de la Ligue d'Augsbourg.

cour, et se recommander à elle, mais même elle recevoit tous les jours quantité de lettres par lesquelles on lui demandoit toute sa protection. Enfin elle étoit regardée par la plus grande partie de la France, et même de l'Europe, comme distribuant tous les bienfaits et décidant de toutes les grâces qui dépendoient du Roi. Ceux d'entre les François qui ont eu cette façon de penser sur son compte, et ceux qui, par une indigne prévention, y persistent encore doivent donner une aussi mauvaise idée de leur jugement, qu'ils font peu d'honneur à un monarque pourvu de talent et de capacité, et revêtu de toutes les qualités qui caractérisent un grand roi.

Il s'en falloit bien que madame de Maintenon décidât de tout, ainsi que nombre de gens mal informés l'ont prétendu, et c'étoit bien à tort qu'on imaginoit que les grâces dépendoient d'elle. Je ne dirai pas qu'elle n'en ait jamais fait obtenir à personne, et qu'elle n'ait jamais rien demandé : ce seroit avancer quelque chose de faux, et je serois démentie par nombre de familles qui sont des preuves encore vivantes des services qu'elle a rendus et des biens qu'elle a fait faire. Elle a secouru ses parents, protégé ses amis; elle a fait accorder aux uns et aux autres ce qu'elle a pu; elle a demandé, il est vrai, mais elle n'a jamais demandé que de

façon à ne point choquer le Roi, et de plus elle n'insistoit presque jamais, voulant toujours, me disoit-elle souvent à moi-même, lui laisser la liberté de le refuser, et aimant mieux ne pas l'obtenir que de lui causer le moindre déplaisir. Voilà comme elle étoit maîtresse et distributrice des grâces, quand elle m'a avoué plus d'une fois que, très souvent, elle lui demandoit quelque chose pour quelqu'un, il la refusoit. Alors, très souvent aussi, elle se sentoit intérieurement au désespoir de ce refus, mais, toujours dans la crainte de lui faire peine, elle avoit grand soin de retenir son chagrin en dedans et de n'en rien laisser paroître devant lui.

Ce que je puis dire encore avec vérité de madame de Maintenon c'est que, malgré la crainte continuelle qu'elle avoit de chagriner le Roi, cela ne l'empêchoit cependant pas, lorsqu'il s'agissoit du bien public, et qu'elle avoit appris qu'on avoit formé quelque projet qui pouvoit lui être préjudiciable, de lui dire quelquefois assez naturellement ce qu'elle pensoit, et alors, elle employoit les expressions qu'elle savoit qui le choqueroient le moins, et qu'elle jugeoit en même temps les plus capables de lui faire impression. J'ai ouï dire par exemple à quelqu'un qui étoit très à portée de le savoir que, dans le temps que le Roi, pour remédier au mauvais état des finances, réduisit les rentes de

l'Hôtel de ville[1], elle ne crut pas, quand elle fut instruite de ce projet, n'en devoir pas dire son avis, si elle en trouvoit l'occasion, ce qu'elle fit effectivement dans les termes les plus persuasifs qu'elle put imaginer. Voici ce qu'elle lui dit, et comment elle s'y prit. La première fois qu'elle vit le Roi, le voyant se féliciter beaucoup de ce qu'on lui avoit enseigné un moyen si facile de payer ses dettes, et elle, se sentant outrée de ce qu'on lui avoit donné un conseil si pernicieux à une grande partie de la France, elle ne put s'empêcher de lui dire : « Apparemment, Sire, que vous défendrez aux Justices de votre royaume de procéder contre les voleurs de grand chemin. » Mais le Roi, à qui on avoit fait voir la beauté et l'excellence de ce projet, lui répondit qu'il y étoit forcé par les besoins de l'État. Elle fit néanmoins tout ce qu'elle put pour l'en détourner, en lui représentant qu'avant de se résoudre à manquer à un engagement aussi solennel, et qui regardoit tant de monde, il falloit qu'il eût épuisé toutes les ressources possibles. Telle est la façon dont madame de Maintenon se mêloit des affaires de l'État. Elle ne savoit les choses la plupart du temps

1. Ce n'était pas la première fois que le procédé était employé. On connait les vers de Boileau :

> Et ce visage enfin plus pâle qu'un rentier
> A l'aspect d'un arrêt qui retranche un quartier.

que quand elles étoient faites[1]. Quand elle savoit quelque projet formé qui pouvoit être nuisible et à charge aux peuples, elle employoit toute sa faveur et sa protection pour tâcher d'en détourner. Elle étoit tendre, bonne, compatissante, charitable. Malgré toutes les bonnes qualités, que toutes les personnes qui l'ont vue lui ont connues, et dont tant de gens ont éprouvé les effets par les bienfaits qu'elle leur a procurés, soit par jalousie de son élévation, soit purement par mauvaise intention, soit par un désir effréné de calomnier et de faire des satires, il est inconcevable combien on a tenu de mauvais propos sur elle; épigrammes, sonnets, vers de toutes façons étoient continuellement jetés dans le public, dans lesquels on tournoit sa dévotion en ridicule. On la faisoit passer pour pédante, hypocrite; il paroissoit tous les jours quelques nouveaux vaudevilles, plus mordants et plus méchants les uns que les autres. En un mot on cherchoit tous les moyens imaginables de ternir sa

1. Dans sa correspondance avec madame des Ursins, madame de Maintenon semble, en effet, se plaindre parfois d'être tenue à l'écart de toutes choses. « Je n'ai nulle société avec personne, écrivait-elle de Marly, le 20 mai 1708; je passe les jours ici, et les soirs avec le Roi. Quand je demeure à Versailles, c'est pour madame la duchesse de Bourgogne; j'y passerois ma vie si je pouvois espérer d'y faire quelque bien, d'y rendre quelque service au Roi, ou d'être instruite de ce qui se passe qui peut être considérable; mais la vérité ne règne pas à la Cour, et on ne la porte pas à ceux qui y font un personnage... » (t. I, p. 259.)

réputation. Elle n'ignoroit pas tout ce que le public mal intentionné pensoit et disoit d'elle; elle en étoit affligée, mais, ne pouvant y remédier, elle se contentoit, sans en paroître affectée devant le monde, d'en gémir souvent en secret avec quelques-unes de ses amies, et se gardoit bien d'en faire entrevoir la moindre chose au Roi, craignant de faire tort aux auteurs de ces méchancetés qu'à coup sûr il auroit voulu punir, s'il en eût été instruit [1].

Dans le même temps qu'on se plaignoit avec raison du délabrement des finances, madame de Maintenon voyoit beaucoup de bâtiments qui s'élevoient avec toute la magnificence possible. Je sais à n'en pas douter qu'elle a fait tout ce qu'elle a pu pour empêcher le Roi de faire tant de dépenses pour la chapelle de Versailles. Elle la regardoit d'autant plus inutile qu'elle étoit persuadée que ce lieu ne seroit pas toujours la résidence de nos Rois. Elle lui parla effectivement si souvent sur l'inutilité de tous ces bâtiments, en lui mon-

1. Il y eut, en effet, un grand nombre de libelles contre madame de Maintenon, imprimés généralement en Hollande. Un des plus connus a pour titre : *Le passe-temps royal de la Cour ou les amours secrètes de madame de Maintenon* (Cologne, 1704). Il a été réimprimé dans la dernière édition de l'*Histoire amoureuse des Gaules*. En 1694, un libraire nommé Chavance fut mis à la torture, et deux garçons libraires furent pendus pour avoir distribué quelques-uns de ces libelles. On trouve aussi un grand nombre de couplets dirigés contre madame de Maintenon dans le *Chansonnier français*.

trant les dépenses excessives qu'ils occasionnoient, qu'à la fin elle l'en dégoûta tout à fait, ce qui fut cause qu'il mit dans la suite tout son plaisir à embellir ses jardins.

Elle lui faisoit souvent de ces espèces de représentations, quand elle en trouvoit l'occasion, mais toujours avec ménagement; mais elle ne les faisoit jamais que lorsqu'il s'agissoit du bien de l'État ou de celui de l'Église, et qu'elle imaginoit que ce qu'elle diroit y feroit quelque chose, sans quoi elle ne disoit rien qu'on ne lui demandât son avis. Cependant il lui arrivoit souvent qu'on venoit la remercier des grâces qu'on avoit obtenues. Dans ce temps-là, par exemple, un ecclésiastique, je ne sais même si ce n'étoit pas un évêque, qui venoit d'obtenir une abbaye, vint en toute diligence lui en faire ses remercîments. Elle lui répondit : « Je suis fort aise, monsieur, que vous ayez cette abbaye; vous m'apprenez que le Roi vous l'a donnée et je vous en félicite, car je vous avoue que je n'y suis entrée pour rien. »

L'auteur des *Mémoires de madame de Maintenon* dit (p. 155, livre II, t. 3) qu'effectivement alors, elle ne se mêloit de rien, mais que, vivement sollicitée par l'évêque de Chartres et par l'archevêque de Paris d'écarter les loups du bercail du Seigneur, elle devint

la femme d'affaires du clergé [1]. Il prétend que le clergé alors l'engagea à mettre des bornes au crédit effrayant du Père de la Chaise, confesseur du Roi, qui avoit dans ce temps-là la feuille des bénéfices, et qui n'en faisoit pas le bon usage qu'il en auroit pu faire; il ajoute (c'est toujours le même auteur) qu'en conséquence de l'avis qu'on en donna à madame de Maintenon, elle en parla au Roi plusieurs fois, et fit tout ce qu'elle pût pour diminuer le crédit du confesseur; qu'elle alla même jusqu'à demander à l'archevêque de Paris une liste des meilleurs sujets de son diocèse; que l'archevêque et elle firent longtemps la guerre au Père de la Chaise, qui, de son côté, fit tous ses efforts pour discréditer l'archevêque qu'il dépeignit au Roi comme janséniste; il y réussit à un certain point; cela n'empêcha pourtant pas l'archevêque d'être fait cardinal [2].

Le même auteur dit encore que quelques personnes ont prétendu que ce qui avoit indisposé madame de

1. Tout ce qui suit répond à un passage de La Beaumelle cité presque textuellement.

2. Ce que je puis dire avec vérité, c'est que cet auteur a été très mal instruit, par quelque manuscrit que ce fût, s'il a lu que madame de Maintenon fut, comme il le dit, la femme d'affaires du clergé. Jamais elle ne s'en mêla, et la seule part qu'elle y prit jamais fut de faire ce que tout autre qu'elle auroit fait, qui étoit, quand elle connoissoit quelque homme de mérite qui lui étoit d'ailleurs recommandé, d'en parler au Roi ou à celui qui avoit la feuille, en faisant entendre qu'elle pensoit qu'un tel étoit digne qu'on pensât à lui. Ce qu'elle a fait, par exemple, pour M. de Noailles, que tout le monde sait qu'elle fit archevêque de Paris. (*Note du manuscrit.*)

Maintenon contre le Père de la Chaise venoit d'un tour qu'il lui avoit joué vis-à-vis du Roi. Madame de Maintenon, selon ce qu'il rapporte, ayant nommé au Père de la Chaise un ecclésiastique pour qui elle désiroit un bénéfice, il lui dit qu'il le nommeroit à propos au Roi; mais au lieu d'en parler à Sa Majesté, comme il l'avoit promis, et comme il auroit dû le faire, il mit tout simplement l'ecclésiastique en question à la tête de la feuille. Le Roi, qui n'étoit pas prévenu, l'effaça; le confesseur, d'un air de chagrin plus affecté que réel, dit au Roi que cet ecclésiastique lui avoit été recommandé par madame de Maintenon : « C'est à cause de cela que je l'efface, répondit le Roi; je ne veux pas absolument qu'elle s'en mêle. » Et l'ecclésiastique n'eut point alors de bénéfice. Si ce fait étoit vrai, il prouveroit bien que madame de Maintenon ne se mêloit pas de ce qui regardoit les bénéfices, et qu'il falloit qu'elle eût bien des ménagements quand elle avoit dessein d'obtenir quelque chose. Il faut bien que je donne les récits que je viens de faire comme quelque chose sur quoi l'on puisse compter; j'ai cité mon auteur; il peut avoir été bien instruit, mais il me permettra d'en douter. D'ailleurs, quand même il seroit vrai que madame de Maintenon ait demandé un bénéfice au Père de la Chaise, et qu'il l'eût jouée comme on vient de le voir, elle eût eu lieu sans contredit d'en être

mécontente, mais elle avoit trop de grandeur, et étoit trop au-dessus des misères pour qu'un pareil procédé, quelque mauvais qu'il fût, lui inspirât un esprit de vengeance contre celui dont il partoit. Sa religion et sa vertu me répondent du contraire [1].

J'ai bien ouï dire, je ne l'assure cependant pas encore, que le luxe du confesseur du Roi faisoit ombrage à madame de Mantenon. Elle trouvoit, dit-on, que son équipage et la vie douce et aisée qu'il menoit ne convenoit point à la modestie d'un religieux. On m'a ajouté que l'archevêque et elle, trouvant qu'il ne conduisoit pas le Roi comme il le devoit, en gémissoient

1. On voit par là que ceux qui obtenoient des grâces et ceux qui en désiroient croyoient que tout dépendoit de madame de Maintenon, mais c'étoit bien à tort qu'on pensoit ainsi sur son compte. Je crois avoir ainsi prouvé, par ce que j'ai dit jusqu'ici de sa conduite vis-à-vis du Roi, qu'il s'en falloit bien qu'elle décidât de tout, et ce que je puis ajouter avec vérité, c'est que, vraisemblablement, l'auteur de ses *Mémoires* a été très mal instruit, par quelque manuscrit que ce fût s'il a lu, comme il le dit, qu'elle fut la femme d'affaires du clergé. Jamais elle ne s'en mêla, et la seule part qu'elle y prit quelquefois fut de faire ce que toute autre qu'elle auroit fait qui étoit, quand elle connoissoit quelque homme de mérite, qui lui étoit d'ailleurs recommandé, d'en parler au Roi ou à celui qui avoit la feuille, en faisant entendre qu'elle croyoit qu'un tel étoit digne qu'on pensât à lui, ce qu'elle a fait par exemple pour M. de Noailles, pour qui elle avoit tant d'estime et d'amitié qu'elle représentoit au Roi qu'il ne pouvoit mieux faire que de le choisir pour archevêque de Paris. Peut-être a-t-elle fait choisir quelques autres évêques auxquels elle s'intéressoit, ce que j'ignore, mais quand, dans quelque occasion pareille, le Roi s'en seroit rapporté à son choix, cela ne prouveroit pas qu'elle se mêlât de tout, ni qu'elle fût la femme d'affaires du clergé. (*Note du manuscrit.*)

l'un avec l'autre, et qu'ils tentèrent d'inspirer au Roi de prendre un autre confesseur. De savoir comment ils s'y prirent, et si effectivement ils entreprirent de le faire congédier, c'est ce que j'ignore[1].

Cependant le Roi étant, comme je l'ai dit, fort occupé à remédier à l'épuisement de l'État, l'auteur des *Mémoires de madame de Maintenon* prétend qu'on lui conseilla pour lors de rappeler les huguenots, lui montrant que leur retour seroit un moyen très avantageux à cet objet. Je ne sais où il a puisé tout ce qu'il dit sur cela; je n'en ai jamais entendu parler, et je ne vois pas que les auteurs qui ont écrit sur l'histoire de Louis XIV en aient rien dit. Il a cependant l'air de donner tous les récits qu'il en a faits comme quelque chose d'authentique. Je vais rapporter tout ce que dit cet auteur. « On présenta, dit-il, un *Mémoire* au Roi pour le rappel des huguenots, lequel *Mémoire* madame de Maintenon réfuta; on ne rappela pas, continue-t-il, ceux qui avoient fui, mais on voulut du

1. Madame de Maintenon vivait en effet en assez mauvais termes avec le Père de la Chaise. Le 31 janvier 1700, elle écrivait au cardinal de Noailles avec lequel, en ce temps-là, elle était en correspondance presque quotidienne : « Je vis dimanche le Père Bourdaloue, qui me témoigna la peine de la Compagnie sur ce que je parois ne la pas aimer, par l'éloignement qui est entre le Père de la Chaise et moi. Je répondis que ce n'étoit pas ma faute, et que j'étois prête à faire toutes les avances avec lui. Je dois être dans ces sentiments, et j'y suis grâce à Dieu; mais je n'espère rien de ce côté-là. » (*Correspondance générale*, t. IV, p. 310.)

moins garder ceux qui menaçoient de les suivre. Il y eut plusieurs avis différents sur la façon dont on devoit se conduire vis-à-vis d'eux; les uns étoient d'avis de la violence, les autres de la douceur. Le Roi, embarrassé de ces différents avis, écrivit à tous les évêques pour leur demander leurs sentiments; presque tous, dit le même auteur, furent d'avis de les forcer à croire et à communier. L'archevêque de Paris et le Père le Tellier furent seuls d'un avis tout opposé[1]. Le Roi, flottant entre tous ces différents conseils, renvoyoit toujours la décision au lendemain, et madame de Maintenon ne savoit quel parti prendre[2]; il fut arrêté à la fin qu'on soumettroit leurs mariages à la bénédiction d'un prêtre, et en peu de temps, continue-t-il, les églises furent remplies d'huguenots qui venoient se marier, selon les lois qu'on leur imposoit, en faisant

1. On remarquera que, dans le temps où il place toute cette affaire, il n'étoit pas encore question du Père le Tellier, que le Père de la Chaise étoit encore pour lors confesseur du Roi et que le Père le Tellier, qu'il prétend avoir fait un personnage pour lors, ne vint à la Cour qu'au plus trois ou quatre ans après; il est étonnant combien cet auteur est peu fidèle sur les époques. (*Note du manuscrit.*)

2. Qui croiroit qu'un auteur qui a de l'esprit prononceroit une telle absurdité pour le seul plaisir de dire une chose ridicule, car je ne puis imaginer qu'il ait assez peu de sens commun pour croire que madame de Maintenon décida dans une affaire de cette importance; d'ailleurs il s'est laissé tromper tant de fois dans ce qu'on lui a dit d'elle qu'il seroit impossible et dangereux pour la vérité de s'en rapporter toujours à lui sur son compte. (*Note du manuscrit.*)

vœu de suivre la religion catholique, qu'ils juroient intérieurement d'abandonner aussitôt après leur mariage. »

Tout ceci est un extrait de tout ce que j'ai lu dans l'auteur que j'ai cité. Je ne le donne point comme chose indubitable, et, sans vouloir essayer de contredire plusieurs de ses citations à ce sujet qui en seroient peut-être susceptibles, je dirai seulement qu'il s'est laissé tromper dans ce qu'on lui a dit de madame de Maintenon par rapport à cette affaire, comme par rapport à beaucoup d'autres. Il dit positivement que le *Mémoire* qui fut présenté au Roi sur cet important objet fut communiqué à madame de Maintenon et réfuté par elle. « On a encore cet écrit de sa main, ajoute-t-il; on y voit qu'elle a mal saisi l'état des choses, qu'elle abhorroit l'intolérance, mais qu'elle n'avoit pas approfondi le droit qu'avoient les huguenots d'être tolérés. » Le fond de tout ce que je viens de dire se trouve dans cet auteur, tome III, aux pages 166, 167 et 168, et ladite réfutation se trouve en son entier dans le volume de ses pièces justificatives. Il n'est pas absolument impossible que cette réfutation soit vraie, quoique je regarde tout ce récit comme très fabuleux, quand même il seroit possible qu'il en fût quelque chose; mais je voudrois demander à cet auteur si bien instruit de tout, et qui paroît si

sûr de tout ce qu'il avance, et qui prétend que cette réfutation, qu'il donne comme certaine, est encore écrite de la main de madame de Maintenon, 1° s'il est bien sûr que ce manuscrit qu'il a entre les mains n'a point été supposé; 2° s'il connoît assez bien l'écriture de madame de Maintenon pour savoir positivement qu'il est de la sienne; 3° s'il croit réellement, avec tout le discernement et l'expérience du monde que je lui suppose, que madame de Maintenon, à qui l'on ne pouvoit refuser beaucoup d'esprit et de prudence, auroit pu[1] se déterminer à confier cet écrit, surtout en original, à des personnes dont elle n'auroit pas été bien sûre, et qu'elle auroit jamais souffert qu'il passât en quelques mains étrangères, au risque de devenir public. Ces réflexions me paroissent plausibles, et je pense que cet auteur a oublié de les faire avant de conter son histoire[2].

1. Supposé toujours que cette réfutation peut être vraie. (*Note du manuscrit.*)

2. Ici c'est La Beaumelle qui a raison contre mademoiselle d'Aumale ou peut-être contre son neveu, car, si elle a pu et dû s'entretenir avec lui du rôle joué par madame de Maintenon, dans toutes les affaires relatives aux huguenots, il est possible que, du moins quant au texte précis, nous nous trouvions ici en présence d'une interpolation. Il est certain qu'en 1698, par l'intermédiaire du cardinal de Noailles, Louis XIV consulta un certain nombre d'évêques sur la question de savoir quelle conduite il convenait de tenir vis-à-vis des huguenots qui étaient restés en France, et qui s'étaient convertis au moins en apparence. On a retrouvé et publié récemment la réponse des vingt-cinq principaux évêques qui furent consultés. Il n'est

Je peux dire d'ailleurs, d'après plusieurs personnes qui ont connu la conduite de madame de Maintenon, qu'elle ne s'est pas plus mêlée des affaires de l'Église que de celles de l'État. Je sais d'elle-même qu'elle auroit fort déplu au Roi si elle eût eu l'air d'y vouloir prendre part en rien, et je peux certifier, j'ose assurer d'ailleurs que dans toutes les occasions où le Roi ou quelque ministre lui a demandé son avis, elle n'a jamais conseillé que des voies douces.

Dans le temps de la révocation de l'édit de Nantes, lorsque le Roi ou quelque autre lui en parloit, elle disoit toujours que, pour elle, son avis étoit qu'on agît par voie d'insinuation, et loin d'approuver les rigueurs et la violence qu'on employa pour lors, je sais à n'en pas douter qu'elle l'ignora longtemps, et que, dès

pas exact de dire, comme La Beaumelle, que tous, sauf l'archevêque de Paris et le Père le Tellier (qui n'était rien, alors), furent d'avis de les forcer à croire et à communier. Les avis furent au contraire très partagés à ce sujet, et les évêques du Nord, en particulier, conseillèrent l'emploi de la douceur (voir la publication intitulée : *Les évêques de France et les protestants*). Ces réponses des évêques furent probablement communiquées à madame de Maintenon, et elle-même écrivit un *Mémoire* dans lequel elle s'élève à la vérité contre l'idée de revenir purement et simplement sur l'édit « qui révoqua celui de Nantes », mais où elle conseille de continuer, comme on a déjà commencé, « à adoucir la conduite des nouveaux convertis, surtout à ne point les forcer à commettre de sacrilèges en approchant des sacrements sans foi et sans disposition ». Ce mémoire, dont l'authenticité est indiscutable et que La Beaumelle a publié le premier, se trouve au tome IV de la *Correspondance générale*, p. 198 et dans *Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique*, t. I, p. 293.

qu'elle les sut, elle fit tout ce qu'elle put pour s'y opposer. Elle fut cause elle-même, dans ce temps-là, de beaucoup de conversions, mais elle ne s'y prenoit jamais autrement qu'en engageant des prêtres instruits et éclairés à entreprendre cette bonne œuvre. Ils alloient trouver les personnes en question, et soit par insinuation, soit par des exhortations touchantes et pathétiques, ils les amenoient souvent à la véritable croyance. De son côté, quand elle avoit en vue quelques personnes à qui elle étoit à portée de parler, elle leur montroit si clairement l'avantage de la religion catholique, et leur tenoit des discours si persuasifs qu'en très peu de temps, elles devenoient ses prosélytes. Souvent même, par les lettres qu'elle écrivoit, elle a contribué à des conversions, mais, je ne puis trop le répéter, toutes celles qu'elle fit ou fit faire, elle n'agit jamais que par des voies de douceur et d'insinuation.

Sans vouloir décider qu'il fût pour lors question ou non de rappeler les huguenots, ce dont je doute fort, je crois qu'il fut arrêté environ dans ce temps-là qu'on ne pourroit entrer dans aucune charge de judicature, ni même parvenir à certains honneurs militaires, sans avoir au préalable présenté un certificat de catholicité signé de son curé ou d'un prêtre le représentant, et que ce fut peu de temps après que l'archevêque de

Paris, pour remédier aux abus qui naissoient tous les jours de ces certificats, établit des billets de confession.

Outre l'intérêt que le Roi prenoit à la religion, il observoit les décences en tout; il vouloit de plus qu'on les observât[1]. Madame de Maintenon étoit enchantée de trouver chez lui tant de régularité, et ne perdoit aucune occasion de lui en faire voir tout l'avantage[2]. Quoique assurément elle ne gouvernât point l'Église, cependant elle s'intéressoit à son bien; en conséquence, comme elle voyoit que, depuis du temps, il y avoit beaucoup d'évêques à la Cour, et qu'elle savoit d'ailleurs

1. Étant un jour dans la rue, il aperçut des lumières dans la chambre d'un pauvre homme, et ayant appris qu'on lui donnoit le saint Viatique, il se mit sur-le-champ à genoux par terre, quoi qu'il fît fort crotté, et malgré la pluie qui tomboit sur lui, y resta jusqu'à ce que le Saint-Sacrement sortît, le reconduisit jusqu'à l'église, et envoya ensuite une aumône au malade, recommandant qu'on en prît grand soin. (*Note du manuscrit.*)

2. Madame de Maintenon aurait voulu cependant que le Roi ne s'en tînt pas aux pratiques extérieures. Le 31 janvier 1700, elle écrivait à l'archevêque de Paris : « Le Roi a de la peine sur les trois jours gras que vous voulez retrancher aux mascarades et aux bals, mais il finit toujours par dire qu'il veut être soumis et vous laisser faire. Je crois, monseigneur, qu'il faut accepter cette soumission, afin de l'accoutumer au bien, malgré qu'il en ait. Je lui dis que ces trois jours-là retrancheroient bien des péchés. La religion est peu connue à la Cour : on veut l'accommoder à soi et non pas s'accommoder à elle: on en veut toutes les pratiques extérieures, mais non pas l'esprit. Le Roi ne manquera pas à une station ni à une abstinence; mais il ne comprendra point qu'il faille s'humilier et prendre l'esprit d'une vraie pénitence. » (*Correspondance générale*, t. IV, p. 308.)

que la plupart des diocèses étoient fort mal gouvernés, causant un jour avec le Roi, et lui faisant remarquer le nombre d'évêques qu'il avoit vus dans sa journée : « Apparemment, lui dit-elle, que ces messieurs ont des grands vicaires dont ils sont sûrs comme d'eux-mêmes, car ils ne seroient pas ici si souvent qu'ils y sont; j'imagine cependant qu'ils feroient beaucoup mieux de résider un peu plus souvent dans leurs diocèses. » Le Roi trouva cette idée très bonne, et ne fut pas longtemps à la mettre à profit, car, dès le lendemain, il parla sur cela assez haut pour que plusieurs entendissent qu'il trouvoit fort mauvais qu'ils quittassent si souvent leurs diocèses. Il n'en fallut pas davantage pour en faire repartir un bon nombre, et quand, par hasard, depuis, il en voyoit encore quelques-uns à son lever, un seul coup d'œil de sa part leur montroit qu'ils n'avoient rien de mieux à faire que de s'en retourner. Madame de Maintenon disoit aussi quelquefois exprès dans la conversation : « Si les évêques qui sont si souvent à la Cour savoient combien ils sont méprisés par cette conduite, ils n'y paroîtroient jamais. »

Le même esprit de régularité faisoit qu'il y avoit certains jours dans l'année où le Roi défendoit tout spectacle à la Cour. Le jour de l'anniversaire de la Reine-Mère, par exemple, il ne vouloit pas qu'il y eut

ni bal, ni comédie, ni musique, ce qu'il observa toute sa vie très exactement. Il étoit aussi très exact pour la sanctification des dimanches et des jours de fêtes; il ne permettoit pas qu'on fît rien que l'on pût soupçonner avoir l'air de travail, et avoit grand soin lui-même de ne faire ces jours-là aucun arrangement de chasses ou d'autres parties de plaisirs qui pût mettre quelqu'un de ses gens dans le cas de perdre la messe.

On a vu ci-devant que le Roi aimoit beaucoup le duc de Bourgogne, ainsi que la duchesse; cette amitié tendre qu'il avoit pour l'un et pour l'autre faisoit qu'il ne leur refusoit rien de ce qu'ils lui demandoient, vu que souvent même il alloit au-devant de ce qu'ils pouvoient désirer.

Le duc de Bourgogne aimoit assez le jeu et perdoit très souvent. Après une partie qui lui avoit coûté beaucoup, il vint trouver le Roi pour lui demander de l'argent. Le Roi lui en donna plus qu'il ne lui en avoit demandé, en lui disant qu'il lui savoit le meilleur gré du monde de s'être adressé directement à lui, sans lui faire parler par personne. Il lui ajouta qu'il lui feroit grand plaisir d'avoir toujours la même confiance en lui, qu'il pouvoit jouer sans inquiétude, qu'il n'avoit rien à craindre, que l'argent ne lui manqueroit pas, et qu'il n'étoit

de nulle importance à des gens comme eux de perdre [1].

Le Roi avoit effectivement la bonne qualité d'être charmé lorsqu'on s'adressoit à lui directement; il en a donné des preuves dans cent occasions. Comme il aimoit beaucoup tous ses enfants, quand il apprenoit par exemple qu'ils avoient besoin d'argent ou pour acheter quelque chose qui leur feroit grand plaisir ou pour acquitter quelques dettes, il leur faisoit souvent donner, sans, pour ainsi dire, que personne lui demandât. Madame la duchesse de Bourbon perdit un jour dix ou douze mille pistoles de plus qu'elle n'avoit chez elle; ne pouvant les payer, elle écrivit à madame de Maintenon son embarras. Madame de Maintenon montra cette lettre au Roi qui, sur-le-champ, fit payer toutes les dettes de la duchesse, et dit qu'il ne vouloit pas absolument qu'elle l'en remerciât; il la fit cependant exhorter à ne plus tant faire de dettes par la suite [2].

1. Mademoiselle d'Aumale fait usage ici des notes qu'elle avait prises sur le *Journal de Dangeau*, qu'elle cite presque textuellement (t. VII, p. 309).

2. « Madame la Duchesse, dont le Roi avoit payé les dettes, il n'y avoit pas longtemps, qui se montoient fort haut à des marchands et en toutes sortes de choses, n'avoit pas osé parler de celles du jeu, qui alloient à de grosses sommes. Ces dettes augmentoient encore; elle se trouvoit tout à fait dans l'impuissance de les payer, et, par là même, dans le plus grand embarras du monde. Ce qu'elle craignoit le plus étoit que M. le Prince, et surtout M. le Duc, ne le sût. Dans cette extrémité, elle prit le parti de s'adresser à son ancienne gouvernante, et de lui exposer son état au naturel dans une lettre, avec une confiance qui attirât sa toute-puissante protection.

La grandeur d'âme, la complaisance et la bonté du Roi s'étendoient sur toutes les personnes qui l'approchoient : il y a des traits de complaisance de sa part qui sont singuliers et qu'à peine on croiroit. On l'a vu plusieurs fois, par exemple, tenir deux conseils dans un jour, parce que quelques-uns de ses ministres lui avoient dit qu'ils avoient envie d'aller à leurs maisons de campagne, et, pour leur en donner le temps à l'aise et qu'ils pussent y passer quelques jours, il faisoit souvent en un jour ce qu'il n'auroit dû faire naturellement qu'en plusieurs. Il étoit fâché et chagrin quand quelques-uns de ses courtisans donnoient dans quelques travers, et alors il avoit la liberté de leur dire lui-même quelques mots, et de leur faire avec douceur quelques remontrances, en les avertissant d'être une autre fois un peu plus sur leurs gardes. En donnant une pension de cinquante pistoles par mois au frère[1] du duc d'Albret[2] il lui dit : « Cette

Elle n'y fut pas trompée : madame de Maintenon eut pitié de sa situation, et obtint que le Roi payât ses dettes, ne lui fit point de réprimande, et lui gardât le secret. » (*Saint-Simon*, Édit. Boislisle, t. VII, p. 68.)

1. Frédéric-Jules de la Tour, dont il est ici question, était frère puîné du prince de Turenne et du duc d'Albret, plus tard duc de Bouillon. Né le 2 mai 1672, il était entré dans la marine et avait été fait chevalier de Malte. Il ne suivit pas le conseil de Louis XIV, car il quitta plus tard la marine et l'ordre de Malte pour épouser une aventurière anglaise. Suivant Saint-Simon, ce serait lui qui aurait proposé au Régent la création des bals de l'Opéra. (Voir *Saint-Simon*, Édit. Boislisle, t. II, p. 128.) Il mourut le 28 juin 1733.

2. Emmanuel-Théodose de la Tour, duc d'Albret puis duc

pension ne durera qu'autant que vous serez sage. » Il respectoit la religion et vouloit qu'on la respectât, et qu'on ne fût à l'église qu'avec toute la décence convenable, et vêtu honnêtement [1]. Madame la duchesse de Bourgogne devant un jour tenir un enfant sur les fonts du baptême avec Monseigneur, vint entendre la messe en habit de chasse : c'étoit après la messe que devoit se faire la cérémonie : le curé de Marly, où étoit la Cour, ne trouva point qu'elle fût en habit décent ; en conséquence le baptême fut remis à une autre heure, et le curé fut fort approuvé par le Roi d'avoir fait cette difficulté [2].

Comme le Roi aimoit beaucoup ses jardins, il n'avoit rien ménagé pour les embellir ; effectivement ils étoient alors très beaux. Le Nôtre, illustre dans la profession pour les jardins, et qui étoit actuellement intendant des bâtiments, vint à Versailles un mois avant de mourir, et demanda à voir le Roi qui le reçut avec sa bonté ordinaire. Comme il étoit pour lors âgé de quatre-vingt-

de Bouillon, grand chambellan de France. Il mourut le 17 mai 1730, à soixante-trois ans.

1. Étant encore fort jeune il avoit appris que des personnes de la première qualité avoient été au masque sous des habits religieux ; il les fit chasser de la Cour dès le lendemain. (*Note du manuscrit.*)

2. Ce ne fut pas le curé de Marly, comme le dit mademoiselle d'Aumale, mais le curé de Versailles qui renvoya ainsi la duchesse de Bourgogne ; il s'appelait l'abbé Hébert et fut fait en 1712 évêque d'Agen.

huit ans, le Roi le fit mettre dans une chaise roulante comme la sienne pour le faire promener dans ses jardins. Le Nôtre, enchanté de la façon dont le Roi le traitoit, et fort étonné de se trouver dans cette position si près du Roi, ne put s'empêcher de s'écrier : « Ah! mon pauvre père[1], si tu vivois encore, et que tu puisses voir un pauvre jardinier comme ton fils se promener dans une chaise à côté du plus grand Roi du monde, rien ne manqueroit à ma joie[2]. »

1. Jean Le Nôtre avait été, avant son fils, jardinier et dessinateur des Tuileries.

2. Cette anecdote, qui se trouve dans *Saint-Simon* (Édit. Boislisle, t. VII, p. 194), a été textuellement empruntée par lui au journal de *Dangeau*, t. VII, p. 273. C'est encore aux notes prises par elle sur le journal de Dangeau que mademoiselle d'Aumale l'aura empruntée.

LE SIÈGE DE TURIN. — L'ANNÉE 1709 ET LES CHARITÉS DE MADAME DE MAINTENON

Le manuscrit s'étend assez longuement sur l'acceptation de la couronne d'Espagne par Louis XIV au nom de son petit-fils le duc d'Anjou, et sur les événements politiques et militaires qui marquèrent les premières années de la guerre de la succession d'Espagne.

Cette partie du manuscrit ne contient rien d'inédit et offre peu d'intérêt. Du récit succinct des opérations militaires, nous croyons cependant devoir extraire ce qui a trait au siège de Turin, en raison du rôle qui est attribué à la duchesse de Bourgogne et à madame de Maintenon.

Lorsqu'on fit revenir monsieur de Vendôme d'Italie pour l'envoyer en Flandre[1], voici comment le duc d'Orléans fut envoyé à sa place. Depuis plusieurs

1. Ce fut à la suite du désastre de Ramillies (23 mai 1706) que Vendôme fut rappelé d'Italie où il commandait depuis le commencement de la guerre contre le duc de Savoie, pour remplacer Villeroy à la tête de l'armée de Flandre.

années que la guerre duroit, ce prince n'avoit point encore été employé. En conséquence, il avoit tenu beaucoup de propos à la Cour, et s'étoit plaint amèrement de l'inaction dans laquelle le Roi le laissoit. Quelques personnes prétendent même qu'il en parla à madame de Maintenon, qui lui répondit qu'elle avoit entendu dire au Roi que la vie scandaleuse qu'il menoit lui déplaisoit fort, et que c'étoit la seule cause de la façon dont il agissoit avec lui; qu'à cela le duc d'Orléans lui dit qu'il n'y avoit point de passion qu'il ne sacrifiât à l'envie de servir Sa Majesté; que madame de Maintenon en conséquence lui proposa de se défaire de mademoiselle de Séry[1], connue publiquement pour sa maîtresse, que le prince, à cette proposition, n'ayant dit ni oui ni non, et que madame de Maintenon se flattant de son consentement, lui fit écrire tout de suite un congé en bonne forme, qui fut envoyé à l'instant à ladite demoiselle, laquelle se retira dans un couvent. Ce ne fut, prétend-on, qu'après cela que le Roi consentit à le nommer pour commander en Italie[2].

1. Marie-Louise-Madeleine-Victoire le Bel de la Boissière de Séry, née à Rouen vers 1680, avait été nommée fille d'honneur de Madame en mai 1696 : elle s'appelait alors mademoiselle de Chaumont. Le duc d'Orléans acheta pour elle la terre d'Argenton, qu'il fit ériger en comté en février 1709. Elle épousa en 1713 le chevalier d'Oppède, devint veuve en 1717 et mourut le 4 mars 1748.

2. Mademoiselle d'Aumale se fait sans doute ici l'écho d'un

Quand il partit pour ce commandement, la duchesse d'Orléans, qui avoit pour des sommes immenses de pierreries, le pressa fort de les prendre toutes avec lui. Mais le duc d'Orléans lui répondit que s'il ne trouvoit pas près de ses amis tout l'argent dont il auroit besoin, il ne feroit alors nulle difficulté de les accepter, sachant qu'elle les lui offroit de bon cœur. On prétend encore que le Roi, jugeant que le duc d'Orléans n'avoit pas une expérience suffisante pour gouverner les opérations avec toute la prudence nécessaire, lui fit le plan de toute la campagne, et l'assujettit à ne s'en pas écarter. Ce prince étoit réellement brave, mais il n'étoit pas étonnant que le Roi, qui prévoyoit ce que la fougue de sa jeunesse pourroit lui faire entreprendre, cherchât à la modérer en lui donnant des ordres les plus précis qu'il étoit possible.

bruit qui courut peut-être à la Cour, mais qui n'est pas exact. Ce fut en effet beaucoup plus tard que mademoiselle de Séry se réfugia momentanément dans un couvent. En 1706, au contraire, elle profita du moment où le duc d'Orléans était en faveur pour faire légitimer un fils qu'elle avait eu de lui en 1702, et qui, sous le nom de chevalier d'Orléans, devint grand-prieur de France. Il est à remarquer que La Beaumelle rapporte la même anecdote presque dans les mêmes termes (Édit. de Maestricht, t. V, p. 63). Il dit en note l'avoir tirée d'un *Mémoire* de madame de Bouju. Or, madame de Bouju, qui était une religieuse de Saint-Cyr, n'a pas laissé de *Mémoire*. Il est infiniment probable que La Beaumelle aura trouvé dans les papiers qui lui ont été communiqués par les dames de Saint-Cyr, ce cahier de mademoiselle d'Aumale, et qu'il l'aura attribué au hasard à madame de Bouju.

J'ai lu dans quelque historien que les ordres donnés, quoiqu'en bonne intention, de la part du Roi, furent cause que ce prince échoua dans presque toutes ses entreprises. Cela peut être, mais ce que j'ai peine à comprendre, c'est qu'un autre ait osé avancer que ces ordres donnés par le Roi au duc d'Orléans, dans le dessein simplement de modérer son courage, étoient émanés de madame de Maintenon, par complaisance pour la duchesse de Bourgogne qui voyoit la perte de son père assurée si on laissoit un champ libre au courage et à l'habileté du nouveau général. Il falloit que cet auteur connût bien peu le caractère et la droiture de madame de Maintenon pour la croire capable d'un procédé aussi infâme. S'il eût été, comme il devoit l'être, instruit de la façon de penser de cette dame, et qu'il l'eût connue telle qu'elle étoit, il auroit su que, dans tous les temps et dans toutes les circonstances, madame de Maintenon ne désira jamais rien avec plus d'empressement que le succès des armes du Roi, et qu'elle regarda toujours l'intérêt de sa gloire comme une chose qui lui étoit pour ainsi dire personnelle. Un autre auteur, moins partial assurément, prétend cependant qu'effectivement la duchesse de Bourgogne, voyant qu'on alloit achever de dépouiller son père, désira fort trouver un moyen de faire lever le siège de Turin aux François; il ajoute qu'elle vint à

bout de faire entrer madame de Maintenon dans ses vues, laquelle, dit-il, voyant le Roi vieillir et croyant qu'elle pourroit dans la suite avoir besoin de la duchesse de Bourgogne, la servit de tout son pouvoir. Ce second auteur ne connoissoit pas plus madame de Maintenon que le premier; d'ailleurs il ne savoit pas, comme le savent les personnes qui l'ont connue, que le désintéressement était une de ses principales vertus. Cet auteur dit ensuite, en faveur de la duchesse de Bourgogne, que cette princesse ne prévoyoit pas sans doute les suites fâcheuses que la levée du siège de Turin pourroit avoir et qu'elle eut en effet[1].

Ce qu'il y a de vrai, c'est que la présence du duc d'Orléans en Italie n'empêcha point toutes les pertes que nous y fîmes dans le courant de cette année. Ce prince se retira à Versailles après ces désastres, et fut accueilli du Roi comme s'il eût été vainqueur. Tout le monde cherchoit à le voir; il se plaignoit hautement des ministres et de la duchesse de Bourgogne, et il n'y eut que de madame de Maintenon dont il ne se plaignit pas. L'historien qui lui attribua ces ordres

1. L'auteur auquel mademoiselle d'Aumale entreprend ici de répondre paraît être un ex-jésuite, du nom de la Motte, qui, chassé de son ordre et réfugié en Angleterre sous le nom de la Hodde, fit paraître à Londres en 1736 : *La vie de Philippe d'Orléans, petit-fils de France, par Mr. L. M. D. M.* Cet auteur ne s'exprime cependant pas d'une façon aussi positive que le dit ici mademoiselle d'Aumale.

mal intentionnés ne savoit donc pas, quand il écrivoit, la façon de penser du duc d'Orléans sur son compte[1]. Il est bien vrai que madame la duchesse de Bourgogne prit des précautions pour éviter que monsieur le duc de Savoie son père ne fût pas entièrement dépouillé de ses États, mais ce qu'elle fit pour cela ne ressemble en rien à ce que les deux auteurs dont je viens de parler en ont rapporté. Voici comme la chose se passa, et je peux dire qu'on peut compter sur la vérité de mon récit. Madame la duchesse de Bourgogne auroit inutilement tenté de séduire madame de Maintenon et de se faire instruire par elle des secrets de l'État, supposé qu'elle les sût : ce ne fut point là la route qu'elle prit, mais ce que je sais d'une personne qui le tient de monsieur de la Feuillade[2] même, c'est que monsieur de la Feuillade, nommé pour l'expédition du

1. Il ne semble pas en effet que l'affaire de Turin ait altéré les relations de madame de Maintenon et du duc d'Orléans. Le 25 septembre 1706, elle lui écrivait une longue lettre où elle lui disait : « Il est certain que je meurs d'envie d'adoucir vos peines; mais il est encore plus vrai que tout ce qui se passe en ce pays-ci sur votre sujet est encore plus glorieux que je ne puis l'exprimer. » Le duc d'Orléans, en lui répondant, la remerciait de ses bontés : « J'en suis touché vivement, écrivait-il, je m'estime heureux d'y avoir part. Il n'y a rien, Madame, que je ne veuille faire pour me les conserver. » (*Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique*, t. II, p. 95 et 97. Voir notre tome Ier, p. 134.)

2. Louis, d'abord vicomte d'Aubusson puis comte de la Feuillade et duc de la Feuillade-Rouannez, né le 30 mai 1673, maréchal de France le 2 février 1724. Il mourut à Marly le 29 janvier 1725.

siège de Turin [1], avoit envie de plaire à la duchesse de Bourgogne, et avant de partir pour l'armée, étant venu prendre congé d'elle, ses charmes qu'elle redoubla par les manières les plus flatteuses firent prendre à ce seigneur le dessein de ne la pas chagriner en dépouillant le duc de Savoie. « Ne poussez pas mon père à bout, » lui dit-elle entre haut et bas. Ce peu de paroles, prononcées avec un air touchant, firent tout l'effet qu'elle désiroit. Monsieur de la Feuillade partit, mit le siège devant Turin, attaqua romanesquement la citadelle de Turin (ayant été résolu de commencer par le siège de la citadelle), ne la prit point, fut au contraire forcé de lever ce siège, pendant lequel il disoit en lui-même : si l'on réussit ce sera double gloire, et ce ne sera pas manque d'avoir fait tout ce qu'il falloit pour ne pas réussir. Il avoit pris la précaution, avant de partir, de parler à monsieur de Chamillart, son beau-père [2], et lui avoit très bien montré combien il seroit désagréable à madame la duchesse de Bourgogne qu'on prît Turin pour assurer le succès de l'expédition.

1. La version de mademoiselle d'Aumale n'est pas exacte, au moins sur ce point. La Feuillade ne fut pas « nommé pour l'expédition du siège de Turin », car il avait été envoyé en Italie l'année d'auparavant. Quant à l'attaque par la citadelle, elle était contraire à l'avis de la Feuillade et avait été conseillée par Vendôme et Vauban.

2. Le maréchal de la Feuillade avait épousé, le 24 novembre 1701, Marie-Thérèse Chamillart; elle était née le 22 septembre 1684, et mourut le 3 septembre 1716.

Ce furent là les seuls ressorts qui servirent la tendresse de madame la duchesse de Bourgogne pour son père, et sa vanité pour ne le pas voir rabaissé par la France[1]...

Après quelques pages de nouveau consacrées au récit des opérations militaires, le manuscrit en arrive à l'année 1709, qui fut, on le sait, marquée par un hiver rigoureux et par une épouvantable famine. Les souffrances auxquelles le peuple était alors en proie sont pour mademoiselle d'Aumale une occasion d'insister sur les habitudes charitables de madame de Maintenon. Bien que cette partie de ses nouveaux cahiers fasse un peu double emploi avec la partie de son premier Mémoire *à laquelle elle-même avait donné pour titre :* Sur les Pauvres (*t. I*er, *p. 152*), *cependant nous avons cru devoir publier ce fragment qui entre dans des détails plus précis sur sa vie intime et sur celle de Louis XIV. Nous*

1. Le rôle joué par la duchesse de Bourgogne ayant donné lieu à beaucoup de controverses, nous croyons devoir rapporter ici l'opinion exprimée par Voltaire, dans son *Siècle de Louis XIV* : « Presque tous les historiens ont assuré que le duc de la Feuillade ne voulait point prendre Turin; ils prétendent qu'il avait juré à madame la duchesse de Bourgogne de respecter la capitale de son père; ils débitent que cette princesse engagea madame de Maintenon à faire prendre toutes les mesures qui furent le salut de cette ville. Il est vrai que presque tous les officiers de cette armée en ont été longtemps persuadés, mais c'était un de ces bruits populaires qui décréditent le jugement des nouvellistes et qui déshonorent les histoires. »

avons seulement supprimé les passages qui sont une répétition pure et simple du premier Mémoire.

Cette année 1709 fut pour le royaume de France une année mémorable; jamais on ne s'étoit trouvé dans une position si triste et si désagréable. Outre les dépenses excessives que la durée de la guerre avoit occasionnées, la France se vit réduite à une très grande misère causée par la durée et la rigueur de l'hiver qui fut si considérable que les blés, les seigles, et tous autres grains propres à la nourriture furent entièrement consumés par le froid dans plusieurs parties de l'Europe et particulièrement en France[1]; il en fut de même de tous les fruits. Le prix du blé et des autres denrées fut bientôt quadruplé. Ce qui n'auroit valu que dix livres dans un temps ordinaire en valut jusqu'à cinquante, et le tout à proportion. Il falloit d'un côté trouver de quoi fournir aux frais de la guerre que le Roi se voyoit forcé de continuer, et de l'autre s'opposer à la famine dont tout le royaume

1. Trente mille personnes périrent, dit-on, cette année de froid et de misère. Le froid fut également très vif en Espagne; la princesse des Ursins écrivait à madame de Maintenon le 14 janvier 1709 : « Nous avons, madame, une neige et une gelée si grande en ce pays-ci depuis quelques jours, qu'on ne se souvient pas d'en avoir vu de pareille. » (*Lettres inédites de madame de Maintenon et de la princesse des Ursins*, t. IV, p. 199.)

étoit menacé[1]. Il n'y avoit presque plus moyen d'augmenter les impôts; presque toutes les autres ressources étoient épuisées. La paix eut été le secours le plus solide et le plus sûr; mais la guerre étoit malheureusement plus allumée que jamais...

Le peuple souffroit et commençoit à ne plus souffrir patiemment; il rejetoit sur madame de Maintenon, malgré ses excessives libéralités, une partie de ses malheurs[2]. On disoit d'elle, que, comptant la perte du Roi comme le plus grand malheur qui pourroit arriver non seulement pour l'État, mais plus particulièrement pour elle-même, et craignant d'altérer la santé de Sa Majesté par le récit des mauvaises nou-

1. « Marseille étoit à l'extrémité pour le blé quand il est arrivé une flotte qui leur en a apporté pour trois mois et qui retourne encore en chercher. On va découvrir la châsse de sainte Geneviève et faire des prières publiques. Employez vos saints auprès de Dieu, madame, pour apaiser sa colère contre nous qui peut-être nous veut sauver par toutes ces épreuves, dans le temps que nous nous plaignons de lui. Il afflige présentement trois rois qui sont bien pieux. » (*Lettres inédites de madame de Maintenon et de la princesse des Ursins*, t. I, p. 445.)

2. La misère était si grande que madame de Maintenon redoutait les soulèvements populaires; le 1er mai 1709 elle écrivait de Saint-Cyr à madame de la Viefville, abbesse de Gomerfontaine : « Vous allez être bien fâchée de n'avoir point mademoiselle d'Aumale; mais il nous a pris une crainte à elle et à moi de quelque rencontre sur le grand chemin qui ne seroit pas agréable. La crainte de la famine met le peuple dans un mouvement auquel il ne faut pas s'exposer. Cet état-ci est si violent qu'il ne peut durer. J'espère que les soins que le Roi prend pour faire trouver du blé remettront la tranquillité, et alors mademoiselle d'Aumale ira vous faire sa visite. « (*Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique*, t. II, p. 205.)

velles qui venoient coup sur coup, de concert avec les ministres, elle lui cachoit la plus grande partie des fâcheux événements, et qu'en conséquence le Roi, mal instruit de l'accablement de ses peuples, ne faisoit pas tout ce qu'il auroit pu faire pour les soulager et leur procurer la paix[1]. Ces bruits répandus partout, même à la Cour, étoient mal fondés[2]. Quand on l'auroit voulu, on n'auroit pu cacher au Roi

1. L'impopularité de madame de Maintenon était devenue telle qu'un auteur dramatique aujourd'hui oublié, l'abbé Augustin Nadal, de l'Académie des inscriptions, ayant fait représenter une pièce appelée *Hérode* où se trouvaient ces deux vers :

Esclave d'une femme indigne de ta foi,
Jamais la vérité ne parvint jusqu'à toi,

les ennemis de madame de Maintenon s'efforcèrent de faire un succès à cette pièce fort médiocre qui n'eut toutefois que neuf représentations.

2. Madame de Maintenon sentait au contraire la nécessité et, pour elle, la difficulté de connaître la vérité. En cette même année 1709 elle écrivait de Versailles, le 12 août, « au comte d'Aubigné, colonel du régiment royal, armée de Flandre, » une lettre que nous croyons inédite : « Je suis contente de vos lettres, monsieur, et j'en aprouverois bien la sagesse à tout autre qu'à moi, car il faut toujours s'en tenir aux matières générales et n'escrire que ce qu'on voudroit bien qui fût su de tout le monde; mais je voudrois bien quelquefois être exceptée de cette règle, et savoir des nouvelles plus particulières, comme par exemple, du manque de subsistance et de la désertion; on est toujours exposé en ce pays ici à ne savoir jamais la vérité; les uns ne songent qu'à plaire, en disant des choses agréables; les autres ont l'esprit aigri, et exagèrent le mal; je croirois ce que vous m'en manderiez, et je ne vous commettrois pas; ce que je vous dis là ne seroit que pour une fois en passant, car du reste j'approuve tout à fait votre prudence, et je vous exhorte d'en user ainsi toute votre vie.... » (Communiquée par les héritiers de Lavallée.)

ni la prise des villes ni la perte des batailles; il ne pouvoit rien ignorer de ce qui se passoit; il travailloit tous les jours avec ses ministres, et régloit tout lui-même. Il étoit instruit de la disette et de la misère des peuples, il en étoit touché; il répandoit des aumônes abondantes; il faisoit venir des blés tant qu'il pouvoit. Plusieurs personnes se faisoient un mérite de lui dire l'état naturel des choses. Le propos que monsieur de Harlay, premier président[1], lui tint en est une preuve. Le Roi lui demandant, par conversation, s'il n'y avoit rien de nouveau à Paris, cet illustre magistrat lui répondit en style plus laconique que politique : « Sire, les pauvres meurent, mais les riches prennent leurs places et deviennent pauvres. » Le soupçon qu'on a formé si mal à propos sur madame de Maintenon n'eut d'autres fondements que le dépit des peuples oppressés, qui, respectant encore leur roi, font tomber leurs soupçons et leurs murmures sur ceux qui en approchent de plus près. La conduite que le Roi eut pour lors, les offres qu'il fit faire pour avoir la paix, sont des preuves du désir qu'il avoit de remédier aux maux que ses peuples souffroient, et l'on sait que ce ne fut que l'impossibilité dans laquelle

1. Achille III de Harlay, premier président du parlement de Paris, qui a été l'objet de si vives attaques de la part de Saint-Simon, s'était démis de sa place en 1707. Il mourut le 23 juillet 1712, âgé de soixante-treize ans.

il fut d'accepter les propositions qui lui furent faites, qui l'obligea de continuer la guerre[1]. Ce fut alors que ce prince, aussi grand dans l'adversité que dans les succès les plus éclatants et les plus flatteurs pour sa gloire, répondit à un de ses ministres (monsieur de Chamillart) qui lui représentoit que, s'il n'acceptoit les conditions proposées, l'ennemi seroit bientôt aux portes de sa capitale. « Eh bien! j'irai à la tête de ma noblesse, disputer les débris de mon royaume; je me retrancherai de ruisseau en ruisseau, et de ville en ville plutôt que de me rendre, et nous verrons ce qui en arrivera... »

Cependant, à Paris et dans toute la France, la misère étoit toujours excessive. Tandis que le Roi faisoit tous ses efforts pour imaginer les moyens d'y remédier, madame de Maintenon, de son côté, n'étoit occupée qu'à soulager tous les malheureux qu'elle connoissoit; son zèle la portoit jusqu'à chercher ceux qui avoient peine à se faire connoître. Elle fit des biens infinis pendant cette malheureuse année. Je vais dire tout ce que j'en sais, et j'y ajouterai tout de suite le récit de tout ce que je lui ai vu faire pendant tout

1. Durant toute l'année 1709 des négociations se poursuivirent en effet à La Haye, où Louis XIV avait envoyé d'abord le président Rouillé et ensuite Torcy lui-même; les exigences des ennemis de Louis XIV et en particulier l'arrogance des Hollandais en empêchèrent le succès.

le temps que j'ai eu l'honneur de passer avec elle, pour éviter ou de me répéter ou d'oublier de dire tout ce dont j'ai été témoin.

Ses aumônes annuelles étoient très considérables; j'en ai arrêté les comptes plus d'une fois; ce qu'elle donnoit par an, sur ses seuls revenus, montoit à 54 000 ou 60 000 livres, sans compter tout ce qu'elle obtenoit du Roi, des princes et de tous les seigneurs de la Cour quand elle le pouvoit. Vu le malheur des temps, elle augmenta cette année ses charités de plus du double; elle nourrit un grand nombre de familles; elle entretint plusieurs couvents de filles qui, sans ses secours, se seroient vues contraintes ou de mourir de faim ou de sortir de leurs maisons pour mendier leur pain [1]. Il lui étoit arrivé plusieurs fois, quand elle n'avoit plus d'argent à donner, de vendre quelques meubles pour être en état de soulager quelques malheureux avec qui elle venoit de faire connoissance; elle vendit un jour en pareil cas une bague de prix et

1. C'est une erreur très répandue de croire que, sous l'ancien régime, tous les couvents étaient riches. On voit qu'il y en avait de fort pauvres. Dans les temps de calamité publique, les religieuses qui les habitaient n'échappaient pas à la misère générale et se voyaient contraintes pour vivre d'avoir recours aux mêmes procédés qu'aujourd'hui. C'est ainsi que madame de Maintenon remerciait, dans une lettre que nous croyons inédite, M. de Caumartin de sa charité « pour la pauvre maison de Moret; elles veulent aussi une loterie, ajoute-t-elle, mais il n'y a pas moyen d'en solliciter deux à la fois ». (Communiquée par les héritiers de Lavallée.)

un attelage de chevaux. Outre tout l'argent extraordinaire qu'elle donnoit cette année, elle faisoit distribuer aux pauvres du pain, de la soupe, des couvertures, des chemises et des hardes de toute espèce; souvent elle alloit elle-même faire ces distributions.

Cette même année elle retrancha une grande partie des étrennes de ses domestiques, en leur disant que les pauvres en avoient besoin. Elle prit un soin particulier de seize pauvres familles de Versailles; elle alloit les voir très souvent; quand quelques-uns étoient malades, elle leur portoit tout ce qui leur étoit nécessaire, bouillons, potages, remèdes, linges[1]. Puis elle les recommandoit au curé, et toutes les fois qu'elle revenoit de ces visites, elle me disoit : « Que je suis contente! je ne trouve pas à beaucoup près tant de plaisir au milieu des grandeurs de la Cour. »

Quelques pauvres lui ayant dit en passant : « Madame nous n'avons pas de quoi avoir du sel », elle en fit acheter sur-le-champ et le leur distribua elle-même.

Elle se reprochoit toutes les dépenses qu'elle fai-

1. « Elle (madame de Maintenon) a été dans six pauvres ménages de paysannes, toutes plus mal les unes que les autres, et a donné aux uns de quoi avoir du blé, aux autres pour acheter du pain, pour habiller leurs enfants, et pour payer leurs tailles; enfin le dernier où elle a été, elle a donné bien du linge à une pauvre femme. » Mademoiselle d'Aumale à madame du Pérou, le 15 juillet 1708. (*Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 428.)

soit pour elle; elle attendoit souvent à l'extrémité pour se donner une robe, en disant : « Je pourrois m'en passer et j'ôte cet argent aux pauvres. » En un mot il est étonnant tout ce qu'elle donna et tout le bien qu'elle fit dans le courant de cette année. Il est vrai qu'elle étoit extrêmement charitable, et je puis dire que, pendant tout le temps que j'ai eu l'honneur de passer auprès d'elle, connoissant son revenu, comme je le connoissois, j'étois moi-même surprise de toutes les charités que je lui voyois faire.

Toutes les fois qu'elle faisoit quelques voyages avec le Roi, elle faisoit mettre de la monnoie dans son carrosse pour distribuer en chemin.

Quand le Roi alloit à Fontainebleau, il avoit coutume aussi de faire mettre une centaine de louis dans son carrosse pour avoir de quoi donner pendant la route, et comme, souvent, en arrivant, il n'avoit pas tout donné, madame de Maintenon avoit grand soin de lui demander ce qui lui restoit. Il lui donnoit, et dès qu'elle l'avoit, elle me le montroit avec un air de jubilation, en me disant : « Nous allons faire plaisir encore à bien des pauvres gens. » Elle faisoit la même chose au retour de Fontainebleau.

Lorsqu'elle alloit visiter les pauvres, elle se cachoit le plus qu'elle pouvoit. Je me souviens qu'un jour, étant obligée de passer en fort mauvais chemin pour

gagner quelque maison de pauvres gens, son carrosse fut sur le point de verser; j'eus grand'peur[1], mais je n'en dis rien, et dès que le moment du péril fut passé, elle me dit que tout ce qui l'avoit inquiétée dans ce moment c'étoit que, s'il fût arrivé un accident, on n'auroit pas pu s'empêcher de la voir et de la reconnoître, ce qui l'auroit beaucoup fâchée, parce qu'elle désiroit fort qu'on ne sût pas que ce fût elle qui étoit dans le carrosse.

Quand quelques raisons l'empêchoient d'aller elle-même, elle m'envoyoit souvent visiter des pauvres ou leur porter quelque chose; mais elle me défendoit très expressément de donner le moindre soupçon que ce fut de sa part, et elle me disoit avec chagrin : « Malgré toutes les précautions que je prends, je suis assez malheureuse pour que le peu de bien que je fais soit su de tout le monde. »

Elle étoit on ne peut plus sensible à la misère des pauvres et surtout de la pauvre noblesse[2]. Je l'ai vue quelquefois, après quelques récits de malheurs, pleurer à chaudes larmes. Si j'ai eu le bonheur de lui plaire je

1. Mademoiselle d'Aumale était en effet fort poltronne. Dans une de ses lettres, madame de Maintenon l'appelle : *un lièvre*. Elle-même écrivait à mademoiselle de la Jonchapt : « ... J'ai bien crié ce matin en venant ici : le chemin est effroyable, et j'ai cru cinq ou six fois être à bas. » (*Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 234.)

2. Parfois madame de Maintenon, lorsqu'elle craignait d'être

puis dire que cela fut fondé sur ce qu'elle me vit un jour touchée jusqu'aux larmes de la ruine d'un pauvre gentilhomme qui avoit sa fille à Saint-Cyr; elle jugea par là de la sensibilité de mon cœur, et de ce moment me prit en affection; elle me disoit souvent : « La noblesse[1] devroit bien m'aimer, car je l'aime bien, et je souffre extrêmement de la voir réduite où elle est. »

J'ai vu, pendant du temps, à Versailles, plusieurs femmes de condition qui, n'ayant rien du tout, y étoient venues exprès pour se faire connoître de madame de Maintenon et tirer d'elle quelques secours. Leurs démarches n'avoient point été inutiles; madame de Maintenon avoit été bientôt touchée de leur malheureuse situa-

rebutée dans ses demandes charitables, s'adressait à des intermédiaires qu'elle croyait mieux placés qu'elle-même pour réussir. C'est ainsi que, le 30 mai 1714, elle écrivait à une femme haut placée dont il ne nous est pas possible de dire le nom, la lettre inédite étant sans suscription : « Quoi que vous ne fassiez pas la dévote, j'ai cru voir en bien des occasions que vous êtes charitable. C'est ce qui m'oblige à vous présenter cette occasion icy qui me paroît bien pitoyable. Voyez donc, je vous en conjure, si vous pouvez démesler par l'évêque, par cet abbé de la Pause et par les trésoriers de la marine, la vérité de ce qui est dans la lettre, et si nous pourrions faire cette bonne œuvre. Vous pouvez, madame, vous servir de mon nom auprès ces messieurs, mais pour vous, qui n'êtes pas née dans les subalternes, vous aimez peut-être mieux aller tout droit à M. de Pontchartrain qu'aux trésoriers de la marine; je craindrois pourtant que vous ne le trouvassiez pas trop bien disposé pour moi; il me semble qu'il me fait froid, mais tout est bien entre vos mains... » (Communiquée par les héritiers de Lavallée.)

1. La Beaumelle, dans ses *Mémoires* (Édit. de Maëstricht, t. V, p. 114), en citant cette phrase, a mis : « le peuple ».

tion, et avoit bientôt cherché les moyens de la soulager. J'ai été témoin de l'intérêt vif qu'elle prenoit à de pauvres femmes; elle les appeloit en badinant *ses dames du palais*; elle étoit sans cesse occupée à imaginer quelle espèce de bien elle pourroit leur faire; elle prenoit soin de leurs maris, de leurs enfants; elle alloit les voir très souvent, et leur portoit toujours quelques secours; elle emmenoit ces femmes, l'une après l'autre, avec elle à Saint-Cyr pour qu'elles passassent quelques journées agréables, et qu'elles fussent bien nourries. Quelquefois il y en avoit qu'elle alloit voir, sans qu'elles sussent que c'étoit elle; quand cela arrivoit, elle étoit enchantée; elle me chargeoit à Versailles de les faire manger de temps en temps chez elle, ainsi que de les aller voir et de les consoler, quand elle ne pouvoit pas y aller elle-même[1]...

Elle a fondé plusieurs écoles dans beaucoup de villages; elle en a établi deux à Avon, village près de

1. Mademoiselle d'Aumale continua après la mort de madame de Maintenon son ministère charitable. Le 6 décembre 1719, la duchesse de Ventadour, gouvernante de Louis XV, lui écrivait : « Je suis si accablée de misérables de tous côtés, et le Missisipi ne m'ayant pas mise à mon aise, que je ne peux vous envoyer que cinquante francs pour la personne que vous me recommandez; j'en suis bien honteuse, mais je me trouve ruinée par les rentes que l'on ôte. Je souhaiterois que ce qu'on vous a donné ou remboursé eût été là, car personne ne vous souhaite plus de bonheur, Mademoiselle, que votre très obéissante servante. » (Communiquée par les héritiers de Lavallée.)

Fontainebleau, une pour les garçons et une pour les filles; j'ai été témoin de la façon dont elle s'y prit pour venir à bout de cet établissement. Voici comment elle se gouverna dans cette occasion. Avant de rien arranger, elle demanda à monsieur le Curé son approbation, lequel la lui donna sans peine; après quoi, entre les femmes les plus raisonnables du village, elle en choisit un certain nombre, dans lequel nombre elle fit élire, à la pluralité des voix, une supérieure de l'école ou de la Charité, une trésorière des pauvres, et une garde-meuble; elle donna elle-même sa voix pour cette élection; elle choisit ensuite un maître d'école pour les garçons [1]. Quand tous ces choix furent faits, elle vint elle-même apprendre au maître et à la maîtresse d'école comment il falloit qu'ils fissent le catéchisme. Pour commencer cette Charité, elle donna un petit fonds au curé, et à la garde-meuble des lits, des draps, des robes d'enfants, des layettes.

Quand ce petit établissement eut commencé à prendre forme, madame de Maintenon, toutes les fois que la Cour étoit à Fontainebleau, alloit très souvent à Avon [2],

1. Ce maître d'école s'appelait Mathurin Roch. Madame de Maintenon eut même quelques désagréments avec lui : « Il ne peut, disait-elle assez plaisamment, s'accoutumer à mon ignorance, ni moi à son savoir. » (*Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 273.)

2. Mademoiselle d'Aumale trouvait même que madame de Maintenon y allait trop souvent. Le 9 juillet 1708 elle écrivait à madame du Pérou : « ... Madame continue toujours sa vie

et quand elle ne pouvoit y aller elle-même, elle m'y envoyoit pour voir ses pauvres, et lui en dire des nouvelles. Quand elle pouvoit se dérober une matinée, elle y alloit elle-même faire le catéchisme; je l'y ai vue plusieurs fois deux heures de suite sans se lasser, et quand elle en sortoit, elle me disoit : « Il me semble qu'il n'y a qu'un moment que j'y suis. » Pour encourager les petites filles à bien répondre, elle donnoit de l'argent à celles qui apprenoient le mieux; dans le nombre elle en choisit six des plus habiles qu'elle nommoit ses filles; elle en prit un soin encore plus particulier, et après les avoir bien instruites, elle les envoyoit instruire les autres [1]; elle en fit de même pour l'école des garçons ; souvent même, après avoir bien expliqué le catéchisme à ses six favorites, elle leur disoit de

d'apôtre : elle catéchise où elle peut; elle fut encore l'autre jour dans une école de petits garçons, et retourna à Avon dans celle des filles. Je crains bien que ce dernier endroit ne le dispute avec Saint-Cyr. Je suis bien aise, ma mère, de vous donner avis pour que vous y mettiez ordre, car l'école d'Avon est bien au cœur de Madame. » (*Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 241.)

1. « Madame se porte bien; elle a été à la messe à sept heures et demie, à neuf heures à l'école d'Avon jusqu'à près de midi; elle a passé tout ce temps-là à faire le catéchisme avec une patience admirable, ne se rebutant point du peu de compréhension de ces petites paysannes qui lui faisoient dire plus de vingt fois la même chose, et qui, après tout, ne disoient mot. Il y en a quatre que madame affectionne, à qui elle parle en général en particulier, pour que, dans son absence, elles puissent instruire les autres; les pièces de dix sous sont toujours distribuées après le catéchisme. » (Mademoiselle d'Aumale à madame du Pérou, le 11 juillet 1708. *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 246.)

venir encore la trouver à Fontainebleau, afin que, si elle pouvoit avoir un moment, elle l'employât à les instruire. Elle ne vouloit pas que l'on maltraitât les écoliers et écolières s'ils n'apprenoient pas bien, disant que ces gens-là n'avoient pas naturellement beaucoup de facilité, et que c'étoit une injustice de leur demander autant qu'à d'autres; elle leur montroit avec une patience excessive, et jamais je ne l'ai vue en gronder, ni en rebuter aucun.

Quand elle étoit dans l'école, et qu'elle y faisoit le catéchisme, elle se laissoit entourer de tous ces enfants qui, dans les commencements surtout, étoient la plupart malpropres, fort dégoûtants et très souvent pleins de poux; je l'ai vue plusieurs fois être obligée de changer de tout, en sortant d'avec eux. Pour moi, je n'y manquois pas toutes les fois que j'en revenois. Il m'est arrivé même plus d'une fois d'en rapporter des poux; et après m'être rhabillée je le disois à madame de Maintenon qui m'en faisoit son compliment en riant. Cependant, pour éviter ces inconvénients, par la suite elle les fit tous raser.

De même qu'elle avoit choisi six filles dans l'école des filles, elle choisit aussi six garçons dans celle des garçons qu'elle instruisit elle-même afin qu'ils pussent aider le maître d'école.

Quand elle vit que cet établissement prenoit forme,

et qu'il réussissoit, alors elle fit habiller les garçons et les filles pour l'hiver ; elle ajouta aux habits qu'elle leur donna un peu d'argent qu'elle remit entre les mains du curé, le chargeant de le distribuer à propos; elle faisoit toujours, quand elle le pouvoit, passer ses charités par les mains du curé, afin de soutenir son autorité, et cela dans toutes les paroisses qu'elle assistoit.

Quand quelque incommodité ou quelque affaire l'empêchoient d'aller visiter son école, elle m'y envoyoit, et je faisois le catéchisme aux filles et aux garçons, ce que j'ai fait toutes les fois qu'elle n'a pu le faire elle-même; mais il falloit qu'elle eût de bien bonnes raisons pour s'en dispenser. Quand quelqu'un de la Cour lui parloit de son école et de ses pauvres, elle répondoit : « J'aime tout à fait leurs maisons; elles me paroissent nettes; il n'y sent point mauvais; d'ailleurs la conversation de ces gens-là est délicieuse. Avec peu de chose on les soulage et on les ravit; cela ne vaut-il pas mieux, ajouta-t-elle, que de perdre son temps avec toutes ces bonnes dames de la Cour. » Madame de Maintenon ne bornoit point ses visites à des pauvres à Avon; elle alloit souvent dans les villages des environs, et, partout, elle instruisoit et faisoit l'aumône; comme elle me menoit dans tous ces endroits avec elle, ou qu'elle m'y envoyoit quand elle ne pouvoit

pas y aller, j'étois si connue dans tous les villages que, quand je passois en carrosse, dans tous les champs j'entendois des troupes de petits garçons et de petites filles qui crioient de toutes leurs forces : « Bonjour, mademoiselle d'Aumale. »

L'école d'Avon étoit composée d'une cinquantaine de petits garçons et à peu près autant de petites filles. Dans ce nombre de garçons et de filles, madame de Maintenon avoit pris six garçons et six filles qu'elle instruisoit elle-même, et qu'elle faisoit venir chez elle les jours qu'elle ne pouvoit y aller. J'avois aussi trois garçons et deux filles que j'instruisois, et souvent il arrivoit que madame de Maintenon me chargeoit des siens, les jours où elle ne pouvoit s'en occuper. Outre ces écoles, madame de Maintenon avoit établi à Avon une Charité pour les pauvres malades, et elle y envoyoit souvent des secours, tant en argent qu'en couvertures, habits, etc. Elle aimoit passionnément à causer avec ces pauvres gens, et les mettoit si fort à l'aise que, sans jamais manquer au respect et à la reconnoissance qu'ils lui devoient, ils s'entretenoient avec elle aussi librement et aussi bonnement qu'avec leurs égaux. Une pauvre femme, qu'elle avoit été voir dans une grande maladie, étant venue pour la remercier, lui dit : « Ah! Madame, que j'ai de pardons à vous demander! car vous avez fait bien des humilités

envers moi quand vous m'êtes venue voir pendant que j'étois malade. » Et la fille qui étoit avec sa mère dit à madame de Maintenon : « Je suis bien fâchée, madame, de n'avoir pu vous montrer ma vache, cette vache que vous m'avez donnée il y a un an; elle est si jolie; c'est la plus aimable vache du monde. — Je voudrois bien aussi l'avoir vue, lui dit bonnement madame de Maintenon; a-t-elle bien du lait? Mais comment vit votre mari? On dit qu'il est ivrogne. — Non, dit la jeune femme; il ne s'est enivré qu'une fois, et je n'appelle pas cela être ivrogne. — Non, dit madame de Maintenon, mais il ne travaille point. — Cela est vrai, répondit-elle, et j'ai bien de la peine à gagner assez pour moi et pour mes enfants; mais c'est son seul défaut, il faut bien prendre patience. — Dites-lui, ajouta madame de Maintenon, qu'à chaque aune de toile qu'il fera, je lui donnerai quelque chose au-delà du prix qu'on lui paye. » Telle étoit la façon dont elle s'entretenoit avec les pauvres gens; elle alloit elle-même visiter les malades, et leur donnoit souvent de sa main un bouillon ou autre chose; elle s'informoit des vieillards, et, quand on lui en montroit hors d'état de travailler, elle les faisoit secourir de façon qu'ils ne manqueroient de rien. Au moindre petit besoin, ces pauvres gens venoient la trouver chez elle, et la porte leur étoit toujours ouverte, et, pen-

dant son séjour à Fontainebleau, je voyois très souvent sortir de son appartement tantôt un prince du sang, tantôt un pauvre homme, un maréchal de France, une vieille femme, un archevêque, de petits garçons, et il arrivoit très ordinairement qu'on lui annonçoit monsieur le duc du Maine et le bonhomme Navier, ou quelque autre en même temps. En un mot, ils venoient si librement lui rendre visite au château qu'elle fut contrainte de leur dire de ne plus venir qu'à sa maison de la ville. Quand on lui annonçoit quelque pauvre, fût-elle en train d'écrire une lettre pressante, elle quittoit à l'instant pour le recevoir et l'écouter. Le jour que la Cour quittoit Fontainebleau, les pauvres d'Avon assiégeoient le château, et il en parvenoit un grand nombre jusque dans l'antichambre de madame de Maintenon où ils se trouvoient pêle-mêle avec les princes, les cardinaux et les grands seigneurs[1]. Elle y ajoutoit la bonté à la charité. Je me souviens que quelques-unes des principales paysannes d'Avon lui dirent un jour qu'elles désireroient beaucoup de faire

1. Il en était de même à Versailles. « On l'attendoit, dit Saint-Simon, à Versailles à sortir de chez elle ou à y rentrer, quand on avoit un mot à lui dire : gens de peu, et même pauvres gens, et personnes considérables. On n'avoit là qu'un instant et c'étoit à qui le saisiroit... Les matinées qu'elle commençoit de fort bonne heure étoient remplies par des audiences obscures de charité et de gouvernement spirituel, très rarement par quelques généraux d'armée. » (*Saint-Simon*, Édit. Chéruel de 1857, t. XIII, p. 35.)

une fois bonne chère; elle leur dit qu'elle y penseroit; effectivement elle les fit venir un jour chez elle au nombre de sept ou huit et leur fit donner un fort beau dîner, ce qui lui fit grand plaisir...

Le public me blâmera peut-être d'interrompre si longtemps le fil de l'histoire, mais comme mon but en écrivant étoit principalement de dire tout ce que je savois de la vie de madame de Maintenon, j'ai dit les choses à mesure que je m'en suis souvenue. J'ai fait un long détail des charités qu'elle faisoit. Si ces récits ont ennuyé mes lecteurs, j'en suis fâchée, mais dans la crainte que plusieurs traits qui la regardent personnellement et que ma mémoire me fournit encore ne m'échappent, au risque de causer encore un peu d'ennui, je vais continuer à dire ce que je sais des biens qu'elle faisoit et de la vie qu'elle menoit.

Dans les temps d'affliction, elle n'oublioit jamais de faire des bonnes œuvres à l'ordinaire, et je me souviens à merveille que souvent, soit lorsqu'on avoit fait quelques pertes considérables à la guerre, soit lorsqu'on perdoit quelque prince dont la mort affligeoit tout le monde, elle me disoit : « Quoique nous soyons bien affligés, il ne faut pas pour cela oublier les pauvres; notre douleur ne doit pas nous empêcher de les soulager dans leurs besoins; donnons-leur le plus que nous pouvons. »

Elle se reprochoit toutes les dépenses qu'elle faisoit, quand ce n'étoit pas la charité qui les gouvernoit. Elle étoit, par exemple, obligée souvent de jouer à cause de madame la duchesse de Bourgogne et du monde qui venoit chez elle; mais quand elle perdoit, elle regrettoit fort l'argent qu'il lui en coûtoit, et elle me disoit : « Mon Dieu, que ce qu'on perd au jeu est un argent mal employé! Combien de pauvres à qui j'aurois fait plaisir si je leur avois donné cette somme! » Réflexion bien simple, mais en même temps bien rare! car combien de gens, dans le siècle où nous vivons, soit parce que le jeu les amuse, soit par esprit de société, motif qui apparemment prévaut chez eux au devoir commun à chaque membre de cette même société de faire l'aumône, se mettent dans l'impossibilité de la faire, et ne réfléchissent pas une seule fois qu'ils feroient bien des heureux avec l'argent qu'ils perdent.

Quoiqu'elle fût obligée de jouer assez gros jeu, elle jouoit si peu malheureusement que ses plus grosses pertes n'alloient pas à plus de quatre à cinq cents francs par an. Souvent même elle les regagnoit, et dès qu'elle les avoit regagnés, elle mettoit cet argent de côté pour les pauvres. Elle avoit quelquefois des veines de bonheur, et alors elle se faisoit un plaisir d'entretenir quelqu'un de son gain.

Je l'ai vue souvent se plaindre d'une robe ou quelque autre chose dont elle avoit besoin, et quand elle l'avoit achetée, elle me disoit : « Je suis toujours fâchée de me donner ce bien-être, pendant que tant de gens manquent du nécessaire, mais je me donnerois un ridicule, et cela ne seroit pas bien[1]. » Les voyages de Marly ne lui plaisoient pas comme ceux de Fontainebleau, parce qu'elle ne trouvoit pas le moyen d'y faire les mêmes biens[2].

Elle portoit si loin son scrupule sur les dépenses inutiles qu'elle alla même jusqu'à m'en rendre un peu la victime. Elle avoit commencé à me faire apprendre à jouer du clavecin. Comme je savois très bien la musique, j'apprenois assez facilement, et j'avois lieu d'espérer qu'en continuant à prendre des leçons régulièrement, j'en saurois jouer un jour assez passablement. L'année 1709 arrivée, comme l'argent devenoit fort rare, et que le nombre des pauvres augmentoit tous les jours, elle me dit : « Il faut finir votre clavecin ;

1. Saint-Simon lui-même convient que madame de Maintenon s'habillait avec goût : « Toujours très bien mise, noblement, proprement, de bon goût, mais très modestement et plus vieillement que son âge. Depuis qu'elle ne parut plus en public, on ne voyoit que coiffes et écharpe noire, quand par hasard on l'apercevoit. » (*Saint-Simon*, Édit. Chéruel de 1857, t. XIII, p. 38.)

2. En 1706, madame de Maintenon écrivait de Marly : «... Je me porte fort bien, et j'ai grand regret du temps que je donne ici... » (*Lettres sur l'éducation*, p. 266.)

j'ai scrupule de mettre de l'argent à cela pendant que les pauvres manquent de tout. » Je fus fort fâchée qu'elle m'ôtât mon maître, mais en même temps je l'admirois dans sa façon de penser, et qui ne l'eut admirée s'il eût été à portée de voir comme moi qu'elle n'étoit occupée que de bonnes œuvres, et que tout ce qui ne pouvoit pas faire du bien à quelqu'un, elle le regardoit comme inutile...

Pendant trente-huit ans elle a soutenu les bénédictines de Moret; elle en a de plus secouru beaucoup d'autres à qui elle donnoit des pensions, et quand il y avoit dans les couvents où elle envoyoit de l'argent quelques religieuses qui avoient été élevées à Saint-Cyr, elle avoit soin de mander au couvent que l'argent qu'elle envoyoit étoit en partie pour suppléer aux pensions de celles-là, ne voulant pas que les demoiselles de Saint-Cyr fussent à charge nulle part, voulant au contraire qu'elles fussent considérées partout où elles étoient.

Soit dans le temps des étrennes, soit dans d'autres occasions, il étoit d'usage, ainsi qu'il est encore à la Cour et parmi tous les gens d'un certain monde, de se faire réciproquement quelques présents. Elle en recevoit quelquefois soit du Roi, soit des princes, ou de quelques seigneurs de la Cour. Quand ces présents étoient quelque chose dont elle pouvoit se servir pour

les pauvres elle en étoit fort aise; mais comme elle n'avoit besoin de rien pour elle, elle se soucioit fort peu qu'on lui donnât des bijoux ou quelque autre chose pareille...

Elle joignoit à toutes les aumônes qu'elle faisoit une discrétion et une humilité qui montrent qu'elle faisoit le bien simplement pour le plaisir de le faire. Quand, par exemple, elle envoyoit de l'argent à quelqu'un, surtout à de pauvres noblesses, c'étoit toujours à condition qu'on ne la remercieroit pas; souvent même elle ne vouloit pas qu'on la nommât. « Je suis, me disoit-elle, honteuse du peu que je fais, et au désespoir de voir ces gens-là avoir besoin. » En un mot, elle aimoit à donner et donnoit généralement tout ce qu'elle pouvoit donner...

Aux heures où elle ne recevoit personne chez elle, si on lui annonçoit quelqu'un dans le besoin, elle le faisoit entrer. J'ai été témoin qu'un jour, ayant beaucoup d'affaires, et prête à partir pour un voyage, elle refusa sa porte à tout le monde; mais une paysanne avec sa fille ayant demandé à la voir et à lui parler, elle les fit entrer, s'entretint avec elles quelque temps, et leur dit en les quittant : « Votre visite m'a fait plus de plaisir que celle des gens de la Cour que je vais retrouver... »

Comme elle a toujours beaucoup aimé les enfants, elle en a presque toujours eu avec elle, qu'elle faisoit

élever. Mademoiselle de Penchrech a été élevée chez elle dès l'âge de trois ans; elle en prit toujours soin comme de sa fille, et la maria à monsieur d'Auxy.

Outre le goût qu'elle avoit pour les enfants, on peut dire qu'elle avoit un talent tout particulier pour l'éducation, et que presque toutes les personnes qu'elle s'est donné la peine d'élever ont également bien réussi du côté de la religion et du côté du monde. Mademoiselle d'Aubigné, sa nièce, qu'elle aimoit tendrement, qu'elle avoit prise toute jeune et élevée auprès d'elle en fut un bel exemple[1]. Devenue duchesse de Noailles, après avoir brillé plusieurs années à la Cour, elle s'est retirée pour mener une vie vraiment chrétienne, et cela dans un âge où elle pouvoit jouir encore longtemps des agréments de la Cour et de la place qu'elle y occupoit...

Tous les jours entre six et sept heures, madame

1. Madame de Maintenon ne laissait pas que d'être assez sévère, à l'occasion, pour cette nièce dont elle avait entrepris l'éducation. « Je ne suis pas fâchée contre vous, ma chère nièce, écrivait-elle à mademoiselle d'Aubigné, alors que celle-ci était encore à Saint-Cyr, mais je suis affligée de vous voir si mal répondre à votre éducation. On admire combien vous êtes instruite, et ce que les hommes admirent sera votre condamnation devant Dieu. Vous savez l'Évangile par cœur, et vous ne vous conduisez point par ses maximes; c'est de quoi vous rendrez un terrible compte si vous ne changez. J'espère que vous vous examinerez devant Dieu, et que, pour lui plaire, vous deviendrez humble et sincère. Regardez-vous comme la dernière de toutes les demoiselles avec qui vous êtes... » (*Lettres sur l'éducation*, p. 73.)

de Maintenon alloit à la messe d'abord, revenoit ensuite chez elle, où, après avoir fait sa toilette et quelques bonnes lectures, elle passoit le reste de sa matinée à travailler.

Pendant qu'elle travailloit, je lui faisois ordinairement la lecture dans quelques livres d'histoire. Je me souviens que, lui lisant un jour la vie du chevalier Bayard, quand j'en fus à l'endroit où il se fait dire sa bonne aventure[1], et où on lui prédit qu'il sera aussi élevé en estime et en considération de son prince qu'il est possible pour un mortel, mais que pour les biens temporels il sera toujours dans la médiocrité, madame de Maintenon me dit : « Il me ressemble. »

Ayant lu devant elle les *Mémoires* du cardinal de Retz, elle me fit remarquer les portraits qu'il fait, à la fin de son ouvrage, de quelques notables de ce temps-là, et me dit : « Vous voyez par la lecture de ces portraits, qui vous a sûrement intéressée, combien il

1. Madame de Maintenon s'était fait dire également la bonne aventure alors qu'elle était encore madame Scarron, par un nommé Barbé, architecte suivant les uns, simple maçon suivant les autres, qui se mêlait d'astrologie. Il aurait prédit à madame de Maintenon son élévation future, mais en ajoutant que cette élévation prendrait fin peu de temps après sa mort à lui. Madame de Maintenon l'aurait fait, suivant Segrais, rechercher plus tard, « et aurait été un peu alarmée, ajoute Segrais, quand elle apprit qu'il étoit mort; mais un nombre d'années s'est déjà écoulé depuis qu'il n'est plus, et madame de Maintenon se porte bien dans l'état de splendeur où elle est ». (*Œuvres de Segrais*, Paris, 1755, t. II, p. 9.)

est utile, dans la conversation même, soit qu'on veuille faire quelque portrait, soit qu'on veuille faire le récit de quelque histoire, de savoir narrer avec simplicité, clarté et avec précision, « et sur-le-champ, pour me donner une idée de la façon dont il falloit raconter, elle me fit, de mémoire, les portraits suivants que j'écrivis pour ne les point oublier[1]... »

Pour en revenir au règlement de vie de madame de Maintenon, lorsqu'elle avoit dîné, elle se remettoit assez promptement à travailler, et, ordinairement, pendant ce temps-là, elle se faisoit encore lire quelques livres d'histoire jusques vers les cinq heures. Alors elle faisoit une lecture de piété, ou, lorsque ses yeux étoient trop las, elle se la faisoit faire par quelqu'un jusqu'à ce que le Roi vînt chez elle. Il y venoit régulièrement tous les jours sur les cinq heures et demie ou six heures du soir, quelquefois plus tôt ou plus tard, suivant que sa promenade ou ses conseils finissoient, et il y demeuroit jusqu'à dix heures, qui étoit l'heure de son souper. Le Roi, dans les dernières années de sa vie, dînoit chez madame de Maintenon deux fois la semaine avec quelques dames. Les jours qu'il prenoit médecine ou qu'il se faisoit saigner, madame de Maintenon alloit chez lui; les princes et

1. Ces portraits ayant été publiés par nous, t. I, p. 190, nous ne croyons pas devoir les reproduire ici.

princesses y alloient aussi ces jours-là. Quand on étoit à Versailles, le Roi n'alloit pas chez madame de Maintenon le matin, pour ne pas interrompre sa journée, et lui laisser la liberté d'aller à Saint-Cyr les jours qu'elle vouloit. A Marly et à Trianon, où il n'y avoit pas de conseils, il alloit chez elle le matin après sa messe jusqu'à son dîner, et souvent se promenoit avec elle. A Fontainebleau il y venoit aussi presque tous les matins, après la messe, avant d'entrer au conseil, et tous les jours, après dîner, quand il n'y avoit pas de conseils...

On a vu, par ce que j'ai dit ci-devant, un extrait des charités que faisoit madame de Maintenon ainsi que le zèle et le plaisir avec lequel elle s'y prêtoit. Il est aisé de juger qu'avec un goût si décidé pour le bien elle étoit sans doute toute occupée de sa religion et de ce qui pouvoit plaire à Dieu; aussi peut-on dire avec vérité que, malgré ce degré de grandeur où la Providence l'avoit placée, elle donnoit l'exemple de la piété la plus parfaite et la plus éclairée. Elle approchoit souvent des sacrements; elle alloit tous les jours passer un certain temps dans l'église; elle y restoit quelquefois deux heures et demie de suite, sans avoir eu l'idée d'en sortir. Je me suis vue souvent obligée de l'avertir qu'il étoit l'heure de retourner chez elle, soit pour y recevoir le Roi, soit pour se

rendre à quelque autre devoir de société; car quoi qu'elle fut extrêmement pieuse, elle savoit si bien allier toutes les convenances de son état et de sa place avec sa dévotion qu'il eut été impossible de lui trouver le moindre blâme à sa conduite. Si elle étoit avec le Roi, elle n'étoit occupée que du soin de l'amuser et d'écarter tout ce qui auroit pu, tant soit peu, lui déplaire. Avec les seigneurs et dames de la Cour, elle y prenoit un ton de décence et de modestie qui la faisoit admirer et respecter; avec les dames de sa société, elle étoit la plus aimable et la plus enjouée de la compagnie : en un mot elle se faisoit toute à tous, et, malgré cela, elle ne parloit jamais mal de personne, ne faisoit pas la moindre plaisanterie qui pût choquer, et elle savoit si bien en imposer que jamais personne n'osoit tenir devant elle le moindre mauvais propos.

Elle ajoutoit à toutes ces bonnes qualités un éloignement décidé pour toute espèce de mollesse. On lui portoit un carreau à l'église suivant l'usage, mais elle ne s'en servoit jamais pendant la messe, à moins qu'elle ne fût malade : elle se privoit d'ailleurs très souvent de beaucoup d'aisances et de petites commodités, en disant que cela ne lui étoit point nécessaire.

Lorsque la France avoit essuyé quelque perte considérable ou quelque grand malheur, elle avoit

toujours recours à la prière, et employoit tous les moments qu'elle avoit de libres à aller à la chapelle prier Dieu dans la petite tribune que le Roi avoit fait arranger pour elle.

Elle soutenoit la constance du Roi dans ses malheurs; elle prenoit sur elle une partie de sa douleur, elle lui répétoit souvent ces belles paroles de Saint-Augustin : « Si nous savions ce que Dieu sait, nous voudrions tout ce qu'il veut... Dans tout ce que nous voyons, ajoutoit-elle, nous ne voyons pas si évidemment le bien qui doit résulter de ce qui se passe; mais nous devons croire qu'il y en a de grands dans les desseins de Dieu, puisque rien ne se fait sans son ordre et sans sa permission, et qu'il est vrai qu'en tout il fait bien toutes choses [1]. »

1. Le goût public a tellement changé en matière d'histoire que les passages où mademoiselle d'Aumale entre dans des détails sur la vie intime de madame de Maintenon et sur ses rapports avec le Roi sont ceux qui excitent le plus la verve et les dédains de l'abbé Garrigues de Froment. Ce passage en particulier lui inspire des notes marginales dans le genre des suivantes. « De deux choses l'une : ou c'est un panégyrique à la Capucine qu'on veut faire de madame de Maintenon, et alors la narration est infiniment trop interrompue; ou ce sont des mémoires raisonnables, et dès lors tout ce fatras-là devient puéril... » Et dans un autre endroit : « C'est dégoûtant à force d'être dépourvu d'intérêt; c'est puéril, étant tant et tant de fois répété qu'en conscience les demoiselles (de Saint-Cyr) bâilleront comme tous les autres lecteurs. » Il nous semble au contraire que le témoignage direct d'une femme qui a vécu dans l'intimité de madame de Maintenon et de Louis XIV fait l'intérêt principal de ces *Mémoires*.

MORT DE LA DUCHESSE
ET DU DUC DE BOURGOGNE

Après un récit succinct des derniers événements militaires qui marquèrent la guerre de la Succession d'Espagne, et des négociations entamées en vue d'arriver à la conclusion de la paix, le manuscrit en arrive aux deux morts tragiques qui attristèrent l'année 1712.

Comme Louis XIV touchoit au moment de jouir d'une paix qu'il avoit si longtemps désirée pour sa tranquillité personnelle et plus encore pour le bonheur de ses sujets, il essuya le plus grand des malheurs et le chagrin le plus sensible par la perte de madame la dauphine Marie-Adélaïde de Savoie, ci-devant duchesse de Bourgogne, qui mourut à Versailles, le 12 février, dans la vingt-sixième année de son âge. Monsieur le Dauphin son mari ne lui survécut que de six jours, et mourut à Marly le 18 du même mois; le

duc de Bretagne[1], l'aîné des deux princes leurs enfants, mourut à Versailles le huitième du mois suivant, et dans le même temps, le duc d'Anjou (Louis XV)[2] fut aussi très dangereusement malade.

On peut juger de la douleur que le Roi ressentit de tous ces tristes événements par la tendresse qu'il avoit pour tous ses enfants. Il ne fallut pas moins effectivement que toute sa religion et sa parfaite résignation aux ordres de la Providence pour l'aider à soutenir des malheurs aussi sensibles. Madame de Maintenon, pénétrée de la plus vive douleur, ne contribua pas peu, par ses propos aussi édifiants que persuasifs, à aider le Roi à porter le poids d'une douleur aussi juste qu'excessive. Ce fut quelques jours après toutes ces pertes que, s'entretenant de ses malheurs avec le maréchal de Villars[3], il lui dit : « Dieu m'afflige, monsieur le maréchal ; je l'ai bien mérité ; mais j'espère que puisqu'il me punit en cette vie, il me pardonnera dans l'autre. »

1. Louis de France, duc de Bretagne, né à Versailles le 8 janvier 1707, mort à Versailles le 8 mars 1712. Il était le second enfant de la duchesse de Bourgogne. Elle avait eu, le 24 juin 1704, un fils qui mourut le 13 avril 1705 sans avoir été nommé.

2. Louis de France, duc d'Anjou, puis duc de Bourgogne, né à Versailles le 15 février 1710, porta le titre de Dauphin depuis la mort de son frère (8 mars 1712) jusqu'à son avènement au trône (1er septembre 1715).

3. Louis-Hector duc de Villars, né en 1659, maréchal de France en 1702, mort en 1734.

Toutes ces morts si précipitées et si inattendues firent un effet surprenant sur tous les esprits. Outre l'affliction générale qu'elles causèrent, elles firent naître des idées et des soupçons auxquels la charité nous défend d'ajouter foi [1]. Cependant, comme j'ai été presque témoin de toutes ces morts et qu'elles ont fait l'édification de toute la Cour, je ne puis me refuser d'en dire ici les particularités qui m'ont frappée; après quoi je reviendrai aux affaires de la guerre.

Madame la Dauphine tomba malade le 6 février [2], et

1. Ces soupçons cependant existèrent dans l'esprit du Roi comme dans l'esprit des particuliers. Après la mort de monsieur le Dauphin, duc de Bourgogne, le Roi voulut visiter sa cassette. Or une preuve qu'il avoit alors des soupçons sur la mort de ce prince c'est que, m'ayant fait venir seule dans une chambre avec madame de Maintenon et lui, il me chargea d'ouvrir cette cassette et d'en tirer les papiers l'un après l'autre, et de les lui donner après les avoir tous présentés au feu. Sans en savoir la raison, je fis ce qu'il exigeoit; je pris tous les papiers l'un après l'autre, je les passois au feu, et je les remettois ensuite. Je sus après que cette précaution n'avoit été prise que dans la crainte qu'il n'y eut du poison dans cette cassette. Je n'ai pas fait d'autres informations depuis. Je sais que le public a tenu beaucoup de propos à ce sujet; il ne me convient pas de chercher à en démêler le vrai ou le faux. (*Note du manuscrit.*)

2. Tout ce passage semblait peu intéressant à l'abbé Garrigues. « Il est contre toutes les règles, dit-il dans une de ses notes, et ce n'est qu'à mon cœur défendant que je vais rédiger ce qui suit. On ne dit rien du mari ou de l'homme qui intéresseroit le plus l'État, qu'on estimoit déjà à son âge comme un fort grand prince, et on va beaucoup insister sur les détails des derniers moments d'une femme que personne n'aima jamais, et qu'on n'aimera pas davantage dans mille ans. Madame de Maintenon y étoit; voilà l'histoire et voilà de quoi tout décréditer : n'importe, puisqu'on le veut. »

dès le lendemain elle dit à quelqu'une de ses dames : « J'ai dans l'esprit que la paix se fera, et que je mourrai sans la voir[1]. » La nuit du 8 au 9 la fièvre redoubla, ainsi que la douleur de tête qui devint des plus violentes. En conséquence, on la saigna deux fois sans beaucoup de succès. Dès lors sa maladie fut regardée comme très dangereuse. Madame de Maintenon, qui ne la quitta point depuis le premier moment de sa maladie, lui proposa de se confesser; la Princesse y consentit sans répugnance. Le Père de la Rue, jésuite[2], son confesseur, lui offrit d'en voir quelque autre que lui, ce qu'elle accepta. Elle demanda un récollet qu'elle connoissoit[3]; on l'alla chercher; pendant ce temps-là, elle pria madame de Maintenon de l'aider à se disposer, parce qu'elle étoit fort accablée. Le récollet arrivé, elle se confessa avec toute l'exactitude

1. Ce propos que mademoiselle d'Aumale prête à la duchesse de Bourgogne, ainsi que quelques autres qu'on trouvera plus loin, est également rapporté par La Beaumelle (Edit. de *Maëstricht*, t. V, p. 176) qui ajoute en note : « Tout ce récit est tiré des papiers de madame de Maintenon. » Il est probable que parmi les papiers qui lui ont été en effet communiqués par les dames de Saint-Cyr se trouvait ce cahier de mademoiselle d'Aumale, dont il se sera servi.

2. Charles de la Rue, né à Paris le 2 août 1643, entra dans la société de Jésus en 1659, il devint en 1705 confesseur de la duchesse de Bourgogne et, en 1712, du duc de Berry; il mourut au collège Louis-le-Grand le 27 mai 1725. La duchesse de Bourgogne avait eu avant le Père de la Rue plusieurs confesseurs, entre autres le Père le Comte, le Père Paumier, le Père Gravé. Elle aimait assez à en changer.

3. Ce récollet s'appelait le Père Noël.

et la religion imaginables; après quoi, se reprochant de s'être adressée à un autre confesseur que le sien, elle dit à madame de Maintenon : « N'ai-je pas mal fait, ma tante, d'avoir pris un autre confesseur que le mien? — Non! lui répondit-elle, cela est très permis, et il faut une grande liberté de conscience. » On lui donna l'émétique le 10, qui la soulagea pour bien peu de temps. La nuit du 10 au 11 fut très mauvaise; la princesse fut très agitée, et depuis ce moment-là le mal ne fit qu'augmenter continuellement, sans qu'on y pût trouver aucun remède. Le 11 on exposa le très Saint Sacrement à Versailles; à Paris on découvrit la châsse de sainte Geneviève, et partout l'on fit des prières pour la précieuse conservation de cette princesse.

Le même jour, on proposa à madame la Dauphine de recevoir le Saint Viatique; elle y acquiesça sans peine. Sur les onze heures du matin, on alla prendre le Saint Sacrement à la chapelle; le Roi l'accompagna fondant en larmes; madame la Dauphine communia avec une piété et une dévotion sans exemple; elle reçut aussi l'Extrême-Onction, après quoi elle passa quelque temps en silence, puis elle dit à madame de Maintenon : « Ma tante, je me sens toute autre; il me semble que je suis toute changée. — C'est, lui dit madame de Maintenon, que vous vous êtes appro-

chée de Dieu, et qu'il vous console présentement. — Je n'ai de douleur, dit la Princesse, que d'avoir offensé Dieu. — Cette douleur, reprit madame de Maintenon, suffit pour obtenir le pardon de vos péchés, pourvu que vous y joigniez une ferme résolution de ne les plus commettre si Dieu vous rend la santé. — Oui, dit la Princesse, mais je crains de ne pas faire assez pénitence, si j'en reviens. » A quoi elle ajouta : « Je n'ai, ma tante, qu'une seule inquiétude, c'est sur mes dettes. » Madame de Maintenon lui dit : « Vous avez eu jusqu'ici tant de confiance en moi; n'auriez-vous pas celle de me les confier. — Monsieur le Dauphin les sait, reprit-elle; je voudrois le voir. — Cela n'est pas possible, lui dit madame de Maintenon, parce que vous avez la rougeole, mais dites-les-moi; je vous promets, si vous guérissez, qu'il n'en sera jamais question. » Alors madame la Dauphine fit apporter sa cassette qu'elle ouvrit elle-même, et toucha quelques papiers pour chercher ceux qui regardoient ses dettes; mais les forces lui manquant, elle la referma aussitôt, et la fit mettre au pied de son lit. Elle demanda encore à voir monsieur le Dauphin, en disant qu'il savoit ses dettes, mais comme le Roi avoit expressément défendu à ce prince d'entrer dans sa chambre, de peur du mauvais air, madame de Maintenon tâcha de détourner madame

la Dauphine du désir qu'elle avoit de le voir, et elle lui dit : « Si monsieur le Dauphin sait vos dettes, madame, vous devez être tranquille et bien persuadée que son amitié pour vous l'engagera à les acquitter au plus tôt », ce qui parut calmer la Princesse. Elle étoit toute occupée de Dieu et de son salut; elle demanda plusieurs fois dans cette même journée le prêtre à qui elle s'étoit confessée afin qu'il lui parlât de Dieu; elle recommanda qu'on priât pour elle, qu'on eût soin de ses dettes, et qu'on récompensât ses domestiques qui l'avoient si bien servie. Quand elle n'avoit pas son confesseur dans sa chambre, madame de Maintenon lui parloit souvent; la Princesse répondoit à tout, et entroit dans tous les sentiments de piété qu'elle vouloit lui inspirer, mais s'étant aperçue que madame de Maintenon pleuroit beaucoup, elle lui dit : « Oh ma tante! vous m'attendrissez. » Elle demanda plusieurs de ses dames pour leur dire adieu, surtout madame la duchesse de Guiche, à qui elle dit : « Ma belle duchesse, je vas mourir. — Non, non, lui répondit la duchesse, Dieu vous rendra aux prières de monsieur le Dauphin. — Et moi, dit la Princesse, je pense le contraire, et que, parce qu'il est agréable à Dieu, il lui enverra cette affliction. » Après cela, elle dit à quelques autres personnes qui étoient auprès de son lit : « Aujourd'hui princesse, et demain rien. »

Les médecins, voyant que la maladie alloit toujours en augmentant, risquèrent encore une saignée du pied qui ne donna aucun soulagement, et n'empêcha point que la nuit du 11 au 12 ne fût des plus mauvaises.

Le Roi ne passoit presque pas d'heure de la journée sans être dans la chambre de madame la Dauphine; quoi qu'elle le vît très souvent auprès d'elle, elle ne lui disoit rien. Quelqu'un lui demanda pourquoi elle ne disoit rien au Roi; elle répondit : « Je crains de m'attendrir. »

Jusque-là cette princesse avoit pris tout ce qu'on lui avoit présenté avec toute la complaisance et la douceur imaginable. Elle entra en agonie et perdit connoissance le 12, vers les six heures du soir. Madame de Maintenon, malgré la sensibilité et la douleur que lui causoit son état, ne l'avoit pas quittée un instant jusqu'à ce moment; alors elle sortit de sa chambre pour assister au salut qu'on alloit chanter pour la Princesse. Pendant ce temps-là, un seigneur apporta une poudre qu'on disoit être admirable. Comme tout étoit désespéré, les médecins dirent qu'on pouvoit risquer de lui faire prendre; effectivement cette poudre la ranima, et lui rendit la connoissance. Elle en eut assez pour dire : « Ah! que cela est amer! » Madame de Maintenon, à qui on avoit été dire que la connoissance étoit revenue, arriva à l'instant; on dit à

madame la Dauphine : « Voilà madame de Maintenon ; la connoissez-vous? — Oui », répondit elle. Madame de Maintenon lui dit : « Madame, vous allez à Dieu. » La Princesse répondit : « Oui, ma tante. » Ce furent ses dernières paroles. Madame de Maintenon voyant qu'elle ne pouvoit plus lui être utile, l'embrassa pour la dernière fois, et se retira pour pleurer avec plus de liberté cette charmante princesse qu'elle avoit élevée avec tant de soin, et qu'elle aimoit avec une tendresse extrême. Monseigneur le cardinal de Noailles demeura auprès de madame la Dauphine jusqu'à ce qu'elle fût tout à fait morte, et il revint ensuite assurer le Roi que quoi qu'elle ne parût pas avoir de connoissance sur la fin, elle en avoit donné des marques jusqu'au dernier moment par l'air qu'elle avoit et les signes qu'elle faisoit quand on lui disoit quelques mots de Dieu. Elle mourut le 12, sur les huit heures du soir, et le Roi partit aussitôt pour Marly.

Monsieur le Dauphin avoit passé presque tout le temps de la maladie de madame la Dauphine en prières. Lorsqu'on vint lui apprendre sa mort, il s'écria : « *Domine salvum fac regem.* » Un instant après, sur le point de monter en carrosse avec le Roi, il se trouva fort mal, ce qui l'empêcha de partir pour lors ; il alla rejoindre Sa Majesté le lendemain à Marly. Monsieur le Dauphin avoit eu pendant la maladie de madame la

Dauphine une petite fièvre qu'on avoit attribuée au chagrin et à l'inquiétude. Le 15 février au soir, il fut pris de la rougeole, mais comme la fièvre étoit peu considérable, et qu'il ne paroissoit aucun mauvais symptôme, on ne jugea pas à propos de lui faire des remèdes, dans la crainte d'en avoir peut-être trop fait à madame la Dauphine. La journée du 16 se passa très bien; le 17, le prince prit des mesures pour faire ses dévotions le lendemain. Il fut arrêté qu'on diroit la messe à minuit dans sa chambre; sur le soir il lui prit un petit frissonnement qu'il crut venir de s'être remué dans son lit. Comme on ne trouva pas son pouls mauvais, on ne s'en inquiéta pas; le Roi, qui ne croyoit pas la maladie dangereuse, se coucha tranquillement. Sur les onze heures du soir, monsieur le Dauphin se sentit fort mal, et demanda qu'on lui donnât le Saint Viatique. Toutes les personnes qui l'environnoient, fort surprises, lui dirent que rien ne pressoit, que dans une heure on diroit la messe dans sa chambre où il pourroit communier. Il persista à demander qu'on allât querir le Saint Sacrement tout de suite à la paroisse, en disant que, si l'on attendoit, on n'en seroit pas à l'offertoire de la messe qu'il seroit mort. Cependant on attendit; on ne savoit à quoi attribuer ce discours, sa maladie ne paroissant pas violente. Minuit arrivé, le prêtre commença la messe; le prince l'entendit avec

une piété merveilleuse; il y communia avec sa ferveur ordinaire, après quoi il demeura assez longtemps en silence et dans une grande tranquillité.

Sur les deux ou trois heures du matin il se trouva dans une agitation violente; il demanda l'Extrême-Onction avec empressement; son confesseur lui dit qu'il n'étoit pas assez mal pour cela, mais il répondit : « Si vous différez, je la recevrai sans connoissance. » Cependant on ne lui donna pas tout de suite, Monsieur le Dauphin sentoit pour lors une très grande chaleur en dedans; aussi disoit-il souvent : « Je brûle, mais, ajoutoit-il, ce sera bien pis en purgatoire. »

Vers les six heures du matin il tourna tout à fait à la mort; le transport lui prit; on lui donna pour lors l'Extrême Onction; il la reçut, ainsi qu'il l'avoit dit, sans connoissance, et il n'en eut plus un seul instant jusqu'à sa mort.

Dans son transport il ne parloit que de Dieu, et un moment avant de mourir, il prononça le nom de Jésus Christ. Il mourut le 18 à huit heures et demie du matin; dès le même soir son corps fut porté auprès de celui de madame la Dauphine.

Ces deux morts furent bientôt suivies de celle de monsieur le duc de Bretagne, leur fils aîné. Huit jours après la mort de monseigneur le Dauphin, ce jeune prince, âgé de cinq ans, eut un accès de fièvre accom-

pagné de grandes sueurs, qui dura seize heures consécutives; l'accès passé, il n'en revint point d'autres; mais il ne se portoit pas bien, et souvent, dans la journée, il demandoit qu'on le couchât. Les premiers jours de mars, la rougeole parut. Monsieur le duc d'Anjou, son frère, l'eut en même temps[1]. Le Roi alors fit suppléer aux cérémonies du baptême que ces deux princes n'avoient pas reçu. L'état de monsieur le duc de Bretagne devint bientôt dangereux; la rougeole ne sortoit point, et la fièvre étoit des plus ardentes, accompagnée d'une grande altération. On lui fit une saignée, quoiqu'on n'en prévît pas un grand avantage; le sang qu'on lui tira étoit extrêmement épais.

Ce petit prince souffroit beaucoup, et, se sentant sans doute très malade, dit à madame de Ventadour[2] : « Maman, le voyage de Saint-Denis n'est pas un joli voyage. » Il lui avoit dit aussi peu de jours avant sa maladie : « Maman, j'ai rêvé cette nuit que j'étois en paradis, que j'y avois trop chaud, mais que tous les petits anges battoient des ailes autour de moi pour

1. Ce ne fut qu'aux soins excessifs de madame la duchesse de Ventadour que la France fut redevable de sa conservation. (*Note du manuscrit.*)

2. Charlotte-Éléonore de la Mothe-Houdancourt avait d'abord été nommée dame d'honneur de Madame; elle épousa, le 14 mars 1671, Louis-Charles de Lévis, duc de Ventadour, et mourut le 31 décembre 1744.

me rafraîchir. » Cependant la fièvre augmenta tous les jours; les accidents se multiplièrent, et le mal alla si fort en empirant qu'il mourut le 7 mars, à dix heures du soir[1].

Le Roi, au milieu des malheurs qu'il avoit essuyés et de ceux qu'il essuyoit encore tous les jours, n'en éprouva point de plus sensibles que la mort précipitée de ces trois princes; mais la piété que madame de Maintenon avoit cultivée dans son cœur le soutint au milieu de tant de chagrins. Sa foi l'eût encore rendu susceptible de joie, si le cardinal de Noailles eût voulu alors se rendre aux sollicitations qu'on lui faisoit de toutes parts d'abandonner le livre de Quesnel[2]. C'est à quoi madame de Maintenon l'exhortoit, et ce que le Roi demandoit de lui. Ce prélat vint à Marly marquer au Roi la part qu'il prenoit à sa douleur. Ce prince,

1. Voici en quels termes madame de Maintenon parlait à la princesse des Ursins, quelques années auparavant, du jeune prince qui mourut si prématurément : « ...En arrivant hier au soir de Marly, je trouvai monsieur le duc de Bretagne dans ma chambre, nullement beau, mais charmant dans toutes ses manières; il est grand, bien fait, marche joliment, et a toutes les marques d'une bonne santé... » (Lettre du 24 mai 1708, t. I, p. 257.)

2. Le Père Quesnel, qui appartenait à l'Oratoire, mais qui s'était réfugié en Belgique auprès d'Arnauld, avait écrit en 1694 un livre intitulé : *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, que le cardinal de Noailles avait approuvé alors qu'il était encore évêque de Châlons. Ce livre avait été condamné par Clément IX en 1708, mais le cardinal n'avait pas voulu retirer son approbation. Né à Paris en 1634, Quesnel mourut en Hollande en 1719.

quoique mécontent de lui, le reçut avec bonté; il lui dit même : « Quoi! ne voulez-vous rien sacrifier pour adoucir ma douleur? » Le Cardinal ne se tira d'une prière si touchante qu'en alléguant sa conscience. Madame de Maintenon lui faisoit des reproches, mais elle ne rompit cependant pas avec lui; il la voyoit quelquefois; elle lui écrivoit souvent, et espéroit toujours que les conseils qu'elle lui donnoit le porteroient enfin à la paix.

Tous ces tristes événements firent, ainsi que je l'ai déjà dit, une très grande impression[1] sur tous les esprits et sur tous les cœurs. Madame la Dauphine fut extraordinairement regrettée; monsieur le Dauphin le fut encore davantage, et par plus de raisons. Sa piété, son zèle pour la justice, son amour pour les peuples, sa piété, sa charité et toutes ses autres vertus le faisoient aimer et respecter; il étoit le meilleur des princes; il eût été le plus juste et le plus grand des Rois. Il avoit tout le respect imaginable pour tout ce

1. Le Roi et toute la France furent plongés dans la plus vive douleur: la même maladie enleva ces trois princes en moins de huit jours les uns des autres; la même pompe funèbre fut pour tous les trois. Madame de Maintenon fut plus particulièrement affligée de la perte du prince et de l'aimable princesse son élève; elle ne la quitta point durant sa maladie; elle lui inspira toutes les vertus si nécessaires dans ces derniers moments. Ceux de cette princesse parurent en effet remplis de tous les sentiments de piété et de religion. Son mari, digne du trône comme de l'amour de ses sujets, mourut comme un saint. (*Note du manuscrit.*)

qui avoit quelque rapport à la religion. Il ne se contenta pas de paroître chrétien : les dernières années de sa vie il s'étoit mis dans la grande dévotion, et la réserve où cette dévotion le faisoit paroître en plusieurs occasions lui faisoit essuyer souvent beaucoup de railleries, mais ne rabattoit rien de son exactitude. Il a été visible à tout le monde que sa grande piété lui avoit changé l'humeur, et qu'il étoit devenu un autre homme. Il n'avoit jamais été d'une vivacité trop forte, mais quand il eut pris tout à fait le parti de la dévotion, il porta si loin l'attention à réprimer tout ce qu'il pouvoit y avoir de défectueux dans ses actions ou dans ses propos que, s'il sentoit quelque petite émotion de colère ou d'impatience, il quittoit tout d'un coup la compagnie, et sortoit de la chambre jusqu'à ce que ce mouvement fût passé. Il renonça au jeu, sentant qu'il y étoit trop vif et que c'étoit par intérêt [1].

Sa dévotion n'étoit point une dévotion d'humeur et de fantaisie ; elle étoit droite et éclairée. Il n'avoit en vue que le bien ; il ne parloit mal de personne ; il

1. Il jouoit cependant dans certaines occasions, quand, par exemple, il manquoit un joueur à madame la Dauphine, ou quand cela lui paroissoit nécessaire pour amuser plus innocemment la compagnie ; mais alors il ne risquoit que de très petites sommes, ainsi qu'il se l'étoit imposé. Effectivement j'en ai vu la preuve sur tous ses mémoires que je visitai devant le Roi après sa mort. Il y avoit des articles pour son jeu de 40 sols, 30 sols, au plus 6 livres. (*Note du manuscrit.*)

souhaitoit le bien de tout le monde, et prenoit tant de part à la joie et à la peine d'autrui que madame la Dauphine ayant laissé paroître un petit mouvement de joie à la nouvelle de la mort de l'Empereur [1], il en fut fort fâché, et lui dit qu'il ne falloit pas se réjouir des maux de nos ennemis mêmes.

Il donnoit à toute la Cour l'exemple de la plus parfaite régularité, soit par la façon recueillie avec laquelle il étoit à l'église, soit par son exactitude à observer la loi du jeûne et de l'abstinence, et tous les autres préceptes auxquels il ne lui arrivoit jamais de se soustraire. Il joignoit à toutes ces rares vertus une charité à toute épreuve, n'avoit rien à lui quand il savoit quelqu'un dans le besoin. Il donnoit à pleines mains, et se refusoit toute dépense quand elle n'alloit pas à soulager quelqu'un. S'il avoit destiné quelque argent pour mettre un nouveau meuble dans son appartement, souvent il en restoit au projet, et changeoit cette destination en bonne œuvre. Quelque temps avant sa mort, il avoit destiné 500 livres pour faire un bureau pour mettre dans son cabinet ; mais il apprit qu'il y avoit un pauvre officier qui avoit besoin de pareille somme pour pouvoir se maintenir

1. Joseph Ier né en 1678, d'abord roi des Romains, succéda à Léopold Ier en 1705. Il mourut en 1711. Sa mort rendait plus facile la conclusion de la paix.

dans le service; il lui fit donner sur-le-champ les 500 livres qu'il avoit en réserve, et décommanda son bureau [1]. Quelque ajustement qu'il ait eu envie de faire dans son appartement, il en suspendit l'exécution, en disant : « Il vaut mieux donner aux pauvres; les temps sont trop mauvais; il faut attendre que l'argent soit moins rare. »

Après la mort de monseigneur le Dauphin son père, dans le partage que l'on fit entre le Roi d'Espagne et lui de tout ce qui pouvoit leur revenir en bijoux ou autres effets, il fit mettre dans le lot du Roi d'Espagne tous les bijoux, cristaux et autres choses de cette nature, aimant mieux se réserver pour lui des choses qu'il pourroit donner ou vendre pour en faire de bonnes œuvres.

S'il étoit à la chasse et qu'il rencontrât quelqu'un qu'il pût soupçonner être dans le besoin, il s'arrêtoit pour lui parler, et ne le quittoit pas qu'il ne lui eût donné quelque soulagement. Dans les bois de Trappes, il rencontra un jour le curé de cette paroisse; il le questionna sur les pauvres de son village, lui parla avec beaucoup de bonté, et lui donna de l'argent.

Un pauvre gentilhomme l'aborda un jour au milieu

1. Ce trait du duc de Bourgogne est également rapporté dans *Saint-Simon*, Édit. Chéruel de 1857, t. X, p. 100, et dans Proyart, *Vie du Dauphin, père de Louis XV*, t. II, p. 243.

d'une course de chasse; le Prince s'arrêta pour l'entendre, lui donnant tout le temps dont il avoit besoin pour lui conter ses malheurs; il le consola, et lui promit de faire ce qu'il pourroit pour lui.

Outre ses charités extraordinaires il avoit des charités réglées. Il nourrissoit quatre cents pauvres tous les jours du carême et de l'avent, et, dans le carême, il en habilloit quatre par semaine. Il avoit dit au curé de Versailles d'avoir soin de l'avertir, quand il connoîtroit de vrais besoins, afin qu'il pût y remédier, et que, s'il manquoit de l'avertir, il en seroit responsable. Effectivement ce prince n'a jamais manqué de donner les sommes dont on avoit besoin pour les pauvres de Versailles; souvent même il donnoit plus qu'on ne lui avoit demandé. Monsieur Duchesne, son premier valet de chambre [1], et en qui il avoit beaucoup de confiance, m'a dit qu'on ne lui proposoit jamais une bonne œuvre qu'il n'y entrât, et qu'il suffisoit pour cela qu'il fût assuré d'un vrai besoin et d'une juste application [2].

Lorsqu'il apprenoit que quelques gens de sa

1. Michel Colin, sieur du Chesne en Touraine, d'abord maître d'hôtel de la Dauphine, fut nommé, en 1693, premier valet de chambre du duc de Berry qui le passa au duc de Bourgogne en 1707. Il succédait à Moreau.

2. Il donnoit tant et si souvent qu'on ne trouva dans sa cassette après sa mort que 775 francs pour toute chose. (*Note du manuscrit.*)

maison vouloient se faire exempter de quelques taxes, ou de quelques autres droits à payer, il s'y opposoit et avertissoit madame la Dauphine d'en faire autant, ce qu'elle auroit fait d'elle-même, en disant que cette somme, que ses gens ne payeroient pas, retomberoit sur beaucoup de gens qui étoient moins en état de payer qu'eux, et qu'un artisan ou un pauvre vigneron n'avoit pas besoin de surcroît d'impôts. Telle étoit sa façon de penser et d'agir dans toutes les occasions; le bien général des peuples étoit son objet, et il préféroit toujours le bien public au bien particulier. Quand madame la Dauphine lui demandoit de l'argent pour son jeu, il lui en donnoit, et lui disoit : « Je vous en donne de bon cœur, mais je ne puis m'empêcher de vous représenter qu'il seroit bien mieux employé si vous le mettiez à faire quelques charités; cependant il est juste que vous vous amusiez, et je serois fort fâché de m'y opposer. » Il étoit d'une douceur extrême soit dans la société, soit vis-à-vis de toutes les personnes qui avoient affaire à lui; mais il étoit sévère et austère pour lui-même. Il n'étoit occupé que de bien employer son temps; il prioit, travailloit, lisoit, et se reprochoit souvent les plaisirs les plus innocents et les plus permis. Il n'alloit jamais au spectacle quand il pouvoit faire autrement; il savoit combien ils étoient dangereux, et il ne cachoit jamais

son sentiment sur cela quand l'occasion s'en présentoit. Quelqu'un lui demanda un jour ce qu'il feroit s'il étoit un jour le maître du Royaume, et s'il aboliroit entièrement les spectacles. Il répondit qu'alors il examineroit les inconvénients pour ou contre[1].

Madame de Maintenon aimoit tendrement monsieur le Dauphin, mais en revanche il avoit pour madame de Maintenon une estime, un respect, et une considération qu'on ne peut exprimer. Il savoit faire un juste discernement de son caractère et de son esprit. En parlant d'elle, il disoit qu'elle alloit en tout au vrai bien, qu'on sentoit en elle une vérité qui ne se trouvoit presque point ailleurs : « En un mot, disoit-il, c'est une femme vraie. » Il étoit lui-même si vrai que madame de Maintenon lui ayant un jour demandé quelque chose, il lui répondit autrement qu'elle ne s'y attendoit; sur quoi madame de Maintenon lui dit, en riant, qu'elle ne croyoit pas la réponse bien sincère. En effet, le lendemain matin, monsieur le Dauphin vint lui dire : « Madame, je vous demande pardon de ne vous avoir pas dit hier la vérité; la chose n'étoit pas comme vous la croyez; mais elle n'étoit pas non

1. C'est madame de Maintenon elle-même qui fit cette question au duc de Bourgogne; il lui répondit : « Je pèserois mûrement le pour et le contre; j'examinerois tous les inconvénients qu'il peut y avoir de part et d'autre, et je m'en tiendrois au parti qui en auroit le moins. (*Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 367.)

plus comme je vous la disois, et je n'ai pas dormi en repos, ayant ce détour à me reprocher, et surtout vis-à-vis de vous. »

Tel étoit ce prince si regretté et si digne de l'être. Il eût fait régner la justice et la paix; il eût fait le bonheur des peuples. Dieu nous l'a retiré, mais nous retrouverons dans son fils tout ce que nous avons regretté dans le père[1].

1. Nous avons quelque peine à croire qu'au moment où s'étalait la faveur scandaleuse de madame de Pompadour un éloge aussi complet de Louis XV se soit trouvé sous la plume de celle que La Beaumelle appelait : la dévote mademoiselle d'Aumale. Il nous paraît probable que nous sommes ici en présence d'une interpolation qu'en vue de la publication, son neveu avait jugé prudent d'ajouter.

MORT DE LOUIS XIV

Après un court résumé des événements historiques qui ont marqué les années 1713 en 1714 vient une longue dissertation sur les troubles apportés dans l'Église par l'affaire de la Bulle Unigenitus *et sur les démêlés du cardinal de Noailles avec Louis XIV. Cette dissertation, assez peu attrayante, se termine ainsi : « Comme après la mort du Roi je quittai la Cour, je ne sus plus ni ne fus plus à portée de savoir ce qui se passa : ainsi je reviens au récit de la mort du Roi. » C'est ce récit que nous publions.*

Il y a plusieurs récits contemporains de la mort de Louis XIV. Celui de Dangeau (t. XVI p. 109 et suiv.), celui de Saint-Simon (Édition Chéruel de 1857, t. XII, p. 370 et suiv.), qui est calqué en grande partie sur celui de Dangeau; enfin celui du Mercure *d'octobre 1715, qui a pour auteur Lefèvre de Fontenay, et qui est semblable pour le fond si-*

non pour la forme à celui de Dangeau dont Lefèvre avait eu connaissance. Mais aucun des auteurs de ces trois récits n'a assisté aux scènes qu'il raconte, pas même Dangeau, qui entra seulement à de rares moments dans la chambre du mourant. Il n'en est pas de même de mademoiselle d'Aumale, dont la présence aux côtés de madame de Maintenon est attestée, comme nous l'avons déjà dit, par Languet de Gergy (Mémoires sur Madame de Maintenon, *p. 460). Le récit de mademoiselle d'Aumale confirme celui de Dangeau; mais il y ajoute certaines particularités que sa présence assidue au chevet du Roi lui a permis de connaître. L'abbé Garrigues, dans une de ces notes sarcastiques dont nous avons parlé, dit, à un certain endroit : « Tout ceci et ce qui suit est fait d'après un modèle envoyé à mademoiselle d'Aumale par quelque carmélite chargée d'envoyer à nos chères Sœurs la vie et tous les détails de la mort de quelque révérende mère. » Mademoiselle d'Aumale insiste en effet tout particulièrement sur les marques de piété données par Louis XIV à ses derniers moments. Bien que ce récit fasse en certains passages double emploi avec celui qui se trouve dans le premier Mémoire, cependant, comme il est beaucoup plus détaillé, nous avons cru devoir le reproduire en entier.*

Dans le courant de l'été de cette année 1715 on commençoit à s'apercevoir que la santé du Roi n'étoit pas aussi forte qu'elle l'avoit été jusqu'ici. Dans le mois d'août, plusieurs personnes prétendirent qu'il maigrissoit beaucoup; d'autres, l'ayant examiné, furent obligés d'en convenir, ce qui commença tout de bon à faire craindre pour lui. De plus, il se plaignoit depuis du temps d'une douleur à la jambe et à la cuisse qu'on avoit jusque-là traitée de sciatique. La veille de Saint-Louis [1], après son souper, il sentit ses douleurs augmenter considérablement. Comme on voyoit qu'il s'affoiblissoit de jour en jour, cette augmentation de douleurs redoubla les inquiétudes. Les chirurgiens l'examinèrent, et reconnurent qu'il avait la gangrène à la jambe. Lui-même, s'en étant aperçu, jugea que son mal alloit devenir sérieux; en conséquence, comme il avoit toute confiance en madame de Maintenon, il ordonna, dès le jour même que les médecins eurent jugé que sa maladie étoit dangereuse, qu'on accommodât une chambre tout près de la sienne, pour qu'elle pût plus aisément passer la nuit auprès de lui, quand elle voudroit. J'étois toujours avec madame de Maintenon dans sa chambre, soit dans celle du

1. Ce jour-là, 24 août, après avoir dîné en public, bien qu'il souffrît beaucoup, Louis XIV tint encore le Conseil des Finances et travailla avec le Chancelier. Ce fut après le souper que son état s'aggrava brusquement.

Roi; elle passa presque toutes les nuits auprès de lui, je les passois avec elle; elle alloit quelquefois le matin se coucher deux ou trois heures, ainsi que moi, et revenoit passer le reste de la journée auprès de lui. Ce fut elle qui pensa la première à lui faire recevoir ses sacrements; quand elle lui en eut parlé, il lui dit qu'il lui sembloit qu'il étoit encore de bonne heure, qu'il ne se sentoit point absolument mal, mais qu'au reste c'étoit une chose qui étoit toujours très bonne à faire. Dès ce moment, il s'y prépara; elle l'aida elle-même à s'examiner, en le faisant ressouvenir de plusieurs fautes qu'elle lui avoit vu faire, afin qu'il s'en humiliât et qu'il en demandât pardon à Dieu. Le Père le Tellier le confessa, et après qu'il l'eut confessé, il ne le quitta presque plus.

Dès l'instant qu'il eut fini sa confession, il fit s'approcher madame de Maintenon et lui dit : « Madame, je suis un peu plus en paix; je me suis confessé de mon mieux; mon confesseur m'a dit qu'il faut que j'aie une grande confiance dans la miséricorde de Dieu, vous me le dites aussi », et en pleurant, il ajouta tout haut : « Mais je ne me consolerai jamais de l'avoir offensé. » Envisageant la mort avec les sentiments d'un vrai chrétien, il reçut le Saint Viatique de la main du cardinal de Rohan, grand aumônier de France, ainsi que l'Extrême-Onction qu'on lui donna

en même temps[1]. Pendant qu'on lui administroit ses sacrements, il n'étoit occupé qu'à penser à Dieu et à son salut; il prononçoit des actes et des prières par cœur, et répondoit lui-même à presque toutes les prières de l'Église. Quand il eut reçu ses sacrements, on examina ses jambes de nouveau, et il fut décidé qu'il falloit y faire des incisions pour essayer de découvrir la source du mal. Cette opération fut des plus vives et des plus douloureuses, les chirurgiens étant obligés d'enfoncer jusqu'à l'os; il supporta néanmoins toutes ces douleurs avec une fermeté inconcevable. Ces incisions ne firent rien découvrir, et firent juger au contraire que le sang étoit entièrement gangrené, d'où l'on conclut que la maladie étoit incurable.

Après cette opération, on dit au Roi en lui présentant des cordiaux : « On veut, Sire, vous rappeler à la vie. — La vie ou la mort, répondit-il, tout ce qui plaira à Dieu. »

Le 26 août, qui n'étoit que le surlendemain que

1. Le 25, jour de la Saint-Louis, qui était sa fête, Louis XIV voulut que les musiciens vinssent comme de coutume lui donner une aubade à son réveil; il dîna encore en public, et vingt-quatre violons jouèrent dans l'antichambre pendant son dîner. Mais son état s'étant aggravé le soir, « le Viatique et les saintes huiles lui furent apportés, dit Dangeau, un peu avant huit heures, par le degré dérobé par lequel on entre dans les cabinets de S. M., et cela s'est fait avec tant de précipitation, que cette pieuse et triste fonction devoit être faite avec plus de décoration pour le moindre citoyen ». (*Dangeau*, t. XVI, p. 119.)

son mal avoit été absolument déclaré dangereux, ce monarque, aussi grand et aussi admirable dans le triste état où il se trouvoit réduit que dans le plus brillant éclat de son règne, jugeant, tant sur les propos des médecins que par ce qu'il voyoit de ses propres yeux qu'il ne reviendroit point de cette maladie, et que peut-être il ne lui restoit que très peu de jours à vivre, pensa tout de bon à donner tous ses derniers ordres, et à faire toutes les dispositions nécessaires après lui; le tout avec ce même courage, cette même fermeté et cette même présence d'esprit qu'on lui reconnut toute la vie. Il fit venir monsieur le Chancelier, travailla deux heures avec lui ce jour-là et autant le jour suivant[1]; devant lui, il mit ordre

1. On sait que Louis XIV ajouta à son testament, qui porte la date du 2 août 1714, et qui avait été déposé au Parlement, deux codicilles. Par le premier de ces codicilles, il donnait au duc de Villeroy, que son testament nommait gouverneur du jeune Roi, autorité sur les officiers et les troupes composant la maison du Roi; par le second, il nommait l'abbé Fleury, ancien évêque de Fréjus, précepteur, et le Père le Tellier, confesseur du jeune roi. Le premier de ces codicilles est daté du 13 août, le second du 25. Il n'est donc pas exact, comme le dit Saint-Simon, que Louis XIV ait dicté au chancelier le 25 août, « madame de Maintenon présente » un codicille par lequel il soumettait toute la maison civile et militaire du Roi au duc du Maine et, sous ses ordres, au maréchal de Villeroy. La disposition qui confiait au duc du Maine la personne du Roi est dans le testament même; celle qui concerne Villeroy est du 13 août. Le codicille du 25 ne concerne que Fleury et le Tellier. Testament et codicilles furent au reste cassés par le Parlement, le 2 septembre, c'est-à-dire le lendemain même de la mort du Roi.

ensuite à sa cassette de papiers. Madame de Maintenon, qui étoit auprès de lui, ainsi que moi, l'aidoit à les visiter, et quand il en fut à certains écrits qui pouvoient brouiller deux ministres, il dit à madame de Maintenon : « Brûlons ceux-ci avec grand soin : il ne faut pas qu'un tel en ait connoissance. » Il regardoit d'autres papiers en souriant, comme des listes de Marly, de Fontainebleau, etc., et disoit : « Nous pouvons brûler tout cela ».

Quand il eut fini la visite de ses papiers, monsieur le Chancelier se retira; alors, restant seul avec madame de Maintenon et moi, il pria madame de Maintenon de lui donner ses poches; il y fouilla lui-même, et chercha tout ce qu'il y avoit à en ôter; y ayant trouvé son chapelet, il le donna à madame de Maintenon en lui disant : « Ce n'est pas comme relique, mais pour souvenir. » Il y trouva aussi sa boîte à bonbons, et il me la donna[1].

Lorsqu'il eut fini la visite de ses poches, il parla à madame de Maintenon d'une manière et dans des termes qui prouvoient bien toute l'estime et toute la confiance qu'il avoit toujours eues en elle. J'entendis

1. Cette boîte n'est autre chose qu'une petite boîte d'écaille ronde, toute des plus simples. (*Note du manuscrit.*) Nous avons pu voir cette boîte précieusement conservée dans la famille d'Aumale. Elle correspond exactement à la description qui en est faite. Elle est seulement cerclée d'or.

presque tout ce qu'il lui dit[1]. Madame de Maintenon, sensible, comme elle devoit l'être, à toutes ses paroles, les recueillit précieusement, et on les a trouvées écrites de sa main dans son testament.

Il lui fit ses adieux trois fois, en deux jours différents. La première fois, il lui dit qu'il n'avoit de regret en mourant que celui de la quitter, mais qu'il espéroit que si Dieu lui faisoit miséricorde, il la rejoindroit un jour dans l'autre monde. Madame de Maintenon lui dit, pour toute réponse, qu'elle le prioit de ne plus penser qu'à Dieu, qu'il devoit actuellement ne s'occuper que de lui seul.

La deuxième fois, il lui demanda pardon de n'avoir pas assez bien vécu avec elle, qu'il regrettoit de ne l'avoir pas rendue heureuse, mais qu'il l'avoit toujours aimée et estimée également. A ces dernières paroles, il ne put retenir ses larmes; il lui demanda s'il n'y avoit personne dans sa chambre; elle lui dit que non. « Au reste, ajouta-t-il, quand on verroit que je m'attendris avec vous, personne n'en seroit surpris. » Madame de Maintenon, cependant, sortit quelques moments de sa chambre, dans

1. « Mademoiselle d'Aumale n'avoit en écrivant qu'elle et madame de Maintenon en tête... et toujours elle, c'est fastidieux. » Telle est l'observation que ce passage avait suggéré à l'abbé Garrigues. C'est cependant le témoignage personnel de mademoiselle d'Aumale qui fait l'intérêt du récit.

la crainte qu'il ne se fît mal, s'il continuait de pleurer.

La troisième fois, il lui dit avec un ton de tendresse et d'attendrissement : « Qu'allez-vous devenir, Madame? car vous n'avez rien. » Elle lui répondit : « Je suis un rien; ne vous occupez que de Dieu, » et elle le quitta. Mais quand elle eut fait deux pas, réfléchissant sur l'incertitude où elle étoit du traitement que lui feroient les princes, elle revint auprès du Roi et le pria de demander seulement à monsieur le duc d'Orléans d'avoir de la considération pour elle; il lui promit et le fit effectivement, comme on le verra à la fin du petit discours qu'il fit à ce prince, et auquel on peut ajouter foi, car ce fut lui qui le publia, dès qu'il fut hors de la chambre du Roi.

Quelque attendrie que fût madame de Maintenon de toutes les choses que le Roi lui disoit, elle avoit grand soin de ne point pleurer devant lui, et s'éloignoit quand elle voyoit qu'elle ne pouvoit plus retenir ses larmes. Le jour même qu'il avoit été administré, il fit venir le Dauphin, amené par madame de Ventadour, et il lui dit[1] : « Mon enfant, vous allez être un grand Roi. Ne m'imitez pas dans le goût que j'ai eu

1. Il y a plusieurs versions, semblables par le fond, un peu différentes par la forme des célèbres paroles de Louis XIV à son héritier. Le texte que donne mademoiselle d'Aumale n'est pas tout à fait conforme à celui de Saint-Simon ni à celui de Dangeau. Le texte du *Mercure* est le même que celui de

pour la guerre. Songez toujours à rapporter à Dieu toutes vos actions; faites-le honorer par vos sujets. Je suis au désespoir de les laisser dans l'état où ils sont. Suivez toujours les bons conseils; aimez vos peuples; je vous donne le Père le Tellier pour confesseur; n'oubliez jamais la reconnaissance que vous devez à madame la duchesse de Ventadour. Je ne puis trop vous marquer la mienne. » Après quoi il embrassa le Dauphin deux fois de suite, lui donna sa bénédiction, et, comme il s'en alloit, il leva les mains au ciel et fit une petite prière en le regardant. Il avoit écrit quelque temps avant une lettre qu'il adressoit au Dauphin, et qu'il confia au maréchal de Villeroy, pour la remettre à ce jeune prince lorsqu'il auroit atteint l'âge de dix-sept ans. Cette lettre, dans laquelle on trouvera tout ce que le zèle, la religion, le bon sens et la tendresse paternelle ont de plus persuasif et de plus touchant, étoit écrite tout entière de sa main. La copie que j'en ai est des plus authentiques, ayant été faite sur l'original même. On la trouvera à la fin de ce livre [1].

Dangeau, sans la phrase relative au Père le Tellier que le *Mercure* supprime, probablement parce que le Régent avait ôté à Louis XV le Père le Tellier comme confesseur. M. Leroi (*Curiosités historiques*, p. 206) a publié une troisième version qui paraît la plus authentique.

1. Cette lettre termine en effet le manuscrit; nous la publions en appendice.

Le lendemain, après que le Roi eut reçu ses sacrements, après avoir entendu la messe qu'on lui dit dans sa chambre tant que dura sa maladie, il fit approcher les cardinaux de Rohan et de Bissy[1], et leur dit, en présence d'un grand nombre de courtisans, qu'il étoit satisfait du zèle et de l'application qu'ils avoient fait paroître pour la défense de la bonne cause; qu'il les exhortoit à avoir la même conduite après sa mort, et qu'il avoit donné de bons ordres pour les soutenir. Il ajouta que Dieu connoissoit ses bonnes intentions et le désir ardent qu'il avoit eu d'établir la paix dans l'église de France; qu'il s'étoit flatté de la procurer, cette paix si désirée, mais que Dieu n'avoit pas voulu qu'il eût cette satisfaction; que peut-être cette grande affaire finiroit plus promptement et plus heureusement dans d'autres mains que dans les siennes; que, quelque droite qu'eût été sa conduite, on avoit peut-être cru qu'il n'avoit agi que par prévention, et qu'il avoit porté son autorité trop loin. Enfin, après avoir encore fortement exhorté ces deux cardinaux à soutenir la vérité avec la même ferveur qu'ils avoient fait paroître jusqu'à présent, il leur déclara qu'il vouloit mourir comme il avoit vécu,

1. Ces deux cardinaux avaient joué un grand rôle dans l'affaire de la Bulle *Unigenitus*, et s'étaient prononcés pour son adoption.

dans la religion catholique, apostolique et romaine, et qu'il aimoit mieux perdre mille vies que ces sentiments. Ce discours dura assez longtemps, et il le fit en termes si nobles, si touchants et avec tant de force, quoiqu'il fût déjà très mal, qu'il étoit aisé de connoître qu'il étoit pénétré de ce qu'il disoit.

Le même jour, le Roi fit approcher tous les princes, ducs et seigneurs qui étoient dans sa chambre, et leur dit : « Messieurs, je vous demande pardon du mauvais exemple que je vous ai donné. J'ai bien à vous remercier de la manière dont vous m'avez tous servi, de l'attachement et de la fidélité que vous m'avez tous montrés; je suis bien fâché de n'avoir pas fait pour vous tout ce que j'aurois bien voulu; je vous demande pour mon petit-fils la même application et la même fidélité que vous avez eues pour moi. J'espère que vous contribuerez tous à entretenir l'union, et que, si quelqu'un s'en écartoit, vous aideriez à le ramener. Je sens que je m'attendris, que je vous attendris aussi; je vous en demande pardon. Adieu, Messieurs, je compte que vous vous souviendrez quelquefois de moi. »

Il dit ensuite au maréchal de Villeroy : « Monsieur le Maréchal, je vous donne en mourant une nouvelle marque de mon amitié et de ma confiance. Je vous

fais gouverneur du Dauphin, ce qui est l'emploi le plus important que je puisse vous donner à remplir après ma mort. Vous saurez par mon testament ce que vous devez faire, à l'égard du duc du Maine. Je ne doute pas que vous ne me serviez avec la même fidélité après ma mort que vous l'avez fait pendant ma vie. J'espère que mon neveu (le duc d'Orléans) vivra avec vous, avec la considération et la confiance qu'il doit avoir pour un homme que j'ai toujours aimé. Adieu, monsieur le Maréchal; souvenez-vous quelquefois de moi. »

Le Roi fit entrer ensuite toutes les princesses pour leur dire adieu, et comme la plupart pleuroient, et que plusieurs même sanglotoient fort haut, il leur dit en riant : « Il ne faut pas pleurer comme ça. »

Il les fit toutes approcher de son lit, et dit à chacune d'entre elles ce qui lui convenoit; ensuite il en exhorta deux, qui étoient fort mal ensemble, à bien vivre entre elles dorénavant, et à se raccommoder, ce qu'elles firent sur-le-champ[1].

Après quoi, tout le monde s'étant retiré, il parla au duc d'Orléans en particulier et lui dit (c'est le duc d'Orléans même qui, en sortant de l'appartement du

1. Ces deux princesses étaient la duchesse d'Orléans et sa fille la duchesse de Berry. L'origine de la brouille était un collier de perles que la duchesse d'Orléans avait refusé de donner à sa fille.

Roi, répéta ce qu'il lui avoit dit) qu'il l'avoit toujours aimé, qu'il ne lui faisoit point de tort, et qu'il le verroit par les dispositions qu'il avoit faites; il lui recommanda sur toutes choses d'avoir de la religion, en lui disant qu'il n'y avoit que cela de bon et de solide. Ensuite il lui parla de madame de Maintenon, en lui disant (ce sont ses propres paroles) : « Mon neveu, je vous recommande madame de Maintenon; vous savez la considération et l'estime que j'ai toujours eues pour elle; elle ne m'a donné que de bons conseils, j'aurois bien fait de les suivre; elle m'a été utile en tout, mais surtout pour mon salut; faites tout ce qu'elle vous demandera pour elle, pour ses parents, ses alliés, ses amis; elle n'abusera pas de votre bonne volonté; qu'elle s'adresse directement à vous pour tout ce qu'elle voudra. » Après quoi, il l'embrassa deux fois fort tendrement, et lui dit adieu.

Il recommanda à Monsieur le Duc[1] et à Monsieur le prince de Conti[2] de contribuer à l'union qu'il dési-

1. Louis-Henri de Bourbon, duc de Bourbon, prince de Condé, né à Versailles le 18 août 1692, mort à Chantilly le 27 janvier 1740. Il avait épousé, le 9 juillet 1713, Marie-Anne de Bourbon.

2. Louis-Armand de Bourbon, né à Paris le 10 novembre 1695, nommé d'abord comte de la Marche, prince de Conti après la mort de son père le 22 février 1709, marié le 9 juillet 1713 à Louise-Élisabeth de Bourbon, dite mademoiselle de Charolais, mort en 1727.

roit qui fût entre les princes, et ajouta au prince de Conti de ne pas suivre l'exemple de ses ancêtres sur la guerre. Il parla aussi à monsieur le duc du Maine et à monsieur le comte de Toulouse, et leur dit à chacun ce qu'il crut leur convenir.

Il recommanda les finances à monsieur Desmarets [1] et les affaires étrangères à monsieur de Torcy [2].

Il avoit eu la présence d'esprit, dès qu'il sut que sa maladie étoit mortelle, d'ordonner qu'aussitôt après sa mort, on menât le Dauphin à Vincennes, et se souvenant que le grand maréchal des logis [3] n'avoit jamais arrangé de logement dans ce château, parce que la Cour n'y avoit pas été depuis cinquante ans, il donna ordre qu'on allât prendre le plan qu'il savoit être serré dans un endroit qu'il indiqua, et qu'on le

1. Nicolas Desmarets, né le 19 septembre 1648, était neveu de Colbert. Il fut nommé conseiller au Parlement en 1672, et contrôleur des finances en 1708. Disgracié après la mort de Louis XIV, il mourut à Paris le 4 mai 1721.

2. Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy et de Sablé, né le 14 septembre 1665, avait été chargé des Affaires étrangères depuis la mort de son père, Colbert de Croissy. Il mourut le 2 septembre 1746. Il a laissé des *Mémoires* publiés dans la collection Petitot et un *Journal* publié par M. Masson.

3. Louis d'Oger, marquis de Cavoie, s'était distingué au passage du Rhin.

> Lasalle, Beringhen, Nogent, d'Ambre, Cavoie.
> Fendent les flots tremblants sous un si noble poids.

dit Boileau dans sa célèbre épître. Il fut nommé maréchal général des logis en 1677, et mourut le 3 février 1716, âgé de soixante-seize ans environ.

portât au maréchal des logis, pour lui faciliter le logement qu'il devoit faire.

Cependant les approches de la mort du Roi mettoient en toute la Cour en grand mouvement. Le contenu de son testament, qu'il avoit ci-devant déposé entre les mains du Parlement, avoit transpiré, et étoit venu à la connoissance du duc d'Orléans qui, ne trouvant pas dans les dispositions du Roi qu'il fût traité comme il le méritoit, ni comme il le désiroit, avoit déjà pris des mesures pour s'assurer la part qu'il croyoit lui être due dans le gouvernement[1]. Dès que la maladie du Roi avoit été déclarée mortelle, il avoit travaillé plus sérieusement à venir à bout de son dessein; en conséquence, il avoit traité secrètement avec plusieurs seigneurs qu'il s'étoit attachés. Ses menées ne transpirèrent pas d'abord; mais les derniers jours de la vie du Roi, on s'aperçut bien que le Duc n'étoit occupé que de ses intérêts, et tout le monde en raisonnoit tout bas.

Madame de Maintenon, comme je l'ai déjà dit, ne quittoit presque pas le Roi, ni le jour ni la nuit, et lui parloit toujours de Dieu. Il lui dit une fois : « J'ai

1. Par son testament, Louis XIV enlevait en effet toute autorité au duc d'Orléans qu'il nommait seulement chef d'un Conseil de Régence dont tous les membres étaient désignés par le testament, et sans l'avis duquel il ne pouvait prendre aucune mesure importante. Le chancelier Voysin a été accusé d'avoir livré au duc d'Orléans le secret du testament de Louis XIV.

beaucoup offensé Dieu, Madame, mais il est bien bon; il me fera peut-être miséricorde: on me dit même que je dois l'espérer; je vous avoue que je commence à croire qu'il n'est pas si difficile de mourir qu'on se l'imagine. — Cela n'est pas aisé à tout le monde, lui dit-elle; quand il faut commencer par le catéchisme auprès d'un mourant qui a été impie toute sa vie, qui tient à des attachements, qui a la haine dans le cœur, des restitutions à faire. — Ah! dit le Roi, je n'en ai à faire à personne comme particulier, mais pour ce qui regarde le Royaume, je n'ai d'autre ressource que d'espérer en la miséricorde de Dieu[1]. »

Le quatrième ou cinquième jour de sa maladie, tout étant désespéré, un empirique, nommé Brun[2],

1. Les *Mémoires* des dames de Saint-Cyr, dont le manuscrit original est au Grand Séminaire à Versailles, contiennent un récit de la mort de Louis XIV qui offre des ressemblances frappantes, comme nous l'avons déjà dit, avec celui que nous publions ici. Le texte des paroles adressées par le Roi au petit Dauphin, à Villeroy, aux Princesses et à madame de Maintenon est exactement le même. Il n'y a pour nous aucun doute que madame du Pérou, à qui on attribue généralement la rédaction de ces Mémoires, n'ait eu entre les mains ce cahier de mademoiselle d'Aumale et ne l'ait copié presque textuellement.

2. « Une espèce de manant provençal, fort grossier, apprit l'extrémité du Roi en chemin de Marseille à Paris, et vint le matin à Versailles avec un remède qui, disait-il, guérissait la gangrène. Le Roi étoit si mal, et les médecins tellement à bout, qu'ils consentirent sans difficulté, en présence de madame de Maintenon et du duc du Maine. Fagon voulut dire quelque chose; ce manant, qui se nommoit Le Brun, le malmena fort brutalement. » (*Saint-Simon*, Édit. Chéruel de 1859, t. XII, p. 377.)

proposa un élixir qu'il lui croyoit propre et convenable. Les médecins ne s'y opposèrent pas : le Roi en prit quelques gouttes qui le ranimèrent un peu et lui donnèrent même de l'appétit; il en prit encore le lendemain, ce qui fit encore un assez bon effet; mais, petit à petit, la gangrène gagna, et ce remède ne fit plus rien. Quelques personnes ont prétendu que pendant ces deux jours que le Roi fit usage de cet élixir, comme il parut se trouver beaucoup mieux[1], les partisans du duc d'Orléans l'abandonnèrent, que le Duc s'en aperçut, et qu'il ne put s'empêcher de dire à un de ses favoris : « Si le Roi mange encore une fois, je n'aurai plus personne. » Il peut bien avoir tenu ce propos; on me l'a dit, mais je ne lui ai point entendu tenir.

La nuit du 27 au 28 août, il fut fort agité, et à tout moment on l'entendoit prier Dieu et faire toutes les prières qu'il faisoit ordinairement dans son lit, frappant sa poitrine au *Confiteor*, et nommant, entre haut et bas, toutes les personnes pour qui il prioit,

1. Après avoir pris plusieurs doses de la drogue de Brun, Louis XIV avait semblé, en effet, reprendre des forces, en particulier dans la matinée du 29. « Il a paru ce matin que cet élixir spiritueux ranimoit le Roi, et lui donnoit plus de force qu'il n'en avoit eu la veille; et comme la plupart des gens sont extrêmes en tout, et surtout les dames, elles vouloient que Brun fut une espèce d'ange envoyé du ciel pour guérir le Roi, et qu'on jetât tous les médecins de la Cour et de la ville dans la rivière. » (*Journal de Dangeau*, t. XVI, p. 133.)

comme : « Le Roi mon père, la Reine ma mère. »

Quoique, dans les derniers jours de sa vie, il eût souvent la tête embarrassée, quand on lui parloit de Dieu, il paroissoit toujours revenir à lui, et répondoit exactement à tout ce qu'on lui disoit. On l'entendoit presque toujours parler entre ses dents, et quand on approchoit pour voir ce qu'il disoit, on n'entendoit que des prières.

Le 28 août au matin, on lui proposa un bouillon; il répondit : « Ce n'est pas ce qu'il me faut; appelez mon confesseur. » Ce jour-là, ayant perdu connoissance pendant quelque temps, quand elle lui fut revenue, il dit au Père le Tellier : « Mon père, donnez-moi encore une absolution générale de tous mes péchés. » Dans un autre moment, il dit : « J'espère que Dieu me fera miséricorde. » Et il ajouta : « Il est bien vrai que nous n'avons qu'une chose à faire qui est notre salut, mais nous y travaillons toujours trop tard. » Madame de Maintenon lui demanda s'il souffroit beaucoup : « Non, lui dit-il, c'est ce qui m'afflige. » Et il dit aux médecins qui avoient l'air tristes et affligés : « M'aviez-vous donc cru immortel? Pour moi, je ne me l'étois pas cru[1]. »

1. Suivant Saint-Simon et Dangeau, ce ne serait pas à ses médecins, mais à deux *garçons bleus*, c'est-à-dire à deux garçons de sa chambre, que Louis XIV aurait tenu ce propos bien connu.

Comme j'étois presque toujours dans sa chambre avec madame de Maintenon, je fus chargée par le maréchal de Noailles de lui parler un peu du cardinal, son frère, et de tâcher qu'il consentît à le voir. Je lui en parlai effectivement; je lui demandai s'il n'avoit rien contre monsieur le cardinal de Noailles : « Non, me répondit-il, je n'ai rien de personnel contre lui, et s'il veut venir tout à l'heure, je l'embrasserai de tout mon cœur, s'il veut se soumettre au Pape. Car je veux mourir comme j'ai vécu, catholique, apostolique et romain. » J'allai porter cette réponse à monsieur le Cardinal qui me dit : « En ce cas-là, j'ai du regret, à cette heure, que vous lui en ayez parlé. » Il n'en fut plus question depuis, et le Roi ne le vit point[1].

La nuit du 28 au 29 ne fut pas meilleure que les

1. Suivant Saint-Simon, ce seraient Fagon et Maréchal qui se seraient demandé « entre haut et bas » si on laisserait mourir le Roi sans voir son archevêque. Le Roi aurait déclaré d'abord que non seulement il ne s'y sentait point de répugnance, mais qu'il le désirait. Madame de Maintenon aurait trouvé la chose dangereuse, et après un conciliabule qui se tint, dans la fenêtre, entre elle, le Père le Tellier et les cardinaux de Rohan et de Bissy, les deux cardinaux auraient suggéré au Roi de faire écrire au cardinal de Noailles par le chancelier, « qu'il le verrait, à la condition qu'il accepterait la Constitution et qu'il en donnerait sa parole ». (*Saint-Simon*, Édit. Chéruel de 1859, t. XII, p. 371.) Il est possible que cette réponse ait été suggérée au Roi; mais l'intervention de mademoiselle d'Aumale montre que madame de Maintenon y fut étrangère. Madame de Maintenon était demeurée attachée au cardinal, bien que celui-ci fût en disgrâce, à cause de son opposition à la Bulle *Unigenitus*. Dangeau ne dit mot de l'incident.

autres; chaque fois qu'il avoit la tête un peu libre, il faisoit toujours quelque prière; on l'entendit cette nuit-là se recommander à Dieu, en disant : « O mon Dieu, quand me ferez-vous la grâce de me délivrer de cette misérable vie? Je vous le demande de tout mon cœur. » Madame de Maintenon lui parloit dès qu'elle en trouvoit l'occasion; elle lui demandoit de temps en temps s'il s'occupoit de Dieu; il lui répondoit chaque fois : « Oui, madame, j'y pense de tout mon cœur. »

Toutes les fois qu'on a dit la messe dans sa chambre, on lui a toujours donné son chapelet; il s'en servoit comme à l'ordinaire, et il le dit encore le 28 août.

Le 29, il commençoit à être fort affoibli. Cependant, malgré son peu de forces et son anéantissement, il faisoit de même beaucoup de prières, et on l'entendoit dire souvent : « O mon Dieu! ayez pitié de moi; j'en ai besoin de toutes façons. »

Le curé de Versailles, qui le venoit voir très souvent, lui dit que tout le monde faisoit des vœux pour sa conservation. « Il n'est pas question de ma vie, lui répondit-il, mais de mon salut, et je vous prie de le bien demander à Dieu car j'ai confiance en vos prières. »

Un des derniers jours de sa maladie, en donnant

quelques ordres il s'échappa à prononcer lui-même : le jeune Roi. Les personnes qui étoient présentes ayant fait une espèce de frémissement, il s'en aperçut et leur dit : « Eh ! pourquoi cela vous fait-il cette impression, cela ne me fait point de peine. » Il appela ensuite monsieur de Pontchartrain, d'un ton de voix très ferme, et lui dit : « Ne manquez pas, dès que je serai mort, d'expédier un brevet pareil à celui du feu roi mon père, sans y rien changer, pour que mon cœur soit porté aux Jésuites. »

Le 30 août, ses forces étoient si considérablement diminuées, et lui-même étoit dans un affaissement si prodigieux, qu'il fut assoupi presque toute la journée ainsi que le jour suivant. Dans le commencement de cet assoupissement, que les médecins regardèrent comme un sommeil léthargique, j'étois, ainsi que j'ai presque toujours été pendant toute sa maladie, dans la ruelle de son lit, du côté opposé à celui où étoit madame de Maintenon. Je cherchois ainsi qu'elle à le réveiller un peu, en tachant de le faire parler. Il avoit une chienne qu'il aimoit beaucoup, et qui, quoi qu'il fût malade, passoit tous les jours plusieurs heures, ou sur le pied de son lit, ou dans la ruelle, et il lui donnoit de temps en temps quelques bonbons. Dans un moment où je vis qu'il se donnoit un peu de mouvement, je pris une dragée, et, pour tâcher

de le ranimer, je lui présentai, en lui disant de la donner à sa chienne[1]; mais il me répondit : « Donnez-lui vous-même »; et je ne pus rien en tirer davantage.

Les deux derniers jours de sa vie, n'ayant plus la force de prononcer toujours des prières, je le voyois élevant très souvent les mains au ciel en priant intérieurement.

Un de ces deux jours le Père le Tellier, dans l'exhortation qu'il lui faisoit, lui expliqua les dernières paroles de *l'Ave Maria : nunc et in hora mortis nostræ*; et depuis ce temps-là, toutes les fois qu'il avoit la force de prononcer quelques mots, il les répétoit, et il dit à madame de Maintenon avec un ton de quelqu'un qui sent réellement sa mort approcher : « Cela veut dire : maintenant, présentement, et à l'heure de ma mort. »

Après être revenu d'une grande foiblesse, et quelques moments avant d'entrer tout à fait en agonie, il dit à madame de Maintenon qu'il vit encore auprès de lui : « Il faut, madame, que vous ayez bien du courage et bien de l'amitié pour moi, pour demeurer là si longtemps, » et un moment après, il lui dit encore :

1. « Il vouloit des chiennes couchantes excellentes, dit Saint-Simon. Il en avoit toujours sept ou huit dans ses cabinets, et se plaisoit à leur donner lui-même à manger pour s'en faire connoître. » (*Saint-Simon*, éd. Chéruel de 1857, t. XII, p. 464.)

« Ne vous tenez plus là, madame; c'est un spectacle trop triste, mais j'espère qu'il finira bientôt. »

Il entra en agonie dans la journée du 31, et en y entrant il dit ces dernières paroles. « Priez pour moi maintenant et à l'heure de la mort; mon Dieu, faites-moi miséricorde, venez à mon aide, hâtez-vous de me secourir. » Peu de temps après, il perdit connoissance; madame de Maintenon s'en aperçut bientôt, alors, voyant qu'il ne la demandoit plus, et qu'on n'avoit plus rien à attendre que le moment de sa mort, elle sortit de chez lui et se prépara à partir pour Saint-Cyr [1]. Cependant, avant de partir, elle

1. Le départ précipité de madame de Maintenon, étant un des actes de sa vie qui lui ont été le plus reprochés, il importe d'établir les faits avec exactitude, d'autant plus que le récit, un peu confus, de mademoiselle d'Aumale n'est pas tout à fait conforme à la réalité. D'après ce récit, il semblerait que madame de Maintenon n'eût quitté le Roi que le 31 août. S'il en était ainsi, on ne s'expliquerait pas comment elle aurait pu, ainsi que mademoiselle d'Aumale va le dire quelques lignes plus loin, revenir le lendemain, rappelée par le maréchal de Villeroy, pendant un intervalle de connaissance du Roi, puisque le Roi mourut le 1er septembre, à huit heures un quart. Il est bien vrai qu'elle partit, revint, et repartit; mais c'est à Dangeau qu'il faut demander la date exacte de ces allées et venues. Ce fut le 28 août, à sept heures du soir, qu'ayant trouvé le Roi fort assoupi, elle partit pour la première fois pour aller coucher à Saint-Cyr et y faire ses dévotions, avec l'intention de revenir, si la vie du Roi se soutenait. Le lendemain matin, une nouvelle dose de la drogue de Brun (et non point, comme le dira tout à l'heure mademoiselle d'Aumale, d'un second empirique) lui ayant été administrée, il reprit un peu connaissance, et madame de Maintenon, prévenue sans doute, comme le dit mademoiselle d'Aumale, par le maréchal de Villeroy, s'empressa de revenir. Elle passa à son

voulut que monsieur Briderey, supérieur des lazaristes missionnaires, qui étoit alors son confesseur, vît le Roi, et l'assurât qu'elle n'avoit plus rien à faire auprès de lui. En conséquence elle me dit de mener monsieur Briderey dans la ruelle du Roi. Je l'y menai effectivement; il le vit et revint dire à madame de Maintenon : « Vous pouvez partir; vous ne lui êtes plus nécessaire. » Sur cette assurance, elle partit, et moi avec elle. Elle quitta Versailles avant que le Roi fût mort, parce qu'elle appréhendoit extrêmement, quelque soumise qu'elle fût à la volonté de Dieu, de n'être pas maîtresse d'elle dans ce triste moment.

Elle avoit encore une autre appréhension, c'étoit d'être insultée en chemin; car, ayant une grande expérience et une très mauvaise opinion d'elle-même, elle pensoit qu'on pourroit la traiter comme on a souvent traité d'autres personnes en faveur, quand elles ont eu tout perdu. C'est ce qui lui avoit fait prendre le parti de me dire en avance d'avoir soin de lui faire venir un autre carrosse que le sien, quand

chevet toute la journée du 29 et celle du 30. Ce fut le 30, à cinq heures du soir, que le Roi « ayant été toute la journée, dit Dangeau, dans un assoupissement presque continuel et n'ayant quasi plus que la connoissance animale », madame de Maintenon s'en alla à Saint-Cyr, pour n'en sortir plus jamais. Madame elle-même, si peu favorable qu'elle fut à madame de Maintenon, dit dans sa *Correspondance*. (Édit. Brunet, t. I, p. 189) : « Tout le monde croyait le Roi mort lorsque madame de Maintenon s'est retirée. »

il seroit temps qu'elle partît pour Saint-Cyr. Effectivement, je lui fis venir celui du maréchal de Villeroy dont les gens l'escortèrent aussi ; outre cela, le maréchal de Villeroy avoit fait placer des gardes de distance en distance tout le long du chemin de Saint-Cyr. Je crois pourtant qu'elle auroit pu se passer de toutes ces précautions.

Quand elle fut montée en carrosse, elle me dit, fondant en larmes : « Ma douleur est grande, mais elle est assez tranquille; je pleurerai souvent, mais ce seront des larmes de regret et de tendresse. D'ailleurs, les sentiments de piété du Roi et sa mort chrétienne sont de grands motifs de consolation pour moi. » Elle m'ajouta : « Je n'ai jamais demandé sa vie, depuis qu'il est malade, mais son salut. » Quelques moments après, elle me dit : « Nous allons le pleurer et travailler pour sa gloire par nos prières, après quoi nous ne songerons plus qu'à notre salut et à faire de bonnes œuvres. »

En me parlant de Saint-Cyr, elle me dit : « Cette maison perd son père et sa mère; car je vais lui être bien inutile, après avoir eu tout pouvoir pour elle, auprès de celui que nous pleurons. » En entrant à Saint-Cyr, ses sanglots redoublèrent, et elle me dit : « Je ne veux plus m'occuper que de Dieu et de mes enfants. »

Le Roi n'étoit pas encore mort quand nous arrivâmes à Saint-Cyr. A tous les quarts d'heure, monsieur le maréchal de Villeroy nous envoyoit un courrier pour nous mander où il en étoit pendant la durée de son agonie. Un second empirique lui donna une potion qui le ranima; la connoissance lui revint; le maréchal de Villeroy envoya sur-le-champ querir madame de Maintenon. Nous partîmes à l'instant; elle entra dans la chambre du Roi qui la reconnut; peu de moments après, il retomba sans connoissance; alors, elle ne put plus tenir, elle sortit de sa chambre; quelques minutes après, elle m'envoya voir si la connoissance ne revenoit pas. J'y fus; j'entrai dans la ruelle de son lit; je revins dire à madame de Maintenon qu'il étoit comme elle l'avoit laissé et nous repartîmes. Enfin, le premier de septembre, un courrier arriva à huit heures et demie du matin[1], qui apporta la nouvelle de la mort. Toute la maison de Saint-Cyr se rendit sur-le-champ à l'église pour prier Dieu. Pour apprendre à madame de Maintenon qu'il étoit mort, j'allai lui dire tout simplement : « Madame, toute la maison est en prières à l'église. » Je n'eus pas besoin de lui en dire davantage; elle

1. Le Roi est mort ce matin à huit heures un quart et demi; il a rendu l'âme, sans aucun effort, comme une chandelle qui s'éteint. (Dangeau, t. XVI, p. 136.)

comprit ce que cela vouloit dire; elle redoubla ses prières, assista dès ce jour même à tout l'office des morts, et le lendemain au service; après quoi elle vint pleurer avec la communauté. Sentant bien que la vue des demoiselles l'attendriroit, elle voulut les voir toutes dès le jour même de la mort du Roi, afin que tous les sujets qui pourroient redoubler sa douleur fussent réunis en ce triste jour. Effectivement, elles passèrent toutes devant elle, et ce défilé fut un fort triste spectacle; madame de Maintenon fondoit en larmes; les sanglots des demoiselles et même des enfants l'attendrissoient encore. Elle fut très contente de voir en eux cette sensibilité, et elle leur dit : « J'espère, mes enfants, que je vous verrai sans attendrissement dans la suite; mais il n'y a pas moyen aujourd'hui. » Et quelques heures après, elle dit : « Il faudra employer le reste de notre vie à leur inspirer cette piété solide qu'avoit celui que nous pleurons... »

Le Roi, après avoir été dans l'agonie toute la journée du 31 et toute la nuit suivante, mourut enfin le 1er septembre à huit heures du matin, dans la soixante-dix-septième année de son âge, étant né le 5 septembre 1638. Il avoit régné soixante-treize ans, son règne ayant commencé le 14 mai 1643. Pendant sa maladie, monsieur le duc d'Orléans avoit si bien su

prendre toutes ses mesures pour empêcher l'exécution du testament du Roi que, dès le lendemain de sa mort, il fut au Parlement, accompagné du comte de Charolois [1], du prince de Conti et du duc du Maine, du prince de Dombes [2] et du comte de Toulouse, et il y fut déclaré tout d'une voix régent du royaume pendant la minorité de Louis XV.

On n'avoit point encore vu dans l'Europe un règne plus long que celui de Louis XIV, et malgré tous les propos que la calomnie a pu imaginer contre le règne de ce monarque, il seroit difficile en France d'en trouver un plus glorieux. Quel est, en effet, depuis l'établissement de la monarchie, le roi de France qui réunit comme lui dans sa personne tant de si belles et si grandes qualités. Ce prince, grand et bien fait, joignoit à une beauté mâle et majestueuse un air de dignité qui brilloit dans toutes ses actions. Cette même dignité se faisoit sentir jusque dans tous ses propos, dans lesquels il employoit toujours le style le plus correct et le plus exact.

Aussi brave guerrier qu'excellent politique, il avoit peut-être plus de jugement et pensoit plus juste qu'aucun homme de son royaume. Il étoit grand,

1. Charles de Bourbon-Condé, comte de Charolais, né en 1700, mort en 1760.

2. Louis-Auguste de Bourbon, prince de Dombes, né en 1700, mort en 1755.

doux, humain, juste et bon. Il ajoutoit à ces rares qualités un fond de religion dont, pendant longues années, il est vrai, il ne fit pas grand usage, mais qu'il sut bien mettre à profit, quand il fut revenu de ses égarements, tant par le regret qu'il montra ouvertement des scandales qu'il avoit causés, que par cette piété exemplaire dont il ne s'est jamais démenti, plus de vingt-cinq ans avant sa mort...

Il ne me conviendroit pas de vouloir faire un éloge de Louis XIV tel qu'il le mériteroit. Ce que je crois pouvoir dire à sa gloire, c'est qu'il possédoit toutes les qualités qui caractérisent un grand roi. Il avoit le talent de se faire craindre, et celui de se faire aimer; ses projets étoient réglés par le bon sens; la gloire de sa couronne et le bien public étoient l'objet ordinaire de ses entreprises; une partie des grands événements dont son règne fut rempli, dira-t-on, n'a dû sa réussite qu'à la prudence, à l'habileté et aux sages dispositions de ses ministres : cela peut être, mais loin que ce soit un motif pour diminuer sa gloire, on n'y voit au contraire que l'éloge de son discernement à faire choix des hommes les plus capables de l'aider à tenir les rênes du gouvernement, de même que de l'attention et des soins qu'il apporta toujours à les conserver.

Ce monarque aussi tranquille dans la mauvaise fortune que grand dans la prospérité, par sa fermeté,

son courage et ses ressources étonnoit souvent ses sujets et même ses ennemis.

On a pu lui reprocher son goût pour la guerre; il en a effectivement trop montré, dans le cours de son règne, pour qu'on puisse aisément le laver de ce reproche; aussi le vit-on se déclarer lui-même coupable en ce point, lorsqu'au lit de la mort il recommanda surtout à son petit-fils de ne point aimer la guerre comme il l'avoit aimée. Combien cependant ne trouveroit-on pas de motifs pour le justifier, dans la durée même de ces guerres, par les offres qu'il faisoit souvent, pour les terminer, d'abandonner à ses ennemis la meilleure partie de ses prétentions, par tout ce qu'il mit en œuvre pour accélérer la paix de Nimègue, par la cession qu'il fit de toutes ses conquêtes à Ryswick, dernièrement encore par les propositions si désintéressées, si réitérées et si désavantageuses même à sa couronne pour mettre fin à cette guerre qu'il eut à soutenir si longtemps contre presque toutes les puissances de l'Europe, et par le chagrin qu'il sentit et qu'il fit bien paroître, d'être forcé de la continuer encore avec l'Empereur [1].

Ce prince, magnifique dans les occasions, généreux

1. Charles VI, empereur d'Allemagne, second fils de l'empereur Léopold, né le 1er octobre 1685, fut appelé à l'Empire par la mort de son frère Joseph Ier; il mourut le 20 octobre 1740.

avec dignité, fit, il est vrai, des dépenses si prodigieuses que ses finances se trouvèrent épuisées. Il fut sans doute inexcusable dans cette partie, mais qu'on fasse au moins attention à tous les frais qu'il a été obligé de faire pour soutenir ses guerres et surtout la dernière. Qu'on se rappelle cette quantité de pensions qu'il fit à tous ceux d'entre ses sujets qui avoient vieilli dans ses armées, à tous ceux qui se distinguoient dans la robe ou dans les lettres, celles qu'il faisoit quelquefois même à des étrangers, générosité rare et qui le faisoit connoître et admirer jusqu'aux extrémités du monde. Qu'on pense à cette multitude d'établissements si utiles à ses sujets et si glorieuse pour sa mémoire. Qu'on examine cette quantité de superbes bâtiments qui font et feront toujours l'admiration des curieux. Que de raisons pour excuser ses dépenses, que de monuments pour sa gloire! On a pu à juste titre lui reprocher l'incontinence; en effet, il ne seroit pas possible de le justifier en ce point; mais on peut dire à sa louange qu'autant il scandalisa la France par ses débauches, autant il l'édifia, les vingt-cinq dernières années de sa vie, par son exactitude à s'acquitter des devoirs de chrétien, par sa piété, son zèle à toute épreuve, et j'ose dire même, par sa pénitence qui ne fut pas moins publique que ses désordres.

Quel autre monarque mérita d'ailleurs plus que lui le beau titre de défenseur de la foi? Jamais prince fut-il plus attaché à sa religion que Louis XIV, plus sensible à ses progrès ou à ses pertes; plus désireux de l'étendre au dehors et de la conserver au dedans. Il détruisit le calvinisme [1]. On a vu, les dernières années de sa vie, combien il fit d'efforts pour terminer les querelles excitées par le livre de Jansenius [2], avec quelle instance il avoit demandé la dernière Constitution, dans l'espérance qu'elle apaiseroit toutes ces disputes, le zèle qu'il montra pour la faire exécuter. Il alloit mettre la dernière main à l'œuvre quand une mort prématurée l'en empêcha. Plusieurs personnes ont prétendu qu'il eût été plus avantageux pour la religion qu'il n'eût pas fait tout ce qu'il fit pour la soutenir, et qu'il eût mieux valu qu'il n'eût pas fait venir cette dernière Bulle. C'est un point sur lequel je ne puis rien dire. Est-ce cette Bulle qui a produit le mal? l'a-t-elle augmenté? Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'avant son arrivée il y avoit eu

1. Les cruautés qui s'exercèrent alors étoient contre ses ordres, ainsi qu'à son insu et à celui de madame de Maintenon; on aura peine à croire cette anecdote, mais j'en ai des preuves certaines, indubitables. (*Note du manuscrit.*)

2. Corneille Jansenius, né à Leerdam en Hollande, en 1585, évêque d'Ypres en 1635, mort en 1638. C'est de son célèbre ouvrage intitulé l'*Augustinus* et publié après sa mort, que furent tirées les cinq propositions dont la condamnation, prononcée par le pape Innocent X et confirmée par Alexandre VII, amena des dissensions si profondes dans l'Église de France.

beaucoup de disputes, et il y en eut encore après. Son dessein cependant avoit été d'apaiser les troubles de l'Église; mais la Providence n'a point permis qu'il y réussît.

Ce prince enfin, qui le croiroit, bon roi, bon père, bon chrétien, si fait pour être chéri et vénéré de tout son royaume, mourut peu regretté d'une grande partie de ses sujets. C'est ici où l'on peut bien voir au naturel l'aveuglement, la légèreté et l'inconséquence des François. Les uns, prévoyant que la mort de ce monarque entraîneroit nécessairement un changement d'administration et de gouvernement, peu contents de leur fortune présente, se flattoient de trouver sous un nouveau règne quelques moyens de l'augmenter. Les autres espéroient voir incessamment diminuer cette multitude d'impôts que la longueur de la nouvelle guerre avait forcé de mettre sur les peuples. Les calvinistes espéroient, sous un autre gouvernement, être plus tranquilles et plus libres : les jansénistes, que ce monarque n'avoit point ménagés, se flattoient que, sous un nouveau règne, on les laisseroit agir et penser avec plus de liberté. En un mot, la persuasion presque générale où l'on étoit que les choses changeroient tout à fait de face, jointe à l'intérêt de chaque particulier, fit qu'un grand nombre de François vit la fin de ce règne non seulement sans peine, mais même avec

plaisir. Loin de pleurer, comme ils le devoient, un roi si digne de leurs larmes, on a vu, le dirai-je? à la honte de ces mêmes François, des feux de joie dans quelques rues de Paris sur la nouvelle de sa mort.

Mais ces dispositions si peu favorables pour la mémoire de Louis XIV ne durèrent pas longtemps. Le nouveau gouvernement dans lequel les François avoient envisagé tant d'avantages fit bientôt naître des regrets; ils reconnurent en peu de temps leur aveuglement et la grandeur de la perte qu'ils avoient faite. Autant on avoit montré d'espérance et de joie à la fin de son règne, autant on le pleura deux ans après sa mort[1].

La dernière partie du Manuscrit est consacrée au récit de la vie de madame de Maintenon à Saint-Cyr, depuis sa retraite, et se termine par sa mort et son testament. C'est la reproduction à peu près textuelle du Mémoire *précédemment publié par nous. Aussi avons-nous cru devoir nous borner à reproduire le jugement final de mademoiselle*

1. Bien que cet éloge de Louis XIV ne soit pas sans quelques restrictions qui sentent l'esprit du temps, cependant on voit que mademoiselle d'Aumale était demeurée fidèle à la mémoire du roi dans l'intimité duquel elle avait vécu, tout comme à celle de sa bienfaitrice. On se rappelle cette lettre citée dans l'Introduction du tome Ier qu'elle écrivait à son amie, madame d'Havrincourt : « La Sainte-Vierge, le Roi, madame de Maintenon et puis Saint-Cyr, ce sont là toutes mes passions. »

d'Aumale sur madame de Maintenon, auquel elle entremêle cependant encore quelques traits de la vie de sa protectrice.

Malgré tout ce que la calomnie a pu dire et imaginer pour ternir la réputation de madame de Maintenon, toutes les personnes qui l'ont connue et qui l'ont approchée de près s'accordent toutes à dire qu'il est extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, de voir réunies dans la même personne tant de vertus et de bonnes qualités qu'il s'en trouvoit dans cette admirable femme, que l'abbé de Vertot n'a pas fait de difficulté de comparer à la femme forte de Salomon.

Je sais par plusieurs personnes, qui prétendent l'avoir très bien connue, et par elle-même qui me l'a répété bien des fois, que, malgré l'élévation où elle est parvenue, elle n'eut jamais de goût pour la Cour[1]. Je sens bien qu'on aura peine à le croire. Mais ce qu'il y a de vrai, c'est que ce n'a jamais été que ses directeurs et d'autres gens de bien qui, peut-être un peu par intérêt pour leur fortune personnelle, l'ont assurée que Dieu vouloit qu'elle y restât, et que, sans cela, elle m'a déclaré cent fois qu'elle n'y seroit jamais

1. « Je haïssois la Cour et je n'ai jamais désiré d'y être, » disait madame de Maintenon dans un entretien avec madame de Glapion, le 18 octobre 1717. (*Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 454.)

demeurée, et que, si elle ne se fût retenue, elle auroit peut-être fait quelque échappée imprudente pour en sortir. On la prit du côté de la piété et de la dévotion, et on sut si bien lui insinuer qu'il n'étoit pas impossible qu'elle fût quelque jour utile au salut du Roi, qu'elle se laissa persuader; et de ce moment-là, effectivement, cet objet seul borna toutes ses vues.

Elle m'entretenoit très souvent du regret qu'elle avoit d'être obligée de rester à la Cour, et je me souviens qu'un jour, en revenant de Saint-Cyr, après m'avoir dit comme nous étions presque toujours occupées de cette maison, elle me dit, en me parlant de madame de Montespan et de la façon dont Dieu gouverne ses créatures : « Dieu sait bien prendre ses créatures par leur sensible. J'ai connu une personne qui aimoit passionnément la Cour, et qui en a été retirée, et moi, qui ne la peux supporter, il faut que j'y passe ma vie. » Il faut avouer cependant que si, comme je le crois (puisqu'elle me l'a dit elle-même), elle avoit du chagrin d'être obligée d'y rester, ce chagrin étoit bien diminué par les preuves de bonté, de considération et d'amitié que le Roi lui donnoit continuellement. Il en faisoit tant de cas qu'il lui avoit donné tous les honneurs et privilèges des princes; mais il faut dire aussi qu'elle ne s'en servoit que quand elle ne pouvoit faire autrement,

et je l'ai vue très souvent faire retourner son cocher lorsque, sans nécessité, il la faisoit entrer dans les cours où il n'entroit que ceux qui avoient les entrées.

Le Roi se plaisoit si fort à sa conversation, et s'étoit si bien accoutumé à ne point passer un jour sans la voir que cela devenoit souvent pour elle une gêne qu'elle avoit cependant grand soin de ne jamais laisser entrevoir. Sur la fin de sa vie surtout, il avoit plus de peine que jamais à se passer d'elle; il ne se fit pas le moindre petit voyage qu'il ne voulût qu'elle en fût; ce qui souvent la fatiguoit horriblement. Une des dernières années de sa vie, il fit un voyage à Fontainebleau, dans un temps où, sans être décidément malade, elle souffroit assez pour être hors d'état de monter en carrosse, et même de sortir de son appartement[1]. Les médecins qu'on avoit consultés pour savoir s'il n'étoit pas possible qu'elle en fût, décidèrent qu'elle étoit hors d'état de soutenir le mouvement de la voiture. Le Roi, qui désiroit fort qu'elle pût faire ce voyage, engagea les médecins à trouver quelque expédient pour qu'on pût la transporter. Il fut résolu qu'on la porteroit en chaise à porteurs de Versailles à Sèvres où on la mettroit dans

1. « Elle fit bien des voyages à Marly, dans un état à ne pas faire marcher une servante. Elle en fit un à Fontainebleau qu'on ne savoit pas véritablement si elle ne mourroit point en chemin. » (*Saint-Simon*, Édit. Chéruel de 1857, t. XIII, p. 48).

un petit bateau qui la conduiroit jusqu'auprès de Fontainebleau où elle retrouveroit d'autres porteurs, pour la faire arriver jusqu'au château. Ce projet fut ponctuellement exécuté. Ce ne fut point sans peine qu'elle soutint ce voyage, mais le désir de plaire au Roi sembloit diminuer ses douleurs, et les lui faisoit supporter sans qu'on pût, pour ainsi dire, s'apercevoir qu'elle souffroit.

Dans un autre petit voyage que le Roi fit à Petit-Bourg, chez le duc d'Antin[1], il fallut encore que madame de Maintenon en fût, malgré l'état de souffrances dans lequel elle se trouvoit pour lors; mais la difficulté étoit de l'y déterminer. Le Roi ne vouloit pas lui en parler lui-même, dans la crainte de la gêner trop fort, supposé qu'elle ne fût réellement pas en état de supporter le voyage; c'est pourquoi il chargea le duc d'Antin de cette commission. Il alla effectivement chez elle tout exprès pour lui en parler; il fit

1. Louis-Antoine de Pardaillan et de Gondrin, duc d'Antin, fils du marquis et de la marquise de Montespan, né à Paris en 1665, fut d'abord menin de Monseigneur et devint ensuite directeur général des bâtiments. Il mourut en 1736. D'Antin avait trouvé la terre de Petit-Bourg dans l'héritage de madame de Montespan qui l'avait achetée des héritiers La Ferronnays. Ce fut en septembre 1707 que le Roi y fit le séjour dont il est ici question, c'est-à-dire peu de mois après la mort de madame de Montespan. Aussi la duchesse d'Orléans ne voulut-elle point être du voyage, « ne pouvant se résoudre, disent les *Mémoires de Sourches* (t. X, p. 397), à se trouver dans un lieu où tout devoit lui représenter sa mère qu'elle venait de perdre ».

tout au monde ce qu'il put pour l'y résoudre; elle lui répondit que, dans l'état où elle étoit, elle avoit une peine extrême à se déplacer, que l'habitude qu'elle s'étoit faite de jouir de toutes ses commodités, sans sortir de son appartement, faisoit qu'elle ne pouvoit prendre son parti de le quitter, à moins de nécessité. Le duc lui dit à cela qu'elle se trouveroit chez lui tout comme elle étoit chez elle, et qu'il apporteroit tous ses soins pour qu'elle s'y trouvât aussi à son aise que si elle étoit dans son propre appartement; les instances réïtérées qu'il lui fit, l'envie qu'elle savoit que le Roi avoit qu'elle y vînt, firent qu'enfin elle s'y détermina.

Le duc d'Antin, homme d'un esprit attentif, industrieux et galant, se voyant muni de la parole de madame de Maintenon, sans qu'elle s'en aperçût et sans faire semblant de rien, regarde bien la position de son appartement, examine attentivement ses meubles, leurs quantités, leurs qualités, leur couleur, fait une revue exacte sur ses tables, sur ses tablettes, jette un coup d'œil sur ses livres, remarque ceux qu'elle lit actuellement, et après s'être bien mis dans la tête l'arrangement total de son appartement, retourne dire au Roi qu'il l'a déterminée à être du voyage[1];

1. Suivant Saint-Simon, d'Antin aurait gagné les valets de madame de Maintenon pour pénétrer chez elle pendant qu'elle

puis, sans dire mot, part sur-le-champ pour Petit-Bourg (le Roi n'y devoit venir que le lendemain). Le duc arrivé à Petit-Bourg, la mémoire encore toute fraîche de l'arrangement de cette chambre, parcourt tous les appartements de son château pour en trouver une dont la position fût pareille : l'ayant trouvée, il y fait placer des meubles, des tables et des tablettes absolument semblables à ceux qu'il avoit vus dans celle de madame de Maintenon; il y mit des livres en qualité et en quantité tels qu'il les avoit vus chez elle, et dans le même ordre qu'il y avoit remarqué. Le lendemain le Roi arrive. Madame de Maintenon est conduite tout en arrivant dans l'appartement qui lui étoit destiné; en y entrant elle fut si frappée de la ressemblance qu'elle croyoit presque entrer chez elle. L'heure de ses lectures arrivée, sans avoir la peine de déballer ses livres, elle n'eut que la main à porter sur sa tablette; elle y trouva tous les livres qu'elle lisoit, et qui plus est, le cordon placé dans chaque livre à l'endroit où elle en étoit. Elle fut on ne sauroit plus surprise que le duc ait pu copier si exactement tout l'arrangement de sa chambre; elle lui en témoigna toute sa satisfaction, et se récria beaucoup sur l'excès

était à Saint-Cyr, et aurait profité de son absence pour prendre un plan de la disposition de sa chambre, de ses meubles et de ses livres (Édit. Chéruel de 1857, t. VI, p. 118).

de cette galanterie qui fut on ne sauroit plus admirée du Roi et de toutes les personnes qui étoient de ce voyage...

On ne peut trop admirer madame de Maintenon sur le silence exact qu'elle a elle-même gardé sur son mariage dans tous les temps. Toute autre qu'elle, eut peut-être été tentée plus d'une fois de faire en sorte qu'on le sût, et on peut dire qu'il est surprenant qu'elle n'ait jamais laissé échapper aucun propos qui pût le prouver. Si l'on a trouvé dans les lettres secrètes de son directeur des traces du rang qu'elle occupoit auprès de Louis XIV, on n'a pas pu trouver dans ses propres lettres, ni dans ses écrits les plus secrets, ni dans aucune autre pièce sortie de sa main, aucune marque de cette alliance. Vivant dans une parfaite liberté après la mort du Roi, au milieu des dames de Saint-Louis et des demoiselles dont elle prenoit soin, elle auroit pu s'échapper quelquefois ou même avouer en confidence son secret. Cependant jamais elle n'en fit rien, si ce n'est à madame du Pérou (dame de Saint-Louis, à laquelle elle donna toujours des preuves d'une considération et d'une estime particulière), à qui elle répondit sur ce qu'elle lui disoit de la différence de son état à celui des autres favorites : « Ce sont des liens sacrés. » Toutes les dames de Saint-Louis qui l'ont vue ont toutes rendu

témoignage à son incompréhensible discrétion, en sorte qu'on peut dire qu'en toute sa vie elle ne s'est jamais expliquée sur cela. Il falloit même que la modestie de madame de Maintenon eut prodigieusement imposé à ses nièces, aux personnes qui la servoient, et à toutes celles qui l'approchoient, puisque personne n'osa jamais lui parler de cette alliance dont la flatterie auroit pu croire pouvoir faire usage pour s'insinuer dans son esprit.

Peu de jours avant la mort du Roi, plusieurs princes qui se trouvoient dans sa chambre, et à qui il parla s'attendoient qu'il alloit leur déclarer son mariage, mais il ne le fit point. Parmi ces princes étoit monsieur le duc d'Orléans, régent, lequel a dit depuis à madame la marquise d'Hautefeuille[1] un jour

1. La marquise d'Hautefeuille étoit petite-fille du maréchal de Grancey, maison fort en faveur auprès du duc d'Orléans, régent, et nomément ladite marquise, nièce de madame de Marey qui avoit été, je crois, gouvernante du Régent. (*Note du manuscrit.*) Marie-Françoise-Élisabeth Rouxel était fille de François Bénédict, marquis de Grancey, lieutenant général des armées du Roi, et de Jeanne Carmée de Rabodanges. Elle épousa, en 1689, Gabriel-Étienne Texier, comte d'Hautefeuille, lieutenant général des armées du Roi. Quant à madame de Marey, elle était fille de Jacques Rouxel de Grancey, troisième du nom, maréchal de France et de sa seconde femme Charlotte de Mornay. Née en 1648, elle épousa, le 11 novembre 1665, Joseph Rouxel, comte de Marey et de Clermont, son cousin germain. Après la mort de la maréchale sa mère, qui était la sœur de Villarceaux, elle fut gouvernante d'Élisabeth-Charlotte d'Orléans, depuis duchesse de Lorraine et ensuite du duc d'Orléans; elle mourut le 9 mai 1728.

qu'il lui parloit de madame de Maintenon : « Les princes et moi, dans la chambre du feu Roi, nous avions tous peur qu'il déclarât qu'il avoit épousé madame de Maintenon, ce qui nous auroit bien contrariés et bien embarrassés. » C'est madame d'Hautefeuille elle-même qui me redit ce propos mot à mot en 1748...

Son amour pour Dieu, sa conformité à sa volonté, sa confiance en sa providence se montroient dans toutes les occasions. Quand elle voyoit quelqu'un dans la misère, après avoir fait les arrangements nécessaires pour le secourir, elle lui disoit : « J'ai été comme vous autrefois, aussi pauvre et affligée; j'ai toujours eu grande confiance en la Providence. Tâchez d'avoir ces dispositions; soumettez-vous à la volonté de Dieu; il ne vous abandonnera pas. » Cette parfaite soumission à la volonté de Dieu parut dans toute sa sincérité lorsqu'elle eut perdu le Roi; cette perte n'intéressoit pas moins son cœur que son état et sa fortune; elle l'aimoit avec toute la vivacité d'un cœur naturellement tendre et reconnoissant; mais ce cœur, aussi généreux que tendre, l'éleva au-dessus de toutes les considérations humaines pour chercher Dieu et une consolation solide dans sa volonté...

Je puis ajouter à tout ce que j'ai dit jusqu'ici de madame de Maintenon que l'humilité, qui fut toujours

chez elle une vertu principale, lui faisoit regarder avec dédain toute espèce de distinction. Elle étoit vivement touchée de ce que toute grandeur s'efface devant Dieu, qui est la grandeur même. Elle avoit un singulier plaisir à se trouver aisée avec tout le monde dans les exercices de religion. « J'ai toujours du plaisir, me disoit-elle, quand je vois tout le monde confondu et sans nulle différence, ma femme de chambre communier avec moi et souvent beaucoup mieux que moi. » Elle pensoit des autres beaucoup moins que d'elle-même. Je puis dire en un mot, et toutes les personnes qui l'ont connue comme moi diront qu'il seroit fort difficile de se faire une énumération exacte de ses vertus. Pour terminer tout ce que j'ai dit jusqu'ici de madame de Maintenon, je puis dire, d'accord avec toutes les personnes qui l'ont connue comme moi, que c'étoit une femme vraiment digne, pour ne pas dire au-dessus de toutes sortes d'éloges.

APPENDICE

APPENDICE I

Le portrait que nous avons mis en tête de ce volume a été récemment trouvé à Lyon, chez un antiquaire, par M. Léon Dru, connaisseur et collectionneur émérite. La ressemblance avec d'autres portraits contemporains ne permet pas de douter qu'il ne représente madame de Maintenon aux environs de cinquante ans, c'est-à-dire à l'époque de son mariage avec Louis XIV. M. de Nolhac, le conservateur du Palais de Versailles, si compétent dans toutes les choses du XVIIe et du XVIIIe siècle, n'hésite pas à l'affirmer. Nous ne saurions dire quel est l'auteur de ce portrait. La peinture en est bonne et la figure traitée avec beaucoup de soin.

APPENDICE II

LETTRE DE LOUIS XIV ÉCRITE PEU DE TEMPS AVANT SA MORT A SON ARRIÈRE-PETIT-FILS ET DÉPOSÉE ENTRE LES MAINS DU MARÉCHAL DE VILLEROY POUR ÊTRE REMISE AU JEUNE ROI A L'AGE DE DIX-SEPT ANS.

Je doute qu'il ait paru beaucoup d'exemplaires de cette lettre; la copie que j'en vais donner a été faite sur l'original même; on y verra au naturel toute la tendresse d'un père et toute la bonté d'un Roi.

LETTRE DE LOUIS XIV A SON DIGNE SUCCESSEUR LOUIS XV

Mon Fils, si la divine providence en qui je me confie daigne conserver vos jours jusqu'au temps où la raison puisse vous faire agir par vous-même, recevez avec respect cette lettre des mains de ce fidèle sujet à qui je fais jurer qu'il vous la rendra en mains propres : dans laquelle lettre vous trouverez les dernières volontés de votre père et votre Roi, qui, au moment de quitter la vie, sent redoubler sa tendresse pour vous en qui il voit tous ses enfants revivre et dans un âge si tendre que les troubles qu'il prévoit sous votre minorité lui donnent plus d'inquiétude que les horreurs du trépas qu'il va bientôt subir ne lui causent d'effroi. Si quelque chose peut adoucir ma peine

dans cet état, c'est, mon Fils, la promesse des bons sujets qui ont tous fait serment dans mon sein de veiller sur vos jours et verser leur sang pour votre conservation. Récompensez-les, mon Fils, lorsque vous en aurez connoissance et ne les oubliez jamais, ni les soins que mon Fils le duc du Maine que j'ai jugé digne de mettre auprès de votre personne prendra de vous. Cette distinction, que j'ai crue nécessaire pour l'amour de vous-même, lui suscitera sans doute pour ennemis ceux qui se trouveront par cette sage prévoyance éloignés de la cupidité qu'ils ont de régner, et si par quelque trouble qui pourroit survenir dans votre royaume il arrivoit quelque malheur à ce prince, ou quelque changement dans ce que j'ai établi en sa faveur, je désire, mon Fils, si Dieu vous conserve, que vous rétablissiez les choses dans le même état où elles se trouveront à ma mort, tant pour la religion que pour ce qui touche le duc du Maine. Ayez de la confiance en lui; suivez ses conseils; il est très capable de vous bien conduire, et si la mort vous privoit d'un si bon sujet, rendez à ses enfants, en leur conservant le rang que je leur ai donné, toute l'amitié que vous devez à leur père, qui m'a promis, juré, de ne vous abandonner qu'à la mort.

Que le sang et l'amitié vous unisse toujours avec le Roi d'Espagne, sans qu'aucune raison d'intérêt ou de politique mal entendue vous en sépare jamais; c'est là le seul moyen de conserver la paix et la balance de l'Europe.

Ayez toujours un attachement inviolable au père commun des fidèles, et ne vous séparez jamais, pour quelque motif que ce puisse être, du sein et du centre de l'Église. Mettez en Dieu toute votre confiance, vivez en chrétien plus qu'en Roi, et n'attirez jamais sa main sur vous par aucun déréglement dans vos mœurs. Remerciez sa divine providence qui protège si visiblement ce royaume. Donnez à

vos sujets le même exemple qu'un père chrétien donne à sa famille; regardez-les comme vos enfants; rendez-les heureux si vous le voulez être; soulagez-les le plus tôt que vous pouvez de tous les impôts violents dont la nécessité d'une longue guerre les a surchargés et que leur fidélité leur a fait supporter avec soumission. Faites-les jouir d'une longue paix qui seule peut rétablir les affaires de votre royaume; préférez toujours la paix aux événements douteux de la guerre et souvenez-vous, mon Fils, que la plus éclatante victoire coûte toujours trop cher, quand il faut la payer du sang de ses sujets. Ne le versez jamais, s'il est possible, que pour la gloire de Dieu; cette conduite attirera sur vous la bénédiction du ciel pendant le cours de votre règne; recevez la mienne dans mes derniers embrassements[1].

1. L'abbé Garrigues de Froment, en marge du manuscrit, a mis cette note : « Si monsieur d'Aumale donne au public cette lettre, qui pourtant est devenue fort commune, qu'il la donne à la suite du testament sans aucun préambule. »

Bien que suivant l'abbé, cette lettre fût devenue fort commune, cependant nous ne l'avons retrouvée dans aucun ouvrage ou recueil du temps. Elle n'a été comprise ni dans le recueil des *Lettres de Louis XIV* publié à Édimbourg en 1755, qui s'arrête en 1693, ni dans ses Œuvres complètes publiées par Grouvelle en 1806, ni dans l'Édition de ses *Mémoires* donnés par Dreyss en 1860. Il avait bien paru en 1733 une prétendue *Lettre de Louis XIV à Louis XV*. Mais cette lettre n'est qu'un libelle qui fut condamné au feu par arrêt du Parlement le 30 mars (*Chronique de la Régence*, t. II, p. 388). Nous inclinons à croire qu'une confusion s'est faite dans l'esprit de l'abbé Garrigues de Froment, entre cette lettre et le texte des dernières paroles de Louis XIV à son petit-fils dont plusieurs variantes avaient été en effet publiées (Voir sur ces variantes, Le Roi, *Curiosités historiques*). Quant à la lettre elle-même, Villeroy étant un des rares personnages de la Cour qui aient continué à visiter madame de Maintenon à Saint-Cyr après la mort de Louis XIV, il est plausible qu'il l'ait montrée à madame de Maintenon, et que mademoiselle

d'Aumale ait pu, ainsi qu'elle le dit, en prendre copie sur l'original. D'après les instructions de Louis XIV, Villeroy devait remettre cette lettre à Louis XV quand le jeune roi aurait atteint l'âge de dix-sept ans, c'est-à-dire en 1727. Mais à cette époque, le duc d'Orléans était mort, le duc du Maine gracié et retiré à Sceaux, et Villeroy lui-même relégué dans son gouvernement de Lyon. Il est infiniment probable que la lettre n'aura jamais été remise, ce qui expliquerait qu'elle ne soit point connue.

FIN

TABLE

—

INTRODUCTION 1

AVERTISSEMENT LXIII

MADAME DE MAINTENON ET MADAME DE MONTESPAN 7

MADAME DE MAINTENON ET LA DUCHESSE DE BOURGOGNE 181

MADAME DE MAINTENON ET LOUIS XIV 225

LE SIÈGE DE TURIN. — L'ANNÉE 1709 ET LES CHARITÉS DE MADAME DE MAINTENON 265

MORT DE LA DUCHESSE ET DU DUC DE BOURGOGNE . . 302

MORT DE LOUIS XIV 323

APPENDICE 369

597-02. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — 1 03.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED